

L'avis du Conseil économique,
social et environnemental de
Bourgogne

FORÊTS BOURGUIGNONNES :
COMMENT AMÉLIORER ET
DÉVELOPPER DURABLEMENT
LEUR EXPLOITATION ?



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

« FORETS BOURGUIGNONNES : COMMENT AMELIORER
ET DEVELOPPER DURABLEMENT
LEUR EXPLOITATION ? »

AVIS

présenté par

Evelyne GUILLON et Christine JORIS

COMMISSION N°1

Aménagement du territoire et agriculture

SEANCE PLENIERE DU 10 OCTOBRE 2013

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION.....	5
1. PREAMBULE.....	6
2. MIEUX MOBILISER LE BOIS DE BOURGOGNE	14



Commission n° 1
« Aménagement des territoires et agriculture »

Auto-saisine

« Forêts bourguignonnes : comment améliorer et développer durablement leur exploitation ? »

Rapporteur : Evelyne GUILLON

Cahier des charges

1 - Contexte de la saisine : un énorme potentiel insuffisamment valorisé¹

➤ ***La filière bois, secteur majeur en France et en Bourgogne***

Avec une occupation de 28 % du territoire national et 16 millions d'hectares boisés, la forêt française est la 3^{ème} d'Europe². La filière représente près de 450 000 emplois directs ou indirects, soit autant que l'automobile, et 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Elle constitue donc une véritable richesse pour l'économie française.

Notre région est un des acteurs majeurs de cette filière. En effet, la Bourgogne est l'une des régions les plus forestières de France avec un taux de boisement de 32 % correspondant à près d'1 million d'ha de surfaces boisées (5^{ème} rang national). La récolte totale de bois s'élève à 3,1 millions de m³ par an, dont 1 million de m³ de bois de chauffage autoconsommés. La filière forêt-bois sort ainsi environ 2,1 millions de m³ de bois par an de ses forêts, faisant de la Bourgogne la 1^{ère} région de France pour la production de bois brut de chênes (feuillus) et de douglas (résineux).

Les entreprises de la filière forêt bois représentent 2 800 établissements et de 14 500 à 18 500 emplois selon que la filière est définie au sens strict ou au sens large, soit 2 à 2,6 % de la population active de la Bourgogne. Avec un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 642 millions d'euros (5 % du PIB régional), la filière bois bourguignonne représente environ 4,6 % de l'activité de la filière bois française. Alors que la Bourgogne représente 2,3 % du PIB français, la filière forêt bois bourguignonne représente le double de la valeur ajoutée moyenne dans ce secteur³.

➤ ***Réveiller un potentiel dormant face à une demande en augmentation***

Le constat est connu : « ***de nombreux rapports, tous concordants, ont été établis sur la forêt depuis 30 ans, mais sans jamais aboutir*** »⁴. « ***Concordants*** » sur quoi ? Sur le fait que « ***la forêt s'étend, c'est un potentiel dormant et l'économie correspondante stagne avec une industrie en souffrance*** »⁵ alors même que la filière fait face à une demande en bois en augmentation.

¹ Rapport du CESE sur « *La valorisation de la forêt française* » d'octobre 2012.

² Derrière la Suède et la Finlande : www.foretrpriveefrancaise.com (site des forestiers privés)

³ Données extraites du Contrat interprofessionnel de progrès (CIP) filière bois en Bourgogne.

⁴ On peut citer le rapport « *Filières et entreprises de la trituration du bois en France - pâtes à papiers et panneaux - Forces, faiblesses, positionnement et perspectives* » en 2010 ou encore le rapport « *Une meilleure valorisation de la ressource forestière sous forme de sciages* » en 2012. Terminons de façon encore plus récente avec le rapport du CESE sur « *La valorisation de la forêt française* » d'octobre 2012.

⁵ Rapport de Jean PUECH remis à M. Nicolas SARKOZY, Président de la République « *Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois* » - 6 avril 2009.

Le potentiel de la forêt française est donc « *considérablement sous exploité* »⁶. Seuls 60 % de l'accroissement naturel annuel de la forêt française sont prélevés chaque année.

De plus, les entreprises du secteur manquent de compétitivité. En témoigne la balance extérieure de la France pour l'ensemble de la filière bois, qui affiche un solde négatif de près de 6 milliards d'euros, correspondant au deuxième déficit commercial de la France après celui de l'énergie. A ce manque « chronique » de compétitivité de la filière, se sont ajoutées bien entendu les difficultés inhérentes à la crise économique majeure survenue depuis 2008. La situation est donc loin de s'améliorer. Ainsi, en 2012, « *la balance économique du secteur est lourdement et de plus en plus déficitaire*⁷, et le nombre d'entreprises, en particulier de la première transformation, est en forte régression »⁸.

De 2007 à aujourd'hui⁹, toutes les politiques publiques définies cherchent à réveiller ce « *potentiel dormant* » et à améliorer la compétitivité du secteur tout en respectant et préservant la forêt.

Il en est ainsi également en Bourgogne où le Contrat interprofessionnel de progrès (CIP) de la filière bois 2009-2013 fixe comme enjeu de « *contribuer de façon significative aux objectifs nationaux de récolte et de valorisation locale des bois d'œuvre et de la biomasse qui ne pourront être atteints que par une politique volontariste de l'offre et par un accroissement de la compétitivité générale de la filière* »¹⁰.

De même, le Programme pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF)¹¹ doit permettre « *d'améliorer la production, la mobilisation, c'est-à-dire la récolte, et la valorisation économique du bois tout en respectant les conditions de gestion forestière durable* »¹². Il précise d'ailleurs que la « *mobilisation des bois constitue une préoccupation constante des pouvoirs publics et des partenaires professionnels depuis plus de 20 ans en Bourgogne* ».

2 - Champ de la saisine : une problématique spécifique à la filière bois

Les entreprises de la filière doivent faire face aux difficultés inhérentes à toutes les activités industrielles qui s'inscrivent dans un marché mondialisé extrêmement concurrentiel, marqué de surcroît par la crise économique. A cet égard, le CESER a déjà eu l'occasion de se pencher spécifiquement sur leur situation dans ses 2 avis sur les industries de 2^{ème} transformation du bois¹³ ainsi que, de façon plus générale mais non moins importante, via ses travaux sur l'artisanat et l'industrie¹⁴.

C'est pour ces raisons que la Commission a choisi d'étudier une problématique spécifique à la filière bois : **la mobilisation du bois des forêts bourguignonnes dans une approche durable et en adéquation avec la demande des entreprises de la filière.**

⁶ Lettre de commande du Président de la République à Jean PUECH du 31 décembre 2008.

⁷ 5,9 milliards en 2010.

⁸ Rapport du CESE sur « *La valorisation de la forêt française* » d'octobre 2012.

⁹ Encore récemment avec le lancement, le 25 septembre 2012, des Rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire et du bois qui visent à la préparation de futurs Plans nationaux concertés « Industries agroalimentaires » et « filières bois » et la mission de réflexion confiée par le 1^{er} Ministre, Jean-Marc Ayrault au député de l'Yonne Jean-Yves Caullet en décembre 2012 sur l'avenir de la forêt française et de la filière bois. Ces réflexions s'inscrivent dans le cadre de la préparation du futur projet de loi sur l'avenir de l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt, programmé par le gouvernement au deuxième semestre 2013.

¹⁰ CIP Filière bois en Bourgogne.

¹¹ Institué par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010. Pour la Bourgogne, le PPRDF a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers lors de la réunion du 17 septembre 2012.

¹² PPRDF pour la Bourgogne - novembre 2012.

¹³ Avis du CESER Bourgogne « Les industries de 2^{ème} transformation du bois - 1^{er} volet : communication sur la 2^{ème} transformation dans la filière forêt-bois bourguignonne » du 25 juin 2001 et « Les industries de 2^{ème} transformation du bois - 2nd volet : renforcer et développer le dynamisme de la 2^{ème} transformation » du 26 septembre 2001.

¹⁴ Avis du CESER Bourgogne « Les tensions sur le financement du cycle d'exploitation des TPE et PME-PMI en Bourgogne » du 15 octobre 2009 et « L'artisanat en Bourgogne : besoins et leviers pour son développement » du 16 février 2012 auxquels peuvent venir s'ajouter l'ensemble des réflexions issues du colloque « L'industrie en Bourgogne : bousculer les clichés pour savoir anticiper » organiser notamment par le CESER de Bourgogne.

En effet, les entreprises qui composent ce secteur sont généralement dans une situation de grande dépendance en matière d'approvisionnement. Leur prospérité dépend notamment de la possibilité de sortir le bois de la forêt et de la mise en marché, par les propriétaires, de la ressource correspondant à leurs besoins.

3 - Objectif de la saisine

Comment optimiser, en qualité et en quantité, la mobilisation du bois bourguignon pour répondre aux besoins de la filière dans le cadre d'une production durable ?

Les propositions de la Commission devront permettre de répondre à cette question.

Pour cela, après avoir réalisé un **bilan de l'offre et de la demande en bois en Bourgogne et des potentiels existants**, la Commission s'attachera à identifier les **difficultés liées à la mobilisation du bois en Bourgogne**. Il s'agira d'étudier notamment les problématiques suivantes :

- dessertes forestières (routes forestières, pistes de débardage),
- transport du bois (gare bois et fret ferroviaire),
- morcellement des forêts privées (comment favoriser la mobilisation du bois des petites propriétés ?).

La Commission tentera d'identifier les actions possibles des acteurs de la filière et des collectivités territoriales de Bourgogne, en particulier celles du Conseil régional de Bourgogne et des Conseils généraux (plus particulièrement concernant la mobilisation des petites parcelles privées).

4 - Modalités de travail

Sur le plan méthodologique, cette étude sera menée sur la base de recherches statistiques et bibliographiques, ainsi que sur les **auditions suivantes** (liste non exhaustive) :

- APROVALBOIS
- Office national des forêts (ONF) et communes forestières
- Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF)
- Experts forestiers, coopératives forestières
- Centre régional de la propriété forestière (CRPF)
- FORESTIERS PRIVES DE BOURGOGNE
- Conseil régional de Bourgogne
- Parc naturel régional du Morvan (PNRM)
- SAFER
- INRA Nancy
- ENSAM Cluny
- Jean CHRETIEN, pédologue, ancien directeur de Recherche INRA
- ...

5 - Echéance : septembre 2013

6 - Suivi de la saisine

- Réalisé par les rapporteurs
- Présentation de l'avis au Conseil régional de Bourgogne
- Détermination des sujets prioritaires à évaluer

INTRODUCTION

La filière bois ne manque pas de réflexions, de rapports, de propositions... Mais le CESER pose cette question : est-ce bien de rapports dont la filière a encore besoin ?

De 2007 à aujourd'hui, toutes les politiques publiques définies ont cherché, sans succès, à réveiller le « *potentiel dormant* »¹⁵ de la filière « bois » et à améliorer la compétitivité du secteur tout en respectant et préservant la forêt.

Cette volonté politique s'est encore clairement manifestée en 2012/2013 avec la préparation du futur projet de loi sur l'avenir de l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt, programmé par le gouvernement début 2014. Sa préparation s'est appuyée sur les Rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire et du bois¹⁶ et sur une nouvelle réflexion sur l'avenir de la forêt française et de la filière bois confiée fin 2012 par le 1^{er} ministre, Jean-Marc AYRAULT, au député de l'Yonne Jean-Yves CAULLET. L'objectif est de permettre à la filière d' « *augmenter fortement sa capacité à créer de la valeur ajoutée en France pour que l'accroissement de la demande s'accompagne d'un développement des emplois et ne provoque pas l'augmentation du déficit du commerce extérieur* », comme l'indique la lettre de mission envoyée à Jean-Yves CAULLET.

François PATRIAT, Président du Conseil régional de Bourgogne, résumait lui-même début 2013, la situation : « *nous sommes encore un pays sous-développé dans ce domaine* ». Pascal MAILHOS, Préfet de région lui emboîtait le pas : « *nous devons mettre en marche une politique sérieuse pour faire de grandes choses avec cette ressource qu'est la forêt. C'est désormais notre rôle avec les acteurs du secteur de mettre en place les structures pour développer cette filière capitale pour notre avenir* »¹⁷.

La prochaine loi sur l'avenir de l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt devra assurément apporter des réponses au niveau national pour agir sur un certain nombre de leviers depuis longtemps connus.

Au niveau régional, le CESER estime que cette filière dispose pourtant de tous les atouts pour réussir son pari du développement économique dans le respect de pratiques durables. Le premier de ces atouts réside bien sûr dans la ressource forestière existante en Bourgogne riche de sa quantité et de sa diversité avec une question essentielle à laquelle nous tentons, par cet avis, de répondre : **comment optimiser la mobilisation du bois bourguignon pour répondre aux besoins de la filière dans le cadre d'une production durable ?**

Dans un premier temps, le CESER tentera de répondre à quelques questions essentielles relatives à la forêt soulevées lors de ce travail. Dans un second temps, le CESER formulera ses propositions visant à l'amélioration de la mobilisation du bois des forêts bourguignonnes.

¹⁵ Rapport de Jean PUECH remis à M. Nicolas SARKOZY, Président de la République « *Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois* » - 6 avril 2009.

¹⁶ Lancées le 25 septembre 2012 par Stéphane LE FOLL, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Arnaud MONTEBOURG, ministre du redressement productif et Guillaume GAROT, ministre délégué de l'agroalimentaire, en partenariat avec l'Association des régions de France (ARF).

¹⁷ Bien Public - 8 janvier 2013.

1. PREAMBULE

Définition d'une politique forestière nationale ambitieuse

Les services rendus par la forêt, tant économiques (des entreprises de transformation jusqu'aux activités touristiques) qu'environnementaux (stockage de carbone, amélioration de la qualité de l'eau, contribution au développement de la biodiversité...) ne sont, aujourd'hui, pas reconnus à leur juste potentiel. Il est impératif de définir une politique nationale ambitieuse qui soit à la fois réaliste, volontariste et surtout stable dans le temps.

Cette politique doit donner les moyens et les outils pour constituer une forêt productive gérée durablement, associée à une filière dynamique et compétitive dans le respect des réglementations environnementales. Pour le CESER, il paraît opportun d'appeler aujourd'hui à un renforcement des soutiens financiers tant privés que publics au profit de cette filière.

Le CESER soutient tout particulièrement la proposition régulièrement avancée par de nombreux acteurs¹⁸ de reprise d'un Fonds de financement national dévolu à la forêt et qui prendrait ainsi le relais du Fonds forestier national (FFN) créé en 1946 et abandonné fin 1999. Son financement pourrait se faire, par exemple, via l'affectation d'une part des crédits carbone aujourd'hui réservés à l'ANAH¹⁹.

Mutualiser les données sur l'offre et la demande de bois

CONNAITRE ET ANTICIPER

- Connaître la forêt

Le regroupement des forces des exploitations forestières et des entreprises artisanales et industrielles de la filière bois semble être une nécessité. Cette mutualisation des moyens doit pouvoir trouver une première concrétisation dans la disponibilité des données chiffrées dont dispose l'ensemble des acteurs mais d'une façon qui semble encore trop fragmentée.

Dans un premier temps, développer la filière bois en Bourgogne suppose de s'appuyer sur des chiffres fiables concernant l'état de la ressource. Or, le CESER s'est rendu compte que les données chiffrées liées à l'état de la forêt bourguignonne ne faisaient pas toujours consensus ou n'étaient pas toujours connues et ce, même en prenant en compte les travaux engagés dans le cadre du Plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF), du Schéma régional climat, air, énergie (SRCAE), ou par l'Inventaire forestier national (IFN). La filière aurait donc besoin d'un outil qui mutualiserait l'ensemble des données les plus fiables, partagées et unifiées tant sur les forêts privées que publiques. Cet outil concernerait entre autre l'offre de bois en Bourgogne (surfaces, essences, prélèvements, projections...).

Il ne s'agit pas ici pour le CESER de proposer l'hypothétique création d'une nouvelle structure. La question est donc de savoir quel organisme déjà existant pourrait jouer ce rôle et mettre en place cet outil dont la forme reste à trouver (site internet dédié...). Cette mission devrait-elle revenir à la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) dont le site internet pourrait alors unifier l'ensemble des données existantes ?

¹⁸ Y compris par le rapport de Jean-Yves CAULLET, Député de l'Yonne et maire d'Avallon remis au 1^{er} Ministre en juin 2013 : « Bois et Forêts de France : nouveaux défis ».

¹⁹ Pour plus de détails sur ces crédits, se reporter au rapport du CESER accompagnant cet avis.

Cette question révèle une autre problématique plus large mais sur laquelle la filière devrait également se pencher : comment rationaliser la gestion de la politique forestière entre la DRAAF, les Chambres d'agriculture et le CRPF ?

Il faut savoir, par exemple, que la taxe pour frais de chambre d'agriculture constitue la principale source de financement des chambres. Cette taxe est calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Lorsqu'il s'agit de terrains boisés, le montant total de la taxe est reversé aux CRPF ainsi qu'aux organisations représentatives des communes forestières (une péréquation est opérée au niveau national). Les CRPF sont ainsi financés principalement par l'Etat et par ce reversement. Ce simple exemple illustre que, pour le CESER, la cohérence de la politique forestière menée par la DRAAF, les Chambres d'agriculture et le CRPF, n'apparaît pas de façon évidente.

➤ Connaître les marchés

Les éléments chiffrés disponibles en Bourgogne sont encore trop souvent déconnectés de l'état des marchés existants même si des évolutions existent dans certains domaines (énergie, construction). Or, pour le CESER, il est essentiel que les acteurs de la filière disposent d'une vision nette des différents marchés du bois (construction-matériaux, énergie...). Il s'agirait de permettre le développement d'outils utiles (commerciaux, communication...) pour optimiser l'utilisation du bois d'une part, mais aussi pour anticiper les éventuelles évolutions à venir dans la vie de ces marchés d'autre part.

Le CESER propose donc, dans un second temps, qu'une réflexion sur la structuration des différents marchés forestiers bourguignons soit réalisée et soutenue par le Conseil régional et les quatre Conseils généraux de façon mutualisée. Une telle « étude des marchés du bois bourguignon » serait un outil économique et stratégique régionale précieux sur le long terme.

Plus particulièrement, le CESER propose d'associer l'intégralité des collectivités et Etablissements publics de Bourgogne afin de réaliser une étude spécifique concernant l'approvisionnement en bois énergie des équipements publics.

COMMUNIQUER ET VALORISER

En parallèle, la filière doit poursuivre l'ensemble de ses actions de promotion de l'utilisation du bois à l'image de celles portées par APROVALBOIS. En cela, la filière doit valoriser la qualité des productions bourguignonnes devant permettre de susciter la demande des marchés et des consommateurs.

Sur ce point, le CESER souligne que la Bourgogne bénéficie d'un bon ancrage de la certification forestière. En 2011, le bois d'industrie est certifié à hauteur de 46 %, le bois d'œuvre à 41 % et le bois énergie à 22 %²⁰. Les soutiens à ces démarches de certification doivent être maintenus et encouragés.

Favoriser le renouvellement constant de la ressource

La ressource forestière de demain se gère dès « avant-hier » pourrait-on dire. La question du reboisement apparaît donc comme fondamentale. Il doit constituer le premier investissement forestier.

LES MODES DE GESTION

La richesse de la forêt bourguignonne se caractérise par sa grande diversité à la fois en termes d'essences et de répartition des classes d'âges des arbres.

²⁰ Activité des exploitations forestières et des scieries en Bourgogne en 2011 – Agreste Bourgogne n° 146 – mars 2013

Ainsi, on devrait plutôt parler « des » forêts bourguignonnes²¹.

Cette diversité nous oblige à raisonner différemment l'avenir de cette forêt. Il en est ainsi de ses modes de gestion. En effet, il n'existe pas un modèle unique de forêt productive. Tous les modes de gestion de la forêt ont chacun leurs avantages et inconvénients respectifs et doivent être utilisés en fonction du milieu forestier concerné. C'est donc bien la complémentarité des modes de gestion entre futaie régulière et irrégulière qui doit être mise en avant.

Un partage des connaissances entre l'ensemble des exploitants doit permettre une évolution positive de la forêt démontrant ainsi que son avenir passe impérativement par le dialogue. Chaque système doit pouvoir répondre aux demandes spécifiques du marché et des impératifs environnementaux (préservation des sols, de la biodiversité...). Ils doivent se compléter pour que l'offre de production s'exprime de façon optimale en complémentarité avec l'offre des services sociaux et écologiques rendus également par la forêt.

Ainsi, pour le CESER, la régénération naturelle doit être privilégiée lorsqu'elle est possible. Il ne faut cependant pas rejeter a priori la gestion en futaie régulière qui doit pouvoir être mise en œuvre dans le respect des réglementations environnementales.

A cet égard, il pourrait être intéressant que la filière, avec l'aide des instituts de recherche, définisse, de façon partagée, des critères spécifiques (typologie et structure des sols...), permettant d'identifier les différentes potentialités des massifs forestiers bourguignons entre régénération naturelle et plantation.

LE CHOIX DES ESSENCES ET LA SITUATION PARTICULIERE DU MORVAN²²

Aujourd'hui, la demande des Entreprises porte essentiellement sur les résineux alors que les feuillus couvrent 80 % des surfaces boisées bourguignonnes. Il y a donc un fort déséquilibre en faveur des feuillus en Bourgogne. Pour le CESER, la filière bourguignonne doit d'abord faire avec cette spécificité qui est la résultante d'un lointain héritage. Elle doit de ce fait abandonner l'image « idéale » de ces forêts de plantations « mono-essence résineuse » venue du Nord de l'Europe. Outre les problématiques liées au sol (acidification...) et à la biodiversité, il apparaîtrait une plus forte vulnérabilité de ces forêts mono-spécifiques aux événements climatiques extrêmes. Le choix de cette hyper-spécialisation dans les résineux peut se révéler également risqué économiquement en cas de retournement du marché. Qui peut dire aujourd'hui quelle sera l'essence privilégiée par le marché dans 20 ou 30 ans, tant les modes évoluent rapidement ? Certains Etats commencent d'ailleurs à s'interroger sur le bien-fondé des politiques « *tout résineux* » qu'ils ont menées²³.

Sur ce point, le CESER insiste tout particulièrement sur la distinction qu'il conviendrait d'opérer dans les réflexions menées en Bourgogne entre le territoire du massif du Morvan (à 50 % résineux et 50 % feuillus) et le reste des forêts bourguignonnes. En effet, en raison de l'augmentation des volumes de bois venant à maturité et du processus d'industrialisation du sciage, l'intensification des prélèvements des résineux au cours des prochaines années sur le Morvan semble inéluctable. Elle sera d'autant plus rapide du fait que les scieries industrielles se trouvent de plus en plus en situation de concurrence sur la ressource.

²¹ Cette diversité est particulièrement mise en évidence par la Carte de la végétation forestière de la Bourgogne établie par François BUGNON et Jean-Louis SIMONNOT, Laboratoire de botanique et écologie végétale – Université de Dijon. Une « *analyse détaillée de la végétation forestière montre qu'il existe en Bourgogne plus d'une vingtaine de modèles hérités de la couverture végétale naturelle qui avait progressivement reconquis le territoire après la dernière période glaciaire* ». 8 modèles sont particulièrement mis en évidence (ensemble dominé par la chênaie-hêtraie, par les chênaies mixtes-charmaies, calcicoles submontagnardes...).

²² Bourgogne Nature, 2008, Hors-Série n° 3 « La Forêt Morvandelle - actualité des recherches » - Les Cahiers scientifiques du Parc n° 5 et Bourgogne Nature, 2011, Hors-série n° 9 « La Forêt en Morvan – actualité des recherches II – Quel avenir ? » – Les Cahiers scientifiques du Parc n° 10.

²³ Avis du CESE « La valorisation de la forêt française » - octobre 2012

Celle-ci entraîne des risques élevés de tensions entre les acteurs économiques du territoire pour assurer leur approvisionnement²⁴. Le risque de l'exploitation industrielle irraisonnée des résineux existe bien dans le Morvan et le CESER se doit de le souligner.

Face à cette situation toute particulière du Morvan, les acteurs locaux membres du Parc naturel régional du Morvan (PNRM) ont aujourd'hui fait le choix clair d'un maintien de l'équilibre existant à 50/50 entre feuillus et résineux en refusant de se lancer dans une nouvelle politique d'accroissement des volumes de résineux. L'enjeu de la 3^{ème} Charte forestière 2012-2015 est de soutenir le dynamisme économique de la forêt morvandelle en développant des activités locales de seconde transformation. Cet objectif est conforme à l'orientation stratégique inscrite initialement dans la Charte du PNRM 2007-2019 et visant à « soutenir la dynamique économique dans le respect du développement durable ». Le CESER souligne ici la démarche intéressante du PNRM quant à sa préoccupation constante de définir une politique cohérente pour la gestion et l'exploitation de sa forêt et l'avenir de sols forestiers.

Le CESER ne peut évacuer ici le débat qui anime depuis des mois l'ensemble des acteurs et la population de ce territoire concernant l'implantation d'une nouvelle grande scierie industrielle de résineux au cœur du Morvan. Il ne s'agit pas, pour le CESER, de remettre en cause ici des décisions prises par des élus de la République, mais nous ne pouvons que constater que ces décisions politiques ne sont pas en adéquation avec les positions des instances du PNRM, des associations environnementales et d'APROVALBOIS, association interprofessionnelle représentante de la filière bois en Bourgogne, qui voit même dans ce projet « démesuré » l'annonce d'une « catastrophe » à venir²⁵. Le CESER se doit d'alerter tout particulièrement le Conseil régional du risque de déstructuration du tissu local des plus petites entreprises de ce territoire.

La situation de la forêt bourguignonne ne peut pas se résumer à cette seule image de la forêt morvandelle qui focalise, à juste titre aujourd'hui, les attentions du fait des tensions aiguës existantes sur l'exploitation de ses résineux. Ainsi, cette situation mise à part, il ne serait donc pas inenvisageable d'imaginer une extension ciblée, « maîtrisée » et « raisonnable » des surfaces résineuses sur d'autres portions du territoire dans le respect d'une gestion durable de la forêt comme le souligne le PPRDF. Sur ce point, le CESER appelle au dialogue et à l'échange sur le terrain entre acteurs concernés.

POUR UN DEVELOPPEMENT LOCAL DU REBOISEMENT

Les acteurs de la filière pourraient s'inspirer de la création du Fonds d'aide à la reconstitution de la ressource résineuse (FA3R), initiative privée portée par les acteurs de la filière forêt - bois de Lorraine, d'Alsace et de Franche-Comté²⁶. Pourquoi ne pas imaginer également un « Plan régional de reboisement des forêts bourguignonnes » mettant en commun l'ensemble des ressources de financement tant privées que publiques.

UN BESOIN DE MEDIATION DEVENU CRUCIAL²⁷

Pour le CESER, l'ensemble de ces propositions n'aurait aucun sens sans une action parallèle visant à l'amélioration de l'acceptabilité sociale de la gestion et de l'exploitation forestière afin de balayer certains préjugés. En effet, les populations (notamment citadines) ont trop souvent le sentiment qu'en coupant un arbre, c'est la forêt qu'on « attaque » en portant atteinte à l'environnement alors même qu'il s'agit d'une gestion maîtrisée de la forêt par anthropisation. Le développement économique des activités de transformation et de valorisation de la ressource forestière est bien compatible avec les objectifs du développement durable et notamment celui du maintien de la diversité biologique.

²⁴ « La forêt morvandelle : stratégie pour une nouvelle charte forestière » - octobre 2011

²⁵ Communiqué d'APROVALBOIS « Chronique d'une catastrophe annoncée » - février 2011 – Décision prise à l'unanimité des membres du Bureau à l'exception du représentant des Forestiers privés de Bourgogne (Compte rendu d'activité d'APROVALBOIS 2010 – juillet 2011.

²⁶ Il vise à la reconstitution des peuplements d'essences résineuses dans le massif vosgien.

²⁷ « La forêt morvandelle : stratégie pour une nouvelle charte forestière » - octobre 2011.

Ainsi, le CESER pense indispensable de développer une communication spécifique à destination du grand public en portant un message simple : une forêt laissée à l'abandon n'est pas compatible avec une gestion maîtrisée et durable qui implique de couper, exploiter et renouveler les peuplements forestiers²⁸.

Cela nécessite également un dialogue renouvelé entre les acteurs de la filière et les associations locales. Ce dialogue doit permettre de clarifier les différences qui pourraient exister mais aussi, pourquoi pas, de rapprocher les points de vue. La collectivité régionale pourrait constituer un point d'ancrage pour permettre cette médiation.

Investir dans la recherche et l'innovation

Le volet « commercial » évoqué précédemment sera sans efficacité si l'ensemble de la filière et des acteurs publics n'investissent pas préalablement dans la recherche et l'innovation. Ces investissements doivent concerner, d'une part, la gestion et l'exploitation de la forêt dans toutes ses composantes (boisements, essences, mécanisation, animation...) et, d'autre part, le « produit bois » (éco-matériaux, objets bois, chimie verte...).

RENFORCER LA RECHERCHE FONDAMENTALE

Le CESER insiste pour souligner d'abord l'extrême importance de développer la recherche fondamentale dans un certain nombre de thématiques :

- conséquences des changements climatiques sur l'exploitation des forêts bourguignonnes,
- évolution des sols forestiers et stockage de carbone,
- apports de la biodiversité forestière...

Les chercheurs auditionnés ont eux-mêmes souligné les nombreuses inconnues existant encore dans ces domaines alors même qu'ils déterminent pour beaucoup les travaux de recherche appliquée. Pour le CESER, ces travaux doivent permettre de renforcer le niveau de connaissance sur le fonctionnement global et complexe des écosystèmes forestiers.

Le CESER de Bourgogne préconise que la recherche publique nationale développe le champ des expérimentations sur nos territoires dans une logique de long terme et avec les dotations financières nécessaires pour préserver ses expérimentations sur plusieurs décennies, ce qui correspond au temps forestier. Des réflexions ou études menées (et financées) localement et indépendamment de ces instituts de recherche nationaux sur de tels champs ne pourraient vraisemblablement pas s'inscrire dans une véritable logique globale alors même que cette cohérence est nécessaire à de tels niveaux de recherche.

Il lui semble également impératif que de telles recherches fassent l'objet d'un effort de suivi, de communication et de vulgarisation pour l'ensemble des gestionnaires et partenaires forestiers.

RECHERCHE OPERATIONNELLE ET INNOVATION

La recherche appliquée apporte bien sûr son concours en matière de valorisation et de transformation du bois. Pour le CESER, elle doit être développée avec la prise en compte de ces problématiques par toutes les parties prenantes, qu'elles soient publiques ou privées.

Comme évoqué précédemment, la Bourgogne est une région à 80 % de feuillus. La question essentielle aujourd'hui, pour la forêt bourguignonne, concerne donc bien la nécessité de trouver des débouchés pour l'utilisation des bois feuillus et particulièrement ceux de moins bonne qualité. Mais il s'agit également que ces débouchés soient porteurs de la plus forte valeur ajoutée tant sur les plans économique, social et environnemental. Pour le CESER, il convient d'intensifier, par l'innovation et la

²⁸ En dehors de certaines zones de protection spécifiques telles que les Réserves biologiques intégrales (RBI) ou dirigées (RBD).

recherche, l'identification de ces nouveaux débouchés en maximisant chaque denier public utilisé pour atteindre cet objectif notamment, par exemple, dans le secteur de la construction. Pour le CESER, il conviendrait également de dynamiser le design et l'éco-conception dans le secteur de l'ameublement, l'agencement extérieur et intérieur.

Le CESER pointe aussi la problématique de l'utilisation de ces feuillus pour divers équipements (traverses de chemin de fer, poteaux électriques, clôtures...). Un double problème se pose :

- le recyclage de ces éléments et notamment des traverses de chemin de fer traitées à la créosote²⁹ et retirées par Réseau ferré de France (RFF) pour les remplacer par des traverses en béton ;
- la question de la possible utilisation de nouvelles traverses en bois non traitée qui permet déjà à plusieurs chemins de fer européens comme la Suisse, l'Italie ou la Suède, non seulement de toujours utiliser du bois pour leurs traverses, mais aussi de les éliminer facilement par valorisation énergétique.

Le CESER n'a pu s'engager dans une réflexion plus poussée sur ces problématiques spécifiques importantes mais estime, a minima, que la recherche devrait pouvoir apporter des solutions sur ces questions. Il souligne également que les engagements réciproques, pris en juillet 2010, de RFF, France Télécom, Electricité Réseau Distribution de France (ERDF), de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), l'Association Robin des Bois et le Ministère en charge du développement durable fixés dans la « *Charte d'engagement volontaire relative à la réutilisation et l'élimination des poteaux et des traverses en bois traités à la créosote et au CCA* »³⁰, étaient valables jusqu'au 31 décembre 2013.

La Bourgogne ne dispose pas comme d'autres régions d'une concentration de structures, d'effectifs et de moyens de recherches d'organismes publics ou privés dans le secteur du bois, à la différence, par exemple, du secteur agricole. Seule la présence d'Arts et Métiers ParisTech Cluny permet de mobiliser de façon notable le secteur de la recherche sur le bois dans notre région. De plus, nous sommes dans une période de raréfaction des ressources publiques. La réunion de ces facteurs oblige d'autant plus la filière à faire preuve d'audace et d'innovation. Le CESER rappelle également la nécessité d'élargir cette notion d'innovation³¹, qui ne doit pas se limiter à son seul aspect technologique.

Pour le CESER, il s'agit pour les acteurs bourguignons de la filière d'optimiser et de mutualiser les moyens (financiers, techniques, humains...) et les connaissances (études, projets...) par le biais des structures existantes en Bourgogne en lien plus ou moins direct avec les problématiques « bois ».

De plus, pour le CESER, toutes les filières économiques de Bourgogne gagneraient à nouer et à renforcer leurs partenariats entre elles via la Chambre de commerce et d'industrie de Bourgogne, les Chambres de métiers, les Chambres d'agriculture, APROVALBOIS... car la filière bois n'est pas différente des autres filières industrielles notamment dans le domaine de l'innovation. Les acteurs consulaires et institutionnels doivent continuellement travailler à briser les cloisonnements qui pourraient encore exister.

Il est d'autant plus important que l'ensemble des organismes, entreprises, structures... existants aujourd'hui en Bourgogne et jouant un rôle, quel qu'il soit, en matière de recherche/innovation sur la forêt/bois, puisse constituer autant de relais locaux sur les besoins et les réflexions de la filière. Une structure comme APROVALBOIS pourrait se charger d'opérer la synthèse de ces besoins et de ces réflexions bourguignonnes qui pourraient ensuite être communiqués utilement, de façon ciblée, en dehors de la région (Pôle de compétitivité bois « Xylofutur », INRA Nancy, École nationale

²⁹ Produit hautement toxique qui se compose d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et qui permet de lutter contre la pourriture du bois.

³⁰ CCA : Cuivre, chrome, arsenic.

³¹ MICHON Jean-François, PETITBON Elisabeth, *Les tensions sur le financement du cycle d'exploitation des TPE et PME-PMI en Bourgogne*, CESER de Bourgogne, 2009.

supérieure des technologies et industries du bois - ENSTIB, Institut technologique Forêt, Cellulose, Bois-construction, Ameublement - FCBA...).

Cette veille technologique régionale pourrait ainsi compléter utilement le Bulletin de veille VIGIBOIS, réalisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Bourgogne.

Ce bulletin constitue, pour le CESER, une initiative exemplaire, à saluer et à maintenir, de partenariat public-privé noué entre Chambres consulaires, interprofessions, collectivités et monde de la recherche.

Enfin, en complément de ces propositions, le CESER souligne également que le développement de l'innovation en matière de bois nécessitera de lever certains freins existants :

- d'une part, à cause des procédures de normalisation des innovations et produits bois et de certification des nouvelles méthodes d'utilisation. Car aujourd'hui, si l'on souligne souvent le manque de prescription en matière d'innovation, certains vont jusqu'à affirmer, en ce qui concerne le bois qu'il y a même une « *contre-prescription* » regrettable et que « *des entreprises disparaissent du fait du blocage de l'innovation* »³². La problématique concerne notamment l'existence « *d'un monopole « de fait » de l'évaluation de l'innovation en France du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)* »³³. En dehors des réflexions nationales existantes sur cette question spécifique³⁴, une réflexion plus globale sur les freins à lever pour favoriser le développement de l'innovation en Bourgogne pourrait être intéressante,
- d'autre part, les Etats généraux de la modernisation du droit de l'environnement, lancés en avril 2013 par Delphine BATHO, alors Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, tentent d'apporter une réponse complémentaire en matière de réglementations et de procédures devant ce constat porté par la Ministre : « *la complexité des normes environnementales est une réalité* »³⁵. Il s'agit de « *moderniser et de simplifier un certain nombre de procédures* » dans l'objectif « *que soit assurée une protection efficace et réelle et non pas seulement formelle des personnes, de la santé et de l'environnement tout en facilitant la réalisation des projets d'intérêt économique et social* ».

S'engager dans un pari industriel en Bourgogne : les matériaux biosourcés

L'avenir du développement industriel de la Bourgogne est évidemment une question essentielle et la filière bois constitue une filière majeure pour les emplois de notre région. Elle est néanmoins pleinement dépendante de la ressource existante. En cela, le CESER doit souligner la nécessité de veiller dès maintenant au respect de la hiérarchie des usages du bois entre, et par ordre de priorité, bois d'œuvre, bois d'industrie et pour terminer bois énergie. Cette hiérarchie est la seule permettant de donner sa pleine mesure en terme(s) de valeur ajoutée à la filière.

La transversalité de cette question est telle que la Région devrait pouvoir créer et accompagner plus fortement les dynamiques existantes visant à faire converger les enjeux collectifs en la matière.

³² Synthèse des Ateliers régionaux Bois Bourgogne – 18 mars 2013.

³³ Roger MICHEL, Ingénieur ESTP-CHEC - audition publique du 4 avril 2013 dans le cadre des réflexions en cours de la mission de l'Office parlementaire pour l'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) « Economies d'énergie dans les bâtiments : comment passer à la vitesse supérieure ? ».

³⁴ Mission de l'Office parlementaire pour l'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) et propositions du rapport de Jean-Yves CAULLET qui note : « la norme est ennemie de l'innovation » et que « pour ce qui concerne le bois, c'est une véritable barrière à l'entrée dans l'âge moderne de son utilisation ».

³⁵ Delphine BATHO - Conférence de presse – 6 avril 2013.

Elle devra pour cela se poser cette question : à partir de quand le soutien au secteur du bois énergie nuit-il aux autres secteurs du bois ? Quel secteur industriel de la filière est porteur des plus fortes potentialités regroupant les 3 piliers du développement durable ?

Le CESER, de son côté, appelle le Conseil régional à prendre le pari du développement des éco-matériaux et de la construction bois en Bourgogne.

Les ressources aujourd'hui affectées au soutien du développement du bois énergie pourraient demain servir ce projet. Ceci permettrait d'utiliser l'argent public de la manière la plus optimale qui soit via des politiques publiques entraînant une multiplication des effets tant sur le plan économique, qu'écologique et social. Cela sous-entend de véritables choix politiques et l'accompagnement, par la Région, du pilotage d'un tel projet d'envergure. Le CESER espère que le Conseil régional saura se saisir de cette opportunité. Mais le CESER a également conscience qu'un rapprochement et une collaboration entre différentes entreprises d'un secteur ou d'un territoire ne se décrètent pas. Un tel regroupement d'entreprises visant à développer des programmes collaboratifs, qu'ils soient liés à la R&D ou non, nécessite d'abord une volonté et une dynamique des dirigeants de ces entreprises.

En attendant, l'idée d'une réunion des forces des acteurs régionaux autour d'un « pôle matériaux biosourcés » dans lequel des entreprises de la filière bois pourraient avoir un rôle à jouer, semble faire son chemin et rejoint en cela les multiples réflexions et projets initiés notamment par la Chambre d'agriculture de l'Yonne (lin, paille, chanvre). Il est vrai que la Bourgogne bénéficie de la présence d'Arts et Métiers ParisTech Cluny, de l'Institut supérieur de l'automobile et des transports (ISAT) de Nevers, du Cluster AgroComposite Entreprises en Côte-d'Or³⁶, d'Allizé-Plasturgie Bourgogne... qui sont autant d'acteurs que cette question peut concerner. Le Conseil régional pourrait favoriser cette dynamique en lien avec la filière bois. Cela semble être l'un des objectifs de la nouvelle Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI) qui évoque « *l'émergence de nouvelles filières ou activités d'avenir telles que les activités de valorisation du bois et des matériaux bio-sourcés* ».

La question qui doit se poser est bien celle de savoir si, dans le secteur « bois » entendu au sens large, des entreprises pourraient utilement, c'est-à-dire, pour leur propre développement économique et commercial, mettre en place un tel processus (Cluster, pôle...) ? Plusieurs territoires disposent de telles expériences autour du bois (Cluster EcoHabitats en Poitou-Charentes, Cluster Rhône-Alpes EcoEnergies, Pôle de compétitivité FIBRES concernant l'Alsace et la Lorraine, Pôle de compétitivité Xylofuture pour l'Aquitaine et le Groupement Eco 47 en Lot-et-Garonne...). Il est difficile d'imaginer que cet intérêt est bel et bien réel pour les entreprises de ces territoires et qu'il n'existerait pas en Bourgogne. Le CESER ne le croit pas et souligne, à ce titre, l'expérience remarquable du projet « Bois Durable de Bourgogne »³⁷ qui démontre que cela est possible.

Le CESER pourrait par ailleurs se saisir de cette question du développement d'une filière « éco-matériaux » et « éco-construction » dans ses futurs travaux³⁸.

³⁶ Anciennement AgroMaterials, lancé en janvier 2010 et labellisé en Cluster AgroComposite Entreprises début 2011. Ce Cluster regroupe aujourd'hui une dizaine d'entreprises et un centre de transfert technologique de l'Université de Bourgogne afin de promouvoir et de développer l'utilisation des agro-matériaux à base de fibres naturelles, et plus particulièrement leur mise en œuvre pour des applications industrielles.

³⁷ Lancée en 2008 par le groupe DUCERF SA en réponse à un appel à projets du Conseil régional en partenariat avec 5 autres professionnels de la filière et le soutien d'APROVALBOIS : MARGARITELLI France, Groupe PETITRENAUD, BARLET Frères, FUYET Père et Fils, Scieries réunies du Chalonnais. Deux partenaires extérieurs sont associés : Rhône-Alpes Développement et le Fonds régional d'amorçage Bourgogne Croissance Innovation – Cf. le rapport pour plus de détails.

³⁸ En prenant en compte notamment l'étude du Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques (PIPAME) « Marché actuel des nouveaux produits issus du bois et évolutions à échéance 2020 » (février 2012). Elle visait le développement des nouveaux produits à base de bois (hors biocarburants) notamment concernant la construction et avait pour but de lancer une réelle dynamique et une véritable cohésion autour de la filière bois française sur ces questions d'innovation.

2. MIEUX MOBILISER LE BOIS DE BOURGOGNE

L'augmentation constante des récoltes de feuillus et de résineux depuis 2009 montre qu'elles sont bien en nette progression dans les 3 domaines : bois d'industrie, bois d'œuvre et bois énergie. La mobilisation du bois des forêts de Bourgogne est donc plutôt satisfaisante du fait des nombreuses actions qui ont été menées depuis des années dans la région pour activer l'ensemble des leviers utiles qui devaient permettre de l'améliorer. En effet, le CESER tient à souligner que la mobilisation des bois constitue depuis longtemps, en Bourgogne, une préoccupation constante des pouvoirs publics et des partenaires professionnels.

Pour le CESER, les propositions qui suivent visent bien à optimiser, améliorer cette mobilisation en agissant sur des leviers qui, pris séparément, n'auraient que de légers effets mais dont l'addition permet d'avoir un véritable effet global sur cette mobilisation. Pour le CESER, l'ensemble de ces efforts doit être, a minima, maintenu. On peut, par ailleurs, en développer de nouveaux dans d'autres domaines.

Donner sa pleine mesure au PPRDF

La meilleure valorisation des ressources disponibles et une augmentation progressive et durable de la production de bois correspondent aux finalités du PPRDF en Bourgogne. Il constitue un nouvel outil essentiel aujourd'hui pour un certain nombre d'acteurs. Le CESER a pu néanmoins se rendre compte que son adoption récente n'avait pas encore permis à l'ensemble de la filière d'en avoir pris connaissance. En effet, le PPRDF devrait permettre, dès aujourd'hui, d'agir très localement sur les territoires pour développer les projets et actions identifiées visant à cette amélioration des récoltes.

Le CESER propose que le PPRDF fasse, aujourd'hui, l'objet d'une véritable campagne de diffusion locale, de communication et d'explications pour l'ensemble des acteurs de la filière bois, de l'exploitant jusqu'à l'entreprise de transformation. De plus, un suivi régulier de son avancement doit aussi être mis en place afin de mesurer les progressions constatées ou non en la matière.

Renforcer les stratégies forestières locales

Les Stratégies locales de développement forestier (SLDF) ont pour objet la prise en compte de préoccupations territoriales et sociales, voire environnementales dans le cadre de la gestion forestière. Elles regroupent les Chartes forestières de territoire (CFT) et les Plans de développement de massifs (PDM) qui sont principalement orientés vers une mobilisation supplémentaire de bois. Un seul territoire en Bourgogne a réussi à constituer une SLDF : le Morvan via sa CFT³⁹ et le PDM du Haut-Folin.

Il existe 4 autres CFT en Bourgogne (Côte de Nuits, pays Seine et Tille, Châtillonnais, Clunisois) qui sont plutôt récentes⁴⁰ et 1 PDM : chène Vallée de la Saône et plaine de la Bresse⁴¹.

Pour le CESER, la définition de ces stratégies locales pour la forêt va dans le bon sens et l'ensemble des massifs forestiers bourguignons pourraient faire l'objet de telles réflexions.

³⁹ Bourgogne Nature, 2008, Hors-Série n° 3 « La Forêt Morvandelle - actualité des recherches » - Les Cahiers scientifiques du Parc n° 5 et Bourgogne Nature, 2011, Hors-série n° 9 « La Forêt en Morvan – actualité des recherches II – Quel avenir ? » – Les Cahiers scientifiques du Parc n° 10

⁴⁰ La charte forestière de la Côte de Nuits a été signée en avril 2009 et celles des territoires du Pays Seine et Tilles et du Châtillonnais ont été signées en décembre 2010. Celle du Clunisois a été mise en place en 2013.

⁴¹ Le PDM chène Vallée de la Saône et plaine de la Bresse, engagé depuis mai 2011, concerne 446 communes de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire. Il s'étend sur un peu plus de 100 000 ha de forêt. Particularité certaine, il s'agit d'un PDM exclusivement dédié au chène.

Agir de façon ciblée sur le morcellement de la forêt privée

Les propriétés privées de grande taille, supérieures à 25 ha, sont relativement peu nombreuses (un peu plus de 3 000), mais couvrent près de la moitié de la surface de la forêt privée bourguignonne. Pour le CESER, même si une optimisation est toujours possible, il est évident que les marges de progression sont relativement limitées en ce qui concerne ces grandes forêts privées et les forêts publiques. Mais « limitées » ne veut pas dire « inexistantes ». Ainsi, pour le CESER, il convient, dans un premier temps, de réaffirmer la nécessité pour les exploitants de respecter les obligations relatives à une gestion optimisée et durable de la ressource. Tous les acteurs doivent continuer de s'y employer.

Les parcelles de petite taille (moins de 4 ha) sont, quant à elles, majoritaires en nombre (plus de 140 000), mais ne représentent que 15 % de la surface forestière privée, soit un peu plus de 100 000 ha. En la matière, le CESER de Bourgogne ne rejoint pas la mise en cause, par de multiples rapports, des petits propriétaires forestiers qui auraient notamment une grande part de « responsabilité »⁴², selon le CESE, dans les manquements en matière de mobilisation du bois. Pour le CESER, il s'agit d'un faux problème. Néanmoins, nous ne saurions omettre de souligner le travail qualitatif réalisé par la SAFER pour tenter d'agir au plus près des réalités locales. Ces actions doivent être maintenues notamment sur l'identification puis la sensibilisation des petits propriétaires de parcelles insuffisamment exploitées ou laissées à l'abandon.

Le CESER souligne également l'intérêt de développer l'information et la sensibilisation des propriétaires de moyennes propriétés comprises entre 4 et 25 ha et représentant un peu plus de 120 000 ha en Bourgogne. Des actions spécifiques les concernant pourraient être menées sur la base du volontariat et du respect du droit de propriété.

Actuellement, la Bourgogne compte 3 coopératives : Coopérative forestière de la Bourgogne et du Limousin (CFBL), Coopérative forestière Unisylva⁴³ et COFORET (Coopérative forestière Rhône-Alpes). Les actions de regroupement au sein d'organisation de producteurs (associations syndicales de propriétaires, coopératives, groupements de gestion...) apparaissent particulièrement adaptées pour cette moyenne propriété.

Transport et logistique

Les questions du transport et de la logistique sont importantes, car elles apparaissent comme deux différentiels de compétitivité majeurs pour le secteur bois et comme des enjeux forts pour la réduction des gaz à effet de serre.

AMELIORER LA DESSERTE FORESTIERE

Une production forestière efficace et rentable suppose d'abord de pouvoir accéder facilement aux parcelles puis de transporter le bois jusqu'aux axes routiers. Là encore, la situation bourguignonne est loin d'être mauvaise. Le PPRDF est venu appuyer, confirmer, amplifier les actions déjà entreprises depuis de nombreuses années en Bourgogne en matière de desserte forestières à l'image du Schéma des routes stratégiques du bois du Morvan⁴⁴.

Néanmoins, de nombreux efforts restent à faire en la matière sur d'autres territoires.

⁴² Rapport du CESE.

⁴³ UNISYLVA qui a vu le jour le 18 juin 2004. Cette coopérative résulte de la fusion de six coopératives forestières intervenant au cœur de la France (Auvergne, Bourgogne, Centre, Limousin). C'est plus de 10 500 adhérents pour une surface en gestion de 350 000 ha et un chiffre d'affaires dépassant les 40 millions d'euros avec 112 salariés.

⁴⁴ C'est ainsi que furent renforcés, grâce à ces financements, 4,2 km de route communale à Corancy en faisant ainsi la première route stratégique bois à être inaugurée début 2013 sur les 4 départements (Nièvre, Saône-et-Loire, Côte-d'Or et Yonne) pour un coût de près de 180 000 €.

Le PPRDF doit constituer le document de référence pour assurer le développement raisonné et ciblé de ces indispensables investissements. Cela nécessitera cependant une réelle réflexion sur les moyens, publics ou privés, à « *mettre sur la table* » pour atteindre les objectifs. Le CESER souligne à cet égard la nécessaire complémentarité dans les soutiens apportés par les collectivités régionales et départementales. Un guichet unique pourrait d'ailleurs être identifié entre le Conseil régional et chaque Conseil général en lien avec les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont le territoire serait concerné par ces investissements, qu'ils concernent des places de dépôts, l'aménagement de routes communales...

MISER SUR LES ALTERNATIVES AU TRANSPORT ROUTIER

Pour le transport de marchandises pris de façon globale, la Bourgogne dispose « *d'un réel potentiel d'acheminement du fret par voie ferroviaire ainsi que par voie d'eau et des avancées fortes ont été réalisées notamment en matière de transport fluvial, même s'il convient de les développer pleinement* »⁴⁵.

En matière de transport fluvial, le CESER avait appelé, en janvier 2011, à la préparation du débat public alors prévu en 2013 sur la liaison fluviale Saône-Moselle/Saône-Rhin (SMSR)⁴⁶. En décembre 2011, le CESER avait également réaffirmé son choix de « *poursuivre le débat* » sur ce projet notamment en réunissant « *toutes les informations nécessaires pour conduire ce débat* »⁴⁷. Or, le rapport de la « Commission mobilité 21 » du 27 juin 2013, présidée par Philippe DURON, chargée de trier et de hiérarchiser les projets nationaux d'infrastructures de transport, a recommandé de repousser le projet de liaison fluviale Saône-Moselle/Saône-Rhin au-delà de 2050. Le CESER regrette ces conclusions et s'interroge sur l'abandon de ce projet.

Concernant le transport par voie ferroviaire, outre les lignes structurantes, la Bourgogne est aussi dotée d'un réseau ferroviaire secondaire, dit « capillaire », assez dense et de multiples gares-bois. La Bourgogne a aussi la chance de disposer d'un rapport scientifique de haut niveau pour appréhender ces questions. En effet, l'étude IntermodBOIS avait pour objectif d'analyser les conditions du report modal du bois vers le fer (de proximité ou non) en travaillant avec les utilisateurs potentiels et les nouveaux acteurs⁴⁸. Au-delà de la faisabilité économique, le retour vers le ferroviaire pour la filière bois doit tenir compte d'une évolution notable du paysage des opérateurs du rail avec l'émergence récente des OFP qui nécessite de réinventer les schémas de fonctionnement. Par ailleurs, l'importance de rétablir un climat de confiance entre les professionnels du bois et du rail a également été rappelée⁴⁹.

Le CESER avait mis en avant dans l'un de ses précédents avis la nécessité d'étudier globalement la question du développement des lignes ferroviaires fret en Bourgogne. L'étude IntermodBOIS constitue un apport non négligeable pour la filière qui doit impérativement s'en emparer afin de susciter les débats, les réflexions, les échanges et, pourquoi pas, de réels projets. Le CESER insiste donc sur l'importance de ne pas laisser dormir cette étude « dans les cartons ».

A son niveau, le CESER pourrait lui-même utilement se pencher sur la question du transport de marchandises hors voies routières en Bourgogne et plus particulièrement sur les opportunités de développement des Opérateurs ferroviaires de proximité et du transport de marchandises par voies fluviales.

⁴⁵ Avis du CESER Bourgogne « L'agriculture face aux enjeux économiques et environnementaux : les pistes d'adaptation en Bourgogne » - 21 janvier 2011.

⁴⁶ Avis du CESER Bourgogne « L'agriculture face aux enjeux économiques et environnementaux : les pistes d'adaptation en Bourgogne » - 21 janvier 2011.

⁴⁷ Avis du CESER Bourgogne « Quelles infrastructures de transport pour la mobilité en Bourgogne ? » - 9 décembre 2011

⁴⁸ IntermodBOIS – Mises en œuvre des conditions de l'inter-modalité pour la filière bois – Rapport scientifique – FCBA, H-Log et Objectif OFP – juillet 2012.

⁴⁹ Fédération des syndicats d'exploitants forestiers, scieurs et industriels du bois – Info Express du 23 juillet 2012.

Optimiser l'organisation de la filière

La politique de « filière » est nécessairement la meilleure des voies à suivre car elle entraîne une capacité à avoir une vision globale des choses, ce dont la forêt a grandement besoin. La politique de filière implique une concentration des réflexions, des énergies et le CESER note l'indéniable besoin d'innovations en termes d'organisation collective des structures forestières en Bourgogne.

Le CESER tient à souligner que la nécessité de répondre aux difficultés d'organisation de cette filière est apparue assez largement dans les travaux menés dans le cadre de cette étude. L'objectif serait d'arriver à renforcer la démarche stratégique pour la région avec le soutien de tous les acteurs de la filière en totale coopération. Il y a un réel besoin d'efforts d'anticipation des problématiques que la filière doit affronter et le chemin de l'échange, du dialogue, s'il est important, doit aussi permettre d'en retirer des engagements forts par le biais d'une vision commune de l'avenir du bois et de la sylviculture en Bourgogne.

Sans la volonté partagée des acteurs de changer les choses, il sera difficile d'avancer. Cela ne pourra donc se faire sans un regroupement en organisation forte et unie des nombreux acteurs institutionnels de la filière bois présents en Bourgogne avec une mutualisation des moyens d'intervention et un partage des objectifs à atteindre (CRPF, DRAAF, Chambres d'Agriculture...). Le CESER tient à souligner que ce secteur pourrait s'inspirer des démarches engagées par d'autres filières, notamment agricoles. Plus largement, la filière bois pourrait même tirer avantage à développer son partenariat et sa coopération avec la profession agricole dans de plus larges domaines.

Le CESER en profite pour souligner ici un élément apparu lors des auditions : différents acteurs ont, à plusieurs reprises, évoqué la difficulté à faire face à la multiplication, depuis quelques années, des demandes de participation à la réalisation de stratégies, schémas, plans divers en Bourgogne. On peut rappeler le Schéma régional climat air énergie (SRCAE), la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI), le Plan régional de l'agriculture durable (PRAD), le Programme énergie climat Bourgogne (PECB), le Plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF), la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB), le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)... Le CESER souligne le risque de dispersion des énergies par rapport aux missions premières des différents organismes participants qui n'ont pas toujours les ressources financières et humaines pour donner la pleine mesure de leur engagement malgré tout le dynamisme et la motivation dont ils peuvent faire preuve.

En ce sens, le CESER estime particulièrement nécessaire, aujourd'hui, le renforcement des moyens d'action de l'interprofession régionale APROVALBOIS, qui compte pour mémoire 5 personnes et que le nombre et l'envergure de ses missions, de plus en plus large, imposerait.

Plus globalement et à titre d'exemple, le CESER souligne aussi l'intérêt du maintien, voire même du développement, des soutiens des collectivités locales et plus particulièrement du Conseil régional à « l'animation de terrain » pour les structures professionnelles et interprofessionnelles auxquelles il est demandé de plus en plus à moyen humain constant.

La filière devra d'ailleurs concentrer son énergie pour la préparation de son prochain Contrat interprofessionnel de progrès (CIP). Elle devra pouvoir appuyer ses réflexions sur la base du bilan du CIP 2007-2013. Ce bilan pourrait constituer une première étape majeure pour regrouper l'avis de l'ensemble des acteurs face à un diagnostic complet de la filière en Bourgogne. Elle permettrait de poser des bases solides pour la préparation du prochain CIP tout en s'appuyant également sur l'ensemble des travaux récents menés dans le cadre des Rencontres régionales bois fin 2012 et début 2013.

Le CESER de Bourgogne a déjà eu, plusieurs fois, l'occasion d'insister sur la nécessité de repenser aujourd'hui les politiques publiques de façon interterritoriale. La politique forestière en est un bon exemple : la forêt n'a que faire des limites départementales ou régionales. C'est pour cette raison que le CESER rejoint la proposition du CESE qui préconise de mettre en œuvre des politiques forestières territoriales par massif dépassant les sacro-saints découpages administratifs (à l'image de la forêt d'Othe répartie sur deux régions, Champagne-Ardenne et Bourgogne). Une réflexion sur l'intérêt de créer des agences de massif, à l'image de celles existantes en matière de gestion de l'eau, apparaît ainsi fort intéressante.

Enfin, le CESER a également pris note de la volonté de la Région de mettre en place un « *plan d'actions régionales spécifiques à la politique agricole et forestière intitulé IRDDAF (Initiative régionale pour un développement durable de l'agriculture et de la forêt)* »⁵⁰. Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur deux points :

- l'agriculture et la sylviculture sont deux choses différentes y compris dans leurs développements industriels. De fait, il s'agit bien de deux filières économiques distinctes dans leurs problématiques, leurs réseaux d'acteurs... La Région devra donc véritablement prendre en compte, dans l'IRDDAF, les spécificités liées à la sylviculture et au secteur économique et industriel du bois ;
- la filière agricole bourguignonne a déjà travaillé à la mise en place du Plan régional de l'agriculture durable (PRAD) et il conviendra, de ce fait, de veiller à trouver une cohérence entre l'IRDDAF et le PRAD.

Enseignement et formation

Une réflexion serait nécessaire sur le rôle et la place de l'enseignement concernant le bois dans un certain nombre d'établissements d'enseignement technique à l'image de ceux des métiers du bâtiment ou agricole. Il pourrait s'agir également d'intégrer des modules « bois » dans certaines formations supérieures (matériaux, architecture) pour permettre ainsi à des ingénieurs et architectes de mieux connaître cette matière première.

Le CESER appelle également les acteurs publics à soutenir le projet de relance de l'Association Architectes, ingénieurs du bois en Bourgogne (AIBB) qui pourrait devenir un acteur essentiel dans les années à venir pour la filière. Une telle association pourrait également jouer un rôle en matière d'aménagement du territoire en s'inspirant notamment des expérimentations menées en Basse-Normandie concernant les Résidences d'architecte en milieu rural⁵¹. A cet égard, un véritable projet fédérateur pour la Bourgogne pourrait être le lancement d'une réflexion sur la constitution d'une école régionale d'architecture bois en Bourgogne.

Le CESER souligne la nécessité de travailler en liaison étroite avec le Rectorat pour faire évoluer ces référentiels de formation initiale.

De plus, l'intégration, dans les référentiels de formation à destination des métiers du bois et de la forêt, de modules consacrés à l'efficacité énergétique, la construction passive, l'éco-construction, l'éco-conception, la valorisation des énergies renouvelables, pourrait se révéler intéressante.

Il s'agit plus globalement de « réenraciner » la « culture chêne » en Bourgogne en misant sur les coopérations et la mutualisation des compétences et des savoir-faire.

⁵⁰ Conseil régional de Bourgogne - Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI) 2014-2020

⁵¹ Dispositif impulsé à titre expérimental par le Ministère de la Culture en Basse-Normandie en 2010.

Pour ce faire, la filière pourrait prendre appui sur une réalisation exemplaire en chêne dans le secteur du bâtiment et des infrastructures en Bourgogne à l'image, par exemple, des 650 m³ de bois utilisés pour la construction de la future passerelle qui reliera la terre ferme au Mont-Saint-Michel⁵².

Néanmoins, le CESER insiste sur un élément qui pourrait apparaître comme trivial : il convient de ne pas oublier les « fondamentaux » du bois : savoir planter et faire pousser la ressource. Les enseignements prodigués, aujourd'hui en la matière, ont tendance à oublier cette vérité incontournable qui passe par la connaissance des sols, de leurs évolutions, du traitement des essences... Il s'agit de réintroduire l'importance de la « culture » des arbres au sens propre auprès des élèves et étudiants.

Cela demandera sûrement à travailler sur l'image même de la forêt auprès des jeunes. En cela, l'ensemble des actions de promotion menées par APROVALBOIS va dans le bon sens.

Enfin, le CESER préconise la mise en place d'un Contrat d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences (CAPECO) pour la filière forestière en Bourgogne permettant ainsi de renforcer les synergies dans une logique de réponse globale aux enjeux en matière de compétitivité et de compétences. Il viendrait compléter utilement le prochain CIP de la filière, celui en cours s'achevant en 2013.

AVIS ADOPTÉ PAR 52 VOIX POUR, 8 CONTRE ET 3 ABSTENTIONS

⁵² Elle est l'œuvre de Lamichène, regroupement de 8 entreprises du bois de la région Normandie et du Grand Ouest. Ensemble, elles ont investi plus d'1 million d'€ il y a 8 ans dans un atelier « high tech » pour mutualiser leur production, valoriser leurs produits et répondre à des marchés de taille.

EXPLICATIONS DE VOTE

Intervention de Thierry GROSJEAN au titre de l'environnement

« Le rapport constitue un état des lieux exhaustif d'une grande qualité. C'est une étape nécessaire mais la question est mal posée. On aurait dû la poser autrement, et ne pas faire de l'exploitation économique le principal objectif de cette saisine, aussi importante soit-elle. Car les réponses à apporter aux enjeux économiques, sociaux dépendent d'autres facteurs. Les pressions économiques poussent à une gestion à court terme, alors qu'il faut un raisonnement prospectif à l'échelle de vie d'un arbre.

Nos constats de départ d'une réflexion sur l'avenir des forêts sont donc sensiblement différents :

- La Bourgogne fait l'objet d'une stratégie industrielle incontrôlée et non durable
- La biodiversité, les paysages et les sols forestiers régressent
- L'impact climatique est mal connu et sous-estimé

Pour le premier point, l'implantation de plusieurs unités en concurrence a mis en évidence la difficulté à concilier le développement des utilisations du bois pour nos activités économiques et la protection du patrimoine biologique qui en permet la pérennité.

S'il faut effectivement défendre l'utilisation intelligente des produits issus de la forêt parce cela constitue une alternative sérieuse dans la transition énergétique et écologique de la Bourgogne, il faut toutefois se montrer prudents dans certaines utilisations.

Ainsi, la frénésie de chaufferies, usines de granulés, pour produire de la chaleur et de l'électricité – 30 % de rendement final – à partir de la biomasse forestière. Qui oublie que le bilan carbone du bois énergie n'est pas neutre : mobilisation, transport, déstockage, usages des sols, transformation. L'utilisation locale et diversifiée doit être fondée sur un bilan environnemental et d'un cadre d'approvisionnement justifiés. Mais aussi sur le recours à l'agro-foresterie.

L'implantation avortée d'ERSCIA a révélé l'absence de maîtrise des implantations livrant les propriétaires et la forêt aux seules lois du marché. Démontrant que la ressource théorique ne tenait pas compte des enjeux climatiques, écologiques, du morcellement des propriétés, de la qualité du bois et de son adéquation aux filières de transformation actuelles.

Concernant le second point, l'exemple le plus flagrant est celui du Morvan. Le processus d'enrésinement a modifié rapidement les écosystèmes, les paysages et la répartition des espèces et végétales. Mais d'autres forêts sont atteintes par ce déséquilibre. Ce sont les fonctions essentielles de la forêt qui sont déséquilibrées : la protection des sols, la rétention de l'eau et la régulation des pluies, les réserves de biodiversité, la contribution au stockage de carbone...Or, elles conditionnent son avenir. Il faut remédier d'urgence aux besoins d'un suivi scientifique et technique indépendant, d'un effort soutenu dans la recherche, et notamment revenir au concept que l'irrégularité protège la forêt, alors que les monocultures industrielles la détruisent.

Ce qui m'amène au 3^{ème} point, l'impact climatique. Si l'on considère que le climato-scepticisme n'est plus de mise, les dernières projections du GIEC ou les études plus régionales démonte que seule une stratégie d'adaptation anticipatrice est désormais permise. Les simulations réalisées, tous scénarios et méthodes confondus, démontrent une augmentation des stress thermique et hydrique dans un futur proche, une baisse de la productivité à rotation longue (vignes, forêts...) sera profondément modifiée.

C'est rien moins que notre identité régionale qui est en train de se jouer au travers de ces enjeux et choix économiques, sociaux, écologiques. Ce n'est donc pas le moment de mettre la tête dans le sable. Les réponses à ce phénomène existent pour faire tampon au changement climatique tout en continuant à agir contre ses causes, essentiellement anthropiques, comme la transition énergétique.

Je ne les retrouve pas à leur place, prioritaire, dans cet avis.

Mais comme l'avis sera utile, je m'abstiendrai. »



**Intervention de Claire MOUSSET-DECLAS
au titre de la CGT**

« La forêt est une richesse et un patrimoine national qui imposent sa préservation et son renouvellement. Cela nécessite la prise de conscience des enjeux en termes de biodiversité, d'environnement, d'aménagement du territoire, de cadre de vie des populations, de spécificités en termes d'exploitation, tout en répondant aux besoins économiques du pays. La filière forêt-bois relèvent donc de l'intérêt national et des missions de service public.

Mais, les objectifs de rentabilité rapide laissent la porte ouverte à une dilapidation du patrimoine pour des intérêts financiers à court terme. Cette spéculation impacte aussi la gestion et l'utilisation du domaine forestier, notamment au détriment des autres usages de la forêt : écologique, social et environnemental.

De même, la méconnaissance des propriétaires privés en ce qui concerne le travail, le développement et le renouvellement de la forêt, engendre des abandons de domaines qui, laissés à l'évolution de la nature, amènent ces forêts non entretenues à des déséquilibres de l'écosystème et de l'environnement.

C'est pourquoi la CGT demande que l'Office National des Forêts soit l'outil de la maîtrise publique de ces missions et de la mise en œuvre de la politique forestière nationale et régionale, que ce soit au niveau domanial, communal ou privé. Il est nécessaire que soit dévolu à l'ONF la mission d'encadrer l'ensemble du secteur et d'apporter les moyens et dispositifs contrôlés par une politique globale nationale. L'objectif serait la préservation et le développement des massifs forestiers, dans une approche permettant une gestion contrôlée de l'utilisation des bois. L'ONF doit pouvoir intervenir en forêts privées sous forme de convention avec les propriétaires pour une exploitation durable et une valorisation des bois. Cela nécessite le financement récurrent de l'ONF par l'État, comme d'ailleurs le préconise le CESE dans son avis d'octobre 2012, mais également le rétablissement du fonds forestier national financé par la filière et géré démocratiquement. Or l'ONF, acteur incontournable de la filière forêt-bois, n'est même pas cité dans cet avis alors même qu'un tiers de la forêt bourguignonne est publique...

Concernant la question du transport, la CGT soutient la proposition de développer les alternatives au transport routier, tant fluviales que ferroviaires. Pour autant, c'est au service public que doit être confiée cette mission et non pas à des Opérateurs ferroviaires de proximité pour permettre une cohérence territoriale. L'enjeu de société qu'est le rééquilibrage massif des modes en faveur du rail doit passer par une maîtrise complète du transport, du réseau principal à l'embranchement particulier, avec comme acteur l'EPIC SNCF.

La filière forêts-bois se caractérise par des métiers pénibles, dangereux et mal rémunérés. Selon l'Institut national de recherche et de sécurité, la filière bois est, après le BTP, le secteur où le nombre d'accidents et de maladies professionnelles est le plus élevé. Le taux d'inaptitude (1,7 %) est le double du taux moyen agricole et les poussières de bois sont la deuxième cause de cancers liés au travail.

S'agissant des rémunérations, le secteur forestier est celui où le salaire minimal moyen est le plus faible comparé à toutes les autres branches agricoles.

Les métiers en lien avec le travail en forêt nécessitent une réelle prise en compte de la formation des salariés que ce soit bûcherons, sylviculteurs, conducteur d'engins, etc.

Une attention toute particulière doit être portée aux Organismes collecteurs de fonds qui permettent d'orienter les financements par rapport aux besoins en matière de formation. Une réflexion devrait être menée dans les commissions paritaires du secteur pour définir les orientations et axes prioritaires en matière de formations, et les besoins en nombres d'emplois.

La filière forêt-bois ne pourra ni se développer aujourd'hui et demain, ni répondre aux besoins, sans la présence de salariés reconnus ayant des statuts et avantages sociaux et conventionnels fortement revalorisés.

La lutte contre le travail illégal (notamment dans le bûcheronnage), contre le non-respect du Code du Travail et des réglementations en matière de sécurité, problèmes reconnus par les professionnels lors des auditions, doit être très fortement renforcée et ces délits sévèrement punis.

Sans la satisfaction des revendications des salariés, et sans une politique nationale volontariste de développement, la filière forêt-bois continuera à périr, y compris en Bourgogne. Seuls quelques intérêts égoïstes ont à y gagner. Les salariés, la population, notre pays, ont tout à y perdre.

Ces propositions (et d'autres) de la CGT figurent en annexe dans le rapport, mais hélas elles n'ont pas été prises en compte dans l'avis.

Parce que cet avis est essentiellement un appel aux fonds publics en soutien à la filière privée et sans contrepartie, et ne va aucunement dans le sens du développement d'une forêt bourguignonne durable qui respecte et fasse vivre ses territoires et ses populations, parce que les volets sociaux et environnementaux y sont totalement absents en terme de propositions, le groupe CGT votera CONTRE.



**Intervention de Marc BENNER
au titre du Pôle nucléaire bourguignon**

« Une question et une interpellation.

Cet avis pose une question qui n'a pas eu de réponse et nous le regrettons depuis plusieurs années : avons-nous la ressource forestière mobilisable en résineux et en feuillus pour assurer l'approvisionnement des industries du bois comme les résineux pour Sardy les Epirey (58), mais avant cela, avec Fruitier en Côte-d'Or et pour les collectivités pour les chaufferies bois ?

Le PPRDF parle d'un million de m³ supplémentaires ? Nous n'avons pas de réponse à proposer aux investisseurs. »



Intervention d'André FOURCADE au titre de la CFDT

« Pour la CFDT Bourgogne, cette saisine apporte un éclairage sur certains enjeux de la forêt bourguignonne.

- En particulier, nous partageons la distinction faite entre les différents types de forêt : parlons plutôt DES forêts bourguignonnes plutôt que de LA forêt.
- L'avis pose également une bonne question, déjà évoquée dans l'avis « Transition énergétique » adopté récemment : quel est le volume de production annuelle exploitable dans la durée de manière durable ? Les récentes controverses sur cette question, à propos du projet ERSCIA, ont montré l'acuité de cette interrogation, avec des réponses chiffrées tout à fait contradictoires.

Nous tenons à souligner trois autres aspects importants :

1. La forêt correspond à un grand nombre d'usages

- Services économiques

Bois d'œuvre

Bois énergie

- Services écologiques

Par rapport à l'eau, aux sols,

A la biodiversité animale et végétale

Captage du carbone

- Aménités : promenade, randonnée, paysages, chasse...

Il nous semble que l'un des enjeux majeurs, aujourd'hui, c'est justement de reconnaître la diversité des usages et des usagers de la forêt et donc des modes d'exploitation. Comment construisons-nous, pour aujourd'hui et pour demain, la complémentarité et la conciliation entre eux, plutôt que d'opposer systématiquement sylviculteurs et randonneurs, bûcherons et touristes, habitants et chasseurs.

2. Un enjeu capital, lié à la forêt, réside dans la construction et le développement de filières industrielles, aval de transformation du bois bourguignon dans notre région.

Il reste encore très largement expédié brut, en grumes par exemple pour le chêne, et débité transformé et valorisé ailleurs en meubles, bois de construction... c'est un gisement d'emploi et d'activité trop peu développé.

3. Et les hommes ? Investir, organiser, structurer, d'accord mais qui va travailler dans nos forêts ? Avec quelle formation, aux métiers de la sylviculture, plantation, abattage débardage, transport, sciage... avec quelle formation à la sécurité à ces métiers à risques ? Avec quelle rémunération ? Quelles garanties sociales ?

Ce premier avis appelle d'autres travaux du CESER pour explorer ces pistes.

Nous voterons cet avis qui apporte des éléments pour une meilleure connaissance de nos forêts et de leurs enjeux. »



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

« FORETS BOURGUIGNONNES : COMMENT AMELIORER
ET DEVELOPPER DURABLEMENT
LEUR EXPLOITATION ? »

RAPPORT

présenté par

Evelyne GUILLON et Christine JORIS

COMMISSION N° 1

Aménagement des territoires et agriculture

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 10 OCTOBRE 2013

SOMMAIRE

COMMISSION N° 1	31
LISTE DES ABREVIATIONS	32
INTRODUCTION	34
1. LA BOURGOGNE : UNE REGION FORESTIERE MAJEURE	38
1.1.1. Occupation du territoire : plus de 30 % de forêts	38
1.1.2. Peuplement : le chêne, roi des forêts de Bourgogne	39
1.1.3. Les récoltes	41
1.1.4. 2/3 de forêts privées et 1/3 de forêts publiques	43
1.1.5. Les modes de gestion et les types de forêts	43
1.1.6. La certification	45
1.1.7. Les Stratégies locales de développement forestier en Bourgogne	46
2. SITUATION DU MARCHÉ DU BOIS EN BOURGOGNE	48
2.1. LE BOIS, LE PLUS ANCIEN DES MATERIAUX D'AVENIR	48
2.1.1. Bois dans la construction : « le coup est parti »	48
2.1.2. Energie : la Bourgogne, comme la France, mise sur le bois	51
2.1.3. Un secteur en berne : l'ameublement	55
2.1.4. Maintien des usages traditionnels : carbonisation, fabrication de panneaux	56
2.2. BOURGOGNE : UNE OFFRE EN DECALAGE PAR RAPPORT A LA DEMANDE	57
2.2.1. Les feuillus ne font plus recette !	58
2.2.2. « Razzia » sur le douglas !	61
2.3. CONNAITRE LES POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	64
2.3.1. Une épineuse question	64
2.3.2. Les estimations de récoltes supplémentaires de bois en Bourgogne : un potentiel d'1 million de m ³ /an	64
2.4. LE RENOUVELLEMENT DE LA RESSOURCE ET LA QUESTION ESSENTIELLE DES EVOLUTIONS CLIMATIQUES	66
2.4.1. Le renouvellement : des choix nécessaires	66
2.4.2. La question essentielle des évolutions climatiques	71
3. LES FACTEURS LIMITANT POUR LA MOBILISATION DU BOIS	74
3.1. LA STRUCTURATION DE LA PROPRIETE FORESTIERE PRIVEE BOURGUIGNONNE	74
3.1.1. Un morcellement évident	74
3.1.2. Quelques mesures visant à réduire ce morcellement	75
3.1.3. Apport des coopératives et des contrats d'approvisionnement	76
3.1.4. Une majorité de propriétaires se sentant peu concernés	77
3.2. LE TRANSPORT DU BOIS	78
3.2.1. Situation du transport de marchandises en Bourgogne	78
3.2.2. « La route, la route, toujours la route ! »	79
3.2.3. Quelle place pour le rail ?	80
3.2.4. Des volumes transportés limités pour le fluvial	85
3.3. LA DESSERTE FORESTIERE	86
3.4. LES ZONAGES DE PROTECTION ET ESPACES PRESERVES ET LEURS CONSEQUENCES POUR L'EXPLOITATION FORESTIERE	89
3.5. LES DEGATS DE GIBIER	93
3.6. LA FORMATION	93
3.7. LA FILIERE ET L'INTERPROFESSION BOURGUIGNONNE	94
CONCLUSION	97

REMERCIEMENTS AUX PERSONNES AUDITIONNEES

Renaud ABORD de CHATILLON, président des Forestiers privés de Bourgogne,

Martial BLONDELLE, président du Centre d'information et de promotion des entreprises forestières (CIPREF),

Philippe CANAL, Office national des forêts (ONF), représentant SNUPFEN Solidaires Bourgogne,

Robert COLLET, de l'équipe de recherche « Matériaux et Usinage Bois » (MUB), Arts et Métiers ParisTech Cluny,

Jean CROISEL, coordinateur forêt à la Direction de l'Agriculture et du développement rural, Conseil régional de Bourgogne,

David CHAVOT, directeur de Margaritelli Fontaines,

Denis D'HERBOMEZ, président de l'Union des entreprises du bois de Bourgogne (UEBB),

Meriem FOURNIER, directrice de l'UMR Laboratoire d'étude des ressources Forêt-bois (LERFoB), INRA Centre de Nancy,

Charles de GANAY, président du Centre régional de la propriété forestière de Bourgogne (CRPF),

Sébastien GARNIER, responsable des achats bois, Scierie de Sougy,

Richard LACHEZE, responsable d'agence à la Coopérative forestière Bourgogne-Limousin,

David LECHEVIN, Forêts et Sciages d'Autun (FSA),

Anne-Catherine *LOISIER*, maire de Saulieu et vice-présidente du *Parc naturel régional du Morvan*,

Dominique MARIE, chargé du Plan Bâtiments de demain, Conseil régional de Bourgogne,

Jean-Michel MERIAUX, responsable du Pôle FBB « Forêt Bois et Biomasse », Service de l'économie forestière agricole et rurale (SEFAR) à la Direction régionale de l'Agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF),

Nathalie MIONETTO, déléguée territoriale Station Nord-est à l'Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement (FCBA),

Frédéric NAUDET, Pépinières NAUDET,

Bernard POUILLOT, chargé de mission « forêts », Service départemental Yonne à la SAFER Bourgogne-Franche-Comté,

Pascal RUET, Société FRET SNCF,

Lionel SAY, *directeur général de la Coopérative forestière Bourgogne Limousin (CFBL)*,

Jean-Baptiste SCHWEBEL, directeur « Bois » à la Direction territoriale Bourgogne-Champagne-Ardenne de l'Office national des forêts (ONF),

Roland SUSSE, président de la Compagnie nationale des ingénieurs, experts forestiers et experts en bois (CNIEFEB),

Gérard TROUCHE, ancien maître de conférences, président du département Agronomie et Environnement - AgroSup Dijon.

COMMISSION N° 1

« Aménagement des territoires et agriculture »

Président : Christophe MONOT, représentant des Jeunes agriculteurs de Bourgogne

Vice-président : Gérard MOTTET, représentant des Organismes culturels (patrimoine)

Secrétaire : Claire MOUSSET-DECLAS, représentante de la Confédération générale du travail (CGT)

Membres

Gilles ABRY, représentant de la Chambre régionale d'agriculture (CRA)

Jean-Bernard BOURDOT, représentant de la Coordination rurale

Jean-Michel BROCHERIEUX, représentant de l'Union nationale des associations de professions libérales (UNAPL) secteur juridique

Dominique CHAMBRETTE, représentant de la Chambre régionale d'agriculture (CRA)

Noël GILIBERT, représentant de l'Union régionale des associations familiales (URAF)

Evelyne GUILLON, représentante de la Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne

Christine JORIS, représentante de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO)

Philippe KOENIG, représentant de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)

Pierre GUEZ, représentant du Pôle de compétitivité VITAGORA et de la Fédération régionale des coopératives agricoles (FRCA)

Charles SCHNEIDER, en qualité de personnalité qualifiée en matière d'environnement et de développement durable

Membres associés :

Louis NUGUE, représentant des organisations syndicales d'artisans au sein de l'Union professionnelle artisanale (UPA) et Jean-François GAITEY, représentant d'APROVALBOIS, du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) et de l'Union syndicale régionale des organismes de la forêt privée en Bourgogne (USROFPB)

Cabinet

Nicolas HUGUET, chargé d'études

Brigitte DUCHANOY, assistante

LISTE DES ABREVIATIONS

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
BBC	Bâtiment basse consommation
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CFBL	Coopérative forestière Bourgogne Limousin
CIP	Contrat interprofessionnel de progrès
CFT	Charte forestière de territoire
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CRFP	<i>Centre régional de la propriété forestière</i>
CIMAC	<i>Convention interrégionale du Massif Central</i>
CPER	Contrat de projet Etat-Région
CRB	Conseil régional de Bourgogne
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
CRITT	Centre régional d'innovation et de transfert de technologies
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
DDAF	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DRAAF	Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt
DEFI	Dispositif d'encouragement fiscal et d'investissement
DST	Diagnostic stratégique territorial
ETF	Entreprise de travaux forestiers
ENS	Espace naturel sensible
ENSAM	Ecole nationale supérieure des arts et métiers
FCBA	Institut technologique Forêt, Cellulose, Bois-construction, Ameublement
FBF	France bois forêt
FFN	Fonds forestier national
FSC	Forest stewardship council
FNC	Fédération nationale des chasseurs
FEDER	Fonds européen de développement rural
FSE	Fonds social européen
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
IAA	Industrie agroalimentaire
INRA	Institut national de la recherche agronomique
IFN	Inventaire forestier national
LMAP	Loi de modernisation agricole et de la pêche

MAAPRAT	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
NRT	Nouvelle réglementation thermique
ONF	Office national des forêts
ORF	Orientations régionales forestières
OFP	Opérateur ferroviaire de proximité
PAC	Politique agricole commune
PER	Pôle d'excellence rurale
PME	Petite et moyenne entreprise
PEFC	Programme for the endorsement of forest certification
PDM	Plan de développement de massif
PNRM	Parc naturel régional du Morvan
PPRDF	Plan pluriannuel régional de développement forestier
PGI	Prestataire gestionnaire d'infrastructures
PREDIT	Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres
PSG	Plan simple de gestion
RBI	Réserve biologique intégrale
RBD	Réserve biologique dirigée
RNR	Réserve naturelle régionale
RNN	Réserve naturelle nationale
SAU	Surface agricole utile
SIG	Système d'information géographique
SRCAE	Schéma régional climat, air, énergie
TEC	Tonne équivalent carcasse
TSF	Taillis sous futaie
UE	Union européenne
UMR	Unité mixte de recherche
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique
ZICO	Zone d'importance communautaire pour les oiseaux
VNF	Voies navigables de France

INTRODUCTION

➤ *La filière bois, secteur majeur en France et en Bourgogne*

Avec une occupation de 28 % du territoire national et 16 millions d'hectares boisés, la forêt française est la 3^{ème} d'Europe⁵³. La filière représente près de 450 000 emplois directs ou indirects, soit autant que l'automobile, et 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires⁵⁴.

La Bourgogne est l'une des régions les plus forestières de France avec un taux de boisement de 32 % correspondant à près d'1 million d'ha de surfaces boisées (5^{ème} rang national). Les entreprises de la filière forêt bois représentent 2 800 établissements et 18 500 emplois pour la filière prise au sens large, soit 2,6 % de la population active de la Bourgogne. Avec un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 642 millions d'euros (5 % du PIB régional), la filière bois bourguignonne représente environ 4,6 % de l'activité de la filière bois française⁵⁵.

➤ *« Nous ne voulons plus de rapports. Nous voulons des solutions ! »*⁵⁶

Au niveau national, « de nombreux rapports, tous concordants, ont été établis sur la forêt depuis 30 ans, mais sans jamais aboutir »⁵⁷. « Concordants » sur quoi ? Sur le fait que « la forêt est un potentiel dormant et que l'économie correspondante stagne avec une industrie en souffrance » alors même que la filière fait face à une demande en bois en augmentation. Le potentiel de la forêt française serait donc « considérablement sous exploité »⁵⁸ du fait notamment que seul 60 % de l'accroissement naturel annuel de la forêt française seraient prélevés chaque année⁵⁹.

De plus, les entreprises du secteur manquent de compétitivité comme en témoigne la balance extérieure de la France pour l'ensemble de la filière bois, qui affiche un solde négatif de près de 6 milliards d'euros, correspondant au deuxième déficit commercial de la France derrière celui de l'énergie. Le papier et le meuble représentent à eux seuls près de 90 % du déficit, le secteur de l'exploitation forestière et de la scierie ne pesant que pour 7 % environ. On perdrait ainsi « une scierie tous les trois jours depuis 30 ans » avance Maurice CHALAYER, porte-parole de l'Observatoire des métiers de la scierie⁶⁰. La France se trouve dans la position paradoxale d'un pays en voie de développement : elle produit de la matière première qu'elle exporte, et importe des produits transformés d'autres régions du monde⁶¹ et surtout de Chine⁶². A ce manque « chronique » de compétitivité, se sont ajoutées bien entendu les difficultés inhérentes à la crise économique majeure survenue depuis 2008.

⁵³ Le 4^{ème} en se limitant à la métropole derrière la Suède, la Finlande et l'Espagne.

⁵⁴ L'Allemagne compte 11 millions d'hectares de forêt mais la filière affiche un chiffre d'affaires de 117 milliards d'euros « et le secteur y fait travailler plus de 1,5 million de personnes », ajoute Eric TOPPAN, économiste à la Fédération des forestiers privés - Challenge n° 332 - février 2013 « La vérité sur le gâchis de la filière bois ».

⁵⁵ Alors que la Bourgogne représente 2,3 % du PIB français, la filière forêt bois bourguignonne représente le double de la valeur ajoutée moyenne dans ce secteur - Données extraites du Contrat interprofessionnel de progrès (CIP) filière bois en Bourgogne.

⁵⁶ Henri PLAUCHE-GILLON, président de la Forêt privée française - Challenge n° 332 - février 2013 « Vérité sur le gâchis de la filière bois ».

⁵⁷ Rapport de Jean PUECH remis à M. le Président de la République « *Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois* » - 6 avril 2009. On peut citer encore les rapports « *ONF : outil d'une volonté* » de Hervé GAYMARD, alors président du Conseil d'administration de l'ONF, « *Filières et entreprises de la trituration du bois en France - pâtes à papiers et panneaux - Forces, faiblesses, positionnement et perspectives* » en 2010 ou encore le rapport « *Une meilleure valorisation de la ressource forestière sous forme de sciages* » en 2012. Terminons de façon encore plus récente avec le rapport du CESE sur « *La valorisation de la forêt française* » d'octobre 2012.

⁵⁸ Lettre de commande du Président de la République à Jean PUECH du 31 décembre 2008.

⁵⁹ Avec une progression de l'ordre de 7,5 m³ /ha par an - Rapport du CESE sur « *La valorisation de la forêt française* » d'octobre 2012.

⁶⁰ Challenge n° 332 - février 2013 « La vérité sur le gâchis de la filière bois ».

⁶¹ Avis présenté au nom de la Commission des affaires économiques sur le projet de loi de finances pour 2013 - Tome II « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » - Forêt -10 octobre 2012.

⁶² Pour la seule année 2011, les exportations de grumes de chêne françaises ont affiché une progression de 25 %, dont une augmentation de 108 % à destination de la Chine, celle-ci s'imposant de plus en plus comme le menuisier du monde.

La situation est donc loin de s'améliorer puisqu'en 2012, « la balance économique du secteur est lourdement et de plus en plus déficitaire, et le nombre d'entreprises, en particulier de la première transformation, est en forte régression »⁶³.

Pourtant, des voix s'élèvent contre les conclusions hâtives que ce constat pourrait entraîner : certains « en concluent que la filière bois est condamnable » du fait de son caractère déficitaire dans notre balance commerciale. « La filière serait incapable de se mobiliser, les forestiers organisent mal l'approvisionnement de leur aval, les scieurs ne s'adaptent pas aux besoins du marché et les transformateurs industriels accusent un retard technologique. On entend dire que les forestiers ne seraient pas malins, qu'il suffirait de faire ceci ou cela. Bref, y a qu'à... Tout n'est pas si simple et si les problèmes avaient seulement été ceux-là, ils auraient été résolus depuis longtemps... »⁶⁴.

➤ *Une multiplication de politiques révélatrice d'une certaine impuissance publique ?*

Déjà en 2008, l'Etat avait mis en avant⁶⁵ l'importance d'une plus grande utilisation du bois et avait fixé à la filière un objectif de mobilisation de 12 millions de m³ de bois supplémentaires à l'horizon 2012 et de 20 millions en 2020⁶⁶. A la suite de rapport Puech sur la « *Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois* »⁶⁷, c'est le Président de la République dans son « discours d'Urmatt » du 19 mai 2009 qui résumera le double objectif recherché : « *mobiliser plus en préservant mieux* ». Cette orientation fut ensuite reprise dans la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010.

Cette « *volonté politique* » s'est encore manifestée en 2012/2013 avec la **préparation du futur** projet de loi sur l'avenir de l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt, programmé par le gouvernement au deuxième semestre 2013. Sa préparation s'est appuyée sur les **Rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire et du bois**⁶⁸ et sur une nouvelle réflexion sur l'avenir de la forêt française et de la filière bois confiée fin 2012 par le 1^{er} Ministre, Jean-Marc Ayrault, au député de l'Yonne Jean-Yves Caillet. L'objectif est de permettre à la filière d'« *augmenter fortement sa capacité à créer de la valeur ajoutée en France pour que l'accroissement de la demande s'accompagne d'un développement des emplois et ne provoque pas l'augmentation du déficit du commerce extérieur* », comme l'indique la lettre de mission envoyée par le 1^{er} Ministre à Jean-Yves Caillet.

De 2007 à aujourd'hui, toutes les politiques publiques définies ont donc cherché sans succès à réveiller ce « *potentiel dormant* » et à améliorer la compétitivité du secteur tout en respectant et préservant la forêt. François PATRIAT, président du Conseil régional de Bourgogne, résumait lui-même, début 2013, la situation : « *nous sommes encore un pays sous-développé dans ce domaine* ». Pascal MAILHOS, Préfet de la région Bourgogne lui emboîtait le pas : « *nous devons mettre en marche une politique sérieuse pour faire de grandes choses avec cette ressource qu'est la forêt. C'est désormais notre rôle avec les acteurs du secteur de mettre en place les structures pour développer cette filière capitale pour notre avenir* »⁶⁹.

⁶³ Rapport du CESE sur « *La valorisation de la forêt française* » d'octobre 2012. De plus, en 10 ans, « le secteur aurait perdu plus de 50 000 emplois selon la CGT » - Challenge n° 332 -février 2013 « La vérité sur le gâchis de la filière bois ».

⁶⁴ Philippe LEROY, sénateur de la Moselle, président du groupe d'études Forêt et filière bois, au nom de la Commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du Sénat -séance du 24 mai 2011.

⁶⁵ Partant du Programme forestier national 2006-2015, du Grenelle de l'environnement (depuis les débats lancés en 2007 jusqu'aux 2 lois : loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement), des Assises de la Forêt clôturées en janvier 2008, et du rapport de Bernard ROMAN-AMAT en 2007 pour « *préparer la forêt française aux changements climatiques* » de décembre 2007. De même, l'Union européenne a publié le 27 février 2008 une contribution pour améliorer la compétitivité de la filière bois européenne.

⁶⁶ Un tel objectif représente une augmentation des récoltes de 58 % (par rapport aux 36 Mm³ de 2005) qui englobent le bois énergie pour 12 Mm³ (+ 414 %) et le bois d'œuvre pour 9 Mm³ (+ 43 %) - Rapport « *Le transport du bois et sa logistique* » -juillet 2008.

⁶⁷ Rapport remis à M. le Président de la République « *Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois* » - avril 2009

⁶⁸ Lancées le 25 septembre 2012 par Stéphane LE FOLL, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Arnaud MONTEBOURG, ministre du redressement productif et Guillaume GAROT, ministre délégué de l'agroalimentaire, en partenariat avec l'Association des régions de France (ARF).

⁶⁹ Bien Public - 8 janvier 2013.

➤ *Une problématique pour le CESER Bourgogne : la mobilisation du bois*

Le cœur du problème concerne aujourd'hui la compétitivité des entreprises de la filière qui doivent faire face aux difficultés inhérentes à toutes les activités industrielles qui s'inscrivent dans un marché mondialisé extrêmement concurrentiel, marqué de surcroît par la crise économique.

A cet égard, le CESER a déjà eu l'occasion de se pencher spécifiquement sur ces problématiques dans ses 2 avis sur les industries de 2^{ème} transformation du bois⁷⁰ ainsi que, de façon plus générale mais non moins importante, au travers de ses travaux sur l'artisanat et l'industrie⁷¹.

Il ne s'agit donc pas d'évoquer ici la compétitivité, la transformation, le déficit commercial du secteur...⁷². Il a été choisi de se pencher sur une problématique ciblée directement sur la matière première, c'est-à-dire la ressource forestière : comment optimiser la mobilisation du bois bourguignon pour répondre aux besoins de la filière dans le cadre d'une production durable ? Ce rapport s'attachera donc, d'une part, à dresser un bilan de l'offre et de la demande en bois en Bourgogne et des potentiels existants. D'autre part, nous identifierons les freins pesant toujours aujourd'hui sur une meilleure mobilisation des bois.

⁷⁰ Avis du CESER Bourgogne « Les industries de 2^{ème} transformation du bois - 1^{er} volet : communication sur la 2^{ème} transformation dans la filière forêt-bois bourguignonne » du 25 juin 2001 et « Les industries de 2^{ème} transformation du bois - 2nd volet : renforcer et développer le dynamisme de la 2^{ème} transformation » du 26 septembre 2001.

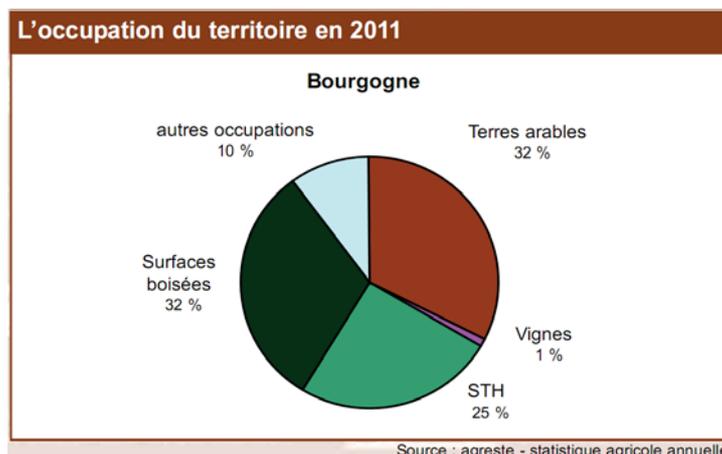
⁷¹ Avis du CESER Bourgogne « Les tensions sur le financement du cycle d'exploitation des TPE et PME-PMI en Bourgogne » du 15 octobre 2009 et « L'artisanat en Bourgogne : besoins et leviers pour son développement » du 16 février 2012 auxquels peuvent venir s'ajouter l'ensemble des réflexions issues du colloque « L'industrie en Bourgogne : bousculer les clichés pour savoir anticiper » du 23 octobre 2012 organisé notamment par le CESER de Bourgogne.

⁷² Sur ce point, le Fonds de modernisation des scieries visant à soutenir l'investissement dans les PME de la filière forêt - bois via des prêts participatifs de développement permet d'apporter un certain nombre de réponses. Ce Fonds de garantie s'adresse aux scieries engagées dans des investissements visant à accroître leur compétitivité, mais aussi aux entreprises de travaux forestiers qui permettent d'améliorer l'exploitation forestière. Au 31 décembre 2012, le Fonds avait permis le financement de 57 projets, pour un montant global de plus de 8,5 M€. Devant son succès, il a été abondé au titre de l'exercice 2013 à hauteur d'un million d'euros, pour un montant global de 3,3 M€. Ce nouvel abondement devrait permettre d'engager au minimum 50 M€ pour l'amélioration des performances de la filière forêt -bois. En 2013, il pourrait ainsi avoir consenti plus d'une centaine de prêts participatifs de développement. Il devrait en être également de même avec la Banque publique d'investissement via des groupes sectoriels dont le bois.

1. LA BOURGOGNE : UNE REGION FORESTIERE MAJEURE

1.1.1. Occupation du territoire : plus de 30 % de forêts

La Bourgogne comprend près d'1 million d'ha de surfaces boisées (972 000 ha)⁷³ la situant au 4^{ème} rang national (France métropolitaine).



Présentation des taux de boisements, des surfaces boisées et des volumes sur pied des 6 régions les plus forestières de France métropolitaine⁷⁴

REGION	TAUX DE BOISEMENT (en %)	SURFACES BOISEES (en ha)	Volume total sur pied (en millions de m ³)	Volume sur pied par hectare (en m ³ /ha)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	48	1 517 000	114	86
Franche-Comté	44	720 000	162	229
Aquitaine	43	1 808 000	212	118
Languedoc-Roussillon	43	1 205 000	106	94
Alsace	39	325 000	81	253
Bourgogne	32	996 600	174	174

Son taux de boisement (rapport entre la superficie boisée et la superficie du territoire) est de 32 % la situant au 6^{ème} rang national (France métropolitaine). Ce taux de boisement, relativement stable, varie selon les départements : 24 % pour la Saône-et-Loire, 36 % pour la Côte-d'Or, 31 % pour l'Yonne et 33 % pour la Nièvre. Les taux les plus élevés (supérieurs à 75 %) se rencontrent dans certains cantons du massif du Morvan, de l'Autunois ainsi que dans les monts du Beaujolais et l'extrémité du premier plateau du Jura. A l'inverse, le Bourbonnais et le Charolais ainsi que les plaines alluviales et piémonts du Massif Central sont les zones les moins densément forestières de la région⁷⁵. La tendance actuelle est à une légère augmentation de la surface de forêt de 350 ha/an⁷⁶.

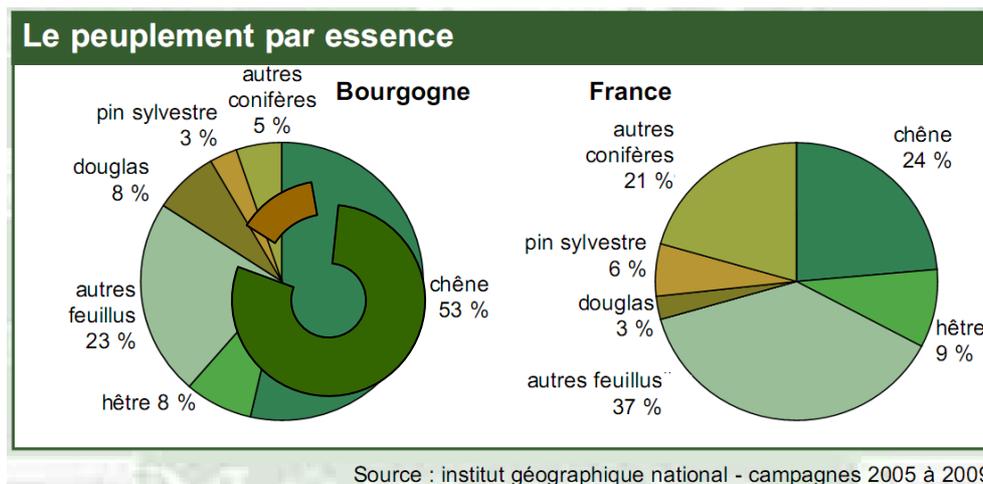
⁷³ Activité des exploitations forestières et des scieries en Bourgogne en 2011 - Agreste Bourgogne n° 146 - mars 2013.

⁷⁴ Source : données IFN - campagne 2005-2009.

⁷⁵ Revue ALTERRE Bourgogne - Repères n° 59 de décembre 2011 « La forêt : un patrimoine pour l'avenir » et Atlas agricole et rural de Bourgogne 2012 (DRAAF).

⁷⁶ SRCAE Bourgogne qui prévoit d'augmenter sensiblement ce rythme de croissance à 1 000 ha/an dès 2012.

1.1.2. Peuplement : le chêne, roi des forêts de Bourgogne



Les feuillus couvrent 84 % des surfaces boisées (820 000 ha). L'essence majoritaire des forêts bourguignonnes est le **chêne qui couvre 53 % de la surface boisée**⁷⁷.

Les conifères ou résineux représentent 16 % de la surface boisée (154 000 ha, 2^{ème} surface de France derrière le Limousin⁷⁸). Le **douglas**, d'implantation récente (seconde moitié du XX^{ème} siècle) est la **principale essence résineuse** puisqu'elle représente environ 8 % de la surface boisée régionale, soit la moitié de l'ensemble des surfaces de résineux⁷⁹. Ils sont situés majoritairement dans le Haut Beaujolais et dans le Morvan qui est une véritable région de production de Douglas⁸⁰.

La forêt est inégalement répartie sur le territoire : très présente sur le Morvan, elle est beaucoup moins dense dans les plaines péri-morvandelles ou la dépression bressane⁸¹.

De plus, malgré la prédominance des essences feuillus, majoritairement de plaines et collines (le Haut-Folin dans le Morvan culmine à 901 m), on note une grande diversité des essences de la forêt bourguignonne conséquence des influences climatiques et de la variété des sols (granites, roches volcaniques, schistes, argiles, limons, calcaires, alluvions...). Cette diversité fait partie intégrante de l'histoire des forêts bourguignonnes et de notre patrimoine légué depuis de nombreuses années⁸².

⁷⁷ Agreste Bourgogne - Mémento de la statistique agricole - octobre 2012.

⁷⁸ Projet d'action stratégique de l'Etat en Bourgogne - 2011-2013.

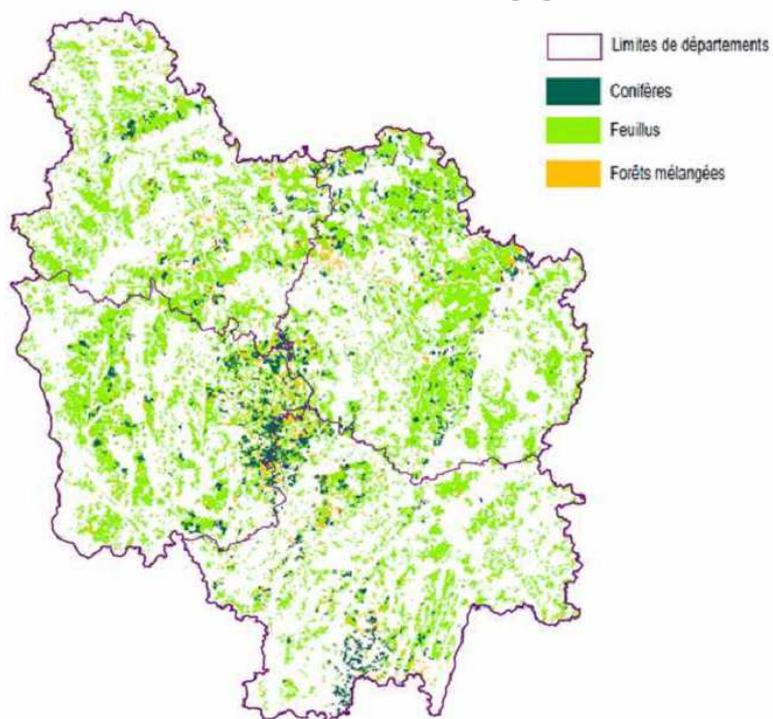
⁷⁹ Atlas agricole et rural de Bourgogne - Agreste 2012.

⁸⁰ Vincent GODREAU, responsable du Pôle d'appui naturaliste à l'ONF - Audition du 16 mars 2012.

⁸¹ ADEME et Alterre Bourgogne - Adaptation au changement climatique en Bourgogne & Forêt - septembre 2012.

⁸² Cette diversité est particulièrement mise en évidence par la carte de la végétation forestière de la Bourgogne établie par François BUGNON et Jean-Louis SIMONNOT, Laboratoire de Botanique et Ecologie Végétale - Université de Dijon jointe en annexe. Une « analyse détaillée de la végétation forestière montre qu'il existe en Bourgogne plus d'une vingtaine de modèles hérités de la couverture végétale naturelle qui avait progressivement reconquis le territoire après la dernière période glaciaire ». 8 modèles sont particulièrement mis en évidence (ensemble dominé par la chênaie-hêtraie, par les chênaies mixtes-charmaies, calcicoles submontagnardes...).

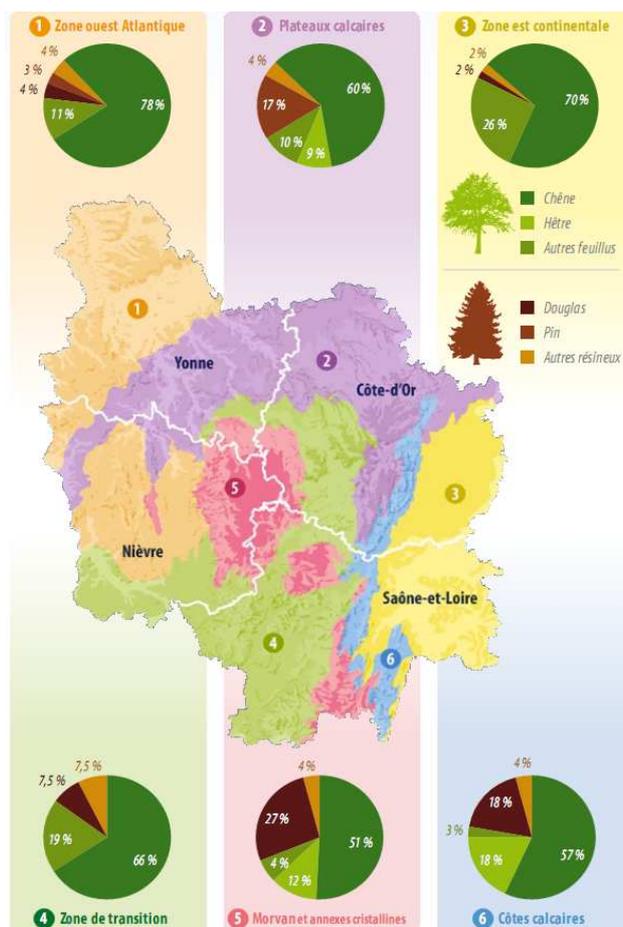
Carte des essences en Bourgogne⁸³



Répartition des principales essences de feuillus et de résineux par grande zone forestière⁸⁴

⁸³ Carte tirée du PPRDF.

⁸⁴ Revue ALTERRE Bourgogne - Repères n° 59 de décembre - Carte : CRPF Bourgogne, IFN et IGN.



1.1.3. Les récoltes

En 2011, la filière forêt-bois récoltait environ 2,6 millions de m³ de bois ronds commercialisés par an, soit 6,5 % du total national contre 5,3 % en 2010 faisant de la Bourgogne la 3^{ème} région française pour l'exploitation forestière⁸⁵. A cela s'ajoute l'estimation d'environ 1 million de m³ en bois de chauffage autoconsommé (majoritairement en feuillus) pour une récolte totale de bois de près de 3,6 millions de m³. La récolte en 2010 était de 2,1 millions de m³ soit **une évolution des récoltes de + 21 %**. Les 2,6 millions de bois commercialisé (hors bois de chauffage autoconsommés) se décomposent de la façon suivante⁸⁶ :

La récolte forestière en 2011

<i>par département de récolte m³ de bois ronds</i>	Côte d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Bourgogne	Part de la Bourgogne dans la France (%)
Récolte de bois d'œuvre						
Total grumes de feuillus	187 557	152 566	133 912	108 904	582 939	10,6%
Total grumes de résineux	131 840	399 946	289 329	80 933	902 048	5,8%
Total grumes feuillus résineux	319 397	552 512	423 241	189 837	1 484 987	7,1%

⁸⁵ Activité des exploitations forestières et des scieries en Bourgogne en 2011 - Agreste Bourgogne n° 146 - mars 2013.

⁸⁶ Activité des exploitations forestières et des scieries en Bourgogne en 2011 - Agreste Bourgogne n° 146 - mars 2013.

Récolte de bois d'industrie						
Bois de trituration	230 172	170 331	115 783	79 821	596 107	4,9%
Autres bois d'industrie	12 790	10 382	11 699	5 809	40 680	8,0%
Total bois d'industrie	242 962	180 713	127 482	85 630	636 787	5,0%
dont bois d'industrie feuillus	153 762	80 815	58 111	46 036	338 724	7,6%
dont bois d'industrie résineux	89 200	99 898	69 371	39 594	298 063	3,7%
dont bois d'industrie certifiés	s	83 453	s	s	292 376	3,8%
dont bois d'industrie exportés	44 309	30 310	s	s	100 294	5,2%
Récolte de bois énergie commercialisé (hors autoconsommation)						
Bois rond > 2m	25 122	46 413	17 217	6 396	95 148	8,4%
Bois rond <= 2m	78 830	85 268	64 955	58 710	287 763	8,2%
Plaquettes forestières	s	s	4 941	s	59 227	4,7%
Bois rond pour carbonisation	s	s	2 454	s	6 623	6,2%
Total bois énergie	127 073	159 471	89 567	72 650	448 761	7,5%
dont bois énergie certifié	s	36 860	s	s	96 600	4,1%
dont bois énergie exporté	s	21 828	s	s	25 664	19,3%
Récolte totale de bois						
Total des prélèvements	689 432	892 696	640 290	348 117	2 570 535	6,5%
dont bois certifié	257 102	325 299	269 927	143 582	995 910	4,6%
dont bois exporté	63 002	80 998	30 301	28 568	202 869	5,5%
Evolution 2011/2010 des prélèvements (%)						
Récolte totale de bois	22,9%	13,7%	17,4%	16,4%	17,3%	France
dont bois certifié (%)	41,9%	10,9%	6,5%	18,4%	18,4%	-1,5%
dont bois exporté (%)	37,9%	-9,9%	20,2%	123,2%	24,6%	-1,6%

2,6
millions
de m³

En matière d'essence, cela donne une récolte de 1,2 million de m³ de résineux et d'un peu plus de 1 million de m³ de feuillus. Ces chiffres font de la **Bourgogne la 1^{ère} région de France pour la production de bois brut à partir de feuillus et de douglas⁸⁷.**

On constate que le bois d'œuvre⁸⁸ occupe la 1^{ère} place de l'activité avec 58 % des volumes récoltés. Les résineux qui ne représentent pourtant que 17 % de la surface boisée régionale, représentent 60 % de cette récolte⁸⁹. Ces chiffres font ainsi apparaître la forte capacité de mobilisation des résineux par rapport aux feuillus qui représentent pourtant près de 83 % des surfaces.

Le bois d'industrie occupe la 2^{ème} place de l'activité avec 24 % des volumes récoltés à part à peu près égale entre feuillus et résineux.

Vient enfin le bois énergie (hors autoconsommation) avec une part de 17 % en augmentation⁹⁰.

Mais si l'on ajoute maintenant le volume de 1 million de m³ de bois de chauffage autoconsommé aux 2,6 millions de m³ initiaux, les 3,6 millions de m³ récoltés ainsi obtenus se répartissent alors de la façon suivante : 41 % de bois d'œuvre, 40 % de bois énergie (bois de chauffage autoconsommé + bois énergie commercialisé)⁹¹ et 18 % de bois d'industrie⁹².

Rapportées à l'accroissement annuel de la forêt bourguignonne⁹³ estimé à 6 millions de m³ par an, la récolte des exploitations forestières et l'autoconsommation de bois de chauffage représentent un

⁸⁷ Revue ALTERRE Bourgogne - Repères n° 59 de décembre 2011 « La forêt : un patrimoine pour l'avenir ».

⁸⁸ Pour mémoire, on distingue 3 grands types d'utilisation du bois qui respectent la hiérarchie suivante aujourd'hui : le **bois d'œuvre** qui correspond aux bois adultes sciés, tranchés ou déroulés affectés à des usages nobles (plutôt résineux) : construction, charpentes, menuiserie, ameublement, emballage. Le **bois d'industrie** correspond aux bois de jeunes arbres ou branches en principe non aptes au sciage, déroulage ou tranchage, et normalement destinés à des emplois industriels à proportion à peu près égale entre résineux et feuillus : bois ronds (poteaux, bois de mine), bois de trituration (panneaux, pâte à papier). Et enfin le **bois-énergie** : bois de chauffage, plaquettes forestières, produits connexes du bois d'œuvre (écorces, sciures, chutes...).

⁸⁹ Atlas agricole et rural de Bourgogne - Agreste 2012.

⁹⁰ En 2011, la récolte, en augmentation de 51 % par rapport à 2010, s'établit à 449 000 m³.

⁹¹ 77 % du bois énergie récoltés en 2007 en Bourgogne sont des feuillus - SRCAE Bourgogne - Enquête annuelle - Agreste.

⁹² SRCAE Bourgogne - Approche sectorielle.

⁹³ On peut noter qu'il est communément admis qu'au minimum 10 % de l'accroissement n'est pas mobilisé car inutilisable (purges, fourches ...). Parallèlement, il est souhaitable de garder en forêt une partie de l'accroissement pour maintenir la fertilité des sols (rémanents) et favoriser la biodiversité (zones mises en réserve, bois morts ou percés, très vieux bois). Cette dernière partie est difficilement quantifiable mais elle existe - Philippe CANAL - SNUPFEN Solidaires Bourgogne - 17 juin 2013.

peu plus de la moitié de la ressource totale⁹⁴. « Pour le moment, le taux de prélèvement est raisonnable : entre 50 et 60 % de l'accroissement naturel. La forêt continue donc de s'accroître »⁹⁵. Ces chiffres permettraient d'envisager « une augmentation prudente et raisonnée de la récolte »⁹⁶.

Enfin, notons que 9 % de cette récolte est exportée vers d'autres régions ou à l'étranger⁹⁷.

1.1.4. 2/3 de forêts privées et 1/3 de forêts publiques

Les forêts privées représentent environ 68 % des surfaces boisées (660 000 ha) soit 2/3 et les forêts publiques gérées par l'ONF, 32 % (310 000 ha) soit 1/3.

Les forêts publiques sont constituées de :

- 107 forêts domaniales (10 % avec 101 000 ha) dont certaines sont très renommées (Cîteaux, Bertrange, Châtillon...) constituées de futaies de qualité,
- et 1 540 forêts de collectivités (22 % avec 207 000 ha)⁹⁸ nombreuses et variées, historiquement gérées en taillis-sous-futaie et qui s'orientent progressivement vers la futaie feuillue par la conversion.

On peut noter une nette distinction entre la Côte-d'Or et les 3 autres départements⁹⁹ :

La forêt par départements						
Surface (milliers d'ha)	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Bourgogne	France
Surface effect. boisée	317	226	202	227	972	15 235
Forêt publique (%)	49	23	23	23	32	25
Forêt privée (%)	51	77	77	77	68	75

Source : institut géographique national - campagne 2005 à 2009

1.1.5. Les modes de gestion et les types de forêts

On peut distinguer deux grands modes de gestion de la forêt :

- en **futaie régulière** avec une régénération artificielle¹⁰⁰ ou avec régénération naturelle¹⁰¹. Ce traitement est pratiqué de longue date et bien connu.

En effet, historiquement, les forestiers développent des modes de gestion de la forêt pour adapter l'offre de bois à la demande. Au début du 20^{ème} siècle, de nombreuses forêts étaient gérées en taillis sous futaie afin de produire du bois d'œuvre et du bois de chauffage. Puis, le développement du chauffage au charbon, suivi du gaz, du fioul et de l'électricité, a fait sensiblement baisser la demande en bois de feu. Les sylviculteurs, encouragés par les différentes politiques forestières de l'après-guerre, ont alors privilégié la futaie régulière qui produit plus de bois d'œuvre.

En Bourgogne, même si le taillis sous futaie domine actuellement¹⁰², les plantations résineuses et près de la moitié des forêts domaniales sont traitées en futaies régulières¹⁰³.

⁹⁴ Agreste Bourgogne - Activité des exploitations forestières et des scieries en Bourgogne en 2011 - mars 2013.

⁹⁵ CAPEN 71 - janvier 2013 - Selon le PPRDF, si l'on se réfère à une production biologique "bois fort" de 6 millions de m³/an le taux de récolte se situe aux environs de 70 % de la récolte mobilisable. Voir aussi Revue ALTERRE Bourgogne - Repères n° 59 de décembre 2011 « La forêt : un patrimoine pour l'avenir ».

⁹⁶ Philippe CANAL - SNUFPEN Solidaires Bourgogne - 17 juin 2013.

⁹⁷ SRCAE Bourgogne.

⁹⁸ Diagnostic stratégique territorial 2014-2020.

⁹⁹ La palme revient au Morvan dont 82 % de la surface forestière est constituée de forêts privées.

¹⁰⁰ Coupes rases et reboisement souvent mono-spécifique.

¹⁰¹ Coupes progressives, puis coupe définitive.

¹⁰² Plus de 40 % des taillis sous futaie ne sont pas encore convertis en futaie en 2008 (source ONF - 2010).

- Avec l'amélioration récente de la connaissance sur les stations forestières, de nouvelles perspectives se sont ouvertes aux sylviculteurs et certains ont commencé à développer, depuis les années 2000, le traitement en **futaie irrégulière**¹⁰⁴, c'est-à-dire avoir au sein d'un même peuplement des arbres de grande, moyenne et petite taille.

Ce traitement irrégulier est plutôt novateur particulièrement pour les feuillus et, de ce fait, pas encore suffisamment maîtrisé. Il est donc pratiqué de façon limitée et intuitive¹⁰⁵. En effet, « l'irrégularisation est plus difficile techniquement et économiquement et peut se révéler plus cher si l'on fait appel à un prestataire. Toutefois, elle présente également un avantage économique : elle permet d'avoir des revenus plus réguliers et des dépenses étalées du fait des récoltes plus fréquentes. Généralement, elle permet aussi d'obtenir des bois de bonne qualité (CRPF, Aprovalbois). En revanche, l'irrégularisation est plus délicate à appliquer pour les petits propriétaires ayant moins d'un hectare de forêt pour des raisons économiques, car il faut des quantités minimales commercialisables (CRPF). Elles ne sont pas non plus réalisables à de grandes échelles : cela demande une forte technicité, du temps d'observation et une organisation différente de la commercialisation. Il s'agirait donc d'un traitement intéressant pour des forêts privées de quelques dizaines d'hectares (ONF). Ce type de gestion est actuellement en place dans certaines forêts de feuillus (facilité du fait du traditionnel taillis-sous-futaie) et commence à être développé pour les résineux pour lesquels cela semble plus difficile du fait du caractère très industriel de la filière (CRPF, Aprovalbois). En forêt publique, cette gestion est mise en place à certains endroits mais cela reste sporadique (ONF) »¹⁰⁶.

Cette distinction des modes de gestion ouvre un débat sur l'équilibre entre ces 2 traitements et types de forêt. « Entre la plantation et l'irrégularisation, il s'agit de deux manières de gérer la forêt, dont une est plus industrielle. Ces techniques sont complémentaires et on ne doit pas les opposer »¹⁰⁷. « Certains ne veulent gérer la forêt qu'en futaie régulière quand d'autres mettent en avant la futaie irrégulière, le mélange des essences... »¹⁰⁸. Et effectivement, « les industriels du résineux de leurs côtés rêvent d'avoir des forêts régulières dont l'exploitation permet de baisser les coûts au minimum »¹⁰⁹.

Concernant la forêt de plantation, « ce vocable doit être préféré à celui de « forêt de production » qui se définit par opposition aux « forêts de protection » car tout sylviculteur peut se prévaloir, à juste titre, d'agir pour une forêt de production mais tout sylviculteur n'est pas engagé dans une forêt de plantation. Les forêts de plantation constituent donc un système de production différencié des forêts dites « naturelles » »¹¹⁰. Le problème serait « d'assister à un mouvement contraire en France où la loi et les référentiels liés à la certification ont tendance à intégrer les forêts de plantation dans les forêts en général pour constituer un vaste ensemble obéissant aux mêmes règles. L'amalgame est dangereux et peut conduire, si on n'y prend pas garde, à la disparition des forêts de plantation. La bonne vision est celle de l'équilibre (et non de l'opposition) entre les forêts gérées selon des principes dits « naturels » et les forêts de plantation. La gestion durable des forêts de plantation permet de préserver et de moins solliciter les forêts « naturelles » qui assureront mieux leurs fonctions de réservoir de biodiversité, d'environnement, d'accueil, de paysage... Les mêmes fonctions seront assurées par les forêts de plantation dans un cadre et avec des objectifs qui leur sont propres »¹¹¹. Il s'agit également de tenir compte des réalités locales : « concernant les forêts de plantation, il faut que la pédo-morphologie du territoire s'y prête. On ne peut pas en faire partout. Dans le Morvan, ce n'est pas possible »¹¹².

¹⁰³ Revue ALTERRE Bourgogne - Repères n° 59 de décembre 2011 « La forêt : un patrimoine pour l'avenir » - De plus, en Bourgogne, les taillis sous futaie en feuillus ou résineux représentent 51 % des forêts, viennent ensuite les futaies de feuillus pour 21 % et les futaies de résineux pour 14 % - Chambre d'agriculture de Bourgogne - La forêt bourguignonne.

¹⁰⁴ Pas de coupe rase, uniquement des coupes d'amélioration - Revue ALTERRE Bourgogne - Repères n° 59 de décembre 2011 « La forêt : un patrimoine pour l'avenir ».

¹⁰⁵ Source : ONF.

¹⁰⁶ ADEME et Alterre Bourgogne - Adaptation au changement climatique en Bourgogne & Forêt - septembre 2012.

¹⁰⁷ Robert COLLET, Arts et Métiers ParisTech Cluny - audition du 5 mars 2013.

¹⁰⁸ Jean-Baptiste SCHWEBEL, Direction territoriale Bourgogne-Champagne-Ardenne de l'ONF - audition du 5 février 2013.

¹⁰⁹ Robert COLLET, Arts et Métiers ParisTech Cluny - audition du 5 mars 2013.

¹¹⁰ « Manifeste en faveur des forêts de plantation en France » - Alliance Forêts Bois - 2012 Extraits.

¹¹¹ « Manifeste en faveur des forêts de plantation en France » - Alliance Forêts Bois - 2012 Extraits.

¹¹² Charles de GANAY, président du CRPF - audition du 21 février 2013.

L'un des problèmes serait donc « *qu'en France, on traite la forêt sans distinction, qu'elle soit de plantation ou de protection. On se rengorge d'une forêt française qui se développe. C'est vrai en superficie, mais ce développement n'est pas compétitif et la plantation recule* »¹¹³. Pour Richard LACHEZE : « *l'important est de ne pas opposer les forêts, que ce soit concernant les essences ou les modes de gestion. Ecologie et économie ne sont pas incompatibles* »¹¹⁴. Sur ce point, le CESER Bourgogne a décidé que priorité devait être donnée « *aux traitements en futaie irrégulière, permettant de répondre à la fois aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux* »¹¹⁵.

Évoquons enfin le développement de l'agroforesterie, technique culturale très ancienne remise au goût du jour par les objectifs de verdissement de la PAC. Elle témoigne aussi d'une nouvelle curiosité du monde agricole pour la forêt¹¹⁶. Pour Jacques DUCERF, vice-président d'APROVALBOIS, « *les connections sont de plus en plus nombreuses entre le monde de la forêt et celui de l'agriculture* » notamment en matière de bois énergie mais pas seulement¹¹⁷.

1.1.6. La certification

Il existe plusieurs systèmes de certification de la gestion forestière durable au niveau mondial. Deux d'entre eux constituent des référentiels pour les professionnels bourguignons : PEFC (Program for Endorsement of Forest Certification) et FSC (Forest Stewardship Council). PEFC est une marque créée en 1999, sur l'initiative privée de forestiers qui ont voulu s'appuyer sur les recommandations de la Conférence ministérielle d'Helsinki de 1993¹¹⁸ visant notamment à la mise en place d'une certification pour la zone paneuropéenne. En effet, ces forestiers constataient que le système FSC, se développait trop peu dans différents pays et qu'il apparaissait inadapté aux particularités des forêts européennes. Le label FSC permet d'identifier dans les magasins les bois issus de forêts gérées de manière durable en fonction de plusieurs critères dont le respect de l'intégralité des droits légaux et coutumiers des populations locales¹¹⁹.

Or, l'intérêt croissant pour la certification d'une gestion forestière durable incluant les aspects sociaux et économiques nécessitait une réponse appropriée à ce besoin. C'est ce qui a conduit la plupart des forestiers européens à rechercher une alternative au système FSC.

La Bourgogne bénéficie d'un bon ancrage de la certification forestière PEFC puisqu'elle est la 1^{ère} région certifiée en la matière¹²⁰. Globalement, en 2011, le bois d'industrie est certifié à hauteur de 46 %, le bois d'œuvre à 41 %

¹¹³ Henry CHAPERON, directeur de la Coopérative forestière et agricole Sud-Atlantique (CAFSA) - « Les forêts de plantation en quête de « reconnaissance » - Sud Ouest - 16 janvier 2012.

¹¹⁴ Richard LACHEZE, Coopérative forestière Bourgogne Limousin (CFBL) - audition du 21 février 2013.

¹¹⁵ Avis du CESER Bourgogne « La biodiversité en Bourgogne : une richesse pour l'avenir, enjeux et perspectives » - 10 janvier 2013.

¹¹⁶ Soutenue en cela par le Conseil régional de Bourgogne dans le cadre d'un appel à projets en faveur de l'agroforesterie lancé début 2013 et visant à soutenir les 1^{ères} expérimentations en Bourgogne - Terres de Bourgogne - n° 1213 - 12 avril 2013. On peut aussi évoquer les actions de la Fédération des CUMA de la Nièvre pour favoriser l'utilisation par les éleveurs de copeaux de bois comme alternative à la litière à partir de paille.

¹¹⁷ L'exploitant agricole de Saône-et-Loire - 14 juin 2013.

¹¹⁸ Cette réunion des ministres responsables des forêts en Europe avait avalisé certains des principes forestiers retenus par la CNUED, et adopté deux résolutions : la résolution H1 « Principes généraux pour la gestion durable des forêts en Europe » et une résolution H2 « Principes généraux pour la conservation de la diversité biologique des forêts européennes ». Ces résolutions représentaient un premier engagement politique des États signataires des résolutions d'Helsinki, et offraient une orientation générale politique et un objectif à long terme pour satisfaire les demandes de biens et services multiples fournis par les forêts européennes d'une façon compatible avec leur gestion durable, ainsi que la conservation et l'amélioration de leur diversité biologique. Ces résolutions ont été confirmées par d'autres conférences ministérielles à Lisbonne en 1998 et Vienne en 2003.

¹¹⁹ 76 millions d'hectares de forêts sont aujourd'hui certifiés FSC dans 72 pays, soit environ 2 % de la superficie mondiale, contre 0,4 % en 2002. La moitié des hectares certifiés se situent en Europe, aux États-Unis et au Canada. La France, elle, possède 18 000 hectares de forêts labellisés FSC, contre près de 600 000 en Allemagne et... 10,5 millions en Suède - Alternatives Économiques Poche n° 026 « La consommation citoyenne » - novembre 2006 et site www.leboisinternational.com

¹²⁰ Rencontres régionales bois - Diagnostic régional de la filière - octobre 2012. En 2011, 347 560 ha de forêts étaient certifiées PEFC pour 1308 propriétaires (ALTERRE Bourgogne). L'Association bourguignonne de certification forestière (ABCF) est l'entité régionale de PEFC France. PEFC est une ONG (gérée en France sous la forme d'une association loi 1901 à but non lucratif), issue d'une démarche volontaire de propriétaires forestiers et d'entreprises de transformation du bois.

et le bois énergie à 22 %¹²¹. La certification PEFC est importante pour valoriser l'image de la filière et des bois bourguignons. Elle permet notamment de « *lutter contre le travail non déclaré qui est aujourd'hui très présent* »¹²².

Par contre, en Bourgogne, « *nous avons très peu de forêts labellisées FSC* »¹²³. Aujourd'hui, le Groupement pour une gestion responsable des forêts bourguignonnes (GGRFB), créé en 2006, est le seul organisme à bénéficier depuis 2011 de la certification FSC en Bourgogne pour la gestion collective de 1 443 ha de forêts appartenant à 6 propriétaires¹²⁴. Le caractère collectif fait de cette démarche une 1^{ère} en Bourgogne, voire même en France. L'avantage est de pouvoir mener une réflexion commune et transversale à l'échelle d'un vaste territoire. C'est aussi une opportunité pour les petits propriétaires de bénéficier de coûts de certification réduits, ainsi que d'un soutien technique sur le terrain. « *Notre objectif est qu'une filière de 1^{ère} et 2^{nde} transformation se mette en place rapidement sur le secteur. Mais le label FSC ne va pas permettre uniquement une meilleure commercialisation des produits forestiers. Il s'agit également pour le groupement de favoriser une exploitation qui concilie enjeux écologiques et enjeux socio-économiques* »¹²⁵. Cette arrivée du label FSC dans ce massif n'est pas le fruit du hasard : « *la montée en puissance des résineux et du douglas en particulier, les coupes rases accusées de dégrader le paysage, et les conflits nés de l'exploitation divisent, en effet, les acteurs locaux. La certification FSC, qui a la réputation d'être plus exigeante que la certification PEFC sur les critères écologiques et sociaux, conforte d'une certaine façon les défenseurs d'une sylviculture plus proche de la nature. Après avoir pris pied en Bourgogne, FSC doit désormais inciter les entreprises de l'exploitation forestière et de la transformation à se faire certifier pour que les bois FSC du Morvan parviennent jusqu'au consommateur* »¹²⁶.

1.1.7. Les Stratégies locales de développement forestier en Bourgogne

Les Stratégies locales de développement forestier (SLDF) ont pour objet la prise en compte de préoccupations territoriales et sociales, voir environnementales dans le cadre de la gestion forestière. Elles regroupent les Chartes forestières de territoire (CFT) et les Plans de développement de massifs (PDM). Il existe actuellement 4 CFT en Bourgogne (Morvan, Côtes de Nuits, Pays Seine et Tille, Châtillonnais). 2013 devrait voir l'arrivée d'une cinquième charte sur le Clunisois. La plupart sont plutôt récentes. La charte forestière de la Côte de Nuits a été signée en avril 2009 et celles des territoires du Pays Seine et Tilles et du Châtillonnais ont été signées en décembre 2010.

Les PDM sont principalement orientés vers une mobilisation supplémentaire de bois. La Bourgogne ne compte que 2 PDM : Haut-Folin et chêne Vallée de la Saône et plaine de la Bresse. Le PDM du Haut-Folin concerne 9 communes : 6 en Saône-et-Loire et 3 dans la Nièvre. Il s'étend sur plus de 10 000 ha. Le PDM chêne Vallée de la Saône et plaine de la Bresse, engagé depuis mai 2011, concerne 446 communes de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire. Il s'étend sur un peu plus de 100 000 ha de forêt. Particularité certaine, il s'agit d'un PDM exclusivement dédié au chêne.

Un seul territoire en Bourgogne a réussi à constituer une SLDF : le Morvan avec sa propre CFT et le PDM du Haut-Folin. Dès 2002, le Parc naturel régional du Morvan a souhaité mettre en place une charte forestière de territoire afin de développer des actions au sein de ce territoire boisé à hauteur de 50 %. Il convient de préciser que, de façon générale, la charte des Parcs naturels régionaux n'interdit donc pas l'exploitation forestière.

¹²¹ Activité des exploitations forestières et des scieries en Bourgogne en 2011 - Agreste Bourgogne n° 146 - mars 2013.

¹²² ALTERRE Bourgogne - Bernard ROMAN-AMAT, directeur du centre de Nancy d'AgroParisTech.

¹²³ Jean-Baptiste SCHWEBEL, ONF - audition du 5 février 2013.

¹²⁴ L'EPCC Bibracte, la Ville d'Autun, le Conseil général de la Nièvre, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, le Groupement de sauvegarde des feuillus du Morvan et le Parc naturel régional du Morvan.

¹²⁵ ALTERRE Bourgogne - Marie-Claire TELLIER, présidente du GGRFB.

¹²⁶ www.leboisinternational.com

Alors que la première charte (2004-2007) a permis de réaliser de nombreuses études sur les spécificités des forêts du Morvan, la deuxième charte (2008-2011) a vu le début d'opérations concrètes sur les forêts. L'enjeu de la troisième charte (2012-2015) est d'aider la forêt morvandelle à répondre aux défis de l'industrialisation de la transformation du bois, véritables enjeux actuels du territoire. La charte renouvelée s'appuie sur quatre axes :

- diversifier les itinéraires sylvicoles et anticiper les changements climatiques ;
- privilégier la production locale de valeur ajoutée à la quantité des volumes exploités ;
- concilier l'exploitation forestière et les autres usages ;
- développer durablement les potentialités de valorisation du bois énergie.

Le PDM du Haut-Folin s'inscrit, quant à lui, dans les actions de la Charte forestière du Morvan¹²⁷ et constitue ainsi un terrain privilégié pour sa mise en œuvre (amélioration de la desserte...). Le PDM bénéficie du soutien financier du Conseil régional de Bourgogne, du Conseil général de Saône-et-Loire et de l'Union européenne à hauteur de 75 600 € pour 15 à 16 mois d'animation, répartis sur 3 ans.

¹²⁷ Action B2 - mettre en œuvre des démarches concertées de développement forestier.

2. SITUATION DU MARCHÉ DU BOIS EN BOURGOGNE

2.1. LE BOIS, LE PLUS ANCIEN DES MATERIAUX D'AVENIR¹²⁸

Peu à peu, le bois est en train de devenir un produit « star ». En effet, il s'agit d'une ressource renouvelable et locale dont la mobilisation permet la séquestration de carbone dans des produits en bois, une excellente isolation naturelle, une économie d'énergie dans sa fabrication et sa possible substitution aux énergies fossiles avec en prime la création d'emplois en zone rurale¹²⁹. Toutes ces qualités¹³⁰ font que « *les marchés du bois, notamment dans la construction et le bois énergie, connaissent une croissance importante depuis quelques années en France. Cette croissance s'explique par l'engouement des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage pour ce matériau renouvelable dont l'emploi s'inscrit parfaitement dans la logique du développement durable* » précise le Contrat interprofessionnel de progrès (CIP) de la filière bois en Bourgogne. D'autres marchés sont néanmoins en souffrance à l'image de celui de l'ameublement.

2.1.1. Bois dans la construction : « le coup est parti »¹³¹

Il y a plus de 10 ans, le CESER exposait les éléments suivants¹³² : « *la France, et la Bourgogne n'y échappe pas, est d'abord et avant tout un pays de la pierre* ». Qu'en est-il aujourd'hui ?

2.1.1.1. Une double impulsion

Le recours au bois dans la construction se développe aujourd'hui sous la double impulsion des différents plans et mesures incitatifs et de la demande sociétale¹³³.

Dès 1996, la loi sur l'air reconnaissait les atouts environnementaux du bois, notamment sa capacité à stocker le carbone et sa mise en œuvre peu consommatrice d'énergie¹³⁴. Le bois était de nouveau mis en avant dans la loi Grenelle dans laquelle l'Etat a voulu développer significativement l'usage du bois dans ce secteur avec notamment l'augmentation nette du volume minimal de bois à incorporer pour les logements¹³⁵. Preuve en est aussi la mise en œuvre opérationnelle du label « Bâtiment biosourcé » début 2013. Ce label a pour vocation de « *contribuer essentiellement à promouvoir l'utilisation de ressources de proximité, à dynamiser le tissu économique local et à favoriser le développement et la structuration d'éco-industries dans les territoires, et à offrir un choix plus large de matériaux et de produits pour les maîtres d'ouvrage* »¹³⁶.

¹²⁸ Jacques DUCERF.

¹²⁹ Audition DRAAF 5 février 2013.

¹³⁰ Le bois devenant l'« hexagone de l'espoir » pour Jean-Luc SANDOZ, directeur du groupe d'ingénierie CBS et CBT, expert structure bois - 8^{ème} Congrès Aprovalbois - 24 novembre 2011.

¹³¹ Claude ROY, ingénieur agronome, ancien coordonnateur interministériel pour la valorisation de la biomasse, spécialiste des filières vertes au Conseil général de l'Agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - 8^{ème} Congrès Aprovalbois - 24 novembre 2011.

¹³² CESER Bourgogne « Les industries de 2^{ème} transformation du bois - 1^{er} volet : communication sur la 2^{ème} transformation dans la filière forêt-bois bourguignonne » du 25 juin 2001.

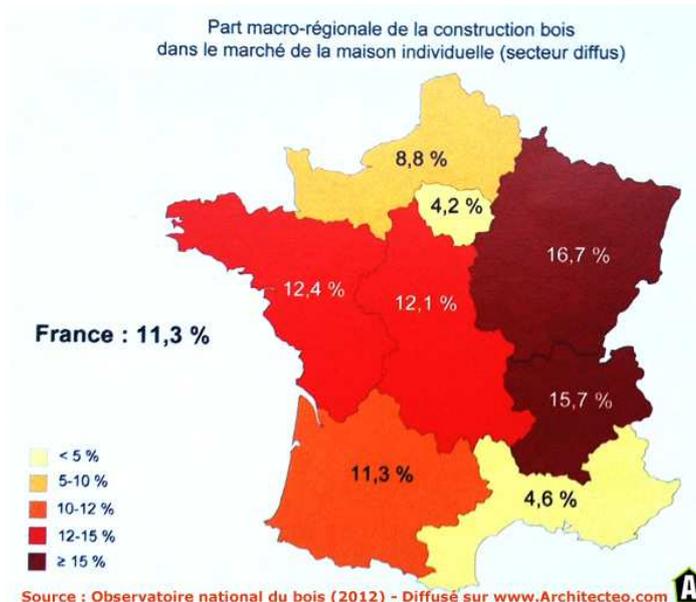
¹³³ A noter que 1 % de part de marché gagnée par le bois dans le BTP correspond à une augmentation de 10 % en volume de bois consommé - CIP filière forêt bois Bourgogne.

¹³⁴ Loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE). On peut citer également, dans le cadre du Plan national « bois-construction-environnement », la signature par 8 ministères et les grands acteurs de la construction et du bois, le 28 mars 2001, d'une charte dont l'objectif était d'accroître de 25 % la part du bois dans les constructions d'ici 2010.

¹³⁵ Ce volume est, en 2012, jusqu'à dix fois supérieur à celui en vigueur en 2010.

¹³⁶ Décret n° 2012-518 du 19 avril 2012 relatif au label « bâtiment biosourcé » complété par l'arrêté du 19 décembre 2012 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label « bâtiment biosourcé ». La matière biosourcée étant clairement définie comme « une matière issue de la biomasse végétale ou animale », elle inclut le bois, le lin, la ouate de cellulose, les pailles de céréales et autres végétaux, le chanvre, le coton, etc...

Concernant la demande, on constate, en France, un engouement de plus en plus marqué pour le bois : maisons à ossature bois, isolation extérieure des bâtiments et matériaux composites à base de bois¹³⁷ au détriment des bois massifs. Une étude récente¹³⁸ a fait le point sur la construction bois en France. Le chiffre d'affaires, pour 2011, est de 2 milliards d'€ HT pour 16 400 emplois à temps plein et 2 466 entreprises. L'analyse de la part de marché du bois dans la construction montre que c'est plus d'une maison sur 10 qui est aujourd'hui construite en bois. L'étude relève toutefois des inégalités géographiques importantes en la matière. C'est dans l'Est que la part de marché est la plus importante avec plus de 15 %, preuve aussi d'un certain dynamisme bourguignon en la matière.



Cette étude, la première du genre, insiste sur un point : tous les acteurs s'entendent sur le fait que nous sommes sur une dynamique de croissance à tous les niveaux : construction de maison individuelle, extension, bâtiment collectif tertiaire¹³⁹... « En 8 ans, l'usage du bois dans la construction a augmenté de 40 % »¹⁴⁰. Evidemment, ces signaux positifs ne doivent pas oblitérer le fait que le secteur de la construction souffre. Ainsi, la FFB prédit une chute de l'activité de 3,5 % en 2013 en grande partie due à l'effondrement de la construction neuve qui ne manquera pas d'avoir également des conséquences sur le bois et la Bourgogne.

A noter que plus de 60 % de la construction bois utilise des résineux¹⁴¹ et que 80 % des bois utilisés dans les maisons à ossature bois sont importés¹⁴². Ce qui pose une question essentielle : « notre industrie peut-elle fournir les bois résineux, secs, normés, reconstitués dont le marché a besoin ? ». Stéphane BERANGER, architecte construisant une vingtaine de maisons en bois par an, avoue sa perplexité : « je n'utilise que 40 % de bois français, j'aimerais monter à 100 %, mais, pour le moment, aucun fournisseur français ne peut répondre à mes besoins »¹⁴³. De plus, si l'utilisation du bois dans la construction se développe et que les techniques sont éprouvées et

¹³⁷ Bois massifs reconstitués, panneaux de fibres à densité moyenne (ou MDF pour *Medium Density Fiberboard*), panneaux de lamelles orientées (ou OSB pour « *Oriented Strand Board* »), Laminated Veneer Lumber (LVL)...

¹³⁸ Observatoire économique de France Bois Forêt et Cellule économique Bretagne - « La construction bois en chiffres » - juin 2012.

¹³⁹ A titre d'illustration, c'est Eiffage Construction qui a fait part, fin 2012, de son souhait de développer une offre d'immobilier tertiaire en bois massif en partenariat avec le constructeur spécialisé Woodeum. « Avec la montée des préoccupations environnementales, les nouvelles réglementations thermiques et le désir de nouveaux cadres de travail par les salariés, nous constatons une demande croissante des entreprises pour des bâtiments tertiaires en bois », explique François JULLEMIER, directeur général adjoint d'Eiffage Construction.

¹⁴⁰ Claude ROY, ingénieur agronome, ancien coordonnateur interministériel pour la valorisation de la biomasse, spécialiste des filières vertes au Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - 8^{ème} Congrès Aprovalbois - 24 novembre 2011.

¹⁴¹ Charpentes, ossatures, menuiseries intérieures ou extérieures, revêtements de façade, de sol ou mur...

¹⁴² Rapport CESE.

¹⁴³ Challenge n° 332 - février 2013 « La vérité sur le gâchis de la filière bois ».

maîtrisées, « la France manque de constructeurs et de prescripteurs » et la « réglementation est lourde et pénalisante »¹⁴⁴. Il suffit d'évoquer notamment les règles relatives à la protection contre l'incendie ou les derniers décrets d'application et arrêtés de la nouvelle réglementation acoustique et thermique « dont l'imbrication entraîne une complexité majeure »¹⁴⁵.

Enfin, se pose la question de l'organisation de la filière sur ce secteur : « la dichotomie entre la production forestière et la transformation se retrouve également à d'autres niveaux. Ainsi par exemple, il n'existe que peu de concertation entre les industries qui produisent du bois destiné à la construction et ceux qui au bout de la chaîne, les architectes par exemple, véritables prescripteurs de ce type de matériau »¹⁴⁶.

2.1.1.2. Quid de la Bourgogne ?

En Bourgogne, le CIP fait état d'un secteur de la construction bois qui est encore souvent le fait d'entreprises peu industrialisées. Il en résulte une offre insuffisamment structurée pour répondre à une demande croissante (appels d'offres pour la construction de bâtiments publics). Cependant, les entreprises essaient de s'organiser pour s'adapter au marché et répondre à la demande mais les choses sont loin d'être faciles. Ainsi, des réflexions étaient en cours il y a quelques années pour essayer d'aller plus loin : regrouper non seulement des entreprises de construction bois, mais aussi des maçons, des architectes, des bureaux d'étude thermiques, des commerciaux... Suite à l'appel à projets « Soutien à la dynamique des grappes d'entreprises » de la DATAR, lancé en octobre 2010, Aprovalbois avait déposé un dossier pour ce projet de cluster bourguignon centré sur l'écoconstruction mais sans succès¹⁴⁷.

Il est sûr néanmoins que la Bourgogne dispose d'entreprises ayant des compétences. A titre d'exemple, évoquons Fargeot Lamellé Collé, entreprise basée à Vérosvres (Saône-et-Loire) qui a signé, en 2012, le plus gros contrat de son histoire pour la charpente du stade de Nice. Depuis octobre 2012, cette filiale de Vinci Construction France, constructeur de l'enceinte, s'emploie à fabriquer les 4 000 m³ de la charpente en bois¹⁴⁸.

Concernant les prescripteurs, insistons sur l'importance des architectes en la matière. En 2008, ils étaient 365 en Bourgogne dont une trentaine qui pratiquait l'ossature bois¹⁴⁹. La dynamique bourguignonne semble exister mais l'offre reste encore trop atomisée. D'où l'intérêt, par exemple, de la relance début 2013 de l'association Architectes, ingénieurs du bois en Bourgogne (AIBB), dont l'objectif était d'améliorer les savoir-faire et d'exprimer les besoins pour des constructions bois plus performantes. En matière de formation spécifique « construction bois », la région peut s'appuyer sur le lycée professionnel Le Mont Châtelet à Varzy (Nièvre) avec un bac professionnel « Technicien constructeur bois », une formation sur la construction de maisons à ossature bois et l'écoconstruction.

¹⁴⁴ Roland SUSSE, président de la Compagnie nationale des ingénieurs, experts forestiers et experts en bois (CNIEFEB) - audition du 5 février 2013. Contrairement par exemple à la Grande Bretagne où c'est un immeuble intégralement en chêne qui a pu se construire à Londres : *le Stadthaus* est l'un des plus hauts immeubles en bois du monde avec ses 9 étages. Son programme de 29 logements comprend à la fois des logements sociaux et des appartements privés. Cette réalisation serait impossible à réaliser aujourd'hui en France.

¹⁴⁵ Forum Bois Construction 2013 - Décrets n° 2011-544 du 18 mai 2011 et n° 2011-604 du 30 mai 2011 viennent préciser les modalités d'application des nouvelles attestations de prise en compte des réglementations thermique et acoustique mise en place par la loi Grenelle II n° 2010-788 du 12 juillet 2010 ; arrêté du 27 novembre 2012 relatif à l'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique applicable en France métropolitaine aux bâtiments d'habitation neufs.

¹⁴⁶ Avis du CESE « La valorisation de la forêt française » - octobre 2012.

¹⁴⁷ Compte rendu d'activité Aprovalbois 2010- juillet 2011.

¹⁴⁸ En 2011, le chiffre d'affaires de l'entreprise de 100 salariés s'est élevé à 25 millions d'euros. En 2012, il va presque doubler - <http://www.lemoniteur.fr>

¹⁴⁹ Le Bois International - 9 février 2008.

Notons enfin que de nombreuses opérations de promotion du bois dans la construction sont menées en Bourgogne permettant de toucher autant les élus que l'ensemble du public¹⁵⁰. A titre d'exemple, la Bourgogne est la région dans laquelle s'organise le Forum International Bois Construction¹⁵¹.

2.1.1.3. Une action forte du Conseil régional de Bourgogne

D'abord concerné en tant que personne morale gestionnaire et détentrice de patrimoine immobilier, le Conseil régional de Bourgogne¹⁵² est l'un des plus importants propriétaires et donneurs d'ordres de la région avec plus de 1 500 000 m² de bâtiments et plus de 100 millions d'€ par an investis dans les lycées. Les travaux qui sont menés sur la période 2011-2014 intègrent les exigences en matière environnementales, privilégie l'éco-construction et le recours aux énergies renouvelables.

Mais le Conseil régional a aussi un rôle de prescripteur, à travers ses politiques d'intervention, pour encourager la diffusion des pratiques. Il développe ainsi un certain nombre d'actions dans le cadre de sa politique d'habitat notamment en accélérant la généralisation des bâtiments économes en énergie. Le projet « *Pôle bâtiments de demain* », lancé le 7 décembre 2011 par le Conseil régional, visait à rassembler tous les acteurs du secteur du bâtiment pour accélérer, en Bourgogne, la généralisation des bâtiments économes en énergie et accessibles au plus grand nombre¹⁵³. De plus, l'un des objectifs du Conseil régional est de faire de la Bourgogne un territoire d'accueil des projets innovants en matière de basse, très basse consommation d'énergie, d'énergie positive et de qualité environnementale du bâtiment. Pour cela, le Conseil régional de Bourgogne a décidé de soutenir les réalisations exemplaires en matière de basse énergie dans le cadre d'appels à projets, lancés pour la première fois en 2006 et auxquels l'ADEME est venue s'associer en 2007. Ainsi, entre 2006 et 2009, 85 projets de bâtiments basse énergie ont ainsi été soutenus par la Région, ce qui représentait alors 116 000 m² de bâtiments. Autant de constructions qui utilisent peu ou prou le bois, que ce soit dans l'ossature ou l'enveloppe du bâtiment.

2.1.2. Energie : la Bourgogne, comme la France, mise sur le bois

Pour le CESE, l'augmentation de la demande en bois sera essentiellement générée par le développement de son utilisation pour produire de l'énergie, principalement du chauffage et dans une moindre mesure, au moins dans un premier temps, de l'électricité¹⁵⁴. Il s'agit d'une conséquence directe des engagements de la France visant, au travers de la loi Grenelle 1, à porter la part des énergies renouvelables (ENR) à au moins 23 % de sa consommation d'énergie finale d'ici à 2020¹⁵⁵.

La Bourgogne est bien sûr partie prenante de ce développement : « *la nécessité de développer les énergies renouvelables en France et en Europe, en particulier le bois énergie, l'existence d'une ressource non mobilisée importante et la présence d'entreprises équipées pour la mobiliser sont une opportunité pour la filière. L'enjeu est*

¹⁵⁰ Que l'on évoque le Salon de l'Habitat de Dijon, le Salon des maires et des collectivités locales à Paris, les journées nationales d'études de la CAPEB ou encore la remise chaque année des trophées de la construction bois en Bourgogne qui permet de valoriser les constructions bourguignonnes ayant mis en œuvre le bois de façon exemplaire.

¹⁵¹ Le 3^{ème} Forum s'est tenu à Beaune les 25 et 26 avril 2013 - Dérivé du Forum International de la construction bois de Garmisch-Partenkirchen en Allemagne, le Forum International Bois Construction s'appuie depuis 12 ans « *sur les plus éminents établissements d'enseignement universitaire et de recherche sur la construction bois au Canada, en Finlande, Allemagne, Suisse, Autriche* ». Dorénavant co-organisé par FCBA, l'université de Lorraine et l'École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois (ENSTIB) d'Epinal et les interprofessions du Grand Est, le Forum constitue le grand rendez-vous annuel de la construction bois dans le Grand Est pour la France.

¹⁵² Pour plus de détails, se reporter à l'Avis « Qualité de vie : clé de voûte pour des territoires durables en Bourgogne » - 20 juin 2012.

¹⁵³ Les 4 objectifs du *pôle bâtiments de demain*: faire progresser la demande de construction et de rénovation vers des performances énergétiques et écologiques de plus en plus ambitieuses ; accélérer l'évolution de l'offre des entreprises tant en terme de prestations que de matériaux, de technologies et de conduite de projets ; multiplier l'accès des salariés et des chefs d'entreprise à l'information et à la formation.

¹⁵⁴ Rapport CESE.

¹⁵⁵ Rappelons pour mémoire, qu'en Europe, la moitié de l'énergie renouvelable est tirée du bois (40 % pour la France). Le pourcentage atteint les 80 % dans les pays du nord de l'Europe tels que l'Estonie, la Lituanie, la Finlande et la Pologne.

donc de développer la demande ». Tel est l'objectif fixé dans le CIP de la filière en Bourgogne. Mais c'est également l'objectif fixé par le SRCAE Bourgogne qui fait état quant à lui d'une importante ambition régionale en matière de développement de la production en bois-énergie puisqu'elle conduit à la développer jusqu'à 50 %¹⁵⁶.

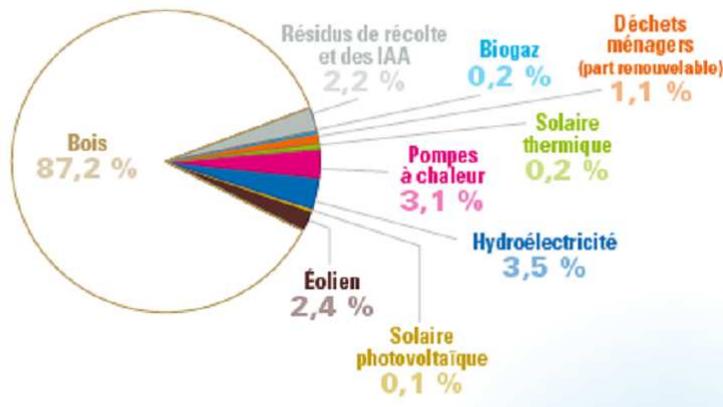


Figure 11 : la production d'énergies renouvelables en Bourgogne en 2009

Source : Alterre (tiré du projet de schéma régional climat air énergie)

En 2009, 4 244 GWh ont été produits à partir de sources renouvelables en Bourgogne (93 % sous forme de chaleur et 7 % sous forme d'électricité). Avec 87 % de cette production, le bois-énergie est à l'heure actuelle la principale source d'énergie renouvelable.

Il convient d'évoquer aussi la décision du gouvernement de porter, à compter du 1^{er} janvier 2014, de 7 % à 10 %, la TVA applicable au bois-énergie et d'abaisser celle du gaz de 5,5 % à 5 %. Alors que le gouvernement annonce son souhait de limiter la dépendance de la France vis-à-vis des énergies fossiles et celui de développer les énergies renouvelables, cette mesure peut effectivement apparaître comme paradoxale d'autant plus que les crédits d'impôts sur les chaudières vont perdurer jusqu'en décembre 2015. Pour la Fédération nationale du bois, c'est une « TVA anti-bois-énergie ».

2.1.2.1. Production et consommation en Bourgogne¹⁵⁷

Le bois sous forme de **bûches** est le bois-énergie le plus utilisé en Bourgogne¹⁵⁸. Cependant, ce volume a été divisé par deux en 15 ans¹⁵⁹. A noter qu'APROVALBOIS a lancé, en octobre 2011, la marque « *Bourgogne Bois Bûche, des entreprises bourguignonnes qui s'engagent*® ». Soutenue par de nombreux partenaires publics et privés, cette initiative vise à développer le potentiel de la filière bois bûche bourguignonne.

5 entreprises produisent du **granulé de bois**¹⁶⁰, 7 200 tonnes sur la région en 2012, soit une hausse de 30 % en 2 ans. Actuellement, la totalité des approvisionnements des entreprises productrices de granulés est réalisée à partir des sous-produits des entreprises de transformation du bois, principalement des scieries.

La commercialisation de **plaquettes forestières** a doublé¹⁶¹. Aujourd'hui, 25 broyeurs produisant de la plaquette forestière sont en fonctionnement en Bourgogne. Plusieurs broyeurs sont situés dans les entreprises de

¹⁵⁶ La quantité supplémentaire de bois-énergie à mobiliser pour atteindre les objectifs est estimée à environ 550 000 tonnes. Le SRCAE précise que le gisement total de bois-énergie à partir de feuillus, exploitable à l'horizon 2020 a été estimé à 900 000 tonnes. Il prévoit également l'installation de 45 chaufferies collectives par an (rythme actuel : 20 à 25 /an) - Biomasse forestière en Bourgogne - Ressources disponibles et déterminantes pour un usage énergétique, Cellule Biomasse Bourgogne, DRAAF, DREAL, Ademe réalisé avec l'aide de spécialistes d'APROVALBOIS et du Conseil régional.

¹⁵⁷ 2012 - Aprovalbois - Bois énergie : préserver l'environnement - dynamiser l'économie locale.

¹⁵⁸ De l'ordre de 1,7 million de stères sont consommés chaque année par les particuliers dans les cheminées, poêles, inserts et chaudières soit environ 1 million de tonnes brutes. La consommation de bois en bûches est estimée à partir d'une enquête du Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (CEREN).

¹⁵⁹ Ce combustible présente en effet des contraintes de stockage et d'automatisation qui peuvent rendre son utilisation compliquée.

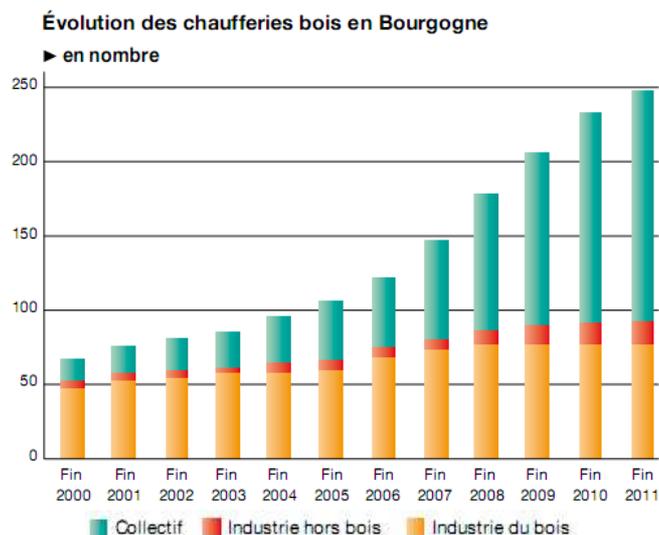
¹⁶⁰ Il peut être utilisé dans des poêles spécifiques ou dans des chaudières automatiques adaptées. Aucune colle n'est ajoutée, la cohésion se fait grâce à la lignine du bois. Le granulé convient bien pour des chaudières de petite puissance, y compris pour le chauffage de maisons individuelles bien isolées.

transformation du bois (scieries notamment) ou dans des entreprises de recyclage d'emballages bois qui peuvent utiliser elles-mêmes ces plaquettes. Il s'agit aussi le plus souvent d'une diversification des activités pour des exploitants forestiers, des agriculteurs¹⁶², des entreprises d'entretien d'espaces verts, de paysagistes, voire de communes possédant une chaufferie, qui peuvent ainsi valoriser des bois qui ne trouvaient pas de débouchés. La capacité de broyage maximale est de 890 m³ apparent de plaquettes (MAP)/h, soit plus de 5 fois la consommation régionale actuelle de plaquettes forestières. Beaucoup de broyeurs sont donc sous-utilisés, fonctionnant moins de 50 % du temps souhaité par les entreprises. Les approvisionnements, comme les débouchés de ces entreprises, sont locaux : leur rayon de livraison moyen est de 50 km. Il s'agit donc bien d'un développement économique local.

Les **produits connexes** des entreprises de transformation du bois (écorces, sciures, copeaux, chutes...) peuvent représenter jusqu'à 50 % de la matière première et restent le premier combustible utilisé. Ceux-ci peuvent être valorisés en énergie, notamment par les entreprises du bois qui ont installé de nombreuses chaudières utilisant ces sous-produits. Une centaine d'entreprises de première transformation du bois (scieries principalement), plus d'un millier d'entreprises de deuxième transformation du bois (menuisiers, charpentiers, ébénistes, agenceurs...) et quelques dizaines d'entreprises recyclant des emballages bois (palettes principalement) sont présentes sur le territoire bourguignon et sont susceptibles de produire des connexes de bois « propres » (sans colle, sans peintures...) : écorces, sciures, copeaux, plaquettes de scierie... Ces connexes partent de plus en plus vers le bois énergie, au détriment des industries de la trituration.

2.1.2.2. Focus sur les chaufferies bois de plus en plus nombreuses en Bourgogne¹⁶³

Le nombre de chaufferies en service a augmenté régulièrement en Bourgogne jusqu'en 2011 souvent avec le soutien du Fonds Chaleur¹⁶⁴. La région compte 245 chaufferies automatiques au bois fin 2011 contre 80 en 1995.



¹⁶¹ Elle est obtenue par broyage de bois issus de coupes d'entretiens de forêts, parfois d'espaces boisés (haies, parcs, bords de route). La plaquette industrielle est issue de l'activité de transformation du bois (le sciage par exemple), la transformation d'un tronc d'arbre générant des produits finis (planches, poutres, chevrons, liteaux...) et des produits connexes qui peuvent être broyés pour produire des plaquettes. La plaquette peut être issue du broyage de bois de rebut propres, telles que les palettes en fin de vie par exemple. Les chaudières automatiques à plaquettes peuvent chauffer tout type de bâtiment, d'une maison individuelle de taille assez importante jusqu'aux équipements collectifs ou industriels. Plus les besoins seront réduits, plus la chaudière sera de faible puissance, plus le combustible devra être sec et calibré.

¹⁶² Dans la Nièvre, la CUMA TERR'EAU regroupe aujourd'hui plus de 120 agriculteurs et développe une activité de déchiquetage de bois. Elle offre des prestations de broyage aux agriculteurs, exploitants et propriétaires forestiers, communes et communautés de communes souhaitant valoriser leurs haies, bois et bosquets en énergie de chauffage.

¹⁶³ 2012 - Aprovalbois - Bois énergie : préserver l'environnement - dynamiser l'économie locale.

¹⁶⁴ Créé dans le cadre du Grenelle de l'environnement, ce fond était doté d'un milliard d'€ sur 2009-2011.

Depuis 10 ans, avec une accélération ces 3 ou 4 dernières années, on observe une progression constante du nombre de chaufferies collectives au bois de toute taille (de 30 à 8 000 kW) et une augmentation de leur puissance¹⁶⁵, ce qui place la Bourgogne dans le peloton de tête des régions françaises en la matière.

Les chaufferies collectives sont plus nombreuses que les chaufferies industrielles mais elles consomment nettement moins de bois. Pour ces chaufferies, l'approvisionnement se fait souvent localement notamment avec des bois feuillus de qualité secondaire. Elles permettent de chauffer des bâtiments communaux, des établissements scolaires, des hôpitaux, des logements sociaux... 5 chaufferies alimentent des réseaux de chaleur urbains : 2 à Autun (8 et 1,5 MW¹⁶⁶), 1 à Chalon-sur-Saône (4,5 MW), 1 à Quetigny (2 MW) et 1 à Sens (6 MW). En outre, la ville de Dijon a profité des travaux liés au tramway pour déployer un réseau de chaleur sur l'axe du tramway. Pour l'horizon 2015, un potentiel de 7 MW provenant de la chaufferie biomasse (Est) et de 5 MW provenant de l'usine d'incinération des ordures ménagères est prévu¹⁶⁷. Par la suite, d'autres zones seront approvisionnées par le réseau de chaleur : le CHU, l'Université, des logements sociaux, etc.

Les chaufferies dans les industries sont souvent plus puissantes et fonctionnent toute l'année. Depuis une dizaine d'années, elles sont nombreuses dans les entreprises de transformation du bois qui valorisent ainsi, sur place, leurs connexes de transformation (écorces, sciures et copeaux...) tout en répondant à un besoin de chaleur, notamment pour le séchage du bois.

Par ailleurs, 3 projets de centrale à cogénération (production simultanée de chaleur et d'électricité) sont à l'étude : 2 dans la Nièvre (5,7 MW électriques à La Machine et une puissance thermique de 53,4 MW et électrique de 12 MW¹⁶⁸ à Sardy-lès-Epiry) et 1 en Côte-d'Or (5 MW électriques à La Roche-en-Brenil¹⁶⁸).

La consommation de bois des chaufferies collectives et industrielles en Bourgogne est de l'ordre de 230 000 tonnes en 2011. Le volume de plaquette forestière consommé a été multiplié par 2 entre 2008 et 2010. L'ensemble des chaufferies bois installées en Bourgogne produit en moyenne 738 gWh chaque année : elles permettent ainsi d'éviter la combustion de l'équivalent de 74 millions de litres de fuel et le rejet de 159 000 tonnes de CO₂ par an.

Le bois énergie sous toutes ses formes s'est développé¹⁶⁹ avec une accélération de la croissance du secteur et l'évolution entre 2008 et 2011 est sensible. Le suivi depuis 2006 des marchés du bois énergie en Bourgogne permet donc d'appréhender de manière plus précise l'évolution de ce marché. L'augmentation prévue de la demande devrait entraîner une hausse progressive du cours du bois d'autant plus si le prix du pétrole augmente en parallèle. Cette hausse serait « *évidemment bien perçue par les producteurs et pourrait, si elle s'avérait substantielle, inciter les petits propriétaires à mieux valoriser leurs parcelles, si petites soient-elles* »¹⁷⁰.

Néanmoins, elle pourrait accroître les conflits d'usage¹⁷¹. En effet, si les ressources ne permettaient plus de satisfaire la totalité des besoins, du fait principalement d'une envolée de la demande en bois-énergie, des arbitrages seraient nécessaires pour définir des priorités entre bois d'œuvre, bois-matériau, papier et pâtes, chimie verte... Actuellement, les inquiétudes sont fortes dans le secteur de l'industrie lourde : les conflits d'usage pour l'utilisation des produits connexes de l'industrie du

¹⁶⁵ Aprovalbois - Du bois pour une utilisation énergétique en Bourgogne - octobre 2011.

¹⁶⁶ La seconde chaufferie biomasse de la ville a été inaugurée le 6 avril 2013. Il s'agit d'un investissement de 3,8 millions d'euros qui permet de réduire les rejets de CO₂ de 2 000 tonnes par an comparativement à un mode de chauffage au fioul - le Journal de Saône-et-Loire - 6 avril 2013.

¹⁶⁷ Le Grand Dijon a confié à DALKIA le soin de créer, exploiter et entretenir ce réseau de chaleur par biomasse et gaz. L'investissement total est estimé à 40 M€ et devra être mené à 80 % pour 2016 avec à terme, un réseau de 30 km de canalisations.

¹⁶⁸ L'arrivée de Rettenmaier (JRS), entreprise porteuse d'un projet de cogénération, de fabrication de pellets et d'une plateforme de plaquettes forestières, a été officialisée le 26 juin 2013 marquant ainsi la vente des derniers terrains de l'Écopôle bois, zone d'activités économiques communautaire située à La Roche-en-Brenil par la Communauté de communes de Saulieu - Le Bien Public - 29 juin 2013.

¹⁶⁹ Aprovalbois - Du bois pour une utilisation énergétique en Bourgogne - octobre 2011.

¹⁷⁰ Rapport CESE.

¹⁷¹ Rapport CESE.

bois, pour la carbonisation, la fabrication de panneaux ou le bois énergie sont de plus en plus fréquents¹⁷². Or, selon Jean-Yves CAULLET, président de l'ONF : « *développer le bois énergie sans se soucier du bois d'œuvre, c'est comme cuisiner des pieds de cochons sans s'occuper des jambons !* »¹⁷³. Il faut donc définir des priorités d'usage, avec dans cet ordre : bois d'œuvre, bois d'industrie et enfin bois énergie. La Bourgogne est encore peu concernée par les projets de cogénération¹⁷⁴ et les projets de chaufferies de forte puissance¹⁷⁵, contrairement à d'autres régions. Mais que se passera-t-il si plusieurs projets de taille très importante étaient mis en fonctionnement en peu de temps ? Pour répondre à ces besoins, « *2 modèles semblent s'opposer : un modèle industriel, avec des grandes unités produisant électricité et chaleur et s'appuyant sur de vastes plantations standardisées ou un modèle décentralisé, où les ressources seraient mises en œuvre par des petites unités, telles les chaufferies communales* »¹⁷⁶.

2.1.3. Un secteur en berne : l'ameublement

L'ameublement est un secteur sinistré en France : « *le secteur de l'ameublement est le premier poste de déficit commercial de la France. On ne fabrique plus de meubles en France* »¹⁷⁷. Si la sentence est un peu rapide, il est vrai que la conjoncture en matière d'ameublement était toujours particulièrement difficile en 2012 : « *la question est maintenant de savoir où s'arrêtera la chute sur un marché qui n'en finit plus de détruire de la valeur. La situation est déjà bien compromise et la fin de l'année devrait au final se traduire encore par une chute de la valeur cumulée du marché* »¹⁷⁸. Et pour cause car, sans même évoquer la crise actuelle, la part de budget consacrée aux meubles par les ménages français a baissé de 25 % en dix ans. Le vieillissement de la population et l'évolution du comportement du consommateur modifient le profil des acheteurs. Les ménages préfèrent investir dans les meubles de cuisine, devenue la pièce de vie de la maison, dans la salle de bains, lieu de détente et dans le rangement, dressing et autres aménagements de placards. Les jeunes consommateurs privilégient quant à eux les meubles de loisir.

De plus, en France, le marché de distribution de meubles est assez largement capté par de grandes enseignes dont la stratégie d'approvisionnement dans les pays à bas coûts salariaux, tend à fragiliser l'industrie française de l'ameublement¹⁷⁹. On peut évoquer la grande enseigne suédoise, implantée à Dijon en août 2005 et qui a accueilli 6,8 millions de visiteurs au cours des cinq premières années. Elle a une influence à 150 km et emploie 230 salariés.

A cela s'ajoute bien sûr la crise. Avec elle, ***les particuliers retardent leurs achats de cuisines ou de salles de bains comme ils peuvent le faire de leurs achats de voitures***. Ce contexte économique met en difficulté plusieurs entreprises de ce secteur qui connaît une concurrence féroce notamment des pays d'Asie et de l'Est de l'Europe qui fabriquent des meubles à moindre coût¹⁸⁰. C'est notamment le cas du n° 1 français du meuble, CAUVAL Industries, qui a déposé le bilan de sa filiale de canapés Atmosphères Interiors situé à Bar-sur-Aube en octobre 2012¹⁸¹.

¹⁷² CIP Filière bois.

¹⁷³ Synthèse des Ateliers régionaux Bois en Bourgogne - 18 mars 2013.

¹⁷⁴ Appels à projets Cogénération Biomasse (électricité) du Commissariat de régulation de l'énergie (CRE). Dans le cadre des appels d'offres débutés en 2005 (CRE1 jusqu'à CRE4), on arrive en 2012 à 14 installations en fonctionnement sur 83 projets retenus. Aucun projet en Bourgogne sur le CRE4.

¹⁷⁵ Appels à projets « Biomasse Chaleur Industrie Agriculture et Tertiaire (BCIAT). Depuis 2009, l'ADEME a lancé 5 appels à projets afin de susciter le développement de projets de productions de chaleur à partir de biomasse dans l'industrie, l'agriculture et le tertiaire. Aucun projet en Bourgogne sur l'ensemble des appels à projet.

¹⁷⁶ Article Le Monde - La France ne récolte pas assez de bois pour ses projets de centrales à biomasse - 12 février 2013.

¹⁷⁷ Charles de GANAY, Président du CRPFB - Gazette de l'Info de Côte d'Or - 7 janvier 2013.

¹⁷⁸ Fédération française du négoce de l'ameublement et de l'équipement de la maison (FNAEM) - Evolution du marché - 27 novembre 2012.

¹⁷⁹ DIRECCTE Bourgogne - L'industrie de l'ameublement en Bourgogne.

¹⁸⁰ CIP Filière Bois.

¹⁸¹ France 3 Bourgogne - Franche Comté - 7 novembre 2012.

Il ne s'agit pourtant pas d'une activité sans importance pour la Bourgogne. En 2007, il comptabilisait 2 772 salariés répartis dans 34 entreprises. Elles représentaient 4,7 % de l'effectif national de cette industrie et 3,1 % de l'industrie régionale. Le secteur de la fabrication de meubles était même le sous-secteur d'équipements du foyer le plus représenté en Bourgogne. L'indépendance décisionnelle était forte puisque la plupart des entreprises était des PMI, dont le siège (et seul site de fabrication) se trouvait en Bourgogne¹⁸². Il n'en reste pas moins que la majorité de ces entreprises est plus que jamais vulnérable¹⁸³.

Et l'optimisme n'est pas de mise : « *toute l'industrie française du meuble est morte* » n'hésite pas à déclarer, en 2011, Pascal ROBLOT, à la tête d'une fabrique de meubles à Beire-le-Châtel (Côte-d'Or). Il produisait pourtant quelques 3 000 tables de ferme traditionnelles par mois. Juste avant la crise de 2008, il était leader sur ce marché et affichait 5 M€ de chiffre d'affaires. Puis vint la crise et dans le même temps, la mode avait considérablement changé. Aujourd'hui, il produit des éléments constructifs pour maisons en bois, et sa production de meubles ne représente plus que 500 000 €. Comment expliquer un tel revirement ? « *C'est le négoce qui a tué l'industrie du meuble. Les collections se sont accélérées, comme dans le textile. Comment peut-on lutter contre une enseigne qui propose une table basse de salon à 4,95 € ?* ». La fin du meuble en France et en Bourgogne ? La question est posée mais des entreprises sont toujours présentes à l'image de celle de Jean-François LOISY qui tient un magasin de meubles de 650 m² à Marsannay-la-Côte et fabrique à Pouilly-en-Auxois. Mais c'est difficile : « *il a vu arriver récemment les meubles chinois. Pour survivre, il multiplie les salons et les foires. Ce contact direct avec les clients lui permet d'anticiper sur les attentes et les modes. Sa propre production qu'il vend dans son magasin, ne représente que 30 % de son chiffre. Les salons du meuble en France sont alimentés à 80 % par des producteurs portugais* »¹⁸⁴. On peut citer également le leader français du mobilier scolaire, SIMIRE¹⁸⁵.

Face à ces problématiques, l'action Eco Design Bois Bourgogne a été initiée en 2006 pour promouvoir l'éco-conception, le design et l'innovation dans l'ameublement bois en Bourgogne en associant des entreprises à des designers pour la réalisation de prototypes éco-conçus. Il s'agissait de la première action collective d'éco-conception réalisée en France dans le secteur de l'ameublement. Pilotée par Aprovalbois, VIA, l'UNIFA et le FCBA, cette démarche a pu profiter de l'accompagnement technique et financier de l'ADEME et du Conseil régional de Bourgogne. Après deux éditions en 2007 et 2008, Eco Design Bois Bourgogne apparaissait « *comme une réussite en termes de création, de communication et de structuration de l'offre régionale même s'il reste d'importants efforts de marketing à faire pour concrétiser des résultats en termes de chiffre d'affaires* »¹⁸⁶. A la suite d'Eco Design Bois Bourgogne, l'ensemble des partenaires régionaux de l'ADEME (Région, Etat et Oséo) a décidé de créer en 2009 un centre de ressources en Eco-conception ouvert à l'ensemble des filières industrielles de Bourgogne (mécanique, plasturgie, pierre, bois...) et entièrement dédié à l'accompagnement des entreprises à chaque étape de leur projet. Il est hébergé au sein de Bourgogne Innovation¹⁸⁷ qui a organisé, en 2010, une 3^{ème} et dernière édition à ce jour portant cette fois le nom de « Eco Design Bourgogne ».

2.1.4. Maintien des usages traditionnels : carbonisation, fabrication de panneaux

3 entreprises de panneaux ainsi qu'une usine de carbonisation¹⁸⁸ sont implantées en Bourgogne. Ces industries ont consommé, pour leur process, 455 000 tonnes de bois en 2010 : 63 % de connexes et 37 % de bois ronds. 70 % de ces bois sont issus de Bourgogne.

¹⁸² Chiffres DIRECCTE Bourgogne - L'industrie en Bourgogne sur base INSEE 2007.

¹⁸³ CIP Forêt.

¹⁸⁴ Le Journal de Saône-et-Loire - 2 mai 2011 - Le meuble bourguignon se bat pour survivre.

¹⁸⁵ Qui emploie 200 salariés à Mâcon et fabrique 450 000 tables et 600 000 chaises par an et qui a connu quelques difficultés fin 2012.

¹⁸⁶ Aprovalbois - compte rendu d'activité 2010 - juillet 2011.

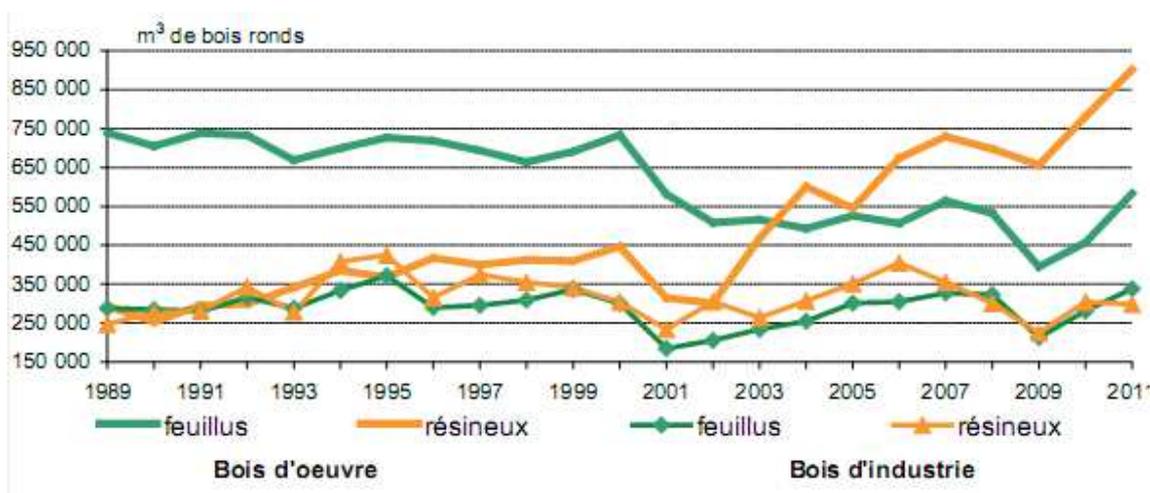
¹⁸⁷ Dont la première lettre d'information « Les infos de l'éco-conception en Bourgogne » a été publiée en janvier 2013.

¹⁸⁸ La Bourgogne est le siège du 1^{er} groupe français de fabrication de charbon de bois (entreprise BORDET à Leuglay en Côte-d'Or). Les principaux marchés sont les utilisateurs de barbecue et les restaurants-grill.

A noter enfin que si la Bourgogne ne compte plus d'usine de pâte à papier, d'autres usines de panneaux et de pâte à papier s'approvisionnent dans notre région. En 2008, il s'agissait d'environ 900 000 tonnes de bois (bois ronds et connexes). Ces industriels sont donc des acteurs prépondérants par rapport à l'utilisation de la ressource en bois. Tous rencontrent des difficultés pour s'approvisionner. Reste que le secteur de la papeterie est en crise, comme l'a montré récemment la prise de contrôle temporaire du Conseil général de l'Eure, de la papeterie d'Alizay, pour 22 millions d'euros¹⁸⁹.

2.2. BOURGOGNE : UNE OFFRE EN DECALAGE PAR RAPPORT A LA DEMANDE¹⁹⁰

Evolution chiffrée des volumes récoltés en bois d'œuvre et bois d'industrie en Bourgogne



Depuis plusieurs années, les récoltes ont évolué en fonction de la demande telle que décrite ci-avant. Les résultats des enquêtes « Agreste » de récolte mettent ainsi en évidence¹⁹¹ :

- une forte augmentation de la récolte de bois d'œuvre résineux qui passe de 250 000 m³ en 2001 à plus de 902 000 m³ en 2011¹⁹²,
- une diminution régulière de la récolte de bois d'œuvre feuillus qui passe de 750 000 m³ en 2000 à 400 000 m³ en 2010,
- une tendance à la diminution de la récolte de bois d'industrie, avec des variations annuelles sensibles¹⁹³,

Ces évolutions globales de récoltes montrent que la Bourgogne, comme la France, est confrontée à un décalage entre son offre et la demande actuelle qui est résumé de la façon suivante par le CESE : ces forêts « produisent majoritairement des feuillus alors que le marché recherche actuellement des résineux »¹⁹⁴.

¹⁸⁹ Pour en remettre immédiatement la plus grande partie à deux repreneurs, le papetier basé à Hong Kong Double A et le producteur d'énergie français Neoen, filiale de Direct Energie.

¹⁹⁰ Activité des exploitations forestières et des scieries en Bourgogne en 2011 - Agreste Bourgogne n° 146 - mars 2013.

¹⁹¹ PPRDF et Activité des exploitations forestières et des scieries en Bourgogne en 2011 - Agreste Bourgogne n° 146 - mars 2013.

¹⁹² Cette récolte en bois d'œuvre progresse ainsi de 16 % par rapport à 2010 et ce, conformément aux prévisions de production, les résineux à maturité poursuivant leur forte montée depuis 2001. En 2011, la récolte de douglas représente plus du ¼ de la récolte de douglas en France.

¹⁹³ La récolte en bois d'industrie issus de l'exploitation des taillis feuillus ou d'éclaircies résineuses s'élèvent en 2011 à 637 000 m³ soit près du ¼ de la récolte totale de bois en Bourgogne. Le bois d'industrie bourguignon représente désormais 5 % de la production française.

¹⁹⁴ Rapport CESE.

Mais précisons qu'il « *n'est pas juste de condamner la filière bois actuelle et de mettre en cause sa capacité à pouvoir récolter plus de bois, ce problème étant de nature structurelle* »¹⁹⁵. En effet, les acteurs de la filière disposent sur le territoire bourguignon de 84 % de surface de forêts en feuillus et 16 % en résineux. Cette réalité s'impose, aujourd'hui, à l'ensemble de la filière. Notons également l'augmentation constante, depuis 2009, des récoltes de feuillus qui passent d'environ 640 000 m³ à près d'un million de m³ en 2011¹⁹⁶. Les récoltes sont donc bien en progression nette et constante dans les 3 domaines : bois d'industrie, bois d'œuvre et bois énergie.

S'il est vrai que l'accroissement naturel de la forêt bourguignonne permet d'augmenter la quantité de bois récoltés annuellement, des différences nettes d'opportunités de développement existent néanmoins en fonction des essences concernées, ce qui explique en partie le décalage dans les récoltes entre feuillus et résineux.

2.2.1. Les feuillus ne font plus recette !

2.2.1.1. Le nerf de la guerre pour les feuillus : des débouchés rémunérateurs

« *Des inquiétudes existent concernant la forte diminution de consommation de ces bois notamment le chêne* »¹⁹⁷. Cette sous-exploitation est à mettre en rapport avec le vieillissement et la capitalisation des volumes sur pied majoritairement de médiocre qualité¹⁹⁸ et l'insuffisance de débouchés rentables. Or, la mobilisation des gisements supplémentaires de feuillus dépendra d'abord de l'existence de ces débouchés : « *le nerf de la guerre, c'est le développement de nouveaux débouchés pour les feuillus de moindre qualité qui devront permettre de rémunérer l'ensemble de la chaîne* »¹⁹⁹. Il s'agit là des causes directes d'une mobilisation insuffisante de cette ressource²⁰⁰ alors même que celle-ci est la plus présente en Bourgogne où les chênes représentent 53 % des peuplements. **Trouver des débouchés pour les chênes de qualité secondaire devient donc l'un des enjeux essentiels de la filière aujourd'hui.**



➤ La construction

¹⁹⁵ Philippe LEROY, Sénateur de la Moselle, Président du groupe d'études Forêt et filière bois, au nom de la Commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du Sénat - séance du 24 mai 2011.

¹⁹⁶ Dont 583 000 m³ de bois d'œuvre soit + 27 % de progression par rapport à 2010. Cette récolte est portée par la coupe de 368 000 m³ de chênes destinés à la construction et à l'ameublement.

¹⁹⁷ Charles de GANAY, Président du CRPFB - Gazette de l'Info de Côte-d'Or - 7 janvier 2013.

¹⁹⁸ SRCAE Bourgogne - Approche sectorielle.

¹⁹⁹ Jean CROISEL, CRB - audition du 5 février 2013.

²⁰⁰ Diagnostic stratégique territorial 2014-2020 et Rencontres régionales bois.

« Il y a certainement des idées à creuser pour utiliser du feuillu dans la construction... Cela ne se fait plus actuellement car le résineux est plus facile à travailler. Il y a beaucoup d'innovations et de recherches à effectuer pour régler ce problème »²⁰¹. Et effectivement, « le marché de la construction se développe mais c'est un marché qui utilise des techniques du Nord et qui utilise donc ces bois du Nord (donc résineux) »²⁰².

Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) souligne qu'il conviendrait de « renforcer les efforts d'investissement dans la recherche et l'innovation afin de valoriser le bois en tant qu'éco-matériau notamment pour les feuillus de médiocre qualité dont une partie trop importante ne trouve de valorisation que sous forme énergétique ». La recherche doit donc impérativement poursuivre ses efforts en la matière à l'image de ceux d'Arts et Métiers ParisTech Cluny dont les travaux récents ont « validé les approches tant technique qu'économique visant à envisager l'emploi des feuillus de qualité secondaire pour la fabrication de produits à usage du secteur de la construction »²⁰³. Sinon, « ces bois seront exclus de ce marché »²⁰⁴. Le SRCAE préconise également de « développer l'accompagnement des entreprises sur de nouveaux marchés, en particulier les PME ».

Signalons sur ce point cette initiative menée en Bourgogne qui semble intéressante et allant dans le sens d'une promotion de l'utilisation des feuillus de qualité secondaire : « plusieurs industriels et Arts et Métiers ParisTech Cluny projettent de créer la certification BCB pour « Bois croisés de Bourgogne ». Cela permettra de valoriser la production locale de chêne pour la création de panneaux massifs, de plus en plus utilisés dans le domaine porteur de la construction »²⁰⁵. Dans le même ordre d'idées, notons également que le projet d'extension des locaux d'Arts et Métiers ParisTech Cluny en 2013, via la construction d'une halle de 1 000 m², prend tout son sens devant cette nécessité de « rassembler les compétences et les machines nécessaires pour répondre à l'enjeu de la valorisation, en Bourgogne, des bois de qualité secondaire »²⁰⁶.

Il existe assurément des opportunités industrielles²⁰⁷. Récemment, Lapeyre, leader de la fenêtre en France, a décidé d'abandonner toute production en bois exotique et de faire basculer toute son offre en pin d'Europe et en chêne. « C'était plus facile pour nous de continuer en bois exotique », reconnaît pourtant François SALOME, directeur du marché « fenêtres », mais continuer à fabriquer et à vendre des fenêtres en bois exotique « devient de plus en plus une hérésie. Même certifiés, ces bois du bout du monde sont souvent issus de forêts mal gérées et, de toute façon, leur bilan carbone est catastrophique ».

Sur un marché où le bois n'occupe plus que 13 % des volumes, Lapeyre mise sur l'essor des maisons en ossature bois et surtout des extensions en avançant un chiffre : « Dans 90 % des cas, les gens envisagent une extension en bois »²⁰⁸.

➤ Le bois énergie

Mais on peut se demander pourquoi ne pas alors utiliser cette ressource pour la brûler ? Tout simplement par manque de rentabilité aujourd'hui sur ce marché : « on ne brûlera pas nos feuillus à cause du prix.

²⁰¹ Charles de GANAY, Président du CRPFB - Gazette de l'Info de Côte d'Or - 7 janvier 2013.

²⁰² Robert COLLET, Arts et Métiers ParisTech Cluny - audition du 5 mars 2013.

²⁰³ Etude Arts et Métiers ParisTech Cluny « Valorisation du chêne de qualité secondaire dans de nouveaux usages constructifs » - Centre technique du Bois et de l'Ameublement (APECF) et Conseil régional de Bourgogne.

²⁰⁴ Robert COLLET, Arts et Métiers ParisTech Cluny - audition du 5 mars 2013.

²⁰⁵ Timothée Silvestre, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bourgogne - Journal de Saône-et-Loire - 29 août 2012

²⁰⁶ Aprovalbois - Compte rendu d'activité 2010 - juillet 2011.

²⁰⁷ L'étude du Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques (PIPAME) « Marché actuel des nouveaux produits issus du bois et évolutions à échéance 2020 » (février 2012) est en la matière une référence. Elle visait le développement des nouveaux produits à base de bois (hors biocarburants) notamment concernant la construction et avait pour but de lancer une réelle dynamique et une véritable cohésion autour de la filière bois française sur ces questions d'innovation.

²⁰⁸ Jean-Philippe ARNOUX, directeur adjoint du marketing chez Lapeyre - L'Est Eclair - 11 avril 2012.

Actuellement, ce n'est pas le bois énergie qui rapporte aux exploitants »²⁰⁹. Le critère « prix » reste donc primordial, chose que l'on a tendance à oublier, et le signal « prix » aujourd'hui en matière de feuillus reste insuffisant²¹⁰. Les estimations font état, aujourd'hui, d'un coût de mobilisation des feuillus allant de 23 à 64 €/m³ alors que le prix départ bord de route est de 20,22 €/m³ (octobre 2012). La différence est nette.

2.2.1.2. Le hêtre : « on ne sait plus quoi en faire ! »²¹¹

La plupart des acteurs rencontrés ont attiré l'attention sur la situation difficile du hêtre en Bourgogne qui représente quand même 8 % des surfaces de nos forêts : « le marché du hêtre est aujourd'hui inexistant. Il ne se vend plus, on ne va pas le couper pour le laisser pourrir au bord des routes ! La vente du hêtre s'est arrêtée vers 1998/99. C'est le prix qui fait que les propriétaires mobilisent les bois ou pas »²¹². Or « le hêtre se vendait aux Chinois jusqu'à 150 € le m³. Nous n'en sommes plus qu'à 30 € aujourd'hui »²¹³. Cela est dû, en bonne partie, au secteur de l'ameublement aujourd'hui sinistré en France comme en Bourgogne et cela est « particulièrement préjudiciable au hêtre »²¹⁴.

A noter également que les deux derniers dérouleurs de hêtres français se trouvent en Bourgogne.



Dérouleur de l'entreprise Brugère, leader européen du déroulage de bois de hêtre situé à Châtillon-sur-Seine, le second se trouvant à Pouilly-en-Auxois

Là encore, la recherche aura son rôle à jouer : « c'est un bois qui n'a pas une bonne durabilité naturelle pour des emplois en extérieur mais on peut apporter des réponses pour son usage en extérieur par un traitement thermique »²¹⁵ sur le marché du bois exotique. C'est toute la réussite du projet « Bois Durable de Bourgogne » lancé en 2008 par le groupe DUCERF SA en réponse à un appel à projets du Conseil régional en partenariat avec 5 autres professionnels de la filière²¹⁶ et le soutien d'APROVALBOIS. L'objectif était de développer les gammes de la filière, et notamment des produits pour l'extérieur, en ayant recours à un procédé de traitement du bois affranchi de tout traitement chimique²¹⁷. Cette collaboration écoresponsable profite à l'ensemble de la filière en Bourgogne en proposant une réponse locale pour limiter l'importation de bois exotiques. « Bois Durables de Bourgogne », situé à **Vendennes-lès-Charolles** est aujourd'hui la plus grosse unité de production en France (1 200 m²) et la seule dédiée exclusivement au traitement thermique du bois pour un investissement de 2 M€.

²⁰⁹ Roland SUSSE, président de la Compagnie nationale des ingénieurs, experts forestiers et experts en bois (CNIEFEB) - audition du 5 février 2013.

²¹⁰ Audition de Jean CROISEL 5 février 2013.

²¹¹ Frédéric NAUDET, Pépinières NAUDET - audition du 5 mars 2013.

²¹² Charles de GANAY, Président du CRPF - audition du 21 février 2013.

²¹³ Roland SUSSE, président de la Compagnie nationale des ingénieurs, experts forestiers et experts en bois (CNIEFEB) - audition du 5 février 2013.

²¹⁴ Charles de GANAY, Président du CRPF - audition du 21 février 2013.

²¹⁵ Robert COLLET, Arts et Métiers ParisTech Cluny - audition du 5 mars 2013.

²¹⁶ Groupe DUCERF, MARGARITELLI France, Groupe PETITRENAUD, BARLET Frères, FUYET Père et Fils, Scieries réunies du Chalonnois. Deux partenaires extérieurs sont associés : Rhône-Alpes Développement et le Fonds régional d'amorçage Bourgogne Croissance Innovation.

²¹⁷ Ce nouveau procédé, né en France et totalement écologique, se base sur le principe de traitement thermique du bois, alliant hautes températures et vapeur d'eau. Pour mettre en œuvre ce procédé, les finlandais ont développé des installations de chauffe très performantes, choisies par Bois Durables de Bourgogne.

2.2.2. « Razzia » sur le douglas !

2.2.2.1. Forte augmentation de la demande en résineux

Il y a plus de 10 ans, le CESER Bourgogne exposait les éléments suivants²¹⁸ : « *le potentiel que représente la ressource bourguignonne en douglas est évident. Le marché du douglas existe et son avenir semble bien être à son développement. Il serait donc particulièrement dommageable de ne pas saisir l'opportunité offerte par l'importance de la ressource dans la région, dont le potentiel, qui va connaître un formidable développement au court des 20 prochaines années, commence à être bien visible* ». La prédiction s'est avérée juste à propos des résineux qui entrent en pleine exploitation, en particulier les douglas plantés massivement il y a plus de 30 ans. Cette augmentation des récoltes de bois d'œuvre résineux est surtout la conséquence directe du développement de la demande pour la construction comme vu précédemment. Ainsi, l'ensemble des mesures favorisant ou obligeant à développer l'usage du bois dans la construction, couplée à un attrait grandissant pour ce marché de la part des acheteurs, a naturellement entraîné une « *demande très forte des industriels du sciage résineux* »²¹⁹ pour qui le douglas est notamment un « *excellent bois de construction, les sciages étant rectilignes et peu sujets aux déformations* »²²⁰.

« *Le seul souci est de ne pas trop « taper » dans les forêts...* »²²¹. C'est bien là toute la question qui montre à quel point nous sommes dans une problématique inverse aux feuillus : il n'y a pas de problème de mobilisation des résineux en Bourgogne mais, au contraire, un risque de sur-mobilisation²²². Celle-ci proviendrait d'une exploitation trop rapide et trop précoce²²³ par coupes rases anticipées du gisement de douglas²²⁴, notamment dans le Morvan²²⁵, « *étant précisé qu'il est d'ores et déjà acquis qu'il y aura bien un trou de production quoi qu'il arrive* »²²⁶.

2.2.2.2. Le marché est à la recherche de petits bois d'œuvre résineux

La présence de débouchés rémunérateurs en résineux ne veut pas dire que tout est rose pour autant. En effet, « *le problème de nos douglas est qu'ils sont gros alors que les grandes scieries industrielles recherchent des petits et moyens bois, adaptés à leurs productions* »²²⁷, notamment en matière de construction bois.

Robert COLLET d'Arts et Métiers ParisTech Cluny insiste donc tout particulièrement sur cet élément : « *il est important d'être capable d'approvisionner les marchés avec nos propres bois. Il faut donc connaître les potentiels en volumes mais aussi en qualité pour ensuite réfléchir aux opportunités existantes dans les marchés porteurs en résineux et plus particulièrement dans la construction. Notre problème aujourd'hui sur les résineux concerne la valorisation des gros douglas à plus forte nodosité. Les marchés des gros et très gros douglas existent mais uniquement pour des bois de très bonne qualité. Ainsi, les volumes sont une chose, mais on ne peut dissocier la réflexion sur les volumes de celle sur la qualité des bois disponibles. Les projections montrent que les plus gros volumes qui seraient récoltés lors du pic de production (alentours de 2030), le seront dans un diamètre qui est déjà trop important* »²²⁸ par rapport à la demande des industriels. « *Aujourd'hui, on ne recherche pas de gros bois*

²¹⁸ Avis du CESER Bourgogne « *Les industries de 2^{ème} transformation du bois - 1^{er} volet : communication sur la 2^{ème} transformation dans la filière forêt-bois bourguignonne* » du 25 juin 2001.

²¹⁹ Projet d'action stratégique de l'Etat en Bourgogne - 2011-2013.

²²⁰ CESER Bourgogne.

²²¹ Charles de GANAY, Président du CRPFB - Gazette de l'Info de Côte d'Or - 7 janvier 2013.

²²² Jean CROISEL, coordinateur forêt à la Direction de l'Agriculture et du développement rural du Conseil régional de Bourgogne - audition du 5 février 2013

²²³ La sous-exploitation constatée est à mettre en rapport avec une forêt jeune, essentiellement pour le douglas - SRCAE Bourgogne - Approche sectorielle.

²²⁴ Projet d'action stratégique de l'Etat en Bourgogne - 2011-2013.

²²⁵ Diagnostic stratégique territorial 2014-2020.

²²⁶ Jean CROISEL, coordinateur forêt à la Direction de l'Agriculture et du développement rural du Conseil régional de Bourgogne - audition du 5 février 2013.

²²⁷ Robert COLLET, Arts et Métiers ParisTech Cluny - audition du 5 mars 2013.

²²⁸ Robert COLLET, Arts et Métiers ParisTech Cluny - audition du 5 mars 2013.

avec des nœuds ! »²²⁹.

« Le problème est que les Nord-américains et les pays du nord de l'Europe maîtrisent les techniques de construction liées à l'utilisation de leurs propres bois : c'est-à-dire des petits bois avec des petits nœuds pour faire de petites sections. Le problème est que nous avons tendance à utiliser leurs techniques, voire même leurs matériels, par rapport à des bois qui ne sont pas les mêmes car nous avons de plus gros bois »²³⁰. Ainsi, « nos scieries ne sont, pour la plupart, plus adaptées à ces gros bois. Nous sommes dans une véritable dépendance technologique par rapport au traitement des bois de type scandinave. Nous utilisons ainsi du matériel de scierie qui n'est pas adapté aux catégories de bois de qualité de nos forêts ! »²³¹. De là à dire que la filière marche sur la tête... Certains acteurs sont néanmoins plus optimistes estimant que « la production croissante de gros bois entraînera nécessairement l'adaptation de l'outil de transformation et, progressivement, la réintégration des gros bois résineux de qualité courante dans un circuit de production économiquement rentable » tout en précisant, par ailleurs, que cette « mutation s'annonce difficile »²³².

2.2.2.3. Le projet qui cristallise les inquiétudes en matière de résineux

Les conséquences de cette augmentation de la demande se sont déjà matérialisées concrètement sur le terrain avec notamment l'installation de Fruytier, à La Roche-en-Brenil (Côte-d'Or)²³³. Mais c'est bien le projet d'ERSCIA à SARDY-LES-EPYRY (Nièvre) qui cristallise aujourd'hui les inquiétudes de par son dimensionnement et son positionnement sur les mêmes produits que les grandes unités déjà existantes comme Fruytier. Ces unités visent, en effet, l'exploitation des peuplements, essentiellement résineux, du Morvan et au-delà. Ces grands projets ont ou vont avoir une forte incidence sur la mobilisation de la ressource²³⁴ de bois en Bourgogne. Ce ne sont pas tant les projets pris séparément qui posent question sur nos forêts que l'agglomération globale des besoins pour approvisionner ces entreprises tant il semble évident qu'une « exploitation industrielle surdimensionnée en compromettrait l'avenir »²³⁵.

« Stratégies industrielles incontrôlées et non durables » pour les uns²³⁶, projet de développement économique respectueux des réglementations en vigueur pour les autres²³⁷, le projet d'ERSCIA attise de vives oppositions. Pour ce projet, la Communauté de Communes du Pays Corbigeois conduit l'aménagement d'une zone visant à l'implantation d'un ensemble industriel d'ERSCIA France qui doit être opérationnel à l'automne 2014. D'un montant de 150 millions d'€, ce projet comporte une unité de cogénération d'une puissance thermique de 53,4 MWth et électrique de 12 MWél²³⁸, une usine de pellets et une scierie de résineux d'une capacité de 500 000 m³ par an. Concernant les approvisionnements, 80 % des grumes proviendraient de massifs forestiers extérieurs à la Bourgogne et de zones géographiques situées dans un rayon de 300 km autour du site²³⁹.

²²⁹ Robert COLLET, Arts et Métiers ParisTech Cluny - audition du 5 mars 2013.

²³⁰ Robert COLLET, Arts et Métiers ParisTech Cluny - audition du 5 mars 2013.

²³¹ Roland SUSSE, président de la CNIEFEB - audition du 5 février 2013.

²³² Bruno VANSTAEBEL, CRPF de Bourgogne, La sylviculture doit-elle encore produire des gros bois ? - Forestiers privés de Bourgogne - Circulaire 89 de juin 2009.

²³³ Labellisé Pôle d'Excellence Rurale (PER) depuis 2006, l'éco-pôle bois de la Roche-en-Brenil consacre 35 ha à la valorisation et la gestion des bioressources et aux entreprises spécialisées dans la transformation du bois. Son déclencheur : l'implantation de la scierie Fruytier. Des entreprises de deuxième transformation (unité de fabrication de granulés de bois, centrale de production de chaleur et d'électricité en cogénération) poursuivent leur installation. « Cet ensemble n'est que la première pierre apportée à une idée de cluster du bois et permettra d'agréer, nous l'espérons, des industriels de la troisième transformation comme la maison bois ou la chimie carbonée. L'emploi (200 en 2014), la pérennité de ce type de développement et la haute technologie utilisée devraient déboucher sur une véritable Wood Vallée » selon Gilles de MONTALEMBERT, Président du Pôle.

²³⁴ Diagnostic stratégique territorial 2014-2020.

²³⁵ CESER Bourgogne - Rapport biodiversité.

²³⁶ Europe Ecologie les Verts Bourgogne - Forêts en danger !

²³⁷ 148 M€ d'investissement HT pour la création de 120 emplois directs et environ 250 indirects.

²³⁸ Elle sera alimentée par des bois connexes de scieries, des bois forestiers résineux et feuillus et du bois en fin de vie. L'électricité produite sera partiellement utilisée par elle-même et le reste sera injecté sur le réseau de distribution et pourra fournir 25 000 foyers.

²³⁹ « 4 pages » édité par la Communauté de communes du Pays corbigeois - avril 2012.

APROVALBOIS, qui voit dans ce projet « *démesuré* » l'annonce d'une « *catastrophe* » à venir²⁴⁰, s'appuie sur l'étude de l'Institut technologique FCBA qui évalue à 1,2 million de m³, la disponibilité de bois résineux en Bourgogne en 2015 et à 1,4 million en 2020. Or, les scieries existantes, ou en cours d'installation, absorberaient 1,6 million de m³ de résineux dès 2012. Il apparaît donc, avant même l'installation de cette nouvelle scierie, qu'il n'y aura pas assez de bois résineux en Bourgogne pour approvisionner les scieries régionales et donc une surcapacité de 1^{ère} transformation du bois. Selon APROVALBOIS, les approvisionnements d'ERSCIA France ne pourront se faire qu'au détriment des unités déjà en place et ce projet ne pourra que déstabiliser la filière de transformation. « *Une nouvelle méga-scierie comme ERS CIA n'est donc pas opportune pour la ressource forestière, même si elle ira aussi s'approvisionner dans les forêts voisines du Centre et de Champagne-Ardenne. Si le projet se réalise, les entreprises déjà en place perdront des emplois, faute de ressource suffisante. Compte tenu des équipements installés aujourd'hui par les scieurs, des machines qui coupent les bois plus jeunes pour une question de productivité, il y aura une pénurie dès 2020 ; c'est notre rôle de techniciens d'avertir les élus* »²⁴¹. Il convient également de penser la forêt dans une dimension nécessairement interterritoriale particulièrement en ce qui concerne les analyses d'approvisionnement²⁴².

Pour APROVALBOIS, « *l'approvisionnement de plusieurs scieries industrielles ne peut s'envisager qu'avec une industrialisation progressive de la forêt, c'est-à-dire la plantation, la gestion en futaie régulière facilement mécanisable suivie d'une coupe rase sur des parcelles relativement grandes* ». Or, actuellement « *le souhait d'un certain nombre de propriétaires forestiers, de nombreux élus et plus généralement des citoyens, ne va pas dans ce sens* ». « *Il n'apparaît donc ni réaliste, ni sérieux de prôner l'installation de méga-scieries tout en militant pour une forêt diversifiée dans ses modes de gestion et pour la limitation des coupes rases et des tonnages transportés* ». De son côté, Pascal JACOB, PDG d'ERSCIA France, estime que son projet « *ne menace en rien l'équilibre de la forêt du Morvan, puisque nous avons déjà mis en place un réseau de fournisseurs qui exportent pour la plupart 40 % de leur récolte, faute de débouchés sur le territoire français* ».

Une réponse assez nette est apportée dans le Guide Bois Local mis en place par le Conseil régional de Bourgogne. On peut ainsi lire : « *l'implantation, en projet ou réalisée, de plusieurs grosses unités de sciages de résineux pourrait déstabiliser très profondément la filière. Cette évolution conduirait à la fermeture de nombreuses scieries dans des territoires où elles jouent pourtant un rôle essentiel : elles constituent souvent le principal employeur sur la commune et offrent un service de proximité. Par ailleurs, une trop forte concentration pourrait créer une situation de monopole, déstabiliser les cours du bois et hypothéquer la durabilité économique de l'ensemble de la filière* »²⁴³.

Un gisement local inadapté aux besoins et un risque de surcapacité industrielle : la forêt bourguignonne semble accumuler les paradoxes. La filière doit donc se confronter à deux problématiques aujourd'hui : comment optimiser la mobilisation des résineux mais sans mettre en péril la ressource ? Comment optimiser la mobilisation des feuillus avec des marchés porteurs pour les bois de qualité moyenne à médiocre ?

²⁴⁰ Communiqué d'APROVALBOIS « Chronique d'une catastrophe annoncée » - février 2011 - Décision prise à l'unanimité des membres du Bureau à l'exception du représentant des Forestiers privés de Bourgogne (Compte rendu d'activité d'APROVALBOIS 2010 - juillet 2011).

²⁴¹ Site : <http://www.tracesecritesnews.fr/> - La lettre économique de Bourgogne, Franche-Comté et Sud Alsace - Source : communiqué d'APROVALBOIS et interview d'Arnaud ROCHOT, directeur d'APROVALBOIS.

²⁴² Dans le cas présent, cette ressource attire également des entrepreneurs extérieurs : Piveteau, venu de Vendée, acheteur de la scierie Farges à Egletons (Corrèze) ; Ducret et Monnet-Sève, venus du Jura ; on peut aussi évoquer la construction d'une usine de granulés (BIOSYLVA) à Cosnes-sur-Loire, pour 80 000 tonnes de granulés (soit 300 000 m³ de bois frais) et la nécessaire prise en compte du million de m³ de bois consommé annuellement par l'usine Krono France de Sully-sur-Loire, en lisière du massif - Europe Ecologie les Verts « Forêts en danger ! »

²⁴³ Le Guide Bois Local - <http://www.region-bourgogne.fr/guide-bois-local/21.php>

2.3. CONNAITRE LES POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE

2.3.1. Une épineuse question

S'agissant de la valorisation du bois présent dans nos forêts, « *il apparaît possible de l'accroître sans porter atteinte à l'équilibre des milieux naturels et à la biodiversité. Toutefois, il s'avère délicat de quantifier précisément ce qui est possible en la matière sans conséquences dommageables, compte tenu des incertitudes relatives au niveau réel des prélèvements actuels et à la production biologique naturelle. En outre, au-delà de ces aspects quantitatifs, se pose nécessairement aussi la question des débouchés offerts au bois potentiellement disponible en France et majoritairement issu de feuillus, alors que la demande actuelle, en particulier dans le domaine de la construction, porte essentiellement sur des essences résineuses* »²⁴⁴. Or, « *les arbres servent à produire du bois lui-même destiné à alimenter le marché* »²⁴⁵.

Il apparaît encore plus hasardeux de prédire quels seront les besoins des consommateurs et donc ceux des industries à un même horizon. Il s'agit d'ailleurs là d'une des principales difficultés récurrentes vécues par les producteurs forestiers : concilier la longue temporalité de la forêt avec les exigences des entreprises de transformation évoluant rapidement pour répondre aux besoins du marché et aux innovations techniques. « *La forêt n'est pas un marché qui demande des réactions rapides au prix et à la demande. Elle demande une programmation et des investissements de long terme. C'est un autre rapport au temps* »²⁴⁶.

Pourtant, cette quantification est nécessaire malgré les limites soulignées par le CESE²⁴⁷. La Bourgogne était ainsi située en 3^{ème} position pour les « volumes-cibles » de récolte supplémentaire du Grenelle de l'environnement avec 2,3 millions de m³ par an.

L'IFN a cependant reconnu, en 2011, que les outils statistiques qu'elle utilisait avaient pu conduire à une surestimation pouvant aller jusqu'à 20 % de la production annuelle dans notre pays, ce qui fausse notablement les données qui existaient alors y compris au niveau régional. « *Il est aujourd'hui avéré que la production des forêts françaises, et donc de la forêt bourguignonne, est fortement surestimée depuis 40 ans* »²⁴⁸.

Pour des estimations régionales de récoltes supplémentaires de bois un peu plus fiables, c'est dorénavant du côté du Plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF) qu'il faut se tourner en Bourgogne. L'idée globale reste cependant la même : la récolte de bois serait actuellement à un niveau « *trop faible par rapport à la ressource disponible, surtout pour les peuplements feuillus (chêne...) de qualité secondaire, qui sont largement prépondérants en Bourgogne* »²⁴⁹.

2.3.2. Les estimations de récoltes supplémentaires de bois en Bourgogne : un potentiel d'1 million de m³/an

Institué par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 28 juillet 2010, qui a également institué le Plan régional de l'agriculture durable (PRAD), le PPRDF vise à organiser les actions en faveur des

²⁴⁴ Rapport CESE.

²⁴⁵ Rapport CESE.

²⁴⁶ Christophe CHAUVIN, chercheur à l'institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture - Le Monde - 12 février 2013.

²⁴⁷ Cette quantification concerne en premier lieu les surfaces de forêt. On trouve ainsi dans le SRCAE Bourgogne des hypothèses précises d'évolution des surfaces des forêts bourguignonnes. Il prévoit « d'augmenter sensiblement le rythme de croissance des surfaces de forêt à 1 000 ha/an à partir de 2012 ». Ces 1 000 ha de nouveaux boisements se répartiraient en 90 % de résineux (soit 5 400 ha supplémentaires de résineux en 2020 et 23 000 ha en 2050) et 10 % de feuillus (soit 600 ha supplémentaires de feuillus en 2020 et 2 600 ha en 2050). Le SRCAE précise que « ces surfaces seraient prises sur des terres agricoles peu productives ou des terrains en friche ».

²⁴⁸ Philippe CANAL - SNUPFEN Solidaires Bourgogne - 17 juin 2013.

²⁴⁹ PPRDF.

massifs où la mobilisation est insuffisante mais jugée prioritaire et d'y concentrer les interventions publiques. Le PPRDF a donc pour objet :

- d'identifier les massifs insuffisamment exploités,
- d'analyser, pour chaque massif, les causes de la sous-exploitation,
- et de définir un programme d'actions prioritaires permettant une mobilisation supplémentaire de bois.

Le PPRDF est établi pour 5 ans (2013-2017), sous l'autorité du préfet de Région et sa mise en œuvre relève de l'ensemble des acteurs de la filière²⁵⁰. Il constitue une « *innovation fondamentale permettant de mettre en place, massif par massif, des mesures d'amélioration* »²⁵¹.

Le PPRDF estime les volumes supplémentaires mobilisables en Bourgogne à 420 000 m³/an pour les feuillus et à environ 500 000 m³/an pour les résineux²⁵². C'est donc un total de près d'un million de m³/an à mobiliser en plus de la récolte actuelle dont il est question. Ce chiffre est à ramener aux volumes-cibles initiaux inatteignables du Grenelle de l'environnement fixés à 2,3 millions de m³/an pour la Bourgogne.

Désormais, les acteurs de la filière disposent d'une idée précise de la ressource supplémentaire, notamment en feuillus qu'il sera possible de mobiliser en Bourgogne. C'est un outil stratégique et évolutif dont l'intérêt est qu'il tient véritablement compte des difficultés de terrain et des coûts d'exploitation. Par contre, le PPRDF souligne qu'en cas de coupes prématurées des peuplements résineux, la pérennité du gisement de douglas ne serait plus assurée sur le moyen et long terme (trou de production anticipé, plus important et plus long). Le PPRDF n'oublie pas non plus de souligner que « *le résultat des actions de mobilisation qui seront entreprises dans le cadre du PPRDF dépendra prioritairement des marchés et des prix... Il faut donc trouver de nouveaux marchés rémunérateurs, notamment pour les bois feuillus de qualité secondaire, le hêtre et les pins, en faisant preuve de beaucoup d'innovation* ». Plus facile à dire qu'à faire...

12 massifs prioritaires ont été retenus à partir des critères suivants :

- massifs productifs résineux sur lesquels les marchés exercent une forte demande impliquant des exploitations plus ou moins intenses sans que les dessertes soient parfaitement adaptées et les renouvellements toujours assurés,
- massifs feuillus à bonne potentialité « chêne » nécessitant des améliorations sylvicoles et des renouvellements de peuplements,
- massifs feuillus de qualité secondaire situés dans les périmètres des stratégies locales de développement forestier (charte forestière de territoire, plan de développement de massif) pouvant être valorisés en bois-énergie,
- en complément dans le massif du Châtillonnais, dont le hêtre de qualité est sous-exploité, des actions de valorisation du hêtre pourraient être mises en place si les marchés redevenaient porteurs.

Une hiérarchie a été établie parmi ces massifs prioritaires entre ceux classés en priorité 1 sur une surface boisée de 386 150 ha et les massifs classés en priorité 2 sur une surface boisée de 150 049 ha.

²⁵⁰ Propriétaires, CRPF, ONF, chambres d'agriculture, organismes de développement : coopératives, experts, ...

²⁵¹ Philippe LEROY, Sénateur de la Moselle, Président du groupe d'études Forêt et filière bois, au nom de la Commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du Sénat - séance du 24 mai 2011.

²⁵² Le PPRDF s'appuie d'une part sur le Plan d'action régional pour la mobilisation supplémentaire de bois qui a permis d'estimer dès 2009 les volumes de bois raisonnablement mobilisables en Bourgogne à l'échéance 2020. Ce plan estimait les volumes supplémentaires mobilisables à 500 000 à 600 000 m³/an en résineux et à 500 000 m³/an en feuillus (probable) à 1 million de m³ (maximum) soit un total d'environ 1 à 2 millions de m³ supplémentaires. Il apparaissait donc clairement que les volumes-cibles pouvaient être atteints pour les résineux, mais vraisemblablement pas pour les feuillus, faute de marchés suffisants à un prix adapté pour les bois feuillus de qualité moyenne à médiocre, majoritairement présent dans notre région. Il s'appuie également sur la méthodologie mise au point pour l'étude « Feuillus : quelle ressource disponible pour de nouveaux usages en Bourgogne ? » - APROVALBOIS - CRPF de Bourgogne - FCBA - 2010.

Nom des Massifs	Priorité	Essences	Surface boisée
Morvan	1	résineux	123 550 ha
Plateau Autunois – St Mard Vaux	1	résineux	20 328 ha
Clunisois – Monts du Beaujolais	1	résineux	20 624 ha
Est continental	1	chêne	103 166 ha
Puisaye Icaunaise	1	feuillus	28 089 ha
Puisaye Nivernaise	1	feuillus	7 437 ha
Plateau Nivernais	1	feuillus	73 345 ha
Bazois	1	feuillus et feuillus	9 611 ha
Pays d'Othe	2	feuillus et résineux	28 133 ha
Gâtinais	2	feuillus	15 359 ha
Champagne humide	2	feuillus	15 373 ha
Chatillonnais	2	hêtre	91 184 ha

Chaque massif retenu fait l'objet d'une fiche-action, qui synthétise les principales informations le concernant, précise le principal frein à la mobilisation et propose et chiffre des actions permettant de lever ces freins. L'objectif central est bien d'augmenter le volume mobilisé, de faciliter l'exploitation et la sortie des bois tout en améliorant, d'un point de vue sylvicole, les peuplements²⁵³.

2.4. LE RENOUVELLEMENT DE LA RESSOURCE ET LA QUESTION ESSENTIELLE DES EVOLUTIONS CLIMATIQUES

« Exploiter davantage, c'est aussi planter davantage. Mais quels arbres ? »²⁵⁴. C'est bien toute la question en France et en Bourgogne en lien avec la problématique essentielle des évolutions climatiques.

2.4.1. Le renouvellement : des choix nécessaires

2.4.1.1. Le reboisement des forêts : une « catastrophe ! »²⁵⁵

De façon générale, au regard de la temporalité forestière, les arbres parvenant à maturité entre 30 et 200 ans selon les essences, il est impératif de mettre en œuvre des méthodes de gestion très anticipatrices. Dans ce cadre, le renouvellement de la forêt tient une place cruciale dans le processus de son exploitation. C'est pourquoi, chaque coupe, équivalente à une récolte dans le secteur des productions agricoles végétales, devrait s'accompagner d'un réensemencement. Or, on « constate une forte baisse des replantations en France. Ainsi, entre 1994 et 2009, la quantité de plants forestiers mis en terre est passée de près de 100 à 44 millions, niveau le plus bas observé depuis les années 60. Dans le même temps, l'Allemagne en plantait 300 millions, la Suède 345 millions et la Pologne un milliard ! »²⁵⁶.

²⁵³ Les « principaux freins à la mobilisation » sont les suivants : desserte : tous les massifs sont concernés sauf Bazois ; morcellement : 7 massifs ; améliorer les peuplements : 6 massifs ; manque de place de dépôts : 2 massifs ; trouver une alternative aux résineux : Bazois ; inadéquation demande/offre sur les prix du hêtre : Châtillonnais.

²⁵⁴ CAPEN 71 - janvier 2013.

²⁵⁵ Renaud ABORD de CHATILLON, Forestiers privés de Bourgogne - audition du 21 février 2013.

²⁵⁶ Le Bien Public - 1^{er} septembre 2011.

Le temps du « *forest boom* » de l'après-guerre, soutenu en cela par le Fonds forestier national (FFN)²⁵⁷ jusqu'en 1999, est bien loin. Cette régression de la replantation s'est également traduite par la cessation d'activités de plus de 10 % des pépinières forestières durant les deux dernières années²⁵⁸.

Certains professionnels de la filière bois dénonçaient eux-mêmes²⁵⁹, dès 2010, une production insuffisante de ressources forestières en France pour répondre à la demande croissante de bois, notamment pour la construction et l'énergie et atteindre ainsi les objectifs fixés par le Grenelle d'ici 2020. Le niveau de plantation ne permet « *ni de renouveler les surfaces exploitées annuellement en coupe rase, ni de faire face aux enjeux de l'industrie. De plus, le recours à la seule régénération naturelle ne suffira pas* »²⁶⁰. Il s'agit de « *recréer un effort important et continu en faveur de l'enrésinement et aussi du reboisement en essences feuillues. Faute de cet effort, nous risquons de ralentir le rythme des récoltes et de nous placer, à moyen et à long terme, en situation de déséquilibre forestier* »²⁶¹.

Répondre à cette problématique est l'un des objectifs du « *Projet Forêt-Bois pour la France* », présenté en juillet 2012 par deux organisations interprofessionnelles de la filière, France Bois Forêt (FBF) et France Bois Industries Entreprises (FBIE)²⁶². Il s'agit d'un vaste plan de mobilisation de la filière bois pour rattraper, d'ici 2020, une partie du retard français en matière d'exploitation de la ressource forestière. Ce plan propose des pistes d'actions pour développer à la fois la ressource et l'utilisation du bois dans la construction en s'appuyant sur les revenus générés par les quotas sur les émissions de CO₂. La principale demande portait sur la création d'un Fonds forestier stratégique carbone (FFSC) auquel seraient affectés 25 % des montants annuels issus de la mise aux enchères, à compter de 2013, des quotas carbone des entreprises françaises concernées. Soit une enveloppe de quelques 150 M€. Au final, le gouvernement a fait le choix, pour 2013, d'affecter en totalité le produit de ces quotas, dans la limite de 590 millions d'€ par an, à l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). « *Certes renforcer les moyens consacrés à la qualité et à la performance énergétique, ainsi qu'à l'amélioration des logements des personnes modestes, sont des objectifs tout à fait louables et respectables mais les arbitrages auraient pu prévoir l'affectation des surplus éventuels à un fonds pour la forêt. La forêt a besoin d'une politique de long terme qui exige des dotations financières pérennes* »²⁶³.

2.4.1.2. Bourgogne : un trou de production « inéluctable »²⁶⁴ en résineux

En Bourgogne, le constat opéré fait également état d'une forte diminution des surfaces reboisées depuis les années 2000²⁶⁵ et « plus spécifiquement dans le Morvan » et des résineux. « *Une « statistique » officielle circule sur ce sujet : annuellement, ce serait de l'ordre de 200 à 300 ha de petites parcelles résineuses qui ne seraient pas replantées après coupe rase. Au-delà de ce chiffre, forcément alarmant et peut-être alarmiste, difficile à confirmer ou infirmer, il s'agirait de savoir si ce sont des parcelles soumises à obligation de reboisement (+ de 2 ha au sein d'un massif de 10 ha minimum) ou pas. Pour cerner*

²⁵⁷ La suppression du FFN en 1999 a entraîné un problème de financement de la politique forestière. L'Etat a voulu qu'en contrepartie de cette suppression, se mettent en place des financements d'origine professionnelle qui se substituent au moins partiellement aux subventions de l'Etat : la Contribution volontaire obligatoire (CVO). Entre 1947 et 2000, 2 millions d'ha ont été plantés en France grâce aux aides du FFN - La forêt privée, un potentiel méconnu - Michel De GALBERT - Responsabilité et Environnement n° 53 - janvier 2009.

²⁵⁸ Avis du CESE « La valorisation de la forêt française » - octobre 2012.

²⁵⁹ GIE semences forestières améliorées (SFA); SNPF : Syndicat des pépiniéristes forestiers français; UNEP : Union nationale des entrepreneurs du paysage; EDT : Fédération entrepreneurs des territoires; FNB : Fédération nationale du bois.

²⁶⁰ Actuenvironnement.com - Bois résineux : la filière menacée en France ? - 15 juin 2010.

²⁶¹ Philippe LEROY, Sénateur de la Moselle, Président du groupe d'études Forêt et filière bois, au nom de la Commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du Sénat - séance du 24 mai 2011.

²⁶² Site lemoniteur.fr - La filière bois jette les bases d'une vraie politique forestière - Paul Falzon - 10 juillet 2012.

²⁶³ Avis présenté au nom de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finances pour 2013 concernant le volet forêt de la mission « Agriculture, alimentation, forêts et affaires rurales ».

²⁶⁴ Jean-Michel MERIAUX, responsable du Pôle Forêt-Bois-Biomasse à la DRAAF de Bourgogne - Séminaire du Conseil scientifique du PNRM « Les enjeux de la forêt Morvandelle dans les 30 prochaines années, la forêt morvandelle et le changement climatique » - 9 juin 2011.

²⁶⁵ Diagnostic stratégique territorial 2014-2020 et audition DRAAF 5 février 2013.

précisément ce phénomène, une enquête devrait être diligentée sous peu »²⁶⁶. Ainsi, alors même que les récoltes en matière de résineux n'ont cessé d'augmenter depuis 2001, les plantations sont en chute libre en France « *et de manière encore plus marquée en Bourgogne* »²⁶⁷ depuis plusieurs années, ce qui explique le trou de production prévu : « *la disponibilité en résineux va augmenter jusqu'en 2020-2030 selon les scénarios (de coupe anticipée ou pas). Ensuite, au-delà de 2030, à moins d'un effort important de reboisement, elle diminuera jusqu'en 2050* »²⁶⁸. Alors que tous les experts prévoient une forte augmentation de la demande dans l'avenir, cette faiblesse des replantations présente un caractère aujourd'hui préoccupant pour les résineux, pour lesquels la replantation constitue le seul moyen d'assurer des ressources suffisantes pour les prochaines décennies²⁶⁹. « *On sait aujourd'hui qu'il faudrait planter 10 000 ha par an de douglas pour enrayer cette chute. Mais c'est une fuite en avant qui ne donnerait rien. L'évolution des récoltes de résineux se fait de manière cyclique entre hausse sur certaines périodes et baisse ensuite* »²⁷⁰. Or, dans le cas d'une offre en résineux insuffisante, le marché français verrait alors des importations massives de bois d'Europe du Nord notamment.

Il s'agit là de l'autre enjeu essentiel de la filière aujourd'hui : assurer le renouvellement des peuplements et plus particulièrement ceux de résineux qui arrivent à maturité, notamment dans le Morvan en vue d'assurer l'approvisionnement de la filière bois²⁷¹.

Soulignons sur ce point que des aides au reboisement existent notamment via le Conseil régional de Bourgogne²⁷². De plus, il est intéressant de noter, hors Bourgogne, la création du **Fonds d'aide à la reconstitution de la ressource résineuse** (FA3R), le 22 septembre 2012. Il s'agit d'une initiative privée portée par les acteurs de la filière forêt - bois de Lorraine, d'Alsace et de Franche-Comté. Il est opérationnel uniquement sur le massif vosgien et vise à reconstituer les peuplements d'essences résineuses. En Bourgogne, le Parc naturel régional du Morvan a ouvert une réflexion début 2013 sur la création d'un fonds privé de soutien à la plantation pour les parcelles de moins de 2 ha, non replantées depuis 5 ans.

2.4.1.3. Préconisation du PPRDF sur le renouvellement de la ressource en Bourgogne

Replanter est une chose mais savoir quelles essences replanter en est une tout autre. Or, cette question se pose fortement en Bourgogne en matière de résineux. Au-delà du « simple » renouvellement du stock de cette ressource, c'est bien la question plus fondamentale de la répartition des plantations en Bourgogne entre feuillus (80 % des surfaces) et résineux (20 % des surfaces) qui se pose face aux évolutions de la demande du marché. Le PPRDF donne quelques indications en la matière.

- Concernant les résineux, les problèmes principaux sont de diverses natures :

²⁶⁶ Philippe CANAL - SNUPFEN Solidaires Bourgogne - 17 juin 2013.

²⁶⁷ Communiqué d'APROVALBOIS « Chronique d'une catastrophe annoncée ».

²⁶⁸ Alain THIVOLLE-CAZAT, Institut technologique FCBA (Forêt, cellulose, bois-construction, ameublement) - Le Bien Public - 1^{er} septembre 2011 - C'est ce que note également le Diagnostic stratégique territorial 2014-2020 : la filière devra faire face à un « déséquilibre structurel des classes d'âge des peuplements résineux (douglas et sapin-épicéa) qui aura pour conséquence un trou de production prévu dès 2020-2030 ».

²⁶⁹ Avis du CESE « La valorisation de la forêt française » - octobre 2012.

²⁷⁰ Jean CROISEL, coordinateur forêt à la Direction de l'Agriculture et du développement rural du Conseil régional de Bourgogne - audition du 5 février 2013.

²⁷¹ Jacques REBILLARD, Vice-président du Conseil régional de Bourgogne en charge de l'agriculture, de la forêt et des industries agro-alimentaire - Revue ALTERRE Bourgogne - Repères n° 59 de décembre 2011 « La forêt : un patrimoine pour l'avenir ».

²⁷² « Il y a la replantation après coupe rase de résineux : pas d'aide, mais obligatoire pour surface > 2 ha. Il y a les plantations résineuses après coupe de taillis (transformation) : aide possible « Feader-conseil régional » si 2^{ème} essence sur 10 % de la surface (éviter la monoculture) et « techniques douces » (pas de dessouchage). Il y a aussi la plantation de feuillue de substitution pour des peuplements appauvris et dépérissants (chêne pédonculé, hêtre, ...) avec des aides possibles avec du Feader » - Jean-Michel MERIAUX, DRAAF - audition du 5 février 2013.

• **quantitatifs** : concernant le trou de production, le PPRDF précise qu'il « *n'y a pas de réponse absolue et définitive, puisque cela dépendra de la manière dont on gèrera le gisement de douglas : toute exploitation anticipée du douglas aura pour effet d'avancer le pic de production* ». Pour le PPRDF, « *il faut, par ailleurs, encourager l'étalement des coupes²⁷³ de douglas dans le Morvan* »²⁷⁴. Il estime également « *indispensable de veiller au reboisement rapide des surfaces résineuses coupées, afin de ne pas prolonger ce trou de production.*

²⁷³ Par exemple entre 40 et 60 ans pour des peuplements de qualité courante.

²⁷⁴ Par anticipation de récolte pour les peuplements de médiocre qualité ou jamais éclairci et par un maintien sur pied plus long pour les peuplements de meilleure qualité.

L'extension des surfaces résineuses sur des taillis ou TSF est par ailleurs souhaitée par divers opérateurs. Elle peut être acceptée si elle est réalisée avec des techniques douces et si elle reste raisonnable en surface ».

- qualitatifs : pour le PPRDF, « *la question de la régénération naturelle et de l'irrégularisation interpelle les partenaires et gestionnaires lorsqu'elles concernent des peuplements dont la qualité génétique est médiocre ou douteuse et vis-à-vis du réchauffement climatique, afin de disposer d'essences ou de variétés qui seront mieux adaptées ».*

➤ Pour les feuillus :

Le PPRDF est moins loquace concernant le renouvellement des feuillus : « *du fait de l'augmentation importante de volume du bois sur pied dans les peuplements feuillus, le problème du renouvellement doit être réfléchi et anticipé. C'est d'ailleurs le cas dans le cadre des PDM chêne Vallée de la Saône et plaine de la Bresse* ²⁷⁵ *ou des réflexions relatives aux feuillus dans le Morvan. Cela peut conduire à enrésiner par transformation, des mauvais peuplements feuillus du Morvan. Il faut néanmoins rester vigilant pour que cette pratique demeure maîtrisée, afin d'éviter une reprise de l'enrésinement massif du Morvan* »²⁷⁶.

Le PPRDF entérine la possibilité d'une extension ciblée, « *maîtrisée* » et « *raisonnable* » des surfaces résineuses. Il s'agit bien là d'un sujet clé : la répartition 80 % feuillus / 20 % résineux en Bourgogne. Certains dénoncent, à cet égard, les appels de plusieurs « *lobbies (industriels, pépiniéristes) qui poussent à la plantation de milliers d'hectares de résineux pour répondre à la pression des industriels* »²⁷⁷. C'est le cas notamment dans le Morvan où ces plantations se feront au détriment des feuillus mais aussi et surtout participeraient à l'acidification des sols. Pour d'autres, cette répartition devrait être revue : « *le problème est que nous avons 80 % de feuillus* » alors que « *rien n'empêche de planter du résineux par rapport aux feuillus. Ce qui bloque, c'est la crainte des mouvements sociaux/écologiques* »²⁷⁸.

Cela ne semble pourtant pas si évident : « *en Bourgogne, planter du résineux et tout particulièrement du Douglas en plaine (hors Morvan) devient de plus en plus compliqué. Outre les réticences, voire résistances culturelles locales, les besoins en eau très importants de cette essence (50 m³ d'eau par ha et par jour) vont rendre de plus en plus périlleuse son implantation « classique » en zone de plaine où le déficit pluviométrique estival tend à se creuser. A l'avenir, hors Morvan, seules des plantations mélangées (plants de Douglas, sapin de Nordmann, ou pin sylvestre à faible densité (réduction besoins en eau) dans du recru/sous étage feuillu), devraient pouvoir apporter quelques garanties de réussite technique* »²⁷⁹.

Des éléments de réponses sont également apportés dans le Guide Bois Local mis en place par le Conseil régional de Bourgogne. On peut ainsi lire « *les plantations de résineux dans le Morvan ont été à l'origine de controverses puisqu'elles modifient les paysages et l'environnement. Aujourd'hui, un consensus semble se dessiner sur la nécessité de ne pas augmenter la superficie de douglas. L'enjeu est désormais de gérer l'existant et d'assurer la continuité de la ressource pour, d'une part, améliorer la sylviculture (mélange avec des feuillus, irrégularisation) et, d'autre part, améliorer la qualité des bois exploités* »²⁸⁰.

Pourtant, pour Philippe AMIOTTE SUCHET, Professeur à l'université de Bourgogne²⁸¹, cette question doit être prise autrement : « *ce ne sont pas les essences qui posent problème mais les pratiques de gestion avec des précautions à prendre pour éviter le tassement des sols ou la dégradation des habitats. Certains modes de gestion posent des problèmes, la forêt devenant une plantation avec des rotations inférieures à 50 ans, ce qui cause un appauvrissement des sols* ». Vincent GODREAU, responsable du Pôle d'appui naturaliste à l'ONF ajoute : « *on ne peut pas dire que le choix résineux/feuillus soit un enjeu crucial dans le Morvan et sur les plateaux calcaires. La problématique du traitement est*

²⁷⁵ Plan de développement de massif (PDM) du Val-de-Saône et de la Bresse axé exclusivement sur le chêne. Ce projet est symptomatique des difficultés pour les acteurs de la filière à travailler ensemble : initialement association loi 1901 « Chêne Avenir » créée en 2008, elle fut dissoute devant les différences de points de vue des associés. Le projet est ensuite repris par le CRPF. Les acteurs concernés tombent d'accord sur le lancement de ce PDM dont la mise en route concrète n'a débuté qu'en mars 2011 avec le recrutement d'un technicien.

²⁷⁶ PPRDF.

²⁷⁷ Europe Ecologie les Verts Bourgogne - Forêts en danger !

²⁷⁸ Richard LACHEZE, Coopérative forestière Bourgogne Limousin (CFBL) - audition du 21 février 2013.

²⁷⁹ Philippe CANAL - SNUPFEN Solaires Bourgogne - 17 juin 2013.

²⁸⁰ Le Guide Bois Local - <http://www.region-bourgogne.fr/guide-bois-local/21.php>

²⁸¹ UFR sciences de la vie, de la Terre et de l'environnement (Dijon).

plus importante que celle des essences »²⁸². En cela, « le gros enjeu à venir est la prise en compte des sols pour éviter leur dégradation en identifiant les secteurs favorables et ceux qui sont fragiles »²⁸³. Nous en revenons donc aux types de gestion de la forêt déjà évoqués précédemment.

2.4.2. La question essentielle des évolutions climatiques

Comprendre l'impact des évolutions climatiques constitue un véritable défi pour les propriétaires forestiers pour anticiper les futures plantations. La pérennité de la ressource en bois est en effet soumise à de nombreux aléas (tempêtes, crises sanitaires, incendies, dépérissement des peuplements, attaques de scolytes...) ²⁸⁴ tout particulièrement pour certaines essences : hêtre, épicéa, chêne pédonculé, voire douglas²⁸⁵. Souvenons-nous des extrêmes climatiques de ces dix dernières années qui « ont ainsi profondément endommagé la forêt. Pour exemple, la tempête de 1999 s'est soldée par 97 millions de m³ de chablis, soit près de trois années de récolte anéanties, avec 10 % du couvert forestier concerné en Bourgogne, notamment dans le Morvan »²⁸⁶. Mais on peut aussi évoquer la canicule : « lors de l'été 2003, les forêts bourguignonnes ont subi une sécheresse et une canicule dont l'intensité n'avait jamais été observée. Ce double stress hydrique et thermique a provoqué d'importants dépérissements, en particulier chez le douglas de l'ordre de 10 à 15 % »²⁸⁷.

Un zonage de la France a été proposé afin de différencier les principaux types d'impacts du changement climatique sur les forêts selon les régions²⁸⁸. La Bourgogne fait partie de la zone qui serait peu impactée par l'augmentation du risque incendie²⁸⁹. En revanche, la région serait concernée par la substitution d'espèces et le changement de rythme de croissance des arbres²⁹⁰. Le SRCAE Bourgogne souligne lui-même que « l'augmentation des températures accélère la croissance des arbres et tend donc à augmenter la productivité de la forêt. Cependant, cela semble également fragiliser les arbres et réduire leur espérance de vie. Le cycle végétal pourrait être modifié. L'augmentation des événements extrêmes, si elle est avérée, aura en outre des impacts sur le stockage de carbone dans les forêts et les sols. Le dépérissement de certaines essences supportant mal le stress hydrique et thermique entraîne également un risque de déstockage de CO₂, c'est notamment le cas pour l'épicéa, le hêtre et le chêne pédonculé. Les effets de la modification du climat sur le stockage de carbone dans les sols sont encore mal connus. Par ailleurs, il est prouvé que la concentration en CO₂ dans l'atmosphère influe sur la croissance des arbres et pourrait provoquer une baisse de la qualité du bois produit. Tous ces impacts varient en fonction de l'essence considérée et un des enjeux en matière d'adaptation est de caractériser plus précisément les impacts du réchauffement climatique sur chaque essence, en vue de l'adaptation des forêts bourguignonnes ».

La question des impacts pour chaque essence est donc essentielle. « Le hêtre a besoin de beaucoup d'eau. Dans une cinquantaine d'années, il n'y aura sûrement plus de hêtres. Même question pour le douglas en Morvan : pourra-t-il vivre ? Le problème se pose maintenant. Dans une vision à 50 ans, en tant que propriétaires forestiers, que dois-je replanter aujourd'hui ? »²⁹¹. Ce problème est donc particulièrement sensible en Bourgogne et notamment pour le Morvan qui est une vraie région de production de douglas. Sur ces terres, il est très difficile d'obtenir une production de chêne de qualité, ou même de hêtre²⁹². Concernant le hêtre, son aire de répartition serait confinée d'ici 2100 au quart nord-est et aux régions de montagne. Il ne serait donc probablement plus présent en Bourgogne du fait de l'augmentation des déficits pluviométriques. On

²⁸² Audition du 16 mars 2012.

²⁸³ Vincent GODREAU, responsable du Pôle d'appui naturaliste à l'ONF - Audition du 16 mars 2012.

²⁸⁴ Rencontres régionales bois.

²⁸⁵ Diagnostic stratégique territorial 2014-2020.

²⁸⁶ ALTERRE Bourgogne.

²⁸⁷ Jean-Michel MERIAUX, DRAAF Bourgogne - audition du 5 février 2013.

²⁸⁸ Zones géographiques et impacts du changement climatique sur la forêt, Bernard Roman-Amat, directeur du centre AgroParisTech Nancy - 2007

²⁸⁹ Ce qui a été confirmé par le rapport de la mission interministérielle sur le changement climatique et l'extension des zones sensibles aux feux de forêts - juillet 2010.

²⁹⁰ ADEME Bourgogne - Accompagner les territoires pour s'adapter aux effets du changement climatique - 2012.

²⁹¹ Jean-François GAITEY, PV de la réunion du 17/03/2009.

²⁹² Vincent GODREAU, responsable du Pôle d'appui naturaliste à l'ONF - Audition du 16 mars 2012.

constate déjà un début de dépérissement du hêtre en Côte-d'Or et en Haute-Marne²⁹³. On note ainsi, que dans les zones d'Auxerre ou de Chablis, où l'influence continentale favorable au hêtre n'existe plus, la place de cette essence se réduit progressivement. Une réflexion semble nécessaire sur ce point spécifique en Bourgogne²⁹⁴.

La recherche se mobilise en la matière²⁹⁵. Au niveau national, « *il faut se réjouir du fait que, depuis 4 ou 5 ans, une importante mobilisation a lieu dans le domaine de la recherche et du développement de la forêt. Pour exemple, le Réseau mixte technologique (RMT) Aforce, associant chercheurs et forestiers, développe des outils d'aide à la décision technique et économique pour mieux tenir compte du changement climatique dans la gestion forestière* »²⁹⁶. On peut aussi évoquer les travaux de l'INRA²⁹⁷ d'octobre 2010²⁹⁸, menés en collaboration avec le CRPF « *Facteurs de vulnérabilité du douglas face aux aléas climatiques - 1^{ères} avancées* ».

Il semble néanmoins que « *le changement climatique ne soit pas réellement perçu par les acteurs de la filière, notamment au niveau de la transformation. Il s'agit surtout de préoccupations de chercheurs et, au mieux, de gestionnaires (Aprovalbois)...* »²⁹⁹.

Notons également que l'ADEME et Alterre Bourgogne ont co-piloté le projet régional « *Adaptation au changement climatique en Bourgogne : contribution à l'élaboration des stratégies régionales et territoriales* » qui a été financé par le Programme énergie climat (PECB) Bourgogne afin d'accompagner la mise en place des stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique. L'ADEME et Alterre mettent ainsi à disposition de l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs ou du monde socio-économique, des fiches portant sur de multiples thèmes (vigne, forêts, santé, urbanisme, élevage...). La fiche « Forêts » esquisse les principaux impacts du changement climatique sur la forêt bourguignonne et des pistes d'adaptation à travers divers exemples qu'il serait trop long de retracer ici. L'idée dominante en la matière est de « *ne pas mettre ses œufs dans le même panier, c'est-à-dire « ne pas faire la même chose partout en termes d'essences ou de traitements* » »³⁰⁰.

Bernard ROMAN-AMAT, directeur du centre AgroParisTech de Nancy résume bien la situation : « *le grand défi du changement climatique va de pair avec la nécessité de rassurer les propriétaires et d'encourager les investissements. La décision d'investir dans la forêt nécessite un haut niveau de désintéressement car ce sont les petits-enfants qui en bénéficieront. Or, le changement climatique, avec sa part d'inconnu, renforce le manque de confiance. Pourtant, il faut savoir que même si le climat est amené à changer, en 2100, il sera toujours favorable à la forêt sur une grande partie de notre territoire ! En outre, avec la croissance démographique planétaire, la demande de biens et services fournis par les forêts va augmenter. Il est donc important de continuer aujourd'hui à investir en forêt pour, demain, récolter sa production et bénéficier de ses services. Pour cela, le propriétaire doit réfléchir un peu plus que par le passé et plus que jamais s'entourer de professionnels bien formés* »³⁰¹.

²⁹³ ADEME Bourgogne - Accompagner les territoires pour s'adapter aux effets du changement climatique - 2012.

²⁹⁴ Vincent GODREAU, responsable du Pôle d'appui naturaliste à l'ONF - Audition du 16 mars 2012.

²⁹⁵ Le CESER Bourgogne avait insisté sur cette nécessité dans son avis « La biodiversité en Bourgogne : une richesse pour l'avenir - Enjeux et perspectives » du 10 janvier 2013 : « l'intensification de la recherche en réseau sur les effets du changement climatique en lien avec la recherche nationale (Parc national Bourgogne-Champagne, INRA Nancy) » est indispensable.

²⁹⁶ Bernard Roman-Amat, directeur du centre de Nancy d'AgroParisTech - ALTERRE Bourgogne - Repères n° 59 - La forêt un patrimoine pour l'avenir.

²⁹⁷ Nathalie Bréda, Directrice de Recherche - UMR INRA UHP 1137, Ecologie et Ecophysiologie Forestières - Champenoux.

²⁹⁸ Ils s'inscrivent dans le projet « Pérennité de la production de Douglas » dans le cadre des changements climatiques. Le programme de recherche et de développement sur la réponse du douglas aux aléas climatiques appliqué à la Bourgogne a été mis en place en coordination avec le projet national Dryade, financé par le programme Vulnérabilité Milieux et Climat de l'Agence nationale de la recherche (ANR).

²⁹⁹ ADEME et Alterre Bourgogne - Adaptation au changement climatique en Bourgogne & Forêt - septembre 2012.

³⁰⁰ ADEME et Alterre Bourgogne - Adaptation au changement climatique en Bourgogne & Forêt - septembre 2012.

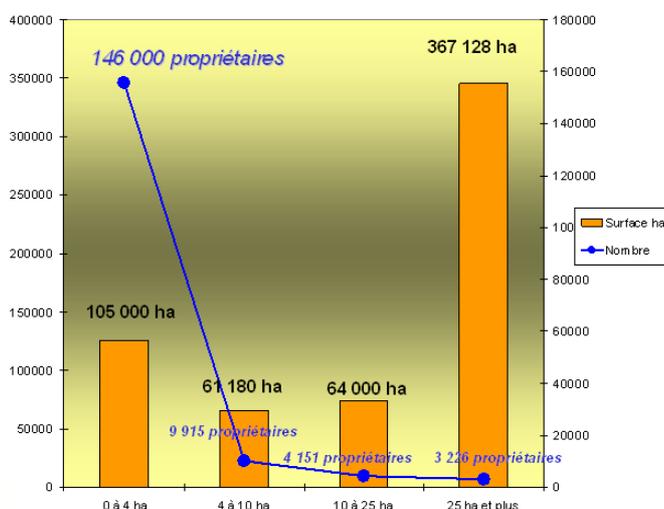
³⁰¹ ALTERRE Bourgogne - Repères n° 59 - La forêt un patrimoine pour l'avenir.

3. LES FACTEURS LIMITANT POUR LA MOBILISATION DU BOIS

Au-delà du facteur « prix » évoqué précédemment, élément majeur pour favoriser la mobilisation des feuillus et plus globalement de l'adéquation de l'offre de bois bourguignons aux marchés, il faut noter que la mobilisation des bois constitue depuis longtemps, en Bourgogne, une préoccupation constante des pouvoirs publics et des partenaires professionnels. En effet, que ce soit au niveau des « *techniciens de mobilisation* » il y a déjà plus de 20 ans, en passant par toutes les actions liées à la desserte forestière, au regroupement des propriétaires, au programme « Compétitivité + »³⁰², au soutien aux coopératives et au secteur de l'exploitation forestière, à la mise en place par les experts forestiers et coopératives de ventes groupées, aux études de ressource, à la mise en place des Plans de développement de massifs, etc ... une grande partie des actions déjà entreprises en Bourgogne dans le secteur de la filière forêt-bois a eu pour objet –directement ou indirectement- la mobilisation des bois³⁰³. Il ne s'agit pas de reprendre ici l'ensemble des dispositifs ou interventions en la matière mais bien de se pencher sur quelques facteurs qui pourraient être optimisés pour atteindre, à l'avenir, l'objectif d'un million de m³ supplémentaire de bois par an à récolter.

3.1. LA STRUCTURATION DE LA PROPRIETE FORESTIERE PRIVEE BOURGUIGNONNE

3.1.1. Un morcellement évident



La Bourgogne compte 155 000 propriétaires forestiers privés³⁰⁴ et la taille moyenne de la propriété est de 3,6 ha³⁰⁵. Comme le montre le schéma particulièrement parlant, les propriétés privées de grande taille, supérieures à 25 ha, sont relativement peu nombreuses (un peu plus de 3 000), mais couvrent près de la moitié de la surface de la forêt privée bourguignonne³⁰⁶.

³⁰² Mis en œuvre entre 1996 et 1999, ce programme avait pour objet de soutenir des actions expérimentales, menées dans toute la France, et relatives à l'approvisionnement en bois de l'industrie.

³⁰³ On peut aussi évoquer Euroforest, manifestation née en 1995 et servant comme outil de communication de la filière forestière bourguignonne. La prochaine aura lieu en 2014. Il s'agit de la 3^{ème} manifestation de ce genre au niveau mondial.

³⁰⁴ Audition DRAAF 5 février 2013.

³⁰⁵ Audition de Jean-François GAITEY du 17/03/2009.

³⁰⁶ La France est en tête des pays où la forêt est le plus morcelée. Sur 11 pays tant de l'Ouest que de l'Est de l'Europe, le % des forêts de plus de 100 ha est de 41, contre seulement 23 % pour la France - La forêt privée, un potentiel méconnu - Michel de GALBERT - Responsabilité et Environnement n° 53 - janvier 2009.

Par contre, les forêts de petite taille (moins de 4 ha) sont majoritaires en nombre (plus de 140 000), mais ne représentent que 15 % de la surface forestière privée, soit un peu plus de 100 000 ha. Il en résulte une importante mosaïque de parcelles forestières peu accessibles³⁰⁷.

Face à ces chiffres, difficile de nier que le morcellement de la forêt privée bourguignonne ne constitue pas une problématique sur laquelle il convient de se pencher même si notre région est épargnée par rapport à d'autres³⁰⁸. Un certain nombre d'acteurs de la filière ne voit cependant pas cette situation comme l'un des principaux handicaps freinant la mobilisation du bois alors même que ce problème apparaît systématiquement dans les différents diagnostics établis³⁰⁹. Certains, non contents de ne pas voir ce phénomène comme un problème majeur, vont jusqu'à dire que cette problématique est le « *cache sexe* » de la filière en indiquant « *qu'il faut tordre le cou aux idées reçues et dire que la forêt française n'est pas morcelée* »³¹⁰. L'idée, plus que de nier le morcellement, est d'insister sur un point : « *travaillons déjà sur nos plus forts potentiels et ne perdons pas temps, argent et énergie sur des espaces qui, au final, impactent peu la situation* »³¹¹.

Quoi qu'il en soit, en plus de réduire le volume de bois récolté, ce morcellement peut avoir d'autres conséquences dommageables. Ainsi, les surfaces considérées ne font parfois l'objet d'aucune régénération ou replantation qui pourtant se révèle indispensable³¹². Mais dans le même temps, cette mosaïque se traduit aussi par une multitude de niches et de connexions écologiques, favorables à une biodiversité particulièrement riche³¹³. Au final, « *ce qui est une faiblesse pour la production est une formidable force pour la diversité* »³¹⁴.

Précisons qu'en Bourgogne, cette problématique est prise en compte via notamment les missions de la SAFER. De plus, le CIP fixe comme objectif d'arriver à « *de plus grandes unités de gestion forestière* ».

3.1.2. Quelques mesures visant à réduire ce morcellement

Parmi les mesures fiscales les plus significatives, on peut évoquer :

- les exonérations partielles de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) pour les propriétés de bois et de forêts ;
- l'exonération partielle des droits de mutation à titre gratuit ;
- le taux réduit de TVA pour les travaux sylvicoles et d'exploitation ;
- le taux d'épargne d'assurance pour la forêt...

Les réductions et exonérations accordées dans ce cadre visent essentiellement à favoriser le maintien du boisement³¹⁵ et à prévenir la parcellisation des propriétés lors de leurs transmissions.

Citons également le Dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt (DEFI) mis en place en 2001, peu de temps après la suppression du Fonds forestier national (FFN)³¹⁶. Il permet une réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables domiciliés en France réalisant des investissements forestiers. Pour les dépenses réalisées en 2011, la réduction d'impôt applicable est de 22 %, dans la limite

³⁰⁷ Le morcellement de la propriété est très variable d'un département à un autre. Par exemple la forêt privée moyenne présente une surface de 2 ha dans l'Yonne mais de 5 ha dans la Nièvre.

³⁰⁸ La Fédération nationale des SAFER note que « sur les petits massifs de 1 à 5 ha, la forêt est sous-exploitée et mal organisée » - L'Exploitant agricole de Saône-et-Loire - 14 juin 2013.

³⁰⁹ Rencontres régionales bois, Diagnostic stratégique territorial 2014-2020.

³¹⁰ Claude ROY, ingénieur agronome, ancien coordonnateur interministériel pour la valorisation de la biomasse, spécialiste des filières vertes au Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux - 8^{ème} Congrès Aprovalbois - 24 novembre 2011.

³¹¹ Auditions du 21 février 2013.

³¹² Rapport CESE.

³¹³ ALTERRE Bourgogne.

³¹⁴ Renaud ABORD de CHATILLON, 6^{ème} université d'été de la forêt de Bourgogne - 31 août 2010.

³¹⁵ Loi Sérot-Monichon : la loi Sérot du 16 avril 1930 et l'amendement Monichon du 28 décembre 1959 (art. 703 et 793-bis du code général des impôts) sont des mesures fiscales incitant les propriétaires privés à assurer une bonne gestion forestière pendant 30 ans.

³¹⁶ Loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001.

de certains plafonds. Grâce à une nouvelle disposition dans la loi de finances 2009, le DEFI a été prolongé de 3 ans jusqu'au 31 décembre 2013. Plutôt destiné initialement à inciter aux acquisitions de biens forestiers, il a été progressivement élargi à l'ensemble des dépenses engagées par les sylviculteurs³¹⁷. Le DEFI « acquisition » a plus particulièrement pour objectif de « lutter contre le morcellement de la propriété forestière ». Il prévoit une réduction d'impôt sur le revenu des personnes physiques égale à 18 % du montant de l'investissement dans la limite annuelle de 5 700 € ou de 11 400 € pour un couple. Cette réduction ne s'applique que si l'acquisition permet de constituer une parcelle d'un seul tenant d'une superficie comprise entre 5 et 35 ha, à condition d'acquérir 25 ha d'un coup.

De la même façon, le DEFI s'applique à la souscription de parts de groupements forestiers ou de Sociétés d'épargne forestière (SEF) mais sans seuil de surface à respecter³¹⁸.

D'autres mesures ont cherché à agir sur l'émiettement de la propriété forestière. Ainsi, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 a institué un droit de préférence au profit des propriétaires forestiers, voisins d'une parcelle boisée de moins de 4 ha mise en vente. Mais l'application de ce droit s'est avéré complexe et délicate en entravant le droit de propriété. Moins d'un an plus tard, le Ministre de l'agriculture annonçait une réécriture du texte dont les retouches se sont matérialisées dans la loi relative à la simplification du droit du 22 mars 2012.

3.1.3. Apport des coopératives et des contrats d'approvisionnement

Les modalités actuelles de vente de bois se font principalement par appel d'offre (sur pied ou « bord de route », calculé en bloc ou par unité de produit...) ou de gré à gré mais les contrats d'approvisionnement se développent. Au niveau national, la trentaine de coopératives forestières et groupements de gestion reconnus comme « groupement de producteurs » rassemblent 110 000 producteurs forestiers adhérents, soit 2,2 millions d'hectares en gestion, et emploient 900 salariés. Outre l'établissement des documents de gestion durable, ils ont pour mission d'aider à la gestion et la commercialisation des forêts privées et de regrouper techniquement et économiquement les producteurs privés. Ils ont permis de commercialiser 7,5 Mm³ de bois en 2010, soit près de 20 % du volume total national majoritairement par contractualisation (90 à 95 % des volumes vendus) avec l'industrie de première transformation, et ont généré un chiffre d'affaires de 320 M €³¹⁹.

La Bourgogne ne compte que 3 coopératives : Coopérative forestière de la Bourgogne et du Limousin (CFBL), Coopérative forestière Unisylva³²⁰ et COFORET (Coopérative forestière Rhône-Alpes). « Les coopératives représentent environ 25 % de la récolte. Il y a encore peu de contrats d'approvisionnement »³²¹.

Les avis restent partagés sur les coopératives : « ce sont de véritables aides pour les propriétaires. Elles constituent une force de frappe importante avec de gros volumes. Par exemple, concernant la scierie d'AUTUN, on constate de gros approvisionnements même s'il y a un morcellement. La coopérative permet de voir la production des petites propriétés utilisée. Mais on constate de grandes difficultés avec la crise »³²².

³¹⁷ Site internet « Forêts privées françaises » - Le Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement en forêt (DEFI) - 10 mai 2012.

³¹⁸ Il existe deux autres DEFI : le DEFI « travaux » qui concerne la réalisation de travaux forestiers, par le propriétaire ou par un groupement forestier ou une SEF dont le contribuable est actionnaire sur une parcelle d'au moins 10 ha d'un seul tenant. La réduction d'impôt sur le revenu est de 18 % du montant des travaux, plafonnée à 6 250 € pour une personne seule et à 12 500 € pour les couples ; le DEFI « gestion » qui concerne l'investissement forestier dans le cadre d'un contrat de gestion et qui permet une déduction d'impôt sur le revenu pour une part des versements de cotisations (ou fractions de cotisations) d'assurances couvrant le risque tempête.

³¹⁹ Rapport CESE.

³²⁰ UNISYLVA qui a vu le jour le 18 juin 2004. Cette coopérative résulte de la fusion de six coopératives forestières intervenant au cœur de la France (Auvergne, Bourgogne, Centre, Limousin). C'est plus de 10 500 adhérents pour une surface en gestion de 350 000 ha et un chiffre d'affaires dépassant les 40 millions d'euros avec 112 salariés.

³²¹ Renaud ABORD de CHATILLON, Forestiers privés de Bourgogne - audition du 21 février 2013.

³²² Jean-François GAITEY, PV de la réunion du 17/03/2009.

Reste qu'aujourd'hui, « l'action des coopératives et des groupements de gestion qui assurent l'exploitation ne suffit pas pour une gestion mutualisée de l'ensemble et pour compenser les effets négatifs de ce morcellement »³²³.

3.1.4. Une majorité de propriétaires se sentant peu concernés

D'une part, une distance s'est installée progressivement entre la société et la ressource forestière. Désormais, la forêt est davantage perçue par les citoyens, mais aussi par les élus, comme un espace naturel, récréatif ou patrimonial, que comme un potentiel économique³²⁴ même si le projet « ERSCIA » semble s'inscrire dans un mouvement contraire au regard des décisions des élus de ce territoire.

D'autre part, une proportion importante de la forêt privée semble s'inscrire aussi et avant tout pour les propriétaires forestiers (notamment les plus petits) dans une logique patrimoniale, ceux-ci ne la considérant pas comme un véritable outil productif. En effet, les difficultés de la filière concourent à rendre aujourd'hui « la vente de bois peu rémunératrice » et donc « n'incite pas les propriétaires à effectuer les investissements nécessaires »³²⁵. Sur ce point, il faut aussi souligner que le régime fiscal favorise plutôt une gestion patrimoniale et la transmission des propriétés que la réalisation d'investissements visant à accroître la production de bois.

Le CESE résume ainsi la situation : « à l'exception des véritables sylviculteurs, la plupart des petits propriétaires ne se considèrent pas comme des producteurs d'une matière première destinée à alimenter les industriels du bois. De leur côté, confrontés aux contraintes d'un marché mondialisé, ces derniers n'ont pas nécessairement la volonté ou la possibilité de valoriser en priorité les ressources locales ou nationales qui ne présentent pas toujours les conditions requises en termes quantitatifs (sécurité des approvisionnements) ou qualitatifs (séchage, respect des normes pour la construction...) ».

Dans la mesure où seule une minorité des propriétaires vit de la sylviculture, le principal point faible de la forêt privée réside donc dans le fait qu'elle ne constitue pas un véritable secteur d'activité économique organisé comme tel. Les institutions et acteurs concernés par cette problématique ne semblent donc pas avoir réussi à faire prendre conscience à la grande majorité des propriétaires qu'ils constituaient le premier échelon d'une filière dont ils étaient pleinement partie prenante.

Ainsi, « il faut bien reconnaître que pour une majorité de propriétaires peut-être, leur intérêt réel pour la forêt et l'intérêt de la filière aval ne sont pas convergents »³²⁶. De fait, la motivation des propriétaires est très variable³²⁷. Ainsi, moins d'un tiers (31,8 %) des propriétaires pensent pouvoir récolter plus de bois³²⁸. Selon une enquête publiée en avril 2010 et réalisée par le CREDOC pour les organismes de la forêt privée, moins de 10 % des propriétaires de plus d'un hectare se déclarent motivés par un intérêt financier lié à la vente de bois. Certaines communes forestières adoptent d'ailleurs une position similaire, préférant ne pas vendre de bois quand les cours sont bas, sans prendre en compte les effets de la valorisation de leur ressource forestière dans l'économie locale³²⁹.

³²³ Rapport CESE.

³²⁴ Revue de l'AdCF - n° 147 juillet-août 2010 - Dossier « Forêts » - Gilles REY-GIRAUD, responsable de l'équipe développement économique, emploi, politique territoriale à Entreprises, territoires et développement (ETD).

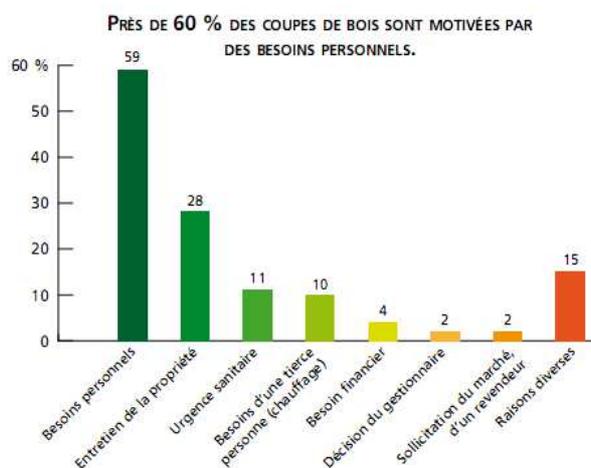
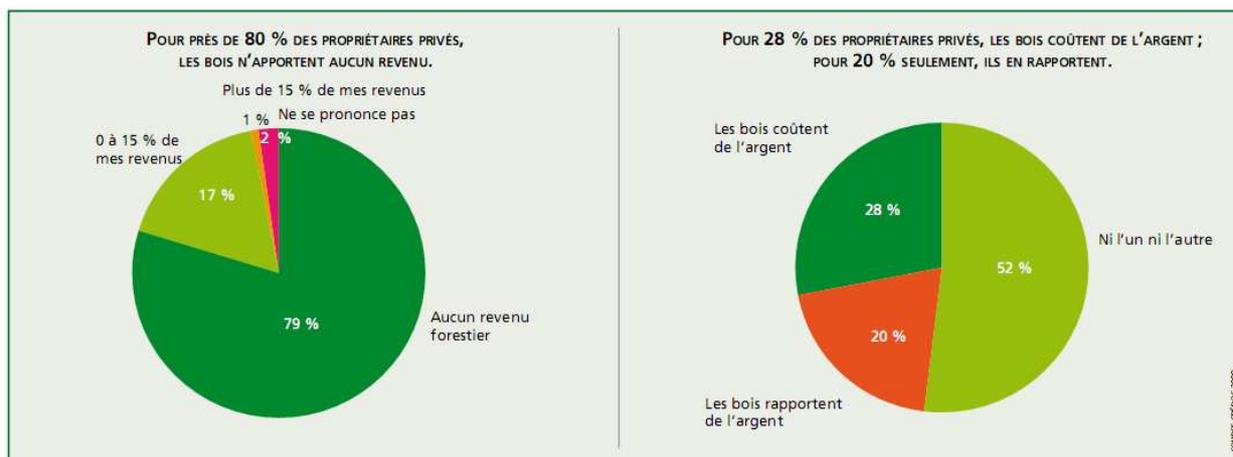
³²⁵ La suppression du FFN en 1999 a sans doute contribué à aggraver cette situation.

³²⁶ Philippe CANAL - SNUPFEN Solidaires Bourgogne - 17 juin 2013.

³²⁷ PPRDF.

³²⁸ Étude CRPF - 2009.

³²⁹ Revue de l'AdCF - n° 147 juillet-août 2010 - Dossier « Forêts » - Gilles REY-GIRAUD, responsable de l'équipe développement économique, emploi, politique territoriale à Entreprises, territoires et développement (ETD).



Une étude similaire a été menée en Bourgogne en 2010 et rend compte des mêmes phénomènes : les freins à l'exploitation des bois ont le plus souvent un caractère économique : prix du bois jugé insuffisant, pas d'acheteur, forêt peu accessible et considérée comme une réserve de trésorerie. Mais la situation du propriétaire est aussi essentielle (manque de temps, manque d'information) et leurs comportements sont très variés et dépendent surtout de la taille de leurs propriétés et de leurs types de peuplement. A noter que le manque de confiance vis-à-vis des exploitants arrivait en 3^{ème} position de cette étude³³⁰.

3.2. LE TRANSPORT DU BOIS

Les récoltes sont pleinement dépendantes de leurs modes de transport en fonction des demandes des industriels de la filière mais aussi des infrastructures existantes et des services rendus par les opérateurs. Le Grenelle de l'environnement a conclu à la nécessité d'un report modal de la route vers le rail et la voie d'eau pour influencer sur ces chiffres éclairants : **95 % du transport de bois se fait par la route, un peu plus de 4 % par le rail et seulement moins de 1 % se fait par voie d'eau**³³¹.

3.2.1. Situation du transport de marchandises en Bourgogne³³²

Les objets manufacturés, les matériaux de construction, les denrées alimentaires et les produits agricoles représentent près de 90 % des expéditions, la Bourgogne produisant principalement des céréales, du

³³⁰ Enquête auprès 475 propriétaires forestiers - Aprovalbois - Compte rendu d'activité 2010 - juillet 2011.

³³¹ Rapport « Le transport du bois et sa logistique » - juillet 2008 - De plus, pour plus de détails sur les infrastructures de transport présente en Bourgogne, se reporter au rapport du CESER Bourgogne du 9 décembre 2011 « Quelles infrastructures de transport pour la mobilité en Bourgogne ? ».

³³² Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - SETRA - Fret ferroviaire local en région et dans les ports - Premiers éléments de bilan d'activité - octobre 2012.

bois et des granulats. En 2011, sur les 106 millions de tonnes de marchandises échangées (contre 98 en 2006), 47 % sont des échanges internes à la Bourgogne, 47 % sont des échanges avec les autres régions françaises et 6 % sont des échanges en import-export. Concernant les régions limitrophes, les échanges se font notamment avec les 2 grands pôles de production et de consommation que sont les régions Ile-de-France et Rhône-Alpes. La répartition modale est la suivante : la route assure 90 % des flux et le fluvial, 3 %. Concernant le fer, le déclin se confirme avec une part de marché passée depuis une dizaine d'année de 17 % à 10 % puis aujourd'hui 7 %.

3.2.2. « La route, la route, toujours la route ! »

La ressource bois, dispersée sur un vaste territoire, n'est « transportable », au départ des forêts, que par des véhicules routiers, essentiellement des semi-remorques ou camions-remorques. Ce premier segment de la chaîne logistique est incontournable³³³ : « *la route restera le transport prédominant, quelles que soient les mesures envisageables en matière de transport et de logistique* »³³⁴. Or, l'augmentation souhaitée de la récolte annuelle française de bois devrait générer logiquement un supplément de transport routier sur les lieux de production. Les besoins supplémentaires en poids lourds seront donc importants et ces véhicules lourds et coûteux nécessiteront également d'être confiés à des chauffeurs compétents et expérimentés³³⁵. On retrouvera une situation comparable à celle de 2001, juste après la tempête de 1999 car le volume qui devrait être mobilisé à l'avenir est bien du même ordre si l'on veut respecter les objectifs d'augmentation des récoltes.

Or, il est difficilement envisageable, pour des raisons économiques et surtout environnementales, de mettre sur les routes forestières, rurales, communales et départementales un flux supplémentaire important de camions³³⁶.

Nous sommes donc devant une situation complexe du fait d'objectifs qui peuvent apparaître comme assez paradoxaux : augmenter les récoltes (donc naturellement le nombre de camions sur les routes) et développer les modes alternatifs de transport (rail et fluvial) tout en ne pénalisant pas les acteurs de la filière sous peine de ne pouvoir escompter une optimisation des volumes récoltés. C'est pour cette raison, par exemple, que le régime temporaire de circulation des « bois ronds », créé dans le contexte des tempêtes de 1999³³⁷, a été pérennisé par le biais de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Il autorise jusqu'en 2015 la circulation d'ensembles routiers dont le poids total roulant excède 40 t³³⁸. La suppression pure et simple de cette dérogation aurait entraîné un surcoût de 41 millions d'€ par an pour la filière bois française³³⁹.

Reste la question de l'Écotaxe poids lourds³⁴⁰ qui devait être mise en place en 2013. Le ministre en charge des transports, Frédéric CUVILLIER, avait annoncé dès début 2013, qu'il reportait au 1^{er} octobre son application. Il s'agissait du troisième report de la date d'entrée en vigueur de cette taxe. Dans le même temps, l'expérimentation « alsacienne », prévue dès le 20 avril 2013, a été annulée par le législateur au grand dam du Gouvernement qui souhaitait malgré tout son maintien. Ne souhaitant pas partir à l'aveugle sur un dispositif applicable à

³³³ Rapport « Le transport du bois et sa logistique » - Conseil général de l'environnement et du développement durable et Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - juillet 2008.

³³⁴ Rapport Le transport du bois et sa logistique - juillet 2008.

³³⁵ Rapport « Le transport du bois et sa logistique » - Conseil général de l'environnement et du développement durable et Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - juillet 2008.

³³⁶ Rapport « Le transport du bois et sa logistique » - Conseil général de l'environnement et du développement durable et Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - juillet 2008.

³³⁷ Loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt.

³³⁸ Poids total roulant autorisé (PTR) de 52 t pour 5 essieux et de 57 t pour 6 essieux. Néanmoins, pour les véhicules mis en circulation après le 9 juillet 2009 la limite est fixée à 48 tonnes de PTR pour 5 essieux.

³³⁹ Rapport « Le transport du bois et sa logistique » - Conseil général de l'environnement et du développement durable et Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - juillet 2008.

³⁴⁰ Pour plus de détails sur cet Ecotaxe, se reporter au rapport du CESER Bourgogne du 9 décembre 2011 « Quelles infrastructures de transport pour la mobilité en Bourgogne ? ».

15 000 km de routes et à 800 000 poids lourds, une phase d'essai du dispositif à l'échelle nationale a été décidée à compter du mois de juillet jusqu'en octobre, sur la base du volontariat et sans perception de l'écotaxe. A partir du 1^{er} octobre 2013, tous les véhicules circulant en France sur le réseau taxé devaient être équipés d'un boîtier permettant le calcul de la taxe. Au final, son déploiement a encore été reporté à janvier 2014.

3.2.3. Quelle place pour le rail ?

A signaler que le rapport « *Le transport du bois et sa logistique* »³⁴¹ insistait sur le point suivant : « *on ne dispose plus depuis quelques années de statistiques détaillées concernant le transport ferroviaire de marchandises. Il n'est donc pas possible de connaître la part de ce mode dans le transport du bois. Elle est certainement très faible, sans doute inférieure à 5 %* ».

3.2.3.1. Le transport de marchandises par voies ferrées en Bourgogne³⁴²

Le développement du fret ferroviaire pour le développement des territoires n'est plus à prouver. C'est ce qu'a montré l'étude de la DREAL Bourgogne³⁴³ visant à estimer l'impact social, économique et environnemental résultant de la présence et de l'éventuelle fermeture de la ligne ferroviaire fret « Nuits-sous-Ravière, Châtillon-sur-Seine, Brion-sur-Ource » détaillée dans le rapport du CESER de Bourgogne du 9 décembre 2011 « *Quelles infrastructures de transport pour la mobilité en Bourgogne ?* ». Cette ligne dessert 4 silos céréaliers (120 000 tonnes/an), une usine de tréfilage du groupe ArcelorMittal (35 000 tonnes/an) et la gare bois de Châtillon-sur-Seine (120 000 tonnes en 2006). Antoine LATOUCHE, chef du service commercial et gestion de RFF relève que « *l'étude menée par la DREAL Bourgogne met en évidence le rôle que joue le transport ferroviaire sur les petites lignes fret vis-à-vis du développement durable, en particulier en termes de préservation de l'environnement, de développement économique et donc d'emplois* ».

Avec 2 000 km de voies ferrées, la Bourgogne dispose d'un réseau ferré d'une densité correspondant à la moyenne nationale mais son degré d'utilisation est nettement inférieur à cette moyenne. De plus, de nombreuses petites lignes irriguent finement le territoire et ce réseau capillaire joue un rôle essentiel dans le transport de fret lié à l'économie locale. Le réseau capillaire regroupe les plus petites lignes ferroviaires, celles où circulent moins de 20 trains/jour, voire seulement 1 à 10 trains/semaine. Certaines lignes ne sont empruntées que par des trains de marchandises et il s'agit essentiellement d'infrastructures modestes, souvent à voie unique, pas nécessairement électrifiées et dotées d'un système de signalisation simple, fréquemment manuel.

Concernant les matériaux de construction, les perspectives de développement du fret sur les lignes capillaires bourguignonnes sont réelles. En effet, la demande actuelle en transport ferroviaire est encore à satisfaire : près de 600 000 tonnes de matériaux de construction sont transportés par la route chaque année faute d'offre ferroviaire compétitive. D'ici 5 à 10 ans, 400 000 tonnes pourraient s'y ajouter. Rappelons toutefois que ce type de transport se fait souvent à courte distance, sauf produits spécifiques (nombreuses carrières, donc proches des lieux d'utilisation). Concernant les produits agricoles, les hauts niveaux de production actuelle seront maintenus. Enfin, sur le bois, les produits connexes des scieries (granulés, pâte à papier...) apparaissent comme les

³⁴¹ Rapport « *Le transport du bois et sa logistique* » - Conseil général de l'environnement et du développement durable et Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - juillet 2008.

³⁴² Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - SETRA - Fret ferroviaire local en région et dans les ports - Premiers éléments de bilan d'activité - octobre 2012.

³⁴³ DREAL Bourgogne - « *Mise au point d'indicateurs sur l'apport d'une interface ferroviaire fret liée aux activités agricoles et forestières* ».

seuls marchés pour le transport ferroviaire. D'ici 2020, l'objectif est de doubler la production en Bourgogne³⁴⁴.

Concernant les opérateurs nationaux, la SNCF n'est plus seule sur le marché. Euro Cargo Rail (ECR)³⁴⁵, opérateur privé n° 1 en France et donc principal challenger de la SNCF dans le fret ferroviaire, se renforce depuis quelques années notamment en Bourgogne. Elle a réalisé sa première opération d'envergure avec le hub ferroviaire de Gevrey-Chambertin mis en service en décembre 2011 dédié au transport des véhicules du groupe PSA Peugeot Citroën. Plus de 500 000 voitures neuves transitent ainsi chaque année par cette gare de triage³⁴⁶. L'opérateur compte un portefeuille composé d'une soixantaine de clients, dans des secteurs d'activité très diversifiés (industrie agroalimentaire, énergie, chimie, matériaux de construction, sidérurgie...). « *Nous avons investi quelques centaines de milliers d'euros pour moderniser notamment les voies* », indique le directeur général d'ECR avec également la location à RFF de 37 voies, soit la moitié du site de Gevrey-Chambertin dont la SNCF envisageait, fin 2011, de se retirer, faute de trafics suffisants³⁴⁷. Depuis la mise en service du site, ECR a recruté 38 personnes, qui gèrent un flux de 50 à 55 trains par semaine. Et ce n'est pas un hasard : « *Gevrey-Chambertin a été choisi pour sa position géographique stratégique qui permet d'éclater les trains en provenance des sept usines PSA en France, en République tchèque et en Slovaquie* », précise le directeur de la sécurité à ECR, Christian COSTA.

Terminons enfin par rappeler que le CESER de Bourgogne soutenait « *les projets nouveaux structurants* » à l'image de ceux de la « *VFCEA (électrification Nevers-Chagny et raccordement TER/LGV à Montchanin) pour terminer la grande transversale Est-ouest, notamment pour le fret* » et « *de la ligne de la Bresse Dijon-Bourg-en-Bresse-Ambérieu-Lyon avec sa modernisation et son adaptation pour le fret, qui permettra de décharger la ligne Dijon-Chalon-Mâcon-Lyon* »³⁴⁸.

3.2.3.2. *Le torchon brûle entre les forestiers et Fret SNCF : l'exemple à AUTUN*

En 1998, une étude prospective menée sous l'égide du Conseil régional de Bourgogne et d'APROVALBOIS, préconisait que le transport du bois soit réalisé via le fret ferroviaire, plus écologique que le transport routier. Dès 2000, pour satisfaire à cette demande, la SNCF décide de remettre aux normes 10 gares-bois³⁴⁹ considérées comme stratégiques : Châtillon-sur-Seine, Nuits-sous-Ravière (2 sites), Autun, Saulieu, La Roche-en-Brenil, Château-Chinon, Tannay, Corbigny et Avallon. Puis changement de cap de la SNCF qui avait d'autres priorités en 2005 et, notamment, le retour à l'équilibre financier de cette branche d'activité de la société nationale³⁵⁰ : on assiste à la fermeture en Bourgogne des gares-bois d'Is-sur-Tille, des Laumes, de Saulieu et de Saint-Jean-de-Losne. Le directeur régional Fret, Claude RIBAUD, insistait alors sur le fait que le secteur fret affichait « *un important déficit* ». « *Il restera en France entre 40 et 50 gares. Je ne peux rien dire d'autre. Le*

³⁴⁴ Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - SETRA - Fret ferroviaire local en région et dans les ports - Premiers éléments de bilan d'activité - octobre 2012.

³⁴⁵ Filiale française du géant allemand DB Schenker, première compagnie européenne de fret ferroviaire (groupe Deutsche Bahn).

³⁴⁶ Rempporté en 2011, ce contrat d'un montant annuel de 20 millions d'euros sur cinq ans, devait assurer dès 2012 à ECR 10 % de son chiffre d'affaires. Ses ventes devaient s'élever, selon leurs prévisions, à 200 millions d'euros au total en 2012.

³⁴⁷ Se reporter au Vœu du CESER Bourgogne sur la gare de triage de Gevrey-Chambertin - 10 mars 2011.

³⁴⁸ Avis du CESER de Bourgogne : « *Quelles infrastructures de transport pour la mobilité en Bourgogne ?* » du 9 décembre 2011.

³⁴⁹ Les « gares-bois » sont des plates-formes qui permettent aux camions de grumes et de rondins de charger directement le bois dans les wagons. Le seuil de rentabilité d'une gare dédiée au bois est, selon les opérateurs, de l'ordre de 100 à 150 000 tonnes par an soit 2 à 3 trains complets par semaine (750 m de longueur, 1700 t dont 1200 t de charge utile) - Rapport « *Le transport du bois et sa logistique* » - Conseil général de l'environnement et du développement durable et Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - juillet 2008.

³⁵⁰ Au travers du plan « Véron » (Fret 2006), puis du plan-fret de la SNCF de 2009 avec notamment l'abandon du « wagon isolé » qui sonnait comme la disparition annoncée du fret ferroviaire de proximité - Rapport « *Le transport du bois et sa logistique* » - Conseil général de l'environnement et du développement durable et Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - juillet 2008

fret affiche un déficit de 70 %. Il ne peut continuer ainsi et risquer de baisser définitivement le rideau. Nous aurions pu décider d'abandonner simplement le transport bois, nous ne l'avons pas fait »³⁵¹.

Aujourd'hui, en Bourgogne, 9 gares bois stratégiques drainent environ 1 million de tonnes/an dont 300 000 tonnes sur le réseau capillaire³⁵². En 2010, la gare-bois d'Autun³⁵³ avait fini par détrôner celle de Châtillon-sur-Seine, pour le titre de première gare bois de Bourgogne et, encore mieux, la plus importante de France³⁵⁴. Mais, depuis cette date, la gare bois d'Autun a perdu 40 % de ses volumes chargés sur sa plate-forme. Cette chute s'explique par les nouvelles conditions imposées par Fret SNCF aux forestiers pour le transport de leurs grumes : « *Fret SNCF nous a imposé des augmentations importantes ces dernières années. Aujourd'hui, Fret SNCF souhaite nous faire signer un contrat avec rattrapage des prix, plus les augmentations annuelles à venir sur un contrat pluriannuel de 3 ans et des pénalités de 30 000 € si le train de marchandises n'est pas plein* », explique M. DORE, exploitant forestier dans le Morvan. Ce qui signifie que l'exploitant forestier doit répercuter l'engagement auprès de ses clients de l'industrie du bois. « *Mais les industriels, dans le contexte économique actuel, ne peuvent s'engager pour des commandes sur trois ans. Quand ils ont une visibilité sur six mois, c'est déjà le maximum* », indique Jean-Paul BARBE, d'EuroRail³⁵⁵.

« C'est la question du Fret SNCF, fonctionnant très mal, qui pose problème. Aujourd'hui, ces gares servent principalement à évacuer les bois d'industrie sur de longue distance (notamment à l'étranger). Le déficit de l'activité Fret de la SNCF a entraîné une augmentation de ses tarifs. Comment peut-on faire avec des coûts tels que ceux là ? C'est la SNCF qui n'a pas joué le jeu des gares-bois. Sans même parler des nombreux dysfonctionnements constatés (retards, amendes, perte de train...) »³⁵⁶.

Cette situation n'est pas spécifique à un territoire mais bien globale : les « *nettes hausses des prix* » et une « *rationalisation des implantations de chargement et de déchargement des triages ont contraint les usagers à abandonner dans de nombreux cas ce mode de transport devenu non compétitif en termes de coût* »³⁵⁷. Récemment, c'est le rapport de la Commission Mobilité 21 qui a insisté sur la « *faiblesse du fret ferroviaire* » et sur la nécessité de « *revisiter le modèle de développement ferroviaire* » actuel³⁵⁸.

Alors certains choisissent des solutions radicales, notamment en Bourgogne, en faisant appel à des transporteurs routiers italiens pour le transport de grumes. Ces forestiers, à l'image de M. DORE, espèrent que leur choix va peser sur l'opinion publique et les décideurs politiques : « *depuis quelques semaines, je mets ainsi une vingtaine de camions sur les routes. Quand, avec mes confrères, il y en aura 200 dans les forêts, ils comprendront peut-être !* »³⁵⁹.

3.2.3.3. Les Opérateurs ferroviaires de proximité en Bourgogne : une bouée de sauvetage ?

Il reste pourtant une demande des industriels de Bourgogne pour utiliser le rail. C'est un moyen pour diversifier et sécuriser les modes d'approvisionnement des usines. Cela permet des livraisons unitaires importantes de 900 à 1 100 tonnes qui peuvent être utiles pour un fonctionnement en production continue. Ces industriels espéraient beaucoup des nouveaux Opérateurs ferroviaires de proximité (OFP).

³⁵¹ Claude Ribaud, directeur régional Fret - Bien public - février 2005.

³⁵² Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - SETRA - Fret ferroviaire local en région et dans les ports - Premiers éléments de bilan d'activité - octobre 2012.

³⁵³ Inaugurée le 14 octobre 2002, la gare bois d'Autun expédiait 48 000 tonnes de bois en 2005. Sa voie de 270 m de long permet le chargement de convois de 540 m en deux fois. Elle propose un pesage au défilé de wagons de 10 tonnes à 100 tonnes à une vitesse comprise entre 3 et 10 km/h.

³⁵⁴ Le Journal de Saône-et-Loire - 4 février 2012 « Une gare bois en perdition ».

³⁵⁵ Le Journal de Saône-et-Loire - 4 février 2012 « Une gare bois en perdition ».

³⁵⁶ Audition de Jean-François GAITEY du 17/03/2009.

³⁵⁷ Rapport « Le transport du bois et sa logistique » - Conseil général de l'environnement et du développement durable et Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - juillet 2008.

³⁵⁸ Rapport de la Commission Mobilité 21 « Pour un schéma national de mobilité durable » - 27 juin 2013

³⁵⁹ Le Journal de Saône-et-Loire - 4 février 2012 « Une gare bois en perdition ».

L'Opérateur Ferroviaire de Proximité (OFP) peut être :

<ul style="list-style-type: none"> • un prestataire, gestionnaire de l'infrastructure (PGI) pour Réseau Ferré de France 	<p><i>prestations de surveillance et d'entretien sur les petites lignes exclusivement fret,</i></p> <p><i>prestations de gestion opérationnelle des circulations sur les petites lignes exclusivement fret,</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • un transporteur pour les entreprises ferroviaires traditionnelles 	<p><i>prestations pour l'acheminement de trains complets ou wagon isolés sur le périmètre local.</i></p>

360

L'idée était qu'ils puissent, pour une région donnée, et pour autant que plusieurs trafics de marchandises puissent être agrégés, assurer à la fois l'exploitation de navettes et l'entretien des voies³⁶¹.

Pour cela, « face à la baisse du fret ferroviaire et à la dégradation de la qualité de service sur le réseau diffus, dû au mauvais état des lignes »³⁶², l'association PROFFER a été créée le 30 mai 2006³⁶³ avec pour objectif de promouvoir et de soutenir toutes actions, missions, programmes d'études et investigations destinés à redynamiser le fret ferroviaire en Morvan. Elle visait, d'une part, à susciter la création d'un Opérateur ferroviaire de proximité et, d'autre part, à engager toutes actions pour le maintien et la remise à niveau des infrastructures ferroviaires utilisées pour le fret. Après avoir été assuré pour partie par CFTA (Chemin de fer et transport automobile, filiale de Véolia) et la CFD Morvan (Compagnie des Chemins de fer départementaux), le service ferroviaire des lignes du Morvan a été repris par Fertis, filiale de VFLI (Voies ferrées locales et industrielles), elle-même filiale de la SNCF. « Le niveau de service rendu par Fertis était perçu alors comme non adapté pas les chargeurs, en termes de fiabilité et de coûts »³⁶⁴. Lors de la disparition de Fertis, s'est posée la question de la fermeture de la ligne Corbigny-Cercy-la-Tour dédiée au fret, en raison de son état de vétusté. Or, cette ligne de 40 km dessert deux importantes carrières : l'une du groupe Eiffage, l'autre du groupe Lafarge. La Compagnie ferroviaire régionale (CFR) a ainsi été créée en février 2010, après la signature d'un protocole d'accord entre RFF, Lafarge et Eiffage en janvier 2010³⁶⁵. En plus de son rôle d'opérateur ferroviaire, CFR est également Prestataire gestionnaire d'infrastructures (PGI)³⁶⁶.

En 2011, CFR a transporté 105 000 tonnes de matériaux par mode ferroviaire, soit l'équivalent de 4 800 poids lourds³⁶⁷. Pour 2012, les perspectives de trafic atteignaient 250 000 tonnes. L'opérateur a dû mettre en place une nouvelle organisation, compte tenu du refus des opérateurs longue distance de reprendre les trafics en gare de Cercy-la-Tour. Dorénavant, un équipage opère sur le Morvan et deux en grande distance avec un rayon d'action qui s'étend jusqu'à Dijon, voire Châlons-en-Champagne. Les possibilités de développement de l'activité de CFR étaient donc importantes, d'autant que l'opérateur espère pouvoir ajouter à ses trafics de matériaux de carrières, du trafic de bois, en particulier sur l'antenne de Château-Chinon.

³⁶⁰ Observatoire régional des transports (ORT) de Bourgogne - Le transport combiné : comment ça marche ? - janvier 2012 - www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr

³⁶¹ Transport ferroviaire de fret et développement territorial - Rapport de mission confiée par le Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer - Jacques Chauvineau - septembre 2006.

³⁶² Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - SETRA - Fret ferroviaire local en région et dans les ports - Premiers éléments de bilan d'activité - octobre 2012.

³⁶³ Les principales entreprises, membres fondateurs de l'association, sont : Granulats Bourgogne Auvergne (groupe Lafarge) ; SA Carrières et Matériaux (groupe Eiffage) ; SAS la Forestière de la Roche ; Tembec Tarascon SAS ; CERT Environnement.

³⁶⁴ Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - SETRA - Fret ferroviaire local en région et dans les ports - Premiers éléments de bilan d'activité - octobre 2012.

³⁶⁵ CFR a obtenu sa licence d'entreprise ferroviaire en mai 2010 et son certificat de sécurité en novembre 2010. En 2011, l'effectif de CFR se composait de 3 conducteurs et de 3 agents accompagnateurs permettant de respecter la convention VFIL (Voies Ferrées d'Intérêt Local) ainsi que de 4 mainteneurs d'infrastructures. Pour plus de détail se reporter également au rapport du CESER de Bourgogne : « SNIT ».

³⁶⁶ Conformément à la loi d'Organisation et de Régulation des Transports Ferroviaires du 8 décembre 2009, CFR a été choisi par RFF après appel d'offres pour la gestion (maintenance et gros entretien, hors exploitation) de 85km de voies ferrées secondaires entre Corbigny et Cercy-la-Tour et entre Tamnay et Château-Chinon.

³⁶⁷ Jean-Jacques MARY, ancien Président-fondateur de CFR - Observatoire régional des transports (ORT) de Bourgogne - Le transport combiné : comment ça marche ? - janvier 2012 - www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr

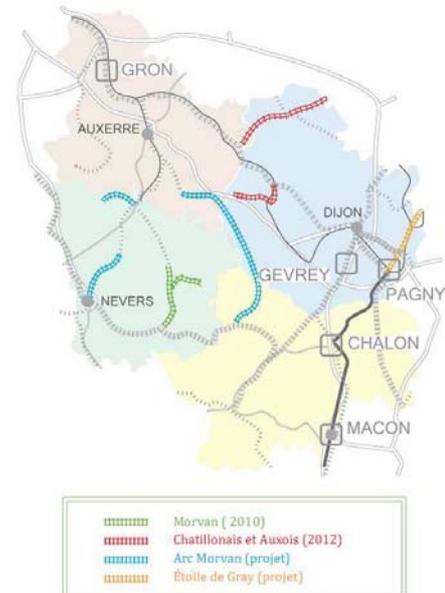
L'ensemble de ce travail mené par CFR vient nourrir le projet d'implantation d'une plateforme multimodale à Cercy-la-Tour qui est à l'étude depuis 2012. CFR, le Pays Nevers Sud-Nivernais et d'autres partenaires, dont la Communauté de communes Entre Loire et Morvan y travaille. Pour l'heure, les deux-tiers de cette plateforme, estimée à 2,5 millions d'euros, seraient utilisés par la filière bois, plus particulièrement les entreprises Bois et sciages à Sougy-sur-Loire et Bazot à La Machine.

Concernant les lignes « Nuits-sous-Ravière, Châtillon-sur-Seine, Brion-sur-Ource » déjà évoquées précédemment dans le cadre de l'étude de la DREAL Bourgogne, signalons que RFF a retenu pour l'entretien un groupement composé de la société ATIF (Assistance travaux et ingénierie ferroviaire) et de la Dijonnaise de voies ferrées (DVF). S'est ainsi constitué l'OPF du Châtillonnais et de l'Auxois qui est le 1^{er} en France (hors opérateurs portuaires) à assurer exclusivement des prestations de maintenance ferroviaire. Le contrat court sur une durée de 3 ans et l'activité a commencé le 30 janvier 2012. Les 2 lignes concernées par le contrat sont principalement desservies par Europorte et Fret SNCF, essentiellement, pour le moment, pour des transports de céréales³⁶⁸.

Les Opérateurs ferroviaires de proximité en Bourgogne³⁶⁹

En dehors des OPF du Morvan et du Châtillonnais et Auxois, deux projets sont en cours. **Etoile de Gray** qui est le 1^{er} OPF situé en Franche-Comté. Il prendra en charge, à partir de début 2014, la maintenance et la modernisation des lignes Gray/Villers-les-Pots, Gray/Autet, et Gray/Autray.

Arc Morvan concerne la ligne Avallon/Autun et devrait se structurer tout au long de l'année 2013. Le second trafic pour cette OPF, après les granulats, concernerait le transport de bois et de plaquettes. Ce sont ainsi un à deux trains hebdomadaires qui pourraient être mis en marche.



Ces éléments permettent de dire : « on constate, qu'en région Bourgogne, la prise de conscience commune de l'enjeu économique que représente le maintien d'un service ferroviaire local de fret permet la mise en œuvre de pratiques innovantes »³⁷⁰, ce que vient illustrer également l'étude IntermodBOIS. L'objectif de cette étude a été d'identifier les conditions du report modal du bois vers le fer en travaillant avec les utilisateurs potentiels et les nouveaux acteurs et en mettant ainsi « le client au cœur du processus »³⁷¹. Centré sur la région Bourgogne, ce projet PREDIT³⁷², coordonné par FCBA, a reposé sur 9 entreprises partenaires. Débuté en 2010, ce projet a donné lieu à la publication d'un rapport

³⁶⁸ Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - SETRA - Fret ferroviaire local en région et dans les ports - Premiers éléments de bilan d'activité - octobre 2012.

³⁶⁹ Observatoire régional des transports (ORT) de Bourgogne - Le transport combiné : comment ça marche ? - janvier 2012 - www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr

³⁷⁰ Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - SETRA - Fret ferroviaire local en région et dans les ports - Premiers éléments de bilan d'activité - octobre 2012.

³⁷¹ IntermodBOIS - Mises en œuvre des conditions de l'inter-modalité pour la filière bois - Rapport scientifique - FCBA, H-Log et Objectif OPF - juillet 2012.

³⁷² Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (PREDIT). Il s'agit d'un outil de coordination des incitations pour la recherche et l'innovation dans le domaine des transports terrestres porté par les Ministères chargés des Transports, de la Recherche et de l'Industrie ainsi que par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et par OSEO.

scientifique en juillet 2012³⁷³. Au-delà de la faisabilité économique, le retour vers le ferroviaire pour la filière bois doit tenir compte d'une évolution notable du paysage des opérateurs du rail avec l'émergence récente des OFP qui nécessite de réinventer les schémas de fonctionnement. Par ailleurs, l'importance de rétablir un climat de confiance entre les professionnels du bois et du rail a également été rappelée³⁷⁴.

Ce dynamisme de l'Est de la France et plus particulièrement de la Bourgogne, que ce soit en réalisations, projets ou études, ne doit pas masquer cependant que « *la montée en puissance des OFP est très nettement en deçà de ce qui était attendu en 2010. Alors que 22 projets étaient en cours en septembre 2010, seule un peu plus d'une demi-douzaine a finalement abouti à ce jour. Ce retard est dû aux conséquences de la crise mais aussi au montage capitalistique et au temps d'instruction des dossiers d'Entreprises ferroviaires (EF) et du Certificat de sécurité (CS). C'est d'autant plus dommageable que la réforme de l'acheminement des wagons isolés mise en place par Fret SNCF pouvait donner aux OFP ce réservoir de trafic initial à même de rentabiliser leur exploitation. Le fait que les collectivités locales s'impliquent de plus en plus dans les dossiers donne une indication claire de l'urgence à mener à bien ces projets. Le retard pris dans leur mise en œuvre est préjudiciable à l'atteinte des objectifs, semble-t-il très... trop ambitieux, fixés dans le cadre du Grenelle de l'environnement* »³⁷⁵. La recommandation de la Commission Mobilité 21 visant à « *renforcer et élargir le soutien que l'Etat apporte au fret ferroviaire de proximité* » pourra peut-être permettre de rattraper une partie de ce retard³⁷⁶.

3.2.4. Des volumes transportés limités pour le fluvial

Globalement, la France ne transporte que 3 % de ses marchandises par voies fluviales, là où la Belgique en transporte 12 %, l'Allemagne 14 % et les Pays-Bas 42 %. La France s'était améliorée en enregistrant une progression, entre 1994 et 2004, de 30 % de son trafic fluvial³⁷⁷ pour atteindre plus de 60 millions de tonnes de marchandises transportées. Néanmoins, le rapport de la Commission Mobilité 21 a souligné la persistance de la « *faiblesse des grandes plates-formes portuaires françaises de niveau européen et de l'organisation logistique au plan national qui pénalise la compétitivité et l'attractivité de l'économie nationale* ». L'objectif du Grenelle de l'environnement était de doubler en dix ans le transport fluvial, pour atteindre 6 % du trafic total et, selon Voies navigables de France (VNF), 1,3 milliard d'euros est nécessaire, d'ici 2012, pour adapter les voies existantes à cet objectif de croissance. Mais l'heure est à la priorisation des projets comme celle opérée par la Commission Mobilité 21 qui a notamment renvoyé à un horizon incertain (2050) le projet de liaison fluviale Saône-Moselle/Saône-Rhin (SMSR).

Concernant spécifiquement le bois, la voie d'eau occupe une place marginale dans son transport : moins de 1 %. Pour donner un ordre d'idée, la part du bois transporté³⁷⁸ en 2003 par voie fluviale était de 250 000 tonnes à comparer aux 2 millions de tonnes transitant par le rail et aux 35 millions de tonnes par la route³⁷⁹. Pourtant, dans un contexte de surenchérissement du coût du transport lié, d'une part, à l'évolution de l'offre des opérateurs ferroviaires comme vu précédemment et, d'autre part, à l'augmentation des prix des carburants, le transport par voie fluviale constitue une réelle alternative à la route et au rail. D'autant plus qu'il reste une demande de la part des industriels pour utiliser la voie d'eau. C'est en effet un moyen de diversifier les modes et les zones d'approvisionnement des usines³⁸⁰.

373 IntermodBOIS - Mises en œuvre des conditions de l'inter-modalité pour la filière bois - Rapport scientifique - FCBA, H-Log et Objectif OFP - juillet 2012.

374 Fédération des Syndicats d'Exploitants Forestiers, Scieurs et Industriels du Bois - Info Express du 23 juillet 2012.

375 WK-Transport-Logistiques : un nouvel opérateur de fret de proximité va être créé dans l'Est de la France début 2013 - Olivier Constant - 24 octobre 2012.

376 Rapport de la Commission Mobilité 21 « Pour un schéma national de mobilité durable » - 27 juin 2013

377 Transport fluvial de marchandises en France, un contexte favorable à la croissance - Erwann Minvielle - Notes de synthèse n° 165 - avril, mai, juin 2007 - Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et des statistiques.

378 Bois ronds, sciages, PCS, charbon de bois.

379 AFOCEL - Transport fluvial des bois : quelles perspectives en France ? - 2006.

380 Rapport « Le transport du bois et sa logistique » - Conseil général de l'environnement et du développement durable et Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - juillet 2008.

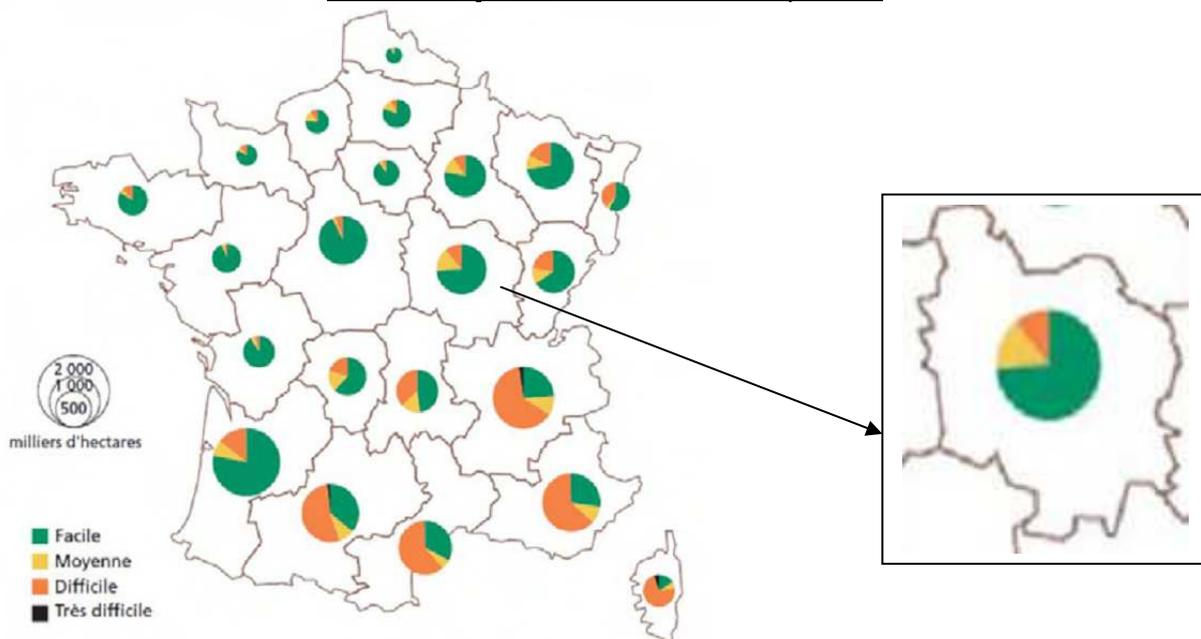
Concernant la Bourgogne, « même si le transport de marchandises est devenu marginal et reste localisé à certaines sections du réseau (en particulier sur le canal du Centre et aux extrémités du canal de Bourgogne), un potentiel de développement existe en matière de fret, potentiel que le Conseil régional, se réserve la possibilité d'évaluer »³⁸¹. Nous rappellerons également ici que le CESER de Bourgogne a appelé à « s'interroger sur les projets à l'avenir incertain à l'image du Port public multimodal de Pagny-sur-Saône, dont l'avenir est en partie lié à l'avenir du canal Saône-Moselle » et à « achever les projets structurants engagés en poursuivant notamment les investissements portuaires pour Chalon-sur-Saône, Mâcon et Gron »³⁸².

3.3. LA DESSERTE FORESTIERE

La route est un passage obligé pour le bois, ne serait-ce qu'en sortie de forêt. Il convient alors d'optimiser sa circulation pour favoriser une bonne gestion forestière et surtout une bonne mobilisation des bois par les exploitants. Mais ils ne sont pas les seuls concernés : il s'agit aussi d'une problématique essentielle pour les maires et les habitants des communes du fait des impacts sur la voirie, des dégâts potentiels lors des opérations de débardage et des risques en matière de sécurité routière. Les inquiétudes des maires sont d'autant plus grandes du fait des volumes importants qu'il est prévu de couper et de transporter dans les années à venir. De fait, cette problématique concerne tous les acteurs : propriétaires, exploitants, acheteurs de bois, entreprises de travaux forestiers, transporteurs et communes.

L'IFN considère que plus de la moitié (58 %) de la surface forestière française est facile à exploiter, avec cependant de fortes disparités selon les régions³⁸³.

Facilité d'exploitation des forêts françaises³⁸⁴



³⁸¹ Séance plénière du Conseil régional de Bourgogne, 28 septembre 2009 - Cf. avis du CESER de Bourgogne « Comment les canaux peuvent-ils dynamiser la politique touristique régionale ? » - 14 octobre 2010.

³⁸² Avis du CESER de Bourgogne « Quelles infrastructures de transport pour la mobilité en Bourgogne ? » du 9 décembre 2011. De plus, pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur à deux rapports du CESER de Bourgogne : « Quelles infrastructures de transport pour la mobilité en Bourgogne ? » du 9 décembre 2011 et « L'agriculture face aux enjeux économiques et environnementaux : les pistes d'adaptation en Bourgogne » du 21 janvier 2011.

³⁸³ L'exploitabilité d'un peuplement est déterminée selon cinq critères : la distance de débardage, la présence d'itinéraires de débardage, la pente maximale de débardage, la portance du terrain et le degré d'aspérité du terrain.

³⁸⁴ Rapport du CESE sur « La valorisation de la forêt française » d'octobre 2012.

3.3.1.1. La desserte forestière en Bourgogne

Cette question constituait l'un des axes forts du CIP³⁸⁵. Il énonce les actions suivantes :

- Soutien à l'équipement des massifs forestiers en moyens de desserte (routes et pistes) et de stockage (places de dépôt).
- Soutien à la création d'infrastructures et à la réalisation des travaux à entreprendre sur les voies communales prioritaires et pour résorber les points noirs, afin que la circulation des grumiers se fasse en toute sécurité.
- Etablissement et mise à jour d'un programme prévisionnel d'aménagement des routes stratégiques du bois à négocier avec les Départements.
- Mise en place d'un groupe de travail permanent sur le transport du bois pour faciliter la communication et la concertation entre chacun des maillons de la filière.
- Développer des méthodes et des moyens informatisés pour l'échange optimisé de données (localisation, volume, qualité, ...) entre les différents acteurs de la filière : TIC, SIG, plateforme Internet...

L'enquête menée par APROVALBOIS en 2010³⁸⁶ auprès des exploitants montrait que ceux-ci citaient encore systématiquement la desserte, le stockage et la sortie sur des voies communales comme des freins importants à l'augmentation de la récolte. Ces éléments, mêlés à celui des autres données issues du travail global d'APROVALBOIS³⁸⁷, montraient que la plus grande marge de manœuvre pour augmenter la récolte de bois semblait être l'amélioration de l'exploitabilité des forêts et donc des infrastructures forestières (desserte et places de dépôts). Ces problématiques sont donc naturellement reprises dans le PPRDF qui « *constituera le cadre d'intervention pour augmenter la mobilisation des bois, notamment par le renforcement des dessertes forestières et des routes stratégiques du bois* »³⁸⁸. Il dresse le constat suivant en Bourgogne : « *bien que le taux d'exploitabilité de la Bourgogne soit estimé par l'IFN "facile" pour 74 % des surfaces boisées, l'accessibilité reste insuffisante (40 % seulement des surfaces ont une distance de débardage inférieures à 200 m). L'insuffisance de desserte (ou une trop grande distance de débardage) constitue le plus souvent un facteur limitant pour la mobilisation des bois et ceci d'autant plus pour les bois de qualité moyenne à médiocre. Au-delà de la desserte forestière interne, la structure de chaussée inadaptée de certaines voies publiques (communales le plus souvent) entraîne des difficultés pour le transport des bois* ».

Ainsi, des efforts restent visiblement à faire pour compléter ceux déjà réalisés. Le PPRDF constitue un instrument qui devrait permettre aux acteurs concernés de s'y employer en mettant l'accent sur 3 problématiques principales, telles que décrites dans le document³⁸⁹ :

- le manque de place de dépôt : les propriétaires vendent les coupes sans proposer de lieu de stockage des bois. Les exploitants sont donc souvent obligés de chercher une place de dépôt pour les bois, de demander les autorisations, voire de payer pour entreposer les bois quelques semaines.
- la circulation sur les routes communales : les petites communes ont souvent peu de moyens pour entretenir les routes et chemins ruraux et interdisent aux poids lourds de passer, ce qui pose problème pour les grumiers.

³⁸⁵ Axe de progrès n° 1 « la gestion durable et la valorisation de la ressource » - Action 4 : « améliorer la logistique et le transport du bois ».

³⁸⁶ Enquête auprès 475 propriétaires forestiers - Aprovalbois - Compte rendu d'activité 2010 - juillet 2011.

³⁸⁷ Etude sur la disponibilité existante - « Feuillus : quelle ressource disponible pour de nouveaux usages en Bourgogne ? » ; Etude sur le comportement des propriétaires forestiers ; Etude cartographique de modélisation de l'exploitabilité des forêts - APROVALBOIS - CRPF de Bourgogne - FCBA - 2010.

³⁸⁸ Projet d'action stratégique de l'Etat en Bourgogne - 2011-2013.

³⁸⁹ APROVALBOIS - Compte rendu d'activité 2010 - juillet 2011.

- les ponts qui sont souvent des points noirs : le financement des ponts permanents dans des secteurs régulièrement exploités et le renforcement de certains ponts sur les routes communales.

Reste que pour accroître les prélèvements, il faut également aller sur des terrains moins accessibles, créer de nouvelles pistes et mécaniser la coupe. Or, selon Christophe CHAUVIN, chercheur à l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture, « *le bois est une ressource limitée déjà largement exploitée, donc soumise à une loi de rendements décroissants. Même s'il y a encore des marges de manœuvre, les coûts seront croissants à mesure qu'on s'approchera des limites du système* »³⁹⁰.

De plus, « *la problématique du transport des bois mériterait également de faire l'objet d'échanges réguliers avec les régions attenantes, notamment pour la mise en cohérence des itinéraires de transport des bois ronds* »³⁹¹.

3.3.1.2. L'exemple du Morvan

➤ La Charte du transport des bois en Bourgogne

Cette problématique est depuis longtemps au cœur des réflexions de la filière sur ce territoire. En effet, une charte du transport des bois en Bourgogne a été élaborée en 1997. Elle pose les principes communs pour coordonner les efforts de chacun afin d'améliorer les conditions de chargement et de transport des bois dans le respect des droits des autres usagers. Cependant, il n'y a pas eu de véritable appropriation par la profession³⁹². Elle reste pourtant d'actualité du fait de la forte augmentation attendue de l'exploitation et de l'accroissement du transport des bois sur les routes.

➤ Schéma des routes stratégiques du bois du Morvan

Un travail important et original a été réalisé en Bourgogne pour identifier les routes stratégiques du bois visant à mettre en œuvre des travaux pour améliorer la circulation sur ces routes. Le Schéma interprofessionnel des routes stratégiques du bois en Bourgogne est donc l'un des éléments clés de la politique régionale en faveur de l'amélioration du transport de bois. Débutées en 2000, 3 phases ont eu lieu : le Morvan en 2000-2001, la Nièvre et l'Yonne (hors Morvan) en 2002-2004 et la Côte d'Or et la Saône-et-Loire (hors Morvan) en 2005-2007. Ce schéma permet ainsi aux décideurs de pointer les points principaux à aménager. Ainsi, la Bourgogne est devenue l'une des régions les plus actives en la matière. Le maillon le plus faible de la chaîne du transport du bois reste le réseau communal. L'objet de ce schéma a donc consisté, pour l'essentiel, à :

- identifier les voies communales qui subissent ou supporteront à l'avenir un trafic régulier de bois,
- hiérarchiser ces voies en fonction de l'intensité du trafic bois,
- repérer les routes départementales concernées par le trafic de bois,
- inventorier les points noirs empêchant ou limitant la circulation des grumiers.

Dans le Morvan entendu au sens large, une trentaine de routes font partie de ce réseau³⁹³.

³⁹⁰ Article Le Monde - La France ne récolte pas assez de bois pour ses projets de centrales à biomasse - 12 février 2013.

³⁹¹ Projet d'action stratégique de l'Etat en Bourgogne - 2011-2013.

³⁹² Charte forestière du Morvan 2008-2010.

³⁹³ Les actions prévues pour 2007-2013 étaient les suivantes : évaluation de la réalisation effective des schémas de desserte forestière existants ; relance de nouveaux schémas ou de l'actualisation d'anciens schémas de desserte ; financement de routes, pistes et places de dépôt ; information, communication sur les outils financiers ; réactualisation par le PNRM, avec les élus, du Schéma des routes stratégiques du bois du Morvan ; réactualisation de la « charte de l'exploitation et du transport des bois » (mise en place en 1993) ; poursuite des discussions avec les opérateurs de transport ferré pour la ré-ouverture de certaines gares-bois (Château-Chinon, ...) et du transport fluvial pour développer ce mode de transport.

➤ De multiples financements

Le renforcement d'un kilomètre de route stratégique du bois coûte de 35 000 à 65 000 €. Les petites communes, souvent concernées, ne peuvent assumer de tels coûts. Ainsi, le Conseil général de la Nièvre finance les travaux de renforcement et de consolidation des voies s'inscrivant dans le cadre du Schéma des routes stratégiques du bois du Morvan avec une aide sectorielle de 15 % du coût des projets qui sont portés par les communes ou leurs groupements.

Le Conseil régional soutient les investissements de création ou d'amélioration de la desserte forestière nécessaires à une exploitation rationnelle des bois, avec une incitation particulière à la réalisation de travaux collectifs par le biais de taux préférentiels. Le Conseil régional soutient également la réalisation de Schémas directeurs de desserte forestière à l'échelle des massifs entiers et l'animation foncière correspondante.

Ces financements complètent ceux existants par ailleurs, de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation cantonale d'équipement (DCE) de l'Etat jusqu'à la possibilité de mobiliser les fonds européens FEDER.

C'est ainsi que fut renforcé, grâce à ces financements, 4,2 km de route communale à Corancy en faisant ainsi la première route stratégique bois inaugurée début 2013 sur les 4 départements bourguignons pour un coût de près de 180 000 €. « *Le coût du transport est déterminant dans la compétitivité des entreprises qui jouent dans un marché mondial de bois* » relève Jean-Roch GAILLET, Directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF). Sur les 14 dossiers instruits au niveau régional, 13 sont d'ailleurs nivernais expliquant qu'il y a « *un enjeu qui vaut sur tout le Morvan, c'est le besoin en dessertes bois d'autant plus que le peuplement arrive à maturité. Ces routes stratégiques du bois vont dans le sens de l'intérêt général du Morvan* » selon Patrice JOLY, Président du Conseil général de la Nièvre³⁹⁴. Mais le temps des investissements en la matière semble long comme le montre cette première réalisation achevée en 2013 : « *voilà ce qu'on a pu entendre au salon forestier Univerbois (Magny-Cours) lors de la journée du 28 septembre 2012 dédiée aux professionnels : « au rythme actuel des aides à l'investissement routier, il faudra un siècle de subventions pour améliorer suffisamment le réseau pour permettre la récolte d'un million de m³ supplémentaires en Bourgogne* »³⁹⁵... Pourtant, « *la possibilité annoncée de mobiliser ce million de m³ supplémentaires sera conditionnée en grande partie par l'amélioration de la desserte et notamment des routes du bois* »³⁹⁶.

3.4. LES ZONAGES DE PROTECTION ET ESPACES PRESERVES ET LEURS CONSEQUENCES POUR L'EXPLOITATION FORESTIERE

Au-delà de son rôle de production, la forêt bourguignonne est aussi un lieu de préservation et de développement de la biodiversité au travers des multiples espaces de protection ou d'observation identifiés sur ses territoires. Ces zones ne constituent pas nécessairement un frein à l'exploitation de la forêt mais l'ensemble des sylviculteurs, petits ou grands, doivent prendre en compte les réglementations existantes ce qui peut conduire par voie de conséquence à complexifier leur travail et donc, à freiner, parfois, leur volonté d'exploitation.

La Bourgogne est composée notamment de³⁹⁷ :

- 6 réserves biologiques domaniales³⁹⁸ dont la Réserve biologique intégrale (RBI) de Cîteaux en forêt domaniale de Cîteaux (Côte-d'Or) et les 5 Réserves biologiques dirigées (RBD) de

³⁹⁴ Article Journal du Centre - Route stratégique du bois en Morvan - 4 février 2013.

³⁹⁵ Philippe CANAL - SNUPFEN Solidaires Bourgogne - 17 juin 2013.

³⁹⁶ Philippe CANAL - SNUPFEN Solidaires Bourgogne - 17 juin 2013.

³⁹⁷ Source : Inventaire national du Patrimoine naturel (INPN).

³⁹⁸ La réserve biologique vise la protection d'espaces forestiers d'une surface de quelques ares à plusieurs dizaines d'hectares (domaniales ou non domaniales) gérés par l'Office National des Forêts qui présentent une rareté, une richesse ou une fragilité exceptionnelles.

Cîteaux, de Sèchebouteille (Lugny), de la combe de Bellefontaine (Moloy), de la combe de Quinquendolle (Is-sur-Tille) et des Gorges de la Canche (Glenné).

Dans les RBI, l'exploitation forestière est proscrite et la forêt est rendue à une évolution naturelle. Les objectifs sont la connaissance du fonctionnement des écosystèmes. Les seules interventions sylvicoles autorisées sont l'élimination d'espèces exotiques et la sécurisation des routes ou sentiers longeant ou traversant la réserve. Les RBD protègent de façon plus ciblée espèces et habitats remarquables³⁹⁹. Des travaux de génie écologique (entretien de milieux ouverts, amélioration de l'habitat d'espèces...) peuvent être réalisés. Quant aux activités humaines plus traditionnelles (sylviculture, circulation du public, chasse...), elles sont restreintes ou interdites en fonction de leur compatibilité avec les objectifs spécifiques de gestion de chaque réserve⁴⁰⁰.

- la Réserve naturelle régionale (RNR) du Val Suzon et 4 Réserves naturelles nationales⁴⁰¹ (RNN) avec la Truchère-Ratenelle en Saône-et-Loire, la Combe Lavaux-Jean Roland à Gevrey-Chambertin, la réserve du Val de Loire à cheval sur les départements du Cher et de la Nièvre et celle du Bois du parc dans l'Yonne.

En général, les zones mises en réserve naturelle ne sont pas des zones de grande production de bois mais les exploitants doivent être vigilants car « *les territoires classés en réserve naturelle ne peuvent être ni détruits, ni modifiés dans leur état ou dans leur aspect, sauf autorisation spéciale du Conseil régional pour les réserves naturelles régionales, ou du représentant de l'Etat pour les réserves naturelles nationales* »⁴⁰².

- 162 000 ha en Natura 2000⁴⁰³ avec 44 sites sur 52 désignés en Bourgogne (soit plus de 80 %) qui relèvent d'une problématique forestière et impliquent donc l'ONF.

En France, même si « *de nombreux sites se trouvent en forêt non productive ou très difficilement exploitable (vallées avec de très fortes pentes par exemple), les forêts de production sont également largement concernées : on peut citer, par exemple, la Sologne (346 184 ha en Natura 2000 dont 54 % de forêts) et le plateau de Millevaches (65 974 ha en Natura 2000 dont 50 % en forêt)* »⁴⁰⁴ rendant ainsi les conséquences pour l'exploitation forestière très variables suivant les sites. Des mesures spécifiques, décrites dans le document d'objectif⁴⁰⁵, en général par type de milieu dont la forêt, sont ensuite transcrites en un nombre équivalent de cahiers des charges qui constituent la référence des contrats Natura 2000 que les propriétaires peuvent contracter avec l'État en contrepartie d'aides financières.

Pour la Bourgogne, le PPRDF insiste sur « *l'importance en surface de certains zonages environnementaux qui constituent localement des freins à une gestion forestière productive et donc à la mobilisation des bois ; en particulier depuis la mise en place des évaluations environnementales en sites Natura 2000. L'application très rigoureuse, dans certains départements, de la réglementation sur les zones humides, constitue également un facteur limitant pour l'exploitation forestière et donc la mobilisation* ».

- Plus de 57 % de la surface des forêts publiques bourguignonnes est couverte par un inventaire écologique : Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF)⁴⁰⁶ ou Zones d'importance communautaire pour les oiseaux (ZICO)⁴⁰⁷.

³⁹⁹ ADEME et Alterre Bourgogne - Adaptation au changement climatique en Bourgogne & Forêt - septembre 2012.

⁴⁰⁰ <http://www.conservation-nature.fr/>

⁴⁰¹ La réserve naturelle (régionale ou nationale) est un outil de protection à long terme de sites présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels.

⁴⁰² Code de l'environnement - Article L332-9.

⁴⁰³ Rapport du CESER Bourgogne « La biodiversité en Bourgogne : une richesse pour l'avenir, enjeux et perspectives » - 10 janvier 2013.

⁴⁰⁴ Comment respecter l'environnement sur un chantier d'exploitation forestière dans le cadre de la législation - Emmanuel CACOT et Paul MAGAUD - juin 2010 - FCBA dans le cadre du Projet FORGECO.

⁴⁰⁵ Pour les sites Natura 2000, le document d'objectif (DOCOB), élaboré par le comité de pilotage présente un état des lieux des espèces et habitats remarquables ainsi que des usages locaux et précise les différentes mesures à mettre en œuvre sur le site (restauration de certains milieux...).

⁴⁰⁶ Les ZNIEFF ont pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF : les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou

« N'ayant pas de statuts juridiques particuliers, les ZICO n'entraînent pas légalement de contraintes de gestion particulières. Seul le bon sens invite à ne pas exploiter pendant les périodes de nidification (printemps). Cependant, il peut être interdit d'exploiter si des espèces protégées sont présentes dans la zone en question. Pour les zones qui seraient intégrées dans le réseau Natura 2000, les conséquences pour l'exploitation forestière sont, là aussi, variables suivant les sites.

écologique et les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes. Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière....) - Schéma Régional d'Aménagement de Bourgogne - ONF Bourgogne - février 2010.

⁴⁰⁷ Elles ont été désignées dans le cadre de la directive « Oiseaux » 79/409/CEE du 6 avril 1979 qui vise la conservation des oiseaux sauvages, en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière, et la protection des milieux naturels indispensables à leur survie. Les ZICO n'ont pas de statuts juridiques particuliers. Mais les plus appropriées à la conservation des oiseaux les plus menacés, sont classées totalement ou partiellement en Zones de Protection Spéciales (ZPS). Ces Zones de Protection Spéciale, associées aux Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la directive « Habitats », constituent le réseau des Sites Natura 2000.

L'inventaire ZNIEFF quant à lui ne constitue pas une procédure de protection des espaces naturels et n'a donc pas de portée normative. Cependant, les données de l'inventaire ZNIEFF doivent être prises en compte, notamment dans les documents de planification et dans les études d'impact liées à des projets d'aménagement du territoire »⁴⁰⁸.

On peut également évoquer la démarche engagée fin 2012 par l'ONF visant à classer la forêt domaniale du Val Suzon dans une labellisation « *Forêt d'exception* ». Précisons qu'au niveau national, sur les 1 400 forêts domaniales gérées par l'ONF, seules 18 ont été retenues pour cette labellisation et le site de Val Suzon est le seul retenu en Bourgogne. Ce projet vise à « *mettre en place une démarche territoriale et à définir un programme d'actions aussi bien dans l'accueil du public que dans la préservation du patrimoine et de la biodiversité* » explique Olivier ROUSSET, directeur de l'ONF Bourgogne Est⁴⁰⁹. Cette labellisation vient s'ajouter au statut de réserve évoqué plus haut.

- A cela s'ajoute le projet de Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne. Le secteur d'étude est centré sur les massifs forestiers s'étendant de la forêt de Châtillon-sur-Seine à la forêt de Châteauvillain (au Sud-ouest de Chaumont). Il se situe pour partie dans la montagne châtilonnaise, au Nord de la Côte-d'Or, et pour partie sur le plateau de Langres, au Sud de la Haute-Marne. Toujours en projet en 2013, l'Etat s'est engagé à maintenir son financement au GIP jusqu'en 2015.

Tous les terrains qui se trouvent à l'intérieur du périmètre d'un parc national sont soumis à des contraintes réglementaires spéciales. Les propriétés forestières situées à l'intérieur du parc doivent donc être gérées en respectant les mesures édictées par le parc national⁴¹⁰ : « *lors de leur élaboration ou de leur révision, les documents de planification, d'aménagement et de gestion des ressources naturelles relatifs à l'agriculture, à la sylviculture (...) sont soumis pour avis à l'établissement public du parc national en tant qu'ils s'appliquent aux espaces inclus dans le parc national* »⁴¹¹. Le fait de réaliser des travaux ou des activités sans autorisation ou en méconnaissance des prescriptions dans le cœur du parc ou dans les espaces ayant vocation à le devenir est répréhensible⁴¹².

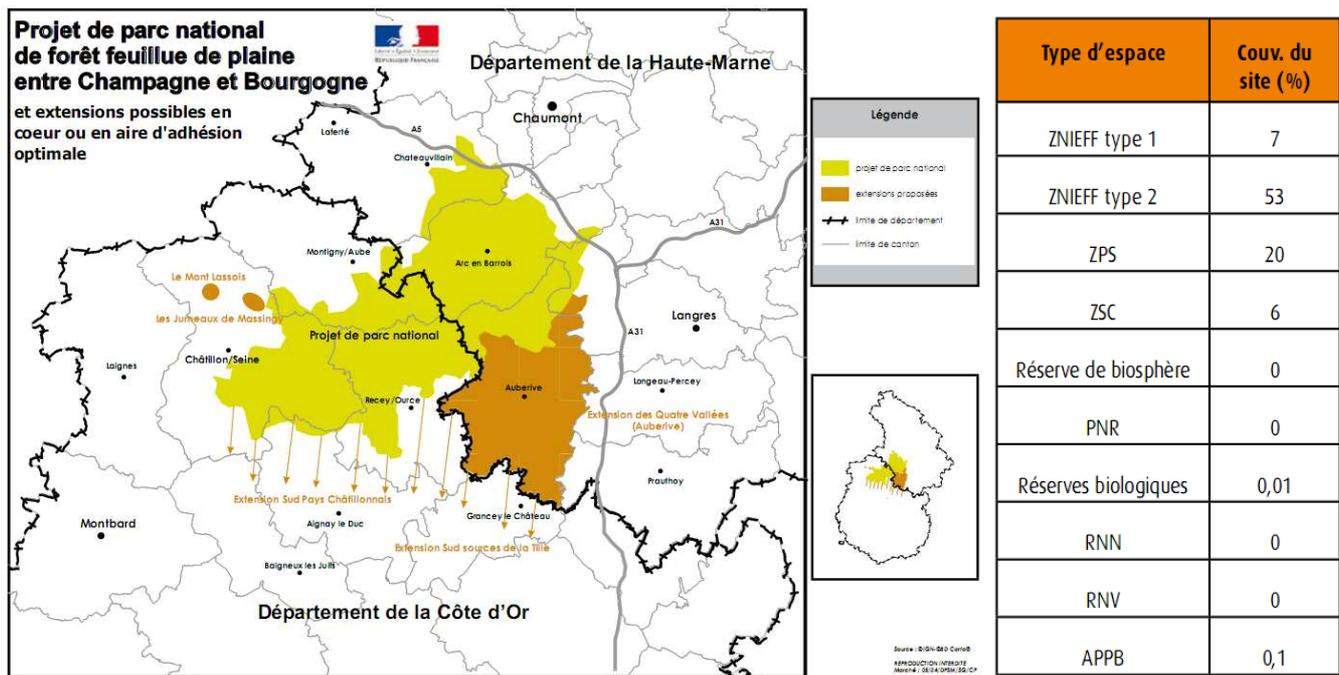
⁴⁰⁸ Comment respecter l'environnement sur un chantier d'exploitation forestière dans le cadre de la législation - Emmanuel CACOT et Paul MAGAUD - juin 2010 - FCBA dans le cadre du Projet FORGECO.

⁴⁰⁹ Article Bien Public - Forêt de Val Suzon bientôt classée « d'exception » ? - 15 décembre 2012. Le massif de Fontainebleau a été le premier à obtenir ce label en juin 2013, celui-ci cumulant 17 statuts de protection qui coexistent.

⁴¹⁰ Comment respecter l'environnement sur un chantier d'exploitation forestière dans le cadre de la législation - Emmanuel CACOT et Paul MAGAUD - juin 2010 - FCBA dans le cadre du Projet FORGECO.

⁴¹¹ Code de l'Environnement - Article L331-3.

⁴¹² Puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende - Code de l'Environnement - Article L331-26.



3.5. LES DEGATS DE GIBIER

L'article L.420-1 du code de l'environnement précise que la pratique de la chasse contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique (article L425-4). Les Fédérations des chasseurs se sont particulièrement investies dans le développement du chevreuil, du cerf et du sanglier, espèces inféodées au milieu forestier. La forêt constitue aussi un lieu privilégié pour l'avifaune qui la fréquente pour différentes fonctions : alimentation, abri et nidification.

Parallèlement au développement de la gestion de ces espèces, la prise en compte des intérêts forestiers s'est mise en place avec notamment une concertation locale régulière. En effet, la progression de la superficie forestière en France crée de nombreux secteurs de remises diurnes très favorables aux cervidés comme aux sangliers. Les ongulés peuvent avoir des effets conséquents sur les habitats qu'ils fréquentent lorsque leur densité augmente comme cela a été le cas durant ces trente dernières années. L'homme est le principal régulateur des populations de cervidés et de sangliers. Des moyens de prévention aux dégâts existent : protection des boisements et des plants (engrillagement, pose de manchons – répulsif – clôtures électriques pour des petites parcelles) ainsi que des tirs d'été qui permettent des prélèvements localisés sur les zones à risque.

L'activité cynégétique permet ainsi de rendre compatible la présence durable de la faune sauvage et la pérennité des activités forestières notamment en permettant la régénération naturelle de peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour les propriétaires. La collaboration entre les acteurs est une des clés de ce bon équilibre forêt-gibier. C'est dans cette optique que l'ONF et la Fédération nationale des chasseurs (FNC), partenaires depuis de nombreuses années, ont décidé de renforcer leur collaboration au travers d'un protocole d'accord national qui s'applique sur 1,7 million d'ha.

3.6. LA FORMATION

Pour le PPRDF : « l'augmentation des volumes de bois à mobiliser au cours des prochaines années nécessite de renforcer le parc de matériel d'exploitation forestière ainsi que de recruter et former des conducteurs de machines, bûcherons, entrepreneurs de travaux sylvicoles etc. d'une part, pour faire face à cette mobilisation supplémentaire de bois et, d'autre part, pour assurer le renouvellement des personnels qui travaillent

actuellement en forêt. Les besoins de formation et de qualification méritent d'être analysés dans le cadre d'une approche plus globale de la filière forêt-bois en Bourgogne en particulier concernant la liaison production forestière et 1^{ère} transformation du bois.

Par ailleurs, la question de l'augmentation du niveau de qualification professionnelle des salariés de la filière reste prégnante. L'offre de formation doit s'appuyer sur les compétences qui existent d'ores et déjà en région, notamment au sein du Centre de formation forestier de Velet soit dans le cadre de la formation scolaire (Bac professionnel - travaux forestiers) soit dans le cadre des formations continues professionnalisantes (le BPA - option travaux forestiers) ou d'adaptation à l'emploi (agent polyvalent de scierie) ».

Citons également le projet IFRAMBE (Institut de Formation et de Recherche Appliquées aux Métiers du Bois et de l'Environnement) à Château-Chinon (58) qui vise à mettre en place un centre de formation et de recherche dédié aux métiers du bois et des énergies renouvelables.

Mais la formation n'est pas qu'une question en lien avec les quantités mobilisées. Il faut aussi noter la forte évolution des profils mêmes de métiers des entreprises de travaux forestiers : « sur le bois d'œuvre feuillus, on est plutôt sur des bûcherons proches de la retraite d'ici 5 à 6 ans. Ce sera une main-d'œuvre difficile à trouver. Sur les résineux, c'est la mécanisation qui se développe »⁴¹³. Chose que Christelle ROUSSELET, d'APROVALBOIS, confirme : « les entreprises ont de plus en plus de mal à trouver des bûcherons. Cette pénurie est en partie due à la mauvaise réputation de certains de nos métiers »⁴¹⁴. On peut en effet imaginer que l'attractivité des métiers de la filière est plus limitée du fait de la dangerosité et de la pénibilité de certains de ces métiers. Signalons sur ce dernier point qu'Aprovalbois fait partie du dispositif CREE (Conseil relation école entreprise) qui vise à organiser des interventions en classe, des visites de chantiers, d'entreprises, de salons des métiers... pour les collégiens.

Enfin, on peut noter que la filière est concernée par l'ensemble des problématiques liées à la formation professionnelle notamment celle de l'apprentissage qu'il serait trop long de développer ici. Il s'agissait également de l'un des axes du CIP en lien avec la promotion des métiers. On peut cependant noter que la filière bois ne fait pas partie de la liste des 13 Contrats d'objectifs existant en Bourgogne (automobile, BTP, agriculture, métallurgie...)⁴¹⁵.

3.7. LA FILIERE ET L'INTERPROFESSION BOURGUIGNONNE

Le lien entre la forêt et l'économie du bois « semble s'être fortement distendu »⁴¹⁶, et « l'esprit de filière, la coopération entre la forêt et les industries du bois, ne semblent pas assez développés », comme l'indiquait le rapport PUECH d'avril 2009. L'écart qui s'est créé entre l'amont et l'aval se manifeste aussi par « la séparation fréquente dans les administrations (Conseil régional, voire État) entre ceux qui s'occupent de la forêt et ceux qui travaillent sur la valorisation des bois »⁴¹⁷.

À ce titre, les propositions contenues dans la Loi de modernisation de l'agriculture (LMA) de 2010 étaient révélatrices et la différence avec le secteur agricole flagrante : alors que les Plans régionaux de l'agriculture durable (PRAD) fixent les orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle, les PPRDF à l'image de celui de la Bourgogne, restent essentiellement tournés vers

⁴¹³ Jean CROISEL audition 5 février 2013.

⁴¹⁴ Bien Public du 27 août 2013.

⁴¹⁵ Le Contrat d'objectif définit les orientations en matière d'apprentissage et de formation professionnelle par secteur d'activité. Il décrit de façon concrète ces orientations (observation des emplois, formation des demandeurs d'emplois et des salariés, promotion des métiers, tutorat, VAE, gestion prévisionnelle des emplois...). Il est signé entre le Conseil régional, l'État et la branche professionnelle pour 5 ans.

⁴¹⁶ Revue de l'AdCF - n° 147 juillet-août 2010 - Dossier « Forêts » - Gilles REY-GIRAUD, responsable de l'équipe développement économique, emploi, politique territoriale à Entreprises, territoires et développement (ETD).

⁴¹⁷ Revue de l'AdCF - n° 147 juillet-août 2010 - Dossier « Forêts » - Gilles REY-GIRAUD, responsable de l'équipe développement économique, emploi, politique territoriale à Entreprises, territoires et développement (ETD).

la mobilisation du bois, et peu ou pas vers ses usages. « *Cet écart est symptomatique de la séparation ressource/usage qui persiste en matière forestière* »⁴¹⁸.

Le constat établi par le CESE enfonce un peu plus le clou : « *il paraît difficile d'utiliser le terme filière pour évoquer le secteur industriel de la forêt et du bois au regard de l'absence d'une véritable approche globale et concertée entre les différentes catégories d'acteurs sensés la constituer. Elle apparaît donc comme constituée de segments étanches qui agissent indépendamment les uns des autres, sans concertation globale, alors que leurs intérêts pourraient être convergents* »⁴¹⁹.

C'est ce constat que rappelait, en octobre 2012, Jean-Philippe BAZOT, président d'APROVALBOIS, soulignant le fait que l'Etat reprochait « *à notre filière une certaine opacité et un manque évident de représentativité. Il est urgent que nous fassions preuve d'unité et de transparence* » avec notamment « *la création et la mise en orbite d'une seule et puissante structure interprofessionnelle, nationale, omni-représentative de notre filière* »⁴²⁰.

En Bourgogne, ce constat semble également à l'ordre du jour. Le diagnostic, présenté fin 2012, lors des Rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire et du bois, faisait ainsi état d'un dialogue insuffisant entre organisations professionnelles, ce que les auditions sont venues confirmer : « *concernant le manque de coopération dans la filière, oui, c'est évident. Tous les acteurs s'entendent bien autour de la table mais on a du mal à travailler ensemble. Il faut développer l'unité de la filière dans les actions de tous les jours. Il y a une perte d'efficacité. On réinvente sans cesse le monde* »⁴²¹. « *Nous devons nous appuyer sur nos arguments et développer un ton plus ferme dans nos préconisations. La filière est un peu molle sur ce point et ne sait pas toujours se faire entendre* »⁴²².

Les échecs des projets de Pôle de compétitivité « Bois-Forêt en Bourgogne » mais aussi « Bois Forêts Avenir »⁴²³ peuvent aussi illustrer cette difficulté de même que celui du projet de cluster bourguignon centré sur l'éco-construction⁴²⁴.

Pourtant, le deuxième CIP de la filière se pose comme le « *reflet de l'engagement des partenaires régionaux en faveur de la filière forêt bois pour le développement économique de la Bourgogne* ». Il définit les orientations à privilégier pour ce développement qui se traduisent par des axes de progrès et des actions notamment en matière de mobilisation du bois⁴²⁵.

Conformément aux orientations prises dans le cadre des programmes européens (FEDER, FEADER et FSE), ainsi que dans le CPER 2007-2013⁴²⁶, ce deuxième CIP filière bois accorde encore plus d'importance aux dimensions « développement durable » et « innovation » que le précédent.

⁴¹⁸ Revue de l'AdCF - n° 147 juillet-août 2010 - Dossier « Forêts » - Gilles REY-GIRAUD, responsable de l'équipe développement économique, emploi, politique territoriale à Entreprises, territoires et développement (ETD).

⁴¹⁹ Rapport CESE.

⁴²⁰ Jean-Philippe BAZOT, Président d'Aprovalbois - 4 pages n° 64 septembre/octobre 2012.

⁴²¹ Richard LACHEZE, Coopérative forestière Bourgogne Limousin (CFBL) - audition du 21 février 2013.

⁴²² Robert COLLET, Arts et Métiers ParisTech Cluny - audition du 5 mars 2013.

⁴²³ Un projet de labellisation de ce pôle qui concernait plusieurs régions du Massif Central avait été déposé fin 2009. La Bourgogne était partis prenante. Même si il n'a pas abouti, le programme a néanmoins permis de mener un travail de collaboration, de valoriser le savoir-faire de la filière et de nouer des partenariats entre les professionnels.

⁴²⁴ Qui faisait suite à l'appel à projets « Soutien à la dynamique des grappes d'entreprises » de la DATAR lancé en octobre 2010. Aprovalbois avait déposé un dossier sans succès. Cf. Compte rendu d'activité Aprovalbois 2010- juillet 2011.

⁴²⁵ Dans son axe de progrès n° 1 « la gestion durable et la valorisation de la ressource » - Action 3 : « favoriser une meilleure mobilisation du bois » : identification des massifs forestiers pouvant être concernés par un Plan de Développement de Massif, Mise en place de soutien à l'acquisition par les ETF de matériels performants, Encouragement à la mécanisation de l'exploitation des feuillus : veille technologique sur les différents matériels, tests de matériels innovants, vulgarisation des techniques, appui technique/conseil aux entreprises, Soutien au développement de modes de vente diversifiés et aux opérations ciblées de contractualisation de mobilisation...

⁴²⁶ Le CIP s'inscrit également dans les priorités du Programme Forestier National, du Grenelle de l'Environnement et des Assises de la Forêt, du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013. Il est en cohérence avec les orientations régionales forestières (ORF) et le Contrat d'orientation des productions agricoles (COPA).

APROVALBOIS est chargé de l'animation, du suivi et de l'évaluation des actions du CIP ainsi que de la recherche des financements nécessaires à sa bonne exécution. L'Etat et la Région s'engagent à soutenir la mise en œuvre de ces axes de progrès et à financer prioritairement les projets qui s'inscriront dans le cadre de ce CIP.

Mais un regard jeté sur l'activité même d'Aprovalbois, qui se trouve naturellement au cœur de la mêlée, témoigne aussi de cette difficulté pour l'interprofession : *« notre activité est très variée et très riche ; peut-être trop riche vu la taille de l'équipe et nous frisons parfois la dispersion, d'autant plus que le grand public occupe également une part importante de notre temps, notamment en matière de bois dans la construction et de bois énergie. Nos actions sont essentiellement tournées vers les professionnels et les entreprises, mais elles comportent de plus en plus d'interventions à destination de divers publics. Le bois est « tendance », ses utilisations se développent beaucoup ce qui est très bien et favorable à la filière dans son ensemble. Le revers de la médaille est que tout cela demande beaucoup de temps et que nous avons parfois l'impression de nous éloigner des entreprises et de manquer de temps pour monter des projets avec elles »*⁴²⁷.

⁴²⁷ Aprovalbois - Compte rendu d'activité 2010 - juillet 2011.

CONCLUSION

Les problématiques essentielles qui se posent aujourd'hui à la filière dans sa globalité tiennent plus aux enjeux liés à l'offre et à la demande de bois qu'à la question de la ressource existante et disponible pour demain.

Sur tous ces points, la filière est souvent montrée du doigt alors même, qu'au-delà des choix politiques clairs et cohérents à opérer, la question des moyens disponibles dans le cadre de la politique forestière doit aussi être posée. La consultation de l'avis présenté au nom de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finances pour 2013 concernant le « volet forêt » de la mission « Agriculture, alimentation, forêts et affaires rurales » est particulièrement intéressante : « un budget qui accuse une forte baisse en 2013 », « un cadre financier qui manque d'ambition », « une baisse des crédits constante depuis 10 ans », « une logique de baisse structurelle des crédits », voilà en substance ce qui ressort de l'analyse faite de la politique nationale en matière de forêt et de filière bois. Le programme 149 qui définit cette politique est doté d'un montant de 315 millions d'€⁴²⁸ pour 2013 soit une baisse de 12 % par rapport à 2012 alors même que l'avis souligne « l'urgence de mettre en œuvre une politique forestière nationale cohérente et adaptée à la richesse de la ressource ». Il était temps serait-on tenté d'ajouter... « Il n'y a pas de politique forestière sans moyens : des moyens institutionnels, humains et forestiers »⁴²⁹.

Il semble donc y avoir un décalage entre, d'un côté, les grands objectifs fixés nationalement de mobilisation du bois et de redressement de la filière et, de l'autre, l'absence de stratégie nationale claire et de soutiens correspondants. Cette conjugaison incertaine ne donne-t-elle pas plutôt l'impression de vœux pieux ?

Concernant la Bourgogne, le bilan sur la mobilisation du bois de nos forêts est plutôt satisfaisant tant de nombreuses actions ont été menées et sont encore menées dans la région pour améliorer l'ensemble des leviers existants. Néanmoins, le temps des études, des réflexions et des décisions est long. Le PPRDF, nouvel outil aux mains des acteurs, devrait permettre, dès aujourd'hui, d'agir très localement sur les territoires pour affiner les projets et actions identifiées visant à cette amélioration des récoltes. Ainsi, il devrait être possible de mesurer, dans les années qui viennent, une nouvelle progression en la matière. L'exploitation des forêts bourguignonnes a-t-elle alors besoin d'une révolution ? Rien n'est moins sûr et ce n'est sans doute pas au CESER d'apporter une réponse définitive sur ce point tant nous vivons une époque où la question des équilibres raisonnables est aujourd'hui difficile à appréhender, quel que soit le sujet abordé. Ce qui est néanmoins certain, c'est que ces évolutions devront permettre d'améliorer la gestion et l'exploitation de nos forêts en alliant du mieux possible l'équilibre impératif entre les 3 piliers du développement durable : environnemental, économique et social. Pour Frédéric NAUDET, c'est surtout la clarté des politiques mises en œuvre qui compte : « c'est tout simplement une question de choix, et c'est un choix politique. Soit on veut donner telle direction à l'exploitation de la forêt, soit on veut lui en donner une autre... Mais le pire serait de ne pas choisir la voie à donner à nos forêts »⁴³⁰. Tel est l'esprit qui devrait animer les acteurs bourguignons.

⁴²⁸ Crédits de paiement avec grosso modo 200 millions d'€ pour la gestion des forêts publiques et 100 millions d'€ pour le « développement économique de la filière ».

⁴²⁹ Evelyne DIDIER, sénatrice de la Meurthe-et-Moselle (Lorraine), Commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du Sénat - séance du 24 mai 2011.

⁴³⁰ Frédéric NAUDET, Pépinières NAUDET - audition du 5 mars 2013.

BIBLIOGRAPHIE

TEXTES OFFICIELS

- Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite loi « Grenelle I »,
- Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi « Grenelle II »,
- Décret n° 2012-518 du 19 avril 2012 relatif au label « bâtiment biosourcé » complété par l'arrêté du 19 décembre 2012 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label « bâtiment biosourcé »,
- Décrets n° 2011-544 du 18 mai 2011 et n° 2011-604 du 30 mai 2011 qui viennent préciser les modalités d'application des nouvelles attestations de prise en compte des réglementations thermique et acoustique mise en place par la loi Grenelle II n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et arrêté du 27 novembre 2012 relatif à l'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique applicable en France métropolitaine aux bâtiments d'habitation neufs,
- Loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE),
- Avis présenté au nom de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finances pour 2013 concernant le volet forêt de la mission « Agriculture, alimentation, forêts et affaires rurales », 10 octobre 2012.

AVIS ET COMMUNICATIONS DES CESER

Avis du CES et d'autres CESER

- « *La valorisation de la forêt française* », CESE, octobre 2012,
- « *La forêt en Auvergne : quel futur pour une ressource d'avenir ?* », CESER d'Auvergne, janvier 2012,
- « *Bâtir une véritable filière bois Lorraine* », CESER de Lorraine, février 2011,
- « *La biomasse dans l'industrie, une opportunité pour la forêt franc-comtoise ?* », CESER de Franche-Comté, octobre 2010,
- « *La filière bois en Midi-Pyrénées* » CESER de Midi-Pyrénées, juin 2009,
- « *La valorisation de la forêt en région PACA* », CESER PACA, octobre 2007.

Avis du CESER de Bourgogne

- « *La biodiversité en Bourgogne : une richesse pour l'avenir, enjeux et perspectives* » - 10 janvier 2013,
- « *Qualité de vie : clé de voûte pour des territoires durables en Bourgogne* » - 20 juin 2012,
- « *L'artisanat en Bourgogne : besoins et leviers pour son développement* » - 16 février 2012,
- « *Quelles infrastructures de transport pour la mobilité en Bourgogne ?* » - 9 décembre 2011,
- « *L'agriculture face aux enjeux économiques et environnementaux : les pistes d'adaptation en Bourgogne* » - janvier 2011,
- « *Comment les canaux peuvent-ils dynamiser la politique touristique régionale ?* » - 14 octobre 2010,
- « *Les tensions sur le financement du cycle d'exploitation des TPE et PME-PMI en Bourgogne* » - 15 octobre 2009,
- « *Les industries de 2^{ème} transformation du bois - 1^{er} volet : communication sur la 2^{ème} transformation dans la filière forêt-bois bourguignonne* » du 25 juin 2001,

- « Les industries de 2^{ème} transformation du bois - 2nd volet : renforcer et développer le dynamisme de la 2^{ème} transformation » - 26 septembre 2001.

RAPPORTS, ETUDES ET LIVRES OU AUTRES

- Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen du 27 février 2008 sur une filière bois innovatrice et durable dans l'UE - Contribution à la stratégie pour la croissance et l'emploi.

NATIONAL

- « *La forêt française en 2050-2100 - Essai de prospective* », Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, 2009,
- « *Une meilleure valorisation de la ressource forestière sous forme de sciages*, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire/CGAAER : Max MAGRUM, Claude ROY, Yves POSS/Rapport n° 10156, janvier 2012
- « *ONF : outil d'une volonté* » de Hervé GAYMARD, Rapport remis au président de la République le 15 octobre 2010,
- « *Filières et entreprises de la trituration du bois en France - pâtes à papiers et panneaux - Forces, faiblesses, positionnement et perspectives* », Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire/CGAAER : Claude Roy/Rapport n° 10 151, octobre 2010,
- « *Contribution à la mission relative au secteur de la trituration du Bois* » - Renaud ABORD de CHATILLON, Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies - 7 décembre 2010,
- « *Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois* », Rapport de Jean PUECH remis à M. le Président de la République, avril 2009,
- « *Préparer les forêts françaises au changement climatique* », Ministère de l'agriculture et de la Pêche, Bernard ROMAN-AMAT, décembre 2007,
- « *La construction bois en chiffres* », Observatoire économique de France Bois Forêt et Cellule économique Bretagne - juin 2012,
- « *Fret ferroviaire local en région et dans les ports - Premiers éléments de bilan d'activité* », Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - SETRA - octobre 2012
- « *Comment respecter l'environnement sur un chantier d'exploitation forestière dans le cadre de la législation ?* » - Emmanuel CACOT et Paul MAGAUD - juin 2010,
- « *Transport fluvial des bois : quelles perspectives en France ?* », AFOCEL - 2006,
- « *Transport fluvial de marchandises en France, un contexte favorable à la croissance* » - Erwann MINVIELLE - Notes de synthèse n° 165 - avril, mai, juin 2007 - Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et des statistiques,
- « *Transport ferroviaire de fret et développement territorial* » - Rapport de mission confiée par le Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer - Jacques Chauvineau - septembre 2006,
- « *Le transport du bois et sa logistique* » - Conseil général de l'environnement et du développement durable et Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - juillet 2008,
- « *La forêt privée, un potentiel méconnu* » - Michel de GALBERT - Responsabilité et Environnement n° 53 – janvier 2009,
- « *Marché actuel des nouveaux produits issus du bois et évolutions à échéance 2020* », Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques (PIPAME), février 2012.

AUTRES TERRITOIRES

- « *Audit de la filière bois du Massif Central* », Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire/CGAAER : Yves POSS/CGEDD : Georges RIBIERE/ Renaud Abord de CHATILLON/Rapport n° 10160, janvier 2012,
- « *Contribution des socioprofessionnels à la programmation Massif Central 2014-2020* » - MACEO,
- Plan Pluriannuel pour la filière bois Lorraine 2011-2014.

BOURGOGNE

- Atlas agricole et rural de Bourgogne - Agreste 2012,
- Agreste Bourgogne - Mémento de la statistique agricole - octobre 2012,
- Projet d'action stratégique de l'Etat en Bourgogne - 2011-2013,
- Diagnostic stratégique territorial 2014-2020,
- Orientations régionales forestières avec le Schéma régional de gestion sylvicole et les directives régionales d'aménagement des forêts domaniales et les Schémas régionaux d'aménagement des forêts communales,
- Schéma régional climat air énergie (SRCAE) Bourgogne,
- Contrat interprofessionnel de progrès (CIP) filière bois en Bourgogne,
- Plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF),
- Charte forestière du Morvan 2008-2010,
- Le Contrat de projet Etat-Région 2007-2013, Conseil régional de Bourgogne,
- Activité des exploitations forestières et des scieries en Bourgogne en 2011 - Agreste Bourgogne n° 146 - mars 2013,
- Ateliers régionaux Bois en Bourgogne et synthèse des Ateliers régionaux Bois en Bourgogne - octobre 2012 et mars 2013,
- Etude « *Feuillus : quelle ressource disponible pour de nouveaux usages en Bourgogne ?* » - APROVALBOIS – CRPF de Bourgogne - FCBA - 2010,
- Etude Arts et Métiers ParisTech Cluny « *Valorisation du chêne de qualité secondaire dans de nouveaux usages constructifs* » - Centre technique du Bois et de l'Ameublement (APECF) et Conseil régional de Bourgogne,
- « *Du bois pour une utilisation énergétique en Bourgogne* », Aprovalbois - octobre 2011,
- « *Bois énergie : préserver l'environnement - dynamiser l'économie locale* », Aprovalbois - 2012
- « *Biomasse forestière en Bourgogne - Ressources disponibles et déterminantes pour un usage énergétique* », Cellule Biomasse Bourgogne, DRAAF, DREAL, Ademe réalisé avec l'aide d'APROVALBOIS et du Conseil régional,
- « *Accompagner les territoires pour s'adapter aux effets du changement climatique* », ADEME Bourgogne - 2012,
- « *Adaptation au changement climatique en Bourgogne & Forêt* », ADEME et Alterre Bourgogne - septembre 2012,
- IntermodBOIS - « *Mises en œuvre des conditions de l'inter-modalité pour la filière bois* » - Rapport scientifique - FCBA, H-Log et Objectif OFP - juillet 2012,
- « *Le transport combiné : comment ça marche ?* », Observatoire régional des transports (ORT) de Bourgogne - janvier 2012,
- « *Mise au point d'indicateurs sur l'apport d'une interface ferroviaire fret liée aux activités agricoles et forestières* », DREAL Bourgogne,
- L'industrie de l'ameublement en Bourgogne, DIRECCTE Bourgogne,
- « *La forêt : un patrimoine pour l'avenir* », Revue ALTERRE Bourgogne - Repères n° 59 de décembre 2011,
- « *La Forêt Morvandelle - actualité des recherches* » - Les Cahiers scientifiques du Parc n° 5, Bourgogne Nature, 2008, Hors-Série n° 3,
- « *La Forêt en Morvan - actualité des recherches II - Quel avenir ?* » - Les Cahiers scientifiques du Parc n° 10, Bourgogne Nature, 2011, Hors-série n° 9,
- « *Panorama de presse* » - APROVALBOIS,
- Ensemble des actes des Congrès « Bois et Forêts » - APROVALBOIS.

REVUES, PRESSE LOCALE OU NATIONALE

- La Gazette
- Alternatives Economiques Poche n° 026 « La consommation citoyenne » - novembre 2006
- Challenge n° 332 – février 2013 « *La vérité sur le gâchis de la filière bois* »
- Le Monde
- Le Journal de Saône-et-Loire, l'Yonne Républicaine, Le Journal du Centre et Le Bien Public,
- L'exploitant agricole de Saône-et-Loire,
- La Gazette de l'Info de Côte-d'Or
- L'Est Eclair
- Sud-Ouest

ANNEXES

Contribution écrites

Contribution de la CGT à la réflexion sur la filière forêt-bois et la situation des salariés en Bourgogne – juin 2013 sur la base de la demande adressée par courrier en date du 6 mai 2013 à chacune des organisations syndicales de salariés représentées au CESER

Partir d'une réflexion sur la compétitivité et la productivité des exploitations forestières et des entreprises bourguignonne de la transformation du bois ne permet pas d'aborder les problèmes de fond. En effet la situation de la forêt bourguignonne s'inscrit dans une problématique plus globale au niveau national, voire européen et international. Le développement de la filière doit tenir compte de chacune de ses composantes et de leurs besoins ainsi que du développement des emplois et de la qualification des salariés et l'amélioration des conditions de travail.

La filière forêt-bois, entre le travail en forêt et l'industrie du bois, emploie de très nombreux salariés allant de l'activité sylvicole à l'industrie de transformation du bois dont l'utilisation va de la construction, l'ameublement aux jouets en passant par le bois de chauffage.

La forêt est une richesse et un patrimoine national qui imposent sa préservation et son renouvellement. Ceci nécessite la prise de conscience des enjeux de biodiversité, d'environnement, d'aménagement du territoire, de cadre de vie des populations, de spécificités en termes d'exploitation, tout en répondant aux besoins économiques du pays.

La filière forêt-bois relève donc de l'intérêt national et des missions de service public. Or, en Bourgogne, la forêt privée représente les 2/3 de la surface totale dont la propriété est très morcelée, avec de nombreux problèmes pour son exploitation. Inclus dans une politique forestière et industrielle nationale, la préservation et le développement de ce patrimoine doit s'appuyer sur 4 missions :

1. Sociale : par l'exploitation des forêts, leurs culture et entretien, générant des créations d'emplois qualifiés et rémunérés en rapport avec les savoir-faire et compétences, permettant la revitalisation des zones rurales.
2. Écologique : par une préservation de l'environnement et de la biodiversité en lien avec les administrations régionales compétentes en matière d'entretien, reboisement, accès des parcelles par les routes et chemins, etc.
3. Industrielle : par la reconquête du marché intérieur en matière d'utilisation du matériau bois (construction de logements, ameublement et autres produits de la transformation du bois), source de développement régional pour l'économie et l'emploi (scieries, fabricants de meubles, etc.).

4. Récréative : par l'entretien et le développement de la forêt au travers du reboisement et de la réimplantation d'essences disparues, par l'accessibilité (réouverture ou création de chemins forestiers), par l'aménagement d'aires de repos pédagogiques liant la connaissance de la forêt, de la flore et de la faune, mais aussi l'information sur la prévention des risques (feu, dépôt d'ordures, etc.).

L'Office National des Forêts doit être l'outil de la maîtrise publique de ces missions et de la mise en œuvre de la politique forestière nationale et régionale, que ce soit au niveau domanial, communal ou privé. Ceci nécessite le financement récurrent de l'ONF par l'État mais également le rétablissement du Fonds Forestier National financé par la filière et géré démocratiquement.

En Bourgogne, l'importance de la forêt privée ne permet pas une telle approche. En effet, les objectifs de rentabilité rapide laissent la porte ouverte à une dilapidation du patrimoine pour des intérêts financiers à court terme. Cette spéculation impacte aussi la gestion et l'utilisation du domaine forestier qu'il soit régional ou national. De même, la méconnaissance de nombreux propriétaires privés, en ce qui concerne le travail, le développement et le renouvellement de la forêt, engendre des abandons de domaines qui, laissés à l'évolution de la nature, amènent ces forêts non entretenues à des déséquilibres de l'écosystème et de l'environnement.

Il est nécessaire que soit dévolu à l'Office National des Forêts les missions de service public couvrant l'ensemble du secteur et d'apporter les moyens et dispositifs contrôlés par une politique globale nationale. L'objectif serait la préservation et le développement des massifs forestiers, avec une approche permettant une gestion contrôlée de l'utilisation des bois. L'ONF doit pouvoir intervenir en forêts privées sous forme de conventions avec les propriétaires pour une exploitation durable et une valorisation des bois.

Une approche et une réflexion sur la spécificité des massifs de la région Bourgogne seraient nécessaires.

Les salariés et les emplois : la nécessaire amélioration des conditions sociales des salariés

Les réformes de l'ONF ainsi que les problèmes liés au morcellement des parcelles forestières ont tout à la fois engendré une perte d'emplois stables et qualifiés et fait évoluer le machinisme.

La filière forêts-bois se caractérise par des métiers pénibles, dangereux et mal rémunérés. Selon l'Institut National de Recherche et de Sécurité, la filière bois est, après le BTP, le secteur où le nombre d'accidents et de maladies professionnelles est le plus élevé. Le taux d'inaptitude (1,7%) est le double du taux moyen agricole et les poussières de bois sont la deuxième cause de cancers liés au travail.

S'agissant des rémunérations, le secteur forestier est celui où le salaire minimal moyen est le plus faible comparé à toutes les autres branches agricoles.

Les métiers en lien avec le travail en forêt nécessitent une réelle prise en compte de la formation des salariés qu'ils soient bûcherons, sylviculteurs, conducteur d'engins, etc. Une attention toute particulière doit être portée aux Organismes Paritaires Collecteurs

Agrés qui permettent d'orienter les financements par rapport aux besoins en matière de formation professionnelle. Une réflexion devrait être menée dans les commissions paritaires du secteur pour définir les besoins en nombre d'emplois et les orientations et axes prioritaires en matière de formations. Une étude pourrait être réalisée sur ces questions, prise en charge notamment par le Conseil Régional de Bourgogne et conjointement par le patronat de la filière.

De même, une étude devrait être conduite dans les mêmes conditions que précédemment quant à la situation des industries de transformation du bois (scieries, entreprises de construction, d'ameublement) du point de vue de leur modernisation, de leur développement en matière d'activités et d'emplois.

Enfin, une mise en commun de ces différentes études pourrait ouvrir à une analyse et des propositions tendant à une approche couplant les dimensions économiques et sociales de l'ensemble du secteur.

Dans cette approche, la situation sociale des salariés du secteur doit être priorisée.

En effet, la dangerosité et la pénibilité des métiers reconnues supérieures à la moyenne de l'agriculture et de l'industrie, la perte et le non remplacement des emplois avec la dégradation des conditions de travail qui s'en suit, les bas salaires nécessitent une prise en compte urgente. Elle passe notamment par une revalorisation sensible des rémunérations pour inciter les salariés à rester dans ces métiers. La création de CHSCT interentreprises est indispensable pour permettre l'amélioration des conditions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, le suivi et la mise en œuvre de moyens de prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Le nombre d'inaptitudes, intervenant aux alentours des 40 ans, est important, se soldant dans la quasi-totalité des cas par des licenciements. Le développement de la formation professionnelle doit permettre l'accès à de nouvelles carrières.

De même, une réduction de l'âge de départ à la retraite est indispensable avec, comme point d'appui, la prise en compte de la spécificité et de la pénibilité des professions forestières et du travail du bois.

Il existe plusieurs conventions collectives (départementales, régionales) pour les salariés des exploitations forestières et des scieries. Il est indispensable de réactiver ces conventions afin de garantir à tous les salariés des conditions de travail satisfaisantes. La filière forêt-bois ne pourra ni se développer aujourd'hui et demain, ni répondre aux besoins, sans la présence de salariés reconnus ayant des statuts et avantages sociaux et conventionnels fortement revalorisés. Cela nécessite le développement de la négociation collective et des moyens qui s'y rattachent. La mise en œuvre du droit syndical, la mise en place de délégués du personnel, de comités d'entreprise sont des nécessités urgentes.

La lutte contre le travail dissimulé (notamment dans le bûcheronnage), contre le non respect du Code du Travail et des réglementations en matière de sécurité doit être très fortement renforcée et ces délits sévèrement punis.

Sans la satisfaction des revendications des salariés et sans une politique nationale volontariste de développement, la filière forêt-bois continuera à périr, y compris en Bourgogne. Seuls quelques intérêts égoïstes ont à y gagner. Les salariés, la population, notre pays, ont tout à y perdre.

Contribution de Philippe CANAL, pour le SNUPFEN Solidaires Bourgogne – 17 juin 2013 sur la base de la grille d'entretien des auditions

Quelle articulation de l'offre et de la demande de bois pour la filière en Bourgogne ?

- Comment expliquez-vous que cette question du « *potentiel dormant de nos forêts* » soit toujours à l'ordre du jour en France et en Bourgogne depuis 30, 40 ans ?

La question du « *potentiel dormant de nos forêts* » provient de l'écart constaté de longue date entre la production biologique estimée des forêts et la récolte de bois déclarée/estimée.

L'estimation de la production ligneuse est, dans notre pays, assurée par l'Inventaire Forestier National (IFN). Si les mesures réalisées sur le terrain par l'IFN sont fiables, cet établissement a reconnu en 2011 que les outils statistiques qu'elle utilisait avaient pu conduire à une sur estimation pouvant aller jusqu'à 20% de la production annuelle dans notre pays (plus près des 83 millions de mètres cubes que des 103 annoncés). Le rapport CESE 2012 précise d'ailleurs que l'IFN situe la production biologique annuelle dans la partie basse de la fourchette (80-100 Mm3).

Il est aujourd'hui avéré que la production des forêts françaises et donc de la forêt bourguignonne est sur estimée fortement depuis 40 ans.

La récolte annuelle de bois se compose pour 2 tiers environ d'une partie déclarée achetée par la filière et pour le tiers restant d'une partie auto consommée estimée de manière globale.

Le niveau de récolte annoncé est donc une donnée à utiliser avec précaution.

La notion de « *potentiel dormant de nos forêts* » mis en exergue depuis des décennies par de nombreux rapports sur la filière forêt/bois vient donc d'être officiellement fortement relativisée. Ceci étant dit, des questions se posent : de quel ordre serait ce « *potentiel dormant de nos forêts* » qui pourrait être utilement récolté ? et où se situerait-il exactement ? Nous tenterons d'apporter des réponses dans la suite de notre exposé.

Conclusion : si la question du « *potentiel dormant de nos forêts* » reste à l'ordre du jour depuis plusieurs décennies, c'est d'abord parce que l'écart supposé entre production et récolte étant fortement sur estimé, il n'a donc pas pu être réduit dans les proportions attendues. Au-delà du problème lui-même, ce sont la persistance du déficit important de la filière forêt/bois (6,6 MME, 2^{ème} poste du déficit) et le lien qui est établi, à tort à notre avis, entre ce déficit et un supposé important « *potentiel dormant de nos forêts* » qui remettent ce dernier sujet régulièrement en débat.

- **Les objectifs de récoltes fixés nationalement et régionalement sont-ils tenables pour la Bourgogne ?**

Si les objectifs de récolte évoqués sont les 20 millions de m3 annuels supplémentaires à l'horizon 2020 préconisés au niveau national par le rapport Puech (avril 2009), **la réponse à la question posée est non**. Ce rapport a été établi sur les données d'accroissement de l'IFN depuis fortement revues à la baisse par l'IFN lui-même. De ce fait ces objectifs ne sont pas soutenables dans la durée.

Pour ce qui concerne la forêt bourguignonne plus précisément :

- L'accroissement biologique des forêts de notre région était estimé en 2007 et 2009 à 6,3 millions de mètres cubes Mm3 (source DRAAF Bourgogne Agreste n° 85 de juin 2007 et 104 de juin 2009). Ces estimations étaient issues des données produites par l'IFN. De ce fait et à supposer qu'on puisse appliquer à ce niveau d'accroissement la même réfaction que celle retenue au niveau national, l'accroissement forestier régional se situerait dans la partie basse de la fourchette 5,0 - 6,3 Mm3.
- En 2010, la récolte se serait élevée à 3,2 Mm3 (source DRAAF Bourgogne Agreste n° 129 de février 2012).

En 2010, la récolte était donc comprise entre 50 et 65 % de l'accroissement forestier régional. Au-delà de cette fourchette très large restant à préciser, **il est important de s'interroger sur le fait de savoir si l'accroissement est intégralement mobilisable et s'il est souhaitable de le récolter intégralement.**

Il convient d'abord de noter qu'il est communément admis qu'au minimum 10% de l'accroissement n'est pas mobilisé car inutilisable (purgés, fourches ...). Parallèlement il est souhaitable de maintenir en forêt une partie de l'accroissement pour maintenir la fertilité des sols (rémanents) et favoriser la biodiversité (zones mis en réserve, bois morts ou percés, très vieux bois). Cette dernière partie est difficilement quantifiable mais elle existe.

Il n'est donc pas possible techniquement ni souhaitable écologiquement de récolter intégralement l'accroissement. **Récolter 90 et plus certainement 85 % de l'accroissement est donc l'objectif le plus ambitieux qui puisse être fixé.**

Il convient ensuite de s'interroger sur le fait de savoir si la forêt bourguignonne est sur ou sous capitalisée donc s'il est souhaitable de continuer à récolter moins que l'accroissement pour continuer à la re capitaliser ou pas.

En Bourgogne comme en France, le type de peuplement très majoritaire reste le taillis avec réserves de chêne encore appelé taillis sous futaie à base de chêne. Jusqu'en 1850 période à laquelle le charbon commence à remplacer le bois jusque-là unique combustible industriel et domestique, ce type de peuplement a été fortement sollicité : taillis coupé à rotation très courte et futaie de chêne très pauvre à ruinée. A partir de cette période, la pression sur la forêt s'est réduite et l'exode rural massif du siècle dernier corrélé aux efforts des forestiers ont permis de recapitaliser progressivement la forêt française en général (doublement de la surface) et la futaie de chêne des taillis avec réserves en particulier.

La re capitalisation lente de la forêt feuillue bourguignonne est-elle aujourd'hui achevée ?

Même si s'agissant de chêne ou de hêtre par nature de qualités et dimensions très variables, le volume sur pied n'est pas un indicateur suffisant en soi pour qualifier l'état de capitalisation d'une forêt mais il reste un élément factuel intéressant à examiner.

Les résultats issus des campagnes d'inventaire 2005 à 2009 de l'IFN donnent les résultats suivants pour la Bourgogne :

- 156 m³ par hectare (+ ou - 16) pour la forêt publique (170 en forêts d'Etat et 149 en forêts communales)
- 190 m³ par hectare (+ ou - 10) pour la forêt privée

Il convient de comparer ces données à celles de régions comparables :

- Franche Comté (forêt feuillue à 73 % contre 81 % pour la Bourgogne) :
220 m³/ha en forêt publique et 242 m³/ha en forêt privée
- Lorraine (forêt feuillue à 75 % contre 81 % pour la Bourgogne) :
190 m³/ha en forêt publique et 198 m³/ha en forêt privée
- Centre (forêt feuillue à 81 % idem Bourgogne) :
182 m³/ha en forêt publique et 167 m³/ha en forêt privée

La forêt bourguignonne notamment publique apparaît comment moins capitalisée en volume que les forêts de régions proches et comparables. Il est à noter que la forêt française est elle-même nettement moins capitalisée que celles de pays voisins : son volume sur pied moyen est de 161m³/ha contre 219 en Belgique, 278 en Allemagne et 333 en Suisse. Même si la comparaison est, à cette échelle, plus risquée, les écarts sont tout de même très significatifs...

Conclusion : ces données viennent confirmer l'avis de très nombreux gestionnaires forestiers bourguignons, qu'ils soient publics ou privés : **la re capitalisation de la plupart des forêts feuillues de notre région n'est pas achevée** et il convient de continuer à y récolter moins que l'accroissement pour atteindre à terme un optimum de production, en quantité comme en qualité, favorable aux propriétaires, à la filière locale et à l'ensemble de la région.

Pour autant entre une récolte actuelle de 3,2 Mm³ et un accroissement compris probablement entre 5,0 et 5,5 Mm³ qu'il ne serait pas souhaitable de récolter à + de 75-80 %, **une augmentation prudente et raisonnée de la récolte est envisageable.**

En 2009, l'ADEME et le CEMAGREF ont annoncé, sur la base des données fournies par l'IFN, une augmentation annuelle possible de la récolte en Bourgogne de 2 Mm³ : cet objectif n'est pas adapté.

Pour ce qui concerne la forêt publique qui couvre 32 % de la forêt bourguignonne, la récolte en forêt d'Etat (10%), étant déjà à son maximum soutenable, elle n'est pas appelée à augmenter significativement. Il apparaît même doré et déjà que dans certaines forêts domaniales, le niveau actuel de récolte sera difficile à maintenir. En forêt communale (22%) le volume sur pied notamment de la futaie restant faible, la récolte ne

pourrait progresser que légèrement et ce plutôt dans les bois d'industrie (affouage en baisse et effort de conversion mené depuis 40 ans).

En forêt privée qui couvre 68 % de la forêt bourguignonne, le Centre Régional de Propriété Forestière (CRPF) retient comme possible sous certaines conditions (notamment amélioration de la desserte), une augmentation de la récolte de 0,95 Mm³. Cette augmentation n'est envisageable, là aussi, qu'au niveau du bois d'industrie (principalement taillis). Pour ce qui concerne le bois d'œuvre notamment de chêne, il apparaît en Bourgogne comme ailleurs, sur prélevé. Il est à noter qu'en forêt privée, la récolte de chêne de diamètre 50 cm et + (gros bois) diminue en France depuis 30 ans. Il s'agit pourtant commercialement du produit phare du marché du bois dans notre pays. C'est donc bien sa raréfaction constatée par de nombreux professionnels qui réduit progressivement sa récolte et non la rétention de la part des propriétaires.

- **Quelles actions ont été menées en Bourgogne pour répondre à cette problématique de la mobilisation supplémentaire du bois ? Des réflexions dépassant les seules limites administratives de la Bourgogne sont-elles menées ?**

Le travail de fond mené par l'ONF en forêt publique et le CRPF en forêt privée vise à mettre en valeur le patrimoine forestier et à en améliorer la gestion multifonctionnelle dont la production ligneuse est un des aspects. En ce sens ce travail concourt de manière générale à favoriser, en forêt de production, la mobilisation supplémentaire de bois.

Plus spécifiquement concernant la mobilisation supplémentaire, le travail de ces établissements est orienté dans deux directions :

- doter un maximum de forêts ou engager un maximum de propriétaires à se doter de documents de gestion durable (aménagement en forêt publique et plan simple de gestion en forêt privée). C'est un travail de longue haleine qui porte ses fruits puisque :
 - le taux de forêts communales aménagées a fortement progressé lors de la dernière décennie.
 - le taux de forêts privées dotées d'un plan simple de gestion (PSG) a également progressé grâce à l'important travail d'information, de formation et de vulgarisation réalisé en direction des propriétaires de forêts justifiant d'un PSG (surface supérieure à 4 hectares).Ces efforts conjugués ont permis d'améliorer la gestion, d'accroître voire de simplement initier la récolte de bois dans de nombreuses forêts bourguignonnes.
- améliorer la desserte interne et externe des massifs : la prédominance des forêts de plaine et le travail de fond mené de longue date par le CRPF et l'ONF ont fait de la forêt bourguignonne, une forêt facile à exploiter sur 72% de sa surface (distance de débardage inférieure à 500 m). Sur les 28 % restants, 6% de la surface présentent une distance de débardage supérieure à 1 Km, très pénalisante pour vendre du bois. En forêt privée le seuil d'équipement optimum est de 60 % soit en moyenne 0,6 Km aux 100 ha (optimum recherché de 1 Km aux 100 ha). Si des progrès restent donc possibles en matière de desserte interne des massifs, c'est sur le sujet des routes du bois et des schémas de desserte (externes aux massifs) que les progrès les plus importants sont possibles. La mobilisation supplémentaire de bois passe par un effort encore plus important des pouvoirs publics dans ce domaine (voir plus loin).

Le même travail de fond est mené par le CRPF et l'ONF en dehors de la région Bourgogne.

- **Y a-t-il eu, ou non, une insuffisance du reboisement en France et en Bourgogne depuis quelques années ? Si oui, pourquoi ? Si oui, comment y répondre ?**

Depuis quelques années il y aurait effectivement un défaut de reboisement en Bourgogne et plus spécifiquement en Morvan. Une « statistique » officielle circule sur ce sujet : annuellement ce serait de l'ordre de 200 à 300 ha de petites parcelles résineuses qui ne seraient pas replantées après coupe rase. Au-delà de ce chiffre, forcément alarmant et peut être alarmiste, difficile à confirmer ou infirmer, il s'agirait de savoir si ce sont des parcelles soumises à obligation de reboisement (+ de 2 ha au sein d'un massif de minimum 10 ha) ou pas. Pour cerner précisément ce phénomène, une enquête devrait être diligentée sous peu.

Concernant d'éventuels défauts de reboisement et donc d'éventuels non respects de la réglementation en vigueur, on ne peut que rappeler que pour faire appliquer une réglementation il faut des moyens humains suffisants ce dont manifestement ne disposent plus les services forestiers en DDT. Le fait qu'on ne soit même pas en capacité de cerner l'ampleur du phénomène est, sur un tel sujet, des plus révélateurs....

Plus généralement le recours aux plantations s'est fortement réduit ces deux dernières décennies et ce pour plusieurs raisons :

- avec un prix moyen du bois en baisse en euros constants, un renchérissement sensible du coût des travaux et la réduction voire la disparition des aides au reboisement (dont Fond Forestier National FFN), la plantation constitue un investissement ponctuel ressenti comme de plus en plus lourd par les propriétaires surtout quand la recette issue de la récolte du peuplement final n'est pas à la hauteur des attentes.
- la plantation est au fil du temps devenue une opération technique plus risquée : déséquilibre forêt/gibier, aléas climatiques (sécheresse, tempête...), qualité moyenne de plantation en baisse (problème de formation et de rendements trop élevés). Rares sont les plantations actuelles qui ne nécessitent pas de regarnis donc de dépenses supplémentaires.
- pour toutes les raisons citées dans les 2 points précédents et d'autres encore, les développements de la régénération naturelle et du traitement en futaie irrégulière ont entraîné une forte raréfaction des plantations.

Pour solutionner le problème d'éventuels défauts de reboisement, redonner des moyens humains suffisants aux services en charge d'instruire ces dossiers est une condition indispensable. Une politique ambitieuse d'acquisitions par notamment les Conseils Généraux aux fins de reboisement de ce type de parcelles pourrait être une alternative, peu satisfaisante en matière de respect de la réglementation, mais potentiellement efficace.

Pour relancer les plantations notamment pour remplacer des peuplements appauvris, de mauvaise qualité ou mal adaptés, la mise en place d'un **outil de financement de type FFN apparaît indispensable**. Il est utile de rappeler que le FFN a permis le reboisement de 2 millions d'hectares dans notre pays.

Pour répondre au sujet du risque plantation qui rebute de nombreux propriétaires, la mise en place d'assurances à tarif abordable est actuellement à l'étude (projet Lloyds par exemple 20€/ha/an pour une plantation de Douglas).

Pour prendre en compte les à-coups de gestion induits par la plantation (recette unique puis fortes dépenses pendant plusieurs années) pour les propriétaires de forêts de petite surface et/ou à capacités d'auto financement limitées, la création d'un fond d'investissement forestier, sous forme de compte épargne forêt bénéficiant des mêmes avantages fiscaux que ceux existant pour la forêt, permettrait de lisser bien des difficultés.

Enfin et surtout, **la restauration de l'équilibre forêt/gibier est une condition sine qua non** d'une éventuelle reprise des plantations (coût protection gibier trop élevé et d'efficacité variable) voire même localement de la simple poursuite des investissements en forêt.

- **Les divers projets d'implantation de scieries de grandes capacités constituent-ils un danger pour les forêts bourguignonnes ?**

Extrait du rapport du FCBA « *Etude de la ressource résineuse en Bourgogne* » (mai 2011) :

« En conclusion, le massif bourguignon peut assurer l'approvisionnement pérenne des industries du sciage résineux pour un volume de l'ordre de 1 à 1,1 million de m³/an de bois d'œuvre résineux. A court terme, il peut fournir jusqu'à 1,8 million de m³/an avec des coupes massivement anticipées de sapin-épicéa ; mais toute récolte anticipée entraînera une diminution correspondante de la disponibilité dix ou vingt ans plus tard

Si donc l'installation d'une ou plusieurs unités de transformation de bois d'œuvre résineux est possible dans l'immédiat, leur survie à l'horizon 2025 sera d'autant plus problématique que la récolte aura été intensive dans les années précédentes. »

Le projet Erscia, de par son sur dimensionnement et son positionnement sur les mêmes produits que de grosses unités existantes (Fruytier, Monnet Seve), constitue un danger pour la forêt bourguignonne au moins résineuse puisque que :

- le rapport du FCBA établit un équilibre durable (sans anticipation de coupes) entre la production du massif résineux bourguignon et la capacité actuelle de sciage installée dans notre région.
- l'examen réalisé dans les 8 régions voisines, sur lesquelles le projet Erscia entend s'approvisionner, montre que la capacité de sciage résineux installée y a sensiblement augmenté ces dernières années

de sorte que l'offre disponible pour un projet d'envergure supplémentaire n'existe pas.

En Belgique et dans certains lands allemands, l'expérience des dix dernières années a montré que l'installation d'une sur capacité de sciage par rapport aux capacités des massifs a conduit à un appauvrissement fort de ces derniers à un point tel qu'aujourd'hui les groupes industriels confrontés à de graves difficultés d'approvisionnement « mettent la clé sous la porte » ou cherchent de nouvelles zones à exploiter (théorie dite des criquets)....

Plus largement les projets sur dimensionnés de scieries ou d'unités de co génération présentent un danger pour la forêt mais aussi pour l'équilibre des filières locales (tensions et renchérissement d'approvisionnement), des risques de dégradation des bilans carbone (circuits longs, libération massive du carbone des sols par augmentation fréquence des coupes rases), des risques de renchérissement des coûts d'entretien des réseaux routiers pour les collectivités (circuits longs)

Pour terminer sur une note plus « constructive », il convient de noter que l'implantation de chaînes de sciage pour gros bois résineux correspondrait à un besoin de valorisation des produits à venir du massif résineux bourguignon. De même l'installation d'unités de seconde transformation permettrait, à volume produit localement constant, de localiser dans notre région des emplois nettement plus nombreux et une plus-value nettement plus élevée que ceux générés par la 1^{ère} transformation.

- **Comment répondre à la demande en résineux sans mettre en danger la ressource ? Faut-il aujourd'hui planter plus de résineux ? Que pensez-vous des forêts de plantation ?**

La demande en bois résineux est actuellement forte, c'est un fait. Mais même avec des enrésinements massifs réalisés rapidement et réussis malgré les risques énoncés, il ne sera pas possible en Bourgogne de répondre à cette demande à court terme (30 ans) sauf à mettre la ressource actuelle en danger (voir scenarii rapport FCBA).

En Bourgogne, planter du résineux et tout particulièrement du Douglas en plaine (hors Morvan) devient de plus en plus compliqué. Outre les réticences voire résistantes culturelles locales, les besoins en eau très importants de cette essence (50 m3 d'eau par ha et par jour) vont rendre de plus en plus périlleuse son implantation « classique » en zone de plaine où le déficit pluviométrique estival tend à se creuser. A l'avenir hors Morvan, seules des plantations mélangées (plants de Douglas, sapin de Nordmann, ou pin sylvestre à faible densité (réduction besoins en eau) dans du recru/sous étage feuillu) devraient pouvoir apporter quelques garanties de réussite technique.

- **Peut-on trouver de nouveaux débouchés pour les feuillus ? Si oui lesquels ?**

La Bourgogne dispose d'une ressource importante en hêtre correspondant à environ 8 % de la surface (75 000 ha) et du volume sur pied (15Mm3). Depuis la tempête de 1999, cette essence ne trouve que très peu preneur même à bas prix et ce malgré ses qualités technologiques. Cette situation est révélatrice d'un des problèmes de fond de la filière forêt/bois : quand la forêt offre une ressource abondante, de qualité, bon marché et facilement accessible, l'industrie n'est que très peu preneuse et réclame autre chose que la forêt ne peut pas donner dans les délais et quantités attendues. La forêt ne peut pas s'adapter, en temps réel voire tout court, à certaines demandes de l'industrie qui elle-même ne s'adapte pas à certaines offres de la forêt....

Pourtant et sans être spécialiste du sujet, de nouveaux procédés permettent par exemple en Autriche et en Suisse de valoriser notamment les bois de hêtre et de frêne : lamellé collé associant bois feuillu et résineux, bois feuillu chauffés pour utilisations extérieures, patchwood associant petites pièces d'avivé à l'aide de procédé et colles très performantes

Quels sont pour vous les freins principaux à la mobilisation du bois en Bourgogne ?

- **Le morcellement de la propriété forestière est-il un véritable frein aujourd'hui à la mobilisation ? Quel est l'apport des coopératives en la matière ?**

Si le morcellement de la propriété privée est effectivement un frein à la mobilisation, il n'est peut-être pas le principal et si l'on tentait de hiérarchiser les freins par ordre décroissant, on obtiendrait :

- en premier : les problèmes de desserte et de transport (voir plus loin)

- en second : une offre de gestion peu adaptée au public des petits propriétaires privés. 70 % des propriétaires donnent une valeur affective, esthétique/loisirs à leur forêt. Ils sont d'accord pour gérer leur forêt et récolter du bois même sans gagner forcément grand-chose (attentes financières souvent peu marquées). Par contre ils ne veulent pas qu'exploitation rime avec dégradation (chemin, sol, peuplement) : ils veulent conserver leur « belle forêt ». L'offre de service actuelle souvent basée sur la recherche de rentabilité donc de rendement maximum produit régulièrement des exploitations de qualité médiocre qui ont un impact psychologique négatif sur de nombreux propriétaires (« *ma forêt est abimée : on ne m'y reprendra pas* »). Ce manque d'offre de prestations moins rémunératrices pour le propriétaire mais soignées nuit à la mobilisation peut être beaucoup plus qu'on ne le croit...Ce type de phénomène peut s'observer aussi ponctuellement chez certaines communes propriétaires.
 - en dernier : le morcellement de la propriété dont il est à noter qu'il est très variable d'un département à un autre. Par exemple la forêt privée moyenne présente une surface de 2 ha dans l'Yonne mais de 5 ha dans la Nièvre. De manière générale, une part importante des petites parcelles privées sont exploitées à l'occasion d'une exploitation proche, très irrégulièrement (une coupe forte pour justifier d'un lot commercialisable puis mise au repos ou oubliée pendant 30-50 ans), mais exploitées quand même. L'impact négatif qu'a le morcellement sur la récolte pourrait donc être sur estimé.
- **La desserte forestière bourguignonne est-elle également un frein important à cette mobilisation ? Comment l'améliorer ?**

La desserte forestière bourguignonne est un frein à la mobilisation étant entendu qu'il s'agit d'un problème sans commune mesure avec ceux qui se posent dans les régions de montagne. Comme dit précédemment, s'il reste un effort à faire pour améliorer les dessertes internes aux massifs, le problème principal réside surtout dans les routes du bois.

On assiste actuellement à une dégradation de la situation du transport du bois sur la petite voirie publique. Les communes rurales, en butte à d'immenses difficultés financières pour entretenir le réseau routier qui leur incombe, sont de plus en plus « vigilantes » (tonnage) voire pour certaines ouvertement hostiles, également confrontées qu'elles sont à une frange de leurs administrés de moins en moins compréhensifs (traversée de hameaux, stationnement grumiers en chargement ...). Il en résulte pour les propriétaires, gestionnaires et professionnels une inflation du temps passé pour tout régler, un temps perdu pour des tâches plus utiles à la forêt. A ce chapitre il convient d'ajouter que la politique de verbalisation des professionnels par certains conseils généraux pour notamment des dépôts de bois bord de route s'avère peu adaptée pour favoriser la mobilisation des bois.

La possibilité annoncée de mobiliser près d'un million de m3 supplémentaires en forêt privée bourguignonne sera conditionnée en grande partie par l'amélioration de la desserte et notamment des routes du bois. Il convient de mettre au gabarit ou de renforcer de nombreuses chaussées, de régler les problèmes, encore nombreux, de points noirs, de multiplier les délaissés de route et les places de dépôt. Les études et schémas de desserte sont faits maintenant il faut passer la vitesse supérieure pour ce qui concerne les réalisations. Et pour ça il faut les financements nécessaires.

Pour anecdote : entendu au salon forestier Univerbois (Magny Cours 58) lors de la journée du 28 septembre 2012 dédiée aux professionnels : « *au rythme actuel des aides à l'investissement routier, il faudra 1 siècle de subventions pour améliorer suffisamment le réseau pour permettre la récolte d'un million de m3 supplémentaires en Bourgogne* »...

- **Au-delà de la seule desserte forestière, y a-t-il aujourd'hui des difficultés spécifiques relatives au transport du bois en matière routière, ferroviaire et fluviale ?**

En Bourgogne comme au niveau national, le nombre de gares à bois a été divisé par 2 ces dernières années (par 3 à 4 sur des périodes de référence plus longues). Certaines gares à bois juste réaménagées et refaites à neuf comme celle de Château Chinon n'ont même pas pu « reprendre du service ». Pour les acheteurs, le coût du m3 transporté par rail s'est multiplié environ par 2...

Il n'y a donc plus qu'à régler les difficultés liées au transport routier.

- **Enfin, que pensez-vous de cette affirmation : « On constate une dichotomie entre la production**

forestière et la transformation. La filière apparaît comme constituée de segments étanches qui agissent indépendamment les uns des autres, sans concertation globale, alors que leurs intérêts pourraient être convergents. Il paraît même difficile d'utiliser le terme filière pour évoquer le secteur industriel de la forêt et du bois au regard de l'absence d'une véritable approche globale et concertée entre les différentes catégories d'acteurs sensés la constituer » – Rapport du Conseil économique, social et environnemental - octobre 2012

On ne peut qu'être d'accord avec cette affirmation. Le fait d'avoir voulu faire évoluer l'expression « filière bois » vers celle de « filière forêt bois » est d'ailleurs révélateur du problème décrit.

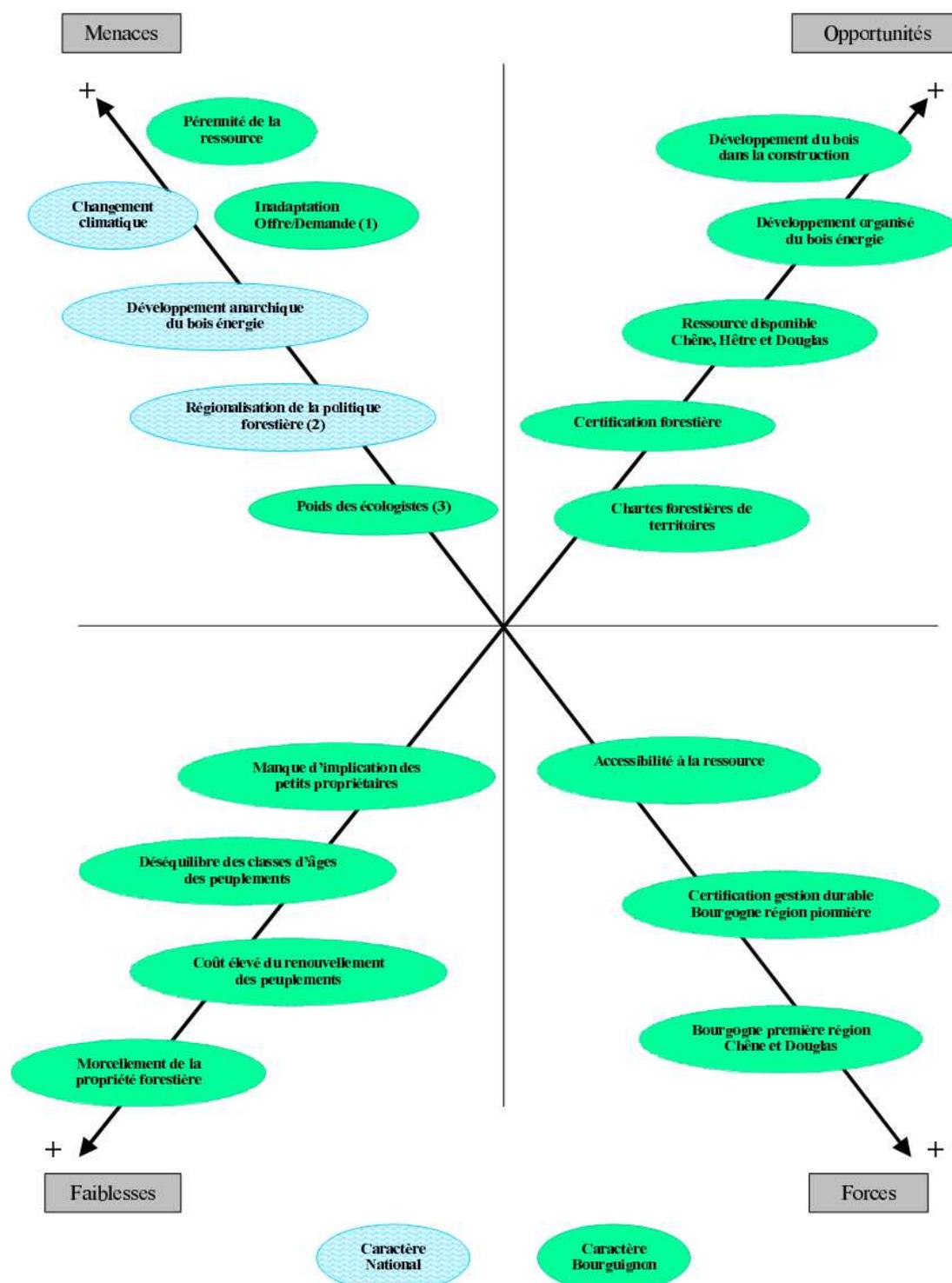
Les raisons de la non intégration de la filière peuvent être de plusieurs ordres :

- « *la production forestière* » correspond plus à une réalité matérielle que sociale. Le monde des « producteurs » est constitué très majoritairement de petits propriétaires qui, pour nombre d'entre eux ne se considèrent pas comme ...des « producteurs ». Ils héritent d'une forêt souvent lointaine (exode rural oblige) à un âge moyen avancé, le bois pousse « tout seul » et si lentement qu'il leur est difficile de considérer qu'ils « produisent » du bois. Pour nombre d'entre eux, tout au plus ils prélèvent une partie de leur patrimoine. Comme déjà dit 70 % des propriétaires donnent à leur forêt une valeur d'abord affective et non financière. C'est aussi du réalisme : entre la petite taille de leur forêt et la faiblesse du prix du bois, ils sont bien peu nombreux à pouvoir en attendre un complément de revenu significatif quant à en vivre ...La multi fonctionnalité est un concept bien partagé : dans ma forêt, je fais mon bois de chauffage, je chasse, je me promène et de temps en temps je vends une coupe. De nombreuses communes forestières voient aussi d'abord cet intérêt de l'usage, collectif en l'occurrence. Hors quart nord-est, elles sont bien peu nombreuses à attendre après les recettes forestières pour construire leur budget. A partir de là il faut bien reconnaître que pour peut-être une majorité de propriétaires, leur intérêt réel pour la forêt et l'intérêt de la filière aval ne sont pas convergents.
- « *la transformation* » est une réalité de moins en moins tangible pour nombre de propriétaires. Le terme de « marchand de bois » couramment utilisé dans certaines régions est révélateur : il évoque plus le négoce, l'achat de bois que la transformation à proprement parler. Il faut dire que la réduction importante du nombre d'unités de transformation par concentration a entraîné leur éloignement d'une grande partie de la population. De même la mécanisation de l'exploitation a fait que le nombre de bûcherons et de débardeurs s'est effondré. Ces évolutions n'aident pas à faire prendre conscience de l'enjeu économique et social que représente la filière. Peut-être que le plus important à considérer sur ce sujet est le fait qu'entre un « producteur » et un « transformateur » il y a quasi systématiquement un intermédiaire (gestionnaire, coopérative...) qui « s'occupe de tout ». Cette structuration, qui a ses raisons d'être, entretient un manque de transparence générateur d'une forme de défiance et une méconnaissance réciproque entre propriétaires et industriels qui de fait ne se rencontrent quasiment jamais comme s'il y avait une barrière. Pourtant savoir où va « son » bois, qui le transforme, comment, à quoi il va servir et où, donne un tout autre sens à l'acte de gestion qu'est la coupe de bois.

Pour développer un « esprit » de filière, les outils actuellement utilisés relèvent souvent de l'incantation, de la responsabilisation (donc de la culpabilité), de l'approche économique voire de la contrainte (durcissement de la fiscalité sur les petites parcelles pour inciter à la récolte ou ...à la vente). Ces outils sont bien pauvrement adaptés au public auquel ils s'adressent. Pour favoriser une culture de filière, dessein immense s'il en est mais peut-être pas si utopique, jouer sur les ressorts du sens, de l'humain et de l'envie de faire et de connaître semble plus porteur d'espoir. Des forêts et des hommes quoi.

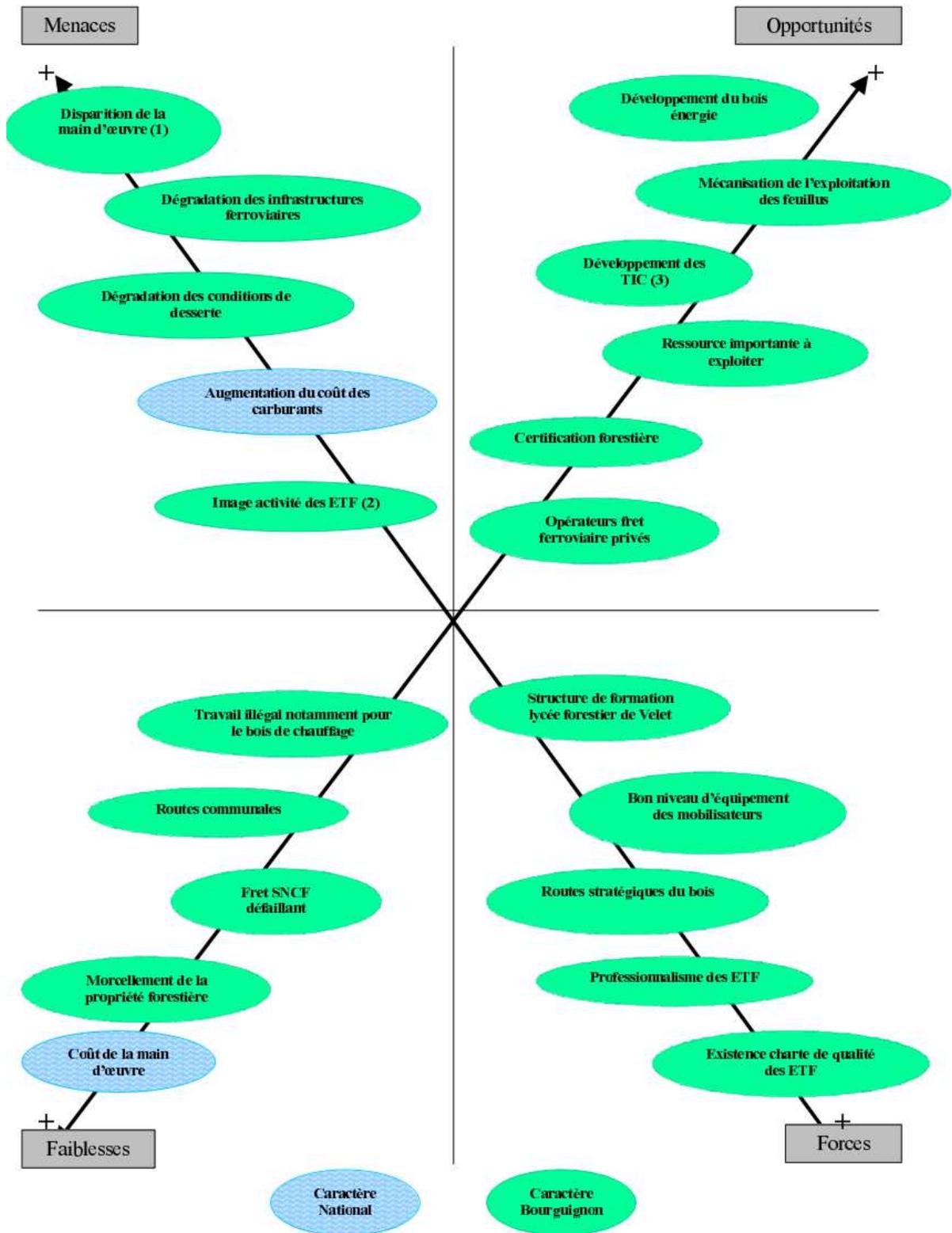
Varzy le 17 juin 2013
Pour le SNUPFEN Solidaires Bourgogne
Philippe Canal

Analyse stratégique de la filière bois bourguignonne – Contrat interprofessionnel de progrès
de la filière forêt bois Bourgogne 2009-2013⁴³¹



⁴³¹ 1 - Inadadaptation offre/demande : les besoins des entreprises de transformation du bois doivent correspondre aux ressources présentes dans la forêt bourguignonne. 2 - Régionalisation de la politique forestière : les politiques forestières régionales doivent s'inscrire dans un cadre national. 3 - Poids des écologistes : la gestion forestière, pour être durable, doit trouver l'équilibre entre les aspects économique, écologique et social. Dans ce cadre, si le poids des écologistes devient trop important, cela peut être une menace pour le développement économique de la filière.

Analyse stratégique Exploitation Forestière – Contrat interprofessionnel de progrès de la filière forêt bois Bourgogne 2009-2013



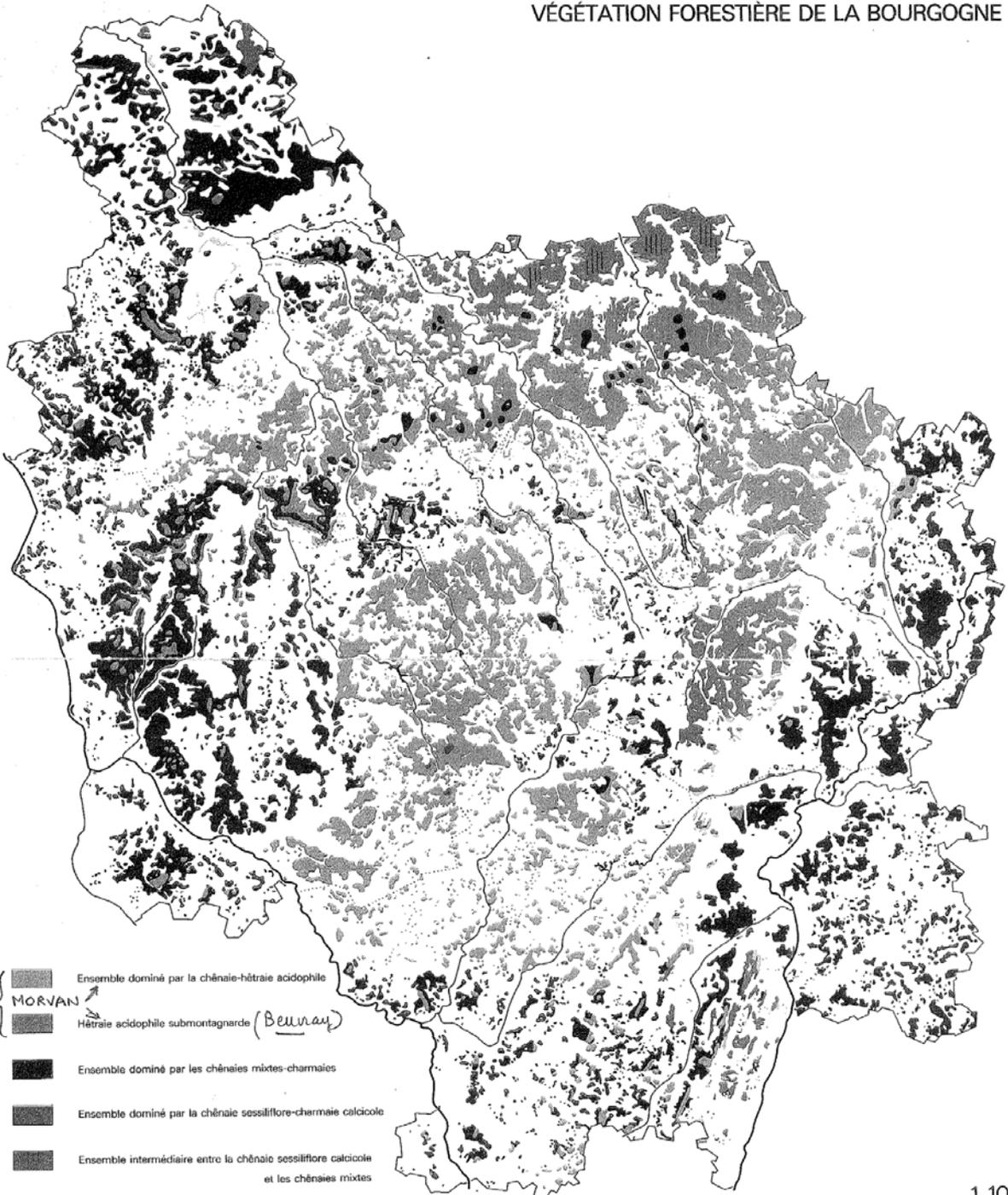
Diagnostic stratégique territorial 2014 – 2020 Bourgogne - Octobre 2012 – Analyse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une ressource forestière importante qui constitue une véritable richesse, aussi bien en feuillus (chêne) qu'en résineux (douglas et sapin-épicéa) et qui peut répondre à des marchés de bois d'œuvre, de bois d'industrie et de bois-énergie</p> <p>Un maillage diversifié d'entreprises du bois avec des leaders dans chaque domaine, qui induit de nombreux emplois en zone rurale et de la valeur ajoutée dans l'économie régionale</p> <p>Une excellente dynamique partenariale et un soutien actif des partenaires publics</p> <p>La présence d'établissements de recherche et d'enseignement.</p> <p>Développement progressif de l'innovation</p> <p>Meilleure prise en compte des préoccupations territoriales dans la gestion forestière (chartes forestières de territoire, plans de développement de massifs)</p> <p>Forte utilisation du chauffage en bois-bûche par les particuliers</p> <p>Développement progressif des chaufferies-bois (collectivités, industries,...)</p>	<p>Une mobilisation insuffisante des bois feuillus, liée à une insuffisance de marchés pour les bois de qualité moyenne à médiocre, qui sont majoritaires dans les peuplements feuillus.</p> <p>Un déséquilibre structurel des classes d'âge des peuplements résineux (douglas et sapin-épicéa) qui aura pour conséquence un trou de production d'ici 15 à 20 ans</p> <p>Peu de reboisement depuis les années 2000</p> <p>Un réseau de desserte interne insuffisant et des voies communales (routes stratégiques du bois) insuffisamment structurées pour le transport des bois</p> <p>Fragilité du secteur de l'exploitation forestière et insuffisance de bûcherons manuels</p> <p>Insuffisance de compétitivité des entreprises de sciage sur le sciage sur les marchés internationaux (hétérogénéité des bois, diversité des essences, morcellement d'une partie de la propriété privée, ...)</p> <p>Insuffisance de valeur ajoutée par des activités complémentaires de 2ème transformation du bois et de synergie entre les différents maillons de la filière (surtout entre 1ère et 2ème transformation)</p>
<p>Demande croissante de bois dans la construction</p>	<p>Morcellement de la forêt privée</p> <p>Le travail en réseau, l'innovation et la recherche restent limitées à trop peu d'entreprises</p> <p>Animation territoriale pour le développement du bois-énergie et la construction de chaufferies au bois par les maîtres d'ouvrage publics et les industries encore insuffisante</p> <p>Manque de structuration du secteur bois-construction (découplage entre les scieries et l'aval de la filière)</p>

OPPORTUNITES	MENACES
<p>Contexte favorable au développement de l'utilisation du bois (Grenelle de l'environnement, Assises de la forêt, orientations politiques du Conseil régional de Bourgogne, SRCAE³⁴, stratégie régionale pour la biodiversité) : ressource naturelle renouvelable, stockage de carbone, substitution aux énergies fossiles, ...</p> <p>Contexte national et régional en faveur de la mobilisation de plus de bois en préservant au mieux la biodiversité.</p> <p>Développement croissant des marchés du bois, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> → dans la construction avec du bois d'œuvre résineux et pour partie avec du bois d'œuvre feuillu → dans le bois-énergie avec des bois feuillus de qualité secondaire pour alimenter un maillage de petites et moyennes chaufferies collectives, en circuits courts <p>Des projets de développement et d'implantation industrielles permettant la création d'emploi et de valeur ajoutée en milieu rural.</p> <p>Bonne image de la forêt et du bois pour attirer des jeunes vers ces métiers</p>	<p>Marché du bois totalement ouvert à la concurrence internationale.</p> <p>Difficulté à trouver des marchés pour les feuillus de qualité secondaire.</p> <p>Demande très forte des industriels du sciage résineux qui risque de provoquer une exploitation trop rapide et trop précoce du gisement de douglas, par coupes rases anticipées, avec des difficultés prévisibles au niveau social, environnemental, et territorial : impact sur les paysages, dégradation du réseau routier, etc ...notamment dans le Morvan.</p> <p>L'évolution climatique ainsi que les risques de tempêtes, auxquelles peuvent se rajouter des attaques de scolytes, constituent un risque, tout particulièrement pour certaines essences : hêtre, épicéa, chêne pédonculé, voire douglas</p> <p>Déséquilibre sylvo-cynégétique remettant en cause ponctuellement les possibilités de régénération</p> <p>Risque de tensions liées à l'approvisionnement de gros projets de co-génération au bois</p>

**Carte de la végétation forestière de la Bourgogne établie par François BUGNON et
Jean-Louis SIMONNOT, Laboratoire de Botanique et Ecologie Végétale – Université de Dijon**

VÉGÉTATION FORESTIÈRE DE LA BOURGOGNE



- Ensemble dominé par la chênaie-hêtraie acidophile
- Hêtraie acidophile submontagnarde (*Beunay*)
- Ensemble dominé par les chênaies mixtes-charmaies
- Ensemble dominé par la chênaie sessiliflore-charmaie calcicole
- Ensemble intermédiaire entre la chênaie sessiliflore calcicole et les chênaies mixtes
- Chênaie pubescente
- Hêtraies calcicoles submontagnardes (*Haut Charollais*)
- Chênaie pédonculée calcicole des plaines alluviales et frênaie-ormie riveraine
- Aulnaie-frênaie riveraine

MORVAN

1. 10

Maquette : S. Bujadoux
J.L. Simonnat

Cartographie :
F. Tainturier



Une analyse détaillée de la végétation forestière montre qu'il existe en Bourgogne plus d'une vingtaine de modèles hérités de la couverture végétale naturelle qui avait progressivement reconquis le territoire après la dernière période glaciaire.

Ces modèles ont subi plus ou moins fortement la marque de leur utilisation ou de leur dégradation par l'Homme. Ils correspondent ainsi, sous une forme parfois encore presque pure ou, beaucoup plus souvent, assez profondément altérée, à la végétation potentielle telle qu'elle a existé et qu'elle réapparaîtrait spontanément si l'influence humaine cessait.

Il n'était pas question de les représenter tous sur une carte à très petite échelle. Nous avons donc procédé à une sélection de quelques types particulièrement représentatifs ou présents sur de grandes surfaces, en y rattachant d'autres modèles qui leur sont régulièrement associés dans la topographie.

Huit modèles ou ensembles ont ainsi été retenus. Dans les trois premiers cas, il s'agit de complexes de formations, cartographiés sous la seule couleur de la formation dominante. Les cinq autres représentent chacun un modèle simple.

1 - Ensemble dominé par la chênaie-hêtraie

C'est la forêt des collines siliceuses du Morvan et des autres massifs à ossature cristalline, ainsi que des plateaux ou limons des plaines chaque fois que les sols sont naturellement acides ou acidifiés par un lessivage (Champagne humide, Puisaye, Plateau nivernais, Sologne bourbonnaise, Dépression bressane, etc.). Le Chêne rouvre et le Hêtre dominant, avec le Bouleau et le Sorbier des Oiseaux comme essences accessoires, parfois le Châtaignier dans le Morvan-sud et en Bourgogne méridionale. C'est le domaine de la Fougère aigle, de la Callune, de la Canche flexueuse. Le Charme par contre en est absent.

Dans les régions de collines siliceuses, cette formation est remplacée vers les bas de pente et les fonds de vallons par d'autres groupements totalement différents, non individualisés sur la carte.

2 - Ensemble dominé par les chênaies mixtes-charmaies

Il couvre les surfaces les plus étendues dans toutes les régions où affleurent des argiles, marnes ou limons de recouvrement des couches en place : Auxois et Bazois, Terre-plaines, Gâtinais et Champagne sénonnaise, Champagne humide et Puisaye, Pays d'Othe, Dépression bressane, Bassins des massifs anciens, Plateau nivernais, etc...

Ici les deux Chênes rouvre et pédonculé coexistent, en peuplements hybridés, avec le Charme en strate arborescente inférieure. Les arbustes et arbrisseaux sont généralement peu diversifiés (Aubépine constante) et la flore herbacée comporte les Gouet tacheté, Primère élevée, Laiche des bois, Canche caespitueuse, ainsi que des Ronces. Suivant les cas, il s'y ajoute des indicatrices d'acidité ou d'humidité des sols. Des groupements hygrophiles remplacent la Chêne mixte au contact des cours d'eau ou des bas fonds plus marécageux.

3 - Ensemble dominé par la chênaie sessiliflore-charmaie calcicole

Sur tout l'ensemble des plateaux calcaires du seuil de Bourgogne, des ceintures jurassiques du Bassin Parisien, des Côtes ou Arrière-Côtes limitant le Fossé bressan, sur les pentes des vallons du Plateau nivernais, etc., la forêt dominante est à base de Chêne sessile, éventuellement mêlé d'une certaine proportion de Hêtre, avec accompagnement constant par le Charme. L'un des traits caractéristiques de cette forêt est la richesse en arbustes et arbrisseaux calcicoles : Viorne lantane, Camérisier, Fusain, Cornouiller mâle, Cornouiller sanguin, Groseillier des Alpes. Contrairement à la chênaie mixte, les Ronces ne sont que sporadiques. Un autre trait caractéristique est la richesse en modèles satellites, associés topographiquement sur les pentes ou dans le fond des vallons : érablière, tinaie, chênaie pédonculée, hêtraie, etc.

4 - Chêne pubescente

Bien qu'elle soit extrêmement localisée, sur les pentes ensoleillées des côtes limitant la Dépression bressane et, de l'autre côté du Seuil de Bourgogne, dans le Tonnerrois et son prolongement

vers le nord-est, ainsi qu'en Basse-Bourgogne (vallées de l'Yonne et de la Cure), cette forêt méritait d'être cartographiée séparément car elle constitue une irradiation septentrionale d'un modèle latéméditerranéen. Elle se présente sous forme de maigres taillis souvent entrecoupés de pelouses fragmentaires ou de corniches rocailleuses, particulièrement riches en plantes thermophiles telles que les Géranium sanguin, Hélianthe des Apennins, Renoncule à feuilles de Graminées, etc. Suivant les régions, la pénétration floristique ancienne a pu se faire par le couloir rhodanien ou par le seuil du Poitou et migration vers l'est par le Berry. Sur les côtes entre Dijon et Mâcon, la pénétration thermophile est doublée d'une pénétration méditerranéo-montagnarde (Seslerie bleuâtre, Anthyllis des montagnes, Nerprun des Alpes, Cotoneaster, etc.).

5 - Hêtraies calcicoles submontagnardes

Elles ne prennent un peu d'importance qu'au cœur de la Montagne châillonnaise, sous forme d'une hêtraie-chêne à Laiche blanche et Céphalanthères, ou, plus rarement et en situation d'ubac, d'une hêtraie à Dentaire. On les retrouve, sporadiquement dans les vallons des plateaux calcaires de l'est de la Bourgogne. Les affinités sont évidentes avec des peuplements forestiers des Préalpes calcaires.

6 - Hêtraie acidophile submontagnarde

Dans les parties les plus élevées du Morvan, la chêtraie-hêtraie caractéristique de cette région laisse place à une hêtraie pure, avec quelques plantes montagnardes (Prenanthe pourpre, Myrtille, Laitue de Plumier sur les lisières). En fait, cette hêtraie a presque disparu par suite des enrésinements massifs.

7 - Chêne pédonculé des plaines alluviales et frênaie-ormaie riveraine

Des chênaies pédonculées calcicoles existent dans des fonds de vallons des plateaux calcaires, mais leur caractère extrêmement linéaire n'a pas permis de les représenter ici. Elles sont donc confondues, sous forme de groupement satellite, avec la chênaie-charmaie des plateaux calcaires.

Par contre des chênaies pédonculées couvrent des surfaces plus importantes, dans les vallées avec substrat constitué par des cailloutis calcaires entraînés depuis les plateaux : vallées des Tilles, de l'Ouche, du Meuzin, de la Grosne. Riches en arbrisseaux calcicoles, elles ont une strate arborescente caractérisée par la coexistence du Chêne pédonculé, de l'Orme champêtre et du Frêne. Nous leur associons la frênaie-ormaie caractéristique du lit majeur de la Loire ou de la Saône, en voie de disparition.

8 - Aulnaie-frênaie riveraine

Cette forêt, plus marécageuse, couvrirait autrefois des surfaces assez importantes dans les grandes vallées (Armançon, Yonne, etc.), mais elle a considérablement régressé à la suite de plantations de peupliers.

A ces huit modèles correspondent non seulement des significations biogéographiques et stationnelles différentes mais encore des aptitudes nettement contrastées à héberger des faunes spécialisées. En outre, l'exploitation par l'Homme et, surtout, l'orientation souhaitable de la production ligneuse y sont diverses. L'une des transformations les plus profondes et les plus visibles est constituée par l'enrésinement, d'une part en Morvan et, d'autre part, dans le système des plateaux calcaires au sud-ouest de Dijon.

François BUGNON et Jean-Louis SIMONNOT
Laboratoire de Botanique et Ecologie Végétale - Université de Dijon

- BUGNON F. et al., Carte de la végétation de la France, feuilles n° 41 (Autun, parue en 1982) et n° 34 (Dijon, à paraître), C.N.R.S.
- SIMONNOT J.-L., 1983, Recherches de phytosociologie appliquée à l'aménagement forestier régional. Dipl. Et. Rech. Sc. Vie, Univ. Dijon : mémoire non publié.

LES SOLS DE BOURGOGNE

La réalisation de cette carte à petite échelle (1/750 000) pour la région Bourgogne a nécessité la consultation de nombreuses études réalisées en vue d'objectifs très diversifiés du point de vue scientifique ou de leurs applications agronomiques, lesquelles ont fourni des observations de valeur très inégale et souvent peu homogènes du point de vue géographique pour la densité des observations.

C'est pourquoi la légende va regrouper en nombre limité les types de sols dominants dans des paysages traditionnels comme le Morvan, l'Auxois, les plateaux bourguignons, la Plaine de Saône, les plateaux jurassiques et crétacés de l'Yonne, le Bourbonnais pour partie.

Les sols sont représentés sous forme d'*associations* et de *complexes* dont l'évolution peut être liée très étroitement à certains facteurs pédogénétiques comme la nature géologique du substrat, la géomorphologie (plaines, côtes, plateaux ou "montagnes"), l'altitude, les précipitations, la végétation.

Les limites adoptées sont en fait en rapport avec des paysages *familiers* intégrant des faciès pétrographiques. Il est également possible que des formations superficielles résiduelles comme des argiles à chailles, des limons soliflués et des *autres* colluvions viennent perturber par exemple les complexes de sols calco-magnésiques par des placages de sols acides, lessivés, caractérisant des milieux plus silicicoles. C'est dans cette perspective qu'ont été définies les "*associations*" qui peuvent inclure en général deux groupes de sols de la classification française (C.P.C.S.) et les "*complexes*" où ne sont en principe représentés que des sols du même groupe, mais avec des types diversifiés du point de vue évolution. *Sols calcimagnésiques, sols brunifiés, sols podzolisés et sols peu évolués* sont les seules classes de sols C.P.C.S. retenues pour cette cartographie synthétique de la région Bourgogne.

Les deux premières classes sont constituées de sols à humus bien évolué de type muil depuis un pôle acide (pH de 4,5 à 5,5) sur substrat granitique, gréseux, ou alluvial ancien (s. brun acide, s. bruns lessivés, s. lessivés) jusqu'à un pôle neutre à basique sur substrat de calcaires marneux et de marnes (pH de 6 à 8,5) pour les sols bruns calciques, bruns calcaires et rendzines.

La vocation forestière est plus marquée pour les sols acides ; tous les autres représentent les grandes superficies cultivées ou pâturées lorsque l'épaisseur de sol est suffisante. Les forêts ont prospéré naturellement sur les sols lessivés hydromorphes à drainage difficile en Plaine de Saône par exemple, alors que la productivité forestière est moyenne à médiocre sur les sols bruns ou bruns calciques superficiels sur les plateaux bourguignons ou dans des sites comparables.

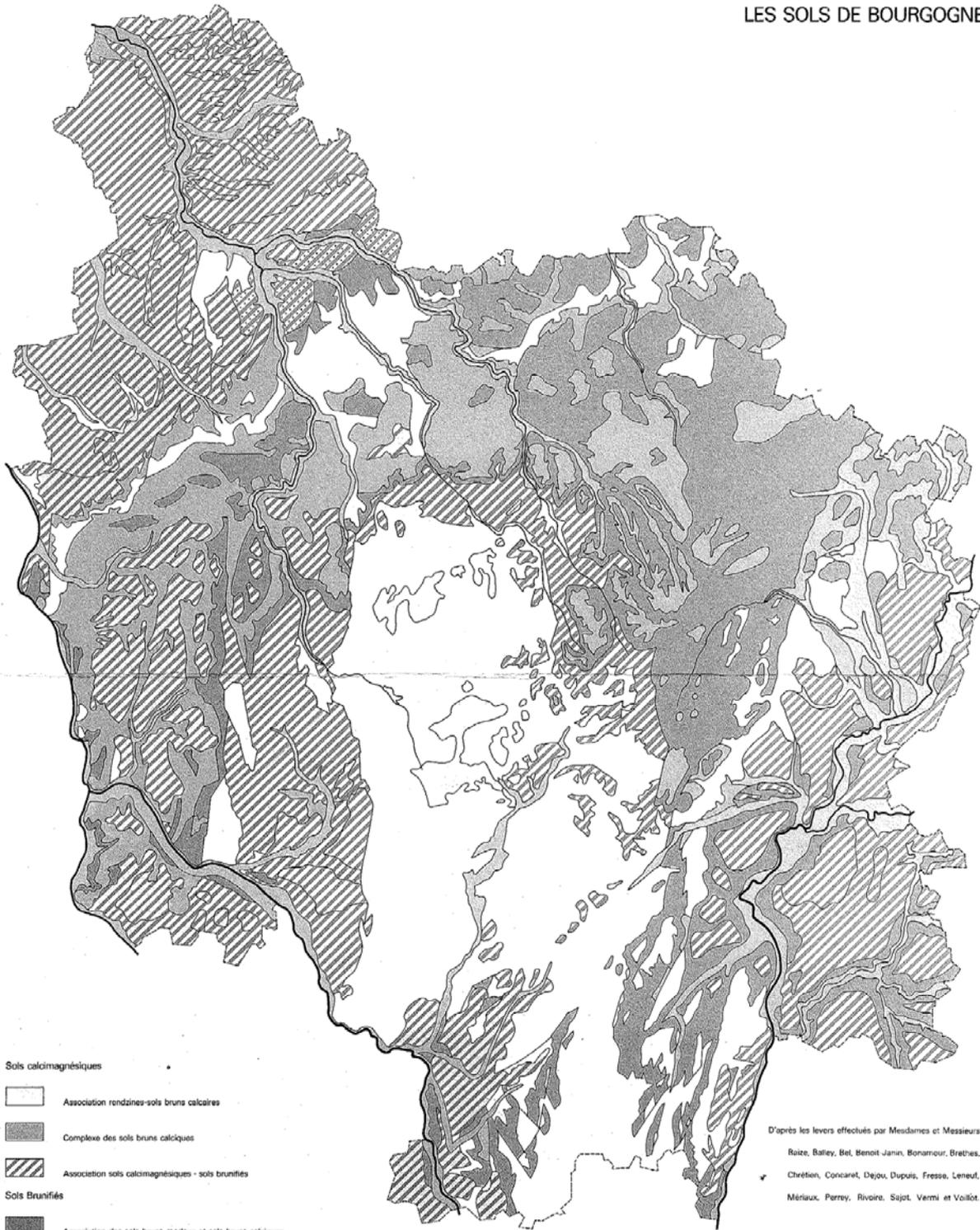
La viticulture bourguignonne trouve ses sols les plus favorables du point de vue qualité dans la classe calcimagnésique lorsque l'exposition, l'altitude, et le régime de l'eau répondent aux meilleures normes thermiques et hydriques.

Les sols podzoliques sont déterminés par la présence de roches cristallines ou quartzes dans des secteurs de fortes précipitations (1 000 à 1 500 mm/an) à une altitude dépassant au moins 500 m, jusqu'à 900 m dans les montagnes du Morvan. La matière organique se décompose mal, vers un humus de type "moder" au mieux, ou vers un "mor" à C/N très élevé, très désaturé, typique de sols à caractères podzoliques à pH très acide (3,5 à 4,5). Un humus brut épais de 5 à 15 cm et un horizon de type ocre podzolique caractérisent ces sols sous forêts naturelles de feuillus (hêtraies d'altitude) ou sous forêts de résineux variés parfois plantés depuis plus d'un siècle. La présence de tufs volcaniques paléozoïques peut induire dans ces mêmes conditions d'environnement la présence d'allophanes donnant des sols très humifères à caractère andique qui ne peuvent être figurés à cette échelle cartographique.

Lorsqu'apparaissent des "mouillères" dans ces mêmes milieux sur roches cristallines acides, l'hydromorphie quasi-permanente conduit à de véritables tourbières comme aux sources de l'Yonne sur le Mont Preneley.

La classe des sols peu évolués est représentative des fonds de vallée recouverts par des colluvions ou des alluvions récentes dont l'évolution pédologique est orientée vers la brunification (sols bruns alluviaux), mais dont l'hydromorphie peut être très accusée en période hivernale par suite d'un drainage difficile ou une submersion par des crues. La vocation agricole de ces sols est naturellement orientée vers la prairie et l'élevage.

LES SOLS DE BOURGOGNE



- Sols calcimagnésiques**
- Association rendzines-sols bruns calcaires
 - Complexe des sols bruns calcaires
 - Association sols calcimagnésiques - sols brunifiés
- Sols Brunifiés**
- Association des sols bruns modaux et sols bruns calcaires
 - Complexes des sols bruns acides
 - Complexes des sols bruns lessivés
 - Complexe des sols bruns lessivés avec hydromorphie
 - Complexe des sols lessivés dégradés et hydromorphes

- Sols podzolisés**
- Complexe des sols ocre podzoliques
 - Association sols podzoliques et sols hydromorphes planosoliques
- Sols peu évolués**
- Complexe des sols de vallée

D'après les levés effectués par Mesdames et Messieurs
 Baize, Bailey, Bel, Benoit-Jamin, Bonamour, Brèches,
 Chrétien, Concarret, Dejoux, Dupuis, Fressa, Leneuf,
 Mériaux, Perrey, Rivoire, Sajot, Varmi et Voillot.

1.5

Maquette : N. Leneuf Cartographie : F. Tainturier



SOLS CALCIMAGNÉSIQUES

1 - Association rendzines - sols bruns calcaires

Ces sols à pH basique (7-8,5) à texture argilo-graveleuse, toujours situés sur substrat calcaire représentent les terroirs privilégiés des vignobles bourguignons lorsque l'environnement est favorable à la vigne :

- sur calcaire marneux et marnes du Bajocien, de l'Oxfordien et Kimméridgien ;
- sur marnes oligocènes et villafranchiennes ;
- sur des cailloutis calcaires des pieds de côte ; éboulis, colluvions, grèzes litées ;
- sur la craie de l'Yonne et les matériaux remaniés de la craie.

Ce sont des sols cultivés, ou des sols de friches recouverts de pelouses sèches et d'arbustes. En zone forestière de combes ou de plateaux, rendzines humifères et sols bruns humo-calcaïques peuvent être associés.

2 - Complexe des sols bruns calcaïques

Ces sols à texture argilo-limoneuse, limono-argileuse, de pH 6-7, saturés en calcium caractérisent :

- les limons alluviaux récents des vallées de l'Ouche et des Tilles qui reposent sur des cailloutis calcaires quaternaires ;
- les calcaires durs du Jurassique où les sols, souvent superficiels, très caillouteux ont une terre fine décarbonatée, sous les forêts feuillues des plateaux bourguignons (par exemple Bajocien de l'Auxois, Bathonien du Chatillonnais, Portlandien du Barrois). Les activités culturales favorisent la recarbonatation de ces "petites terres".

3 - Association sols calcaïques-magnésiques, sols brunifiés

Cette association a été cartographiée dans l'Yonne où l'on trouve des sols eutrophes sur argiles résiduelles de décalcification, rendzines et sols bruns calcaires sur craie remaniée ou non, sols bruns acides sur limons à silex remaniés.

SOLS BRUNIFIÉES

4 - Association sols bruns modaux/sols bruns calcaïques

Ces sols à texture argilo-limoneuse, parfois très graveleux, de pH 5,5 à 6,5 sont identifiés sur :

- argiles et marnes du Lias supérieur sous pâturages de l'Auxois par exemple ;
- calcaires durs du Jurassique moyen et supérieur, en particulier sous forêts ;
- limons et sables des terrasses basses et moyennes du Val de Saône.

5 - Complexe des sols bruns acides

Ces sols sableux à sablo-argileux, ou argilo-sableux, de pH 4 à 5,5 caractérisent les substrats arénacés des roches cristallines du Morvan, des roches schisteuses du Houiller et du Permien des bassins d'Autun, Blanzay, Montceau, des grès permien, des arkoses triasiques, soit sous forêts feuillues à une altitude de moins de 550 à 600 m, soit sous prairies et cultures où des pH moins acides sont constatés du fait du travail du sol.

En altitude, le mull acide est progressivement relayé sous forêt par un moder et une certaine ocrification des horizons (B).

6 - Complexe des sols bruns lessivés

Ces sols d'acidité modérée, pH de 6-6,5, sont identifiés :

- sur les calcaires marneux du Lias inférieur, en particulier le Sinémurien, ainsi que sur les limons de l'Auxois et de la terre plaine ;
- sur des limons anciens du Val de Saône et du Bourbonnais (région de Decize) ;
- sur des limons à chailles et des sables éocènes du Mâconnais ;
- sur des argiles de décalcification, fréquentes en position de plateaux calcaires, ou en pied de Côte dans des matériaux soliflués au Quaternaire.

Ces sols bruns lessivés sont associés fréquemment à des sols lessivés, des sols bruns modaux, des sols bruns acides (Yonne).

L'exploitation de ces sols est orientée vers la prairie, les cultures céréalières, parfois la viticulture.

7 - Complexe des sols bruns lessivés avec hydromorphie

Le caractère hydromorphe se manifeste sur les formations argilo-limoneuses colluviales de piedmont, ou sur des substrats argileux à drainage topographique difficile, avec apparition de taches grises de fer réduit dans les horizons B et C.

La répartition géographique de ces sols est délicate à transcrire à cette échelle, à l'exception des zones à substrat argileux crétacé suffisamment étendues dans l'Yonne.

8 - Complexe des sols lessivés dégradés et hydromorphes

Ces sols dont l'acidité (pH de 5 à 6) et la désaturation sont plus marquées résultent d'une évolution plus ancienne des formations alluviales limoneuses sous végétation forestière feuillue (hêtre, chêne, charme).

Dans l'horizon lessivé A2, à texture limono-sableuse fine toujours bien caractérisée, s'installe une nappe perchée hivernale ; l'horizon B argilo-ferrugineux, parfois fortement concrétionné, traversé de gloses grisâtres subit une certaine dégradation sous l'influence de l'hydromorphie.

Nous trouvons ces sols sur :

- les limons anciens pliocènes du Val de Saône (Forêts de Cîteaux, de Longchamp, par exemple) ;
- les limons de plateaux de l'Yonne, de la Nièvre, souvent issus de produits de décarbonatation de la craie, avec chailles ou silex associés ;
- les argiles de l'Albien en Puisaye ;
- les formations mio-pliocènes des Bassins de Blanzay et d'Autun ;
- les sables du Bourbonnais (région de Bourbon-Lancy).

Le drainage est indispensable dans ces sols pour améliorer leur potentiel agricole.

SOLS PODZOLISÉS

9 - Complexe des sols ocre podzoliques

Sols ocre podzoliques d'altitude en général supérieure à 600 m, sols bruns ocreux cryptopodzoliques intergrades avec les sols bruns acides sont caractéristiques de la région cristalline centrale du Morvan (Haut-Follin, Anost...) sous végétation forestière feuillue ou résineuse, sous landes à fougères, bruyères, myrtilles dans des secteurs de déboisement ancien.

La podzolisation s'exprime sous l'humus brut par un horizon ocreux typique du fait des teneurs en fer du matériau original.

10 - Association sols podzolisés - sols planosoliques

Cette association est localisée dans l'Yonne sur les affleurements de sables albiens et barrémiens où se manifestent des sols podzoliques et des podzols à hydromorphie profonde, et sur les argiles du Crétacé inférieur où les différenciations texturales dans ces sols acides induisent une nappe perchée temporaire contribuant à une évolution de type planosolique.

SOLS PEU ÉVOLUÉS

11 - Les sols de vallée sur formations alluviales récentes sont localisés dans la zone d'inondation majeure des rivières.

La texture des matériaux conditionne la position et l'évolution des nappes phréatiques, l'engorgement hydrique des sols et leurs possibilités de drainage.

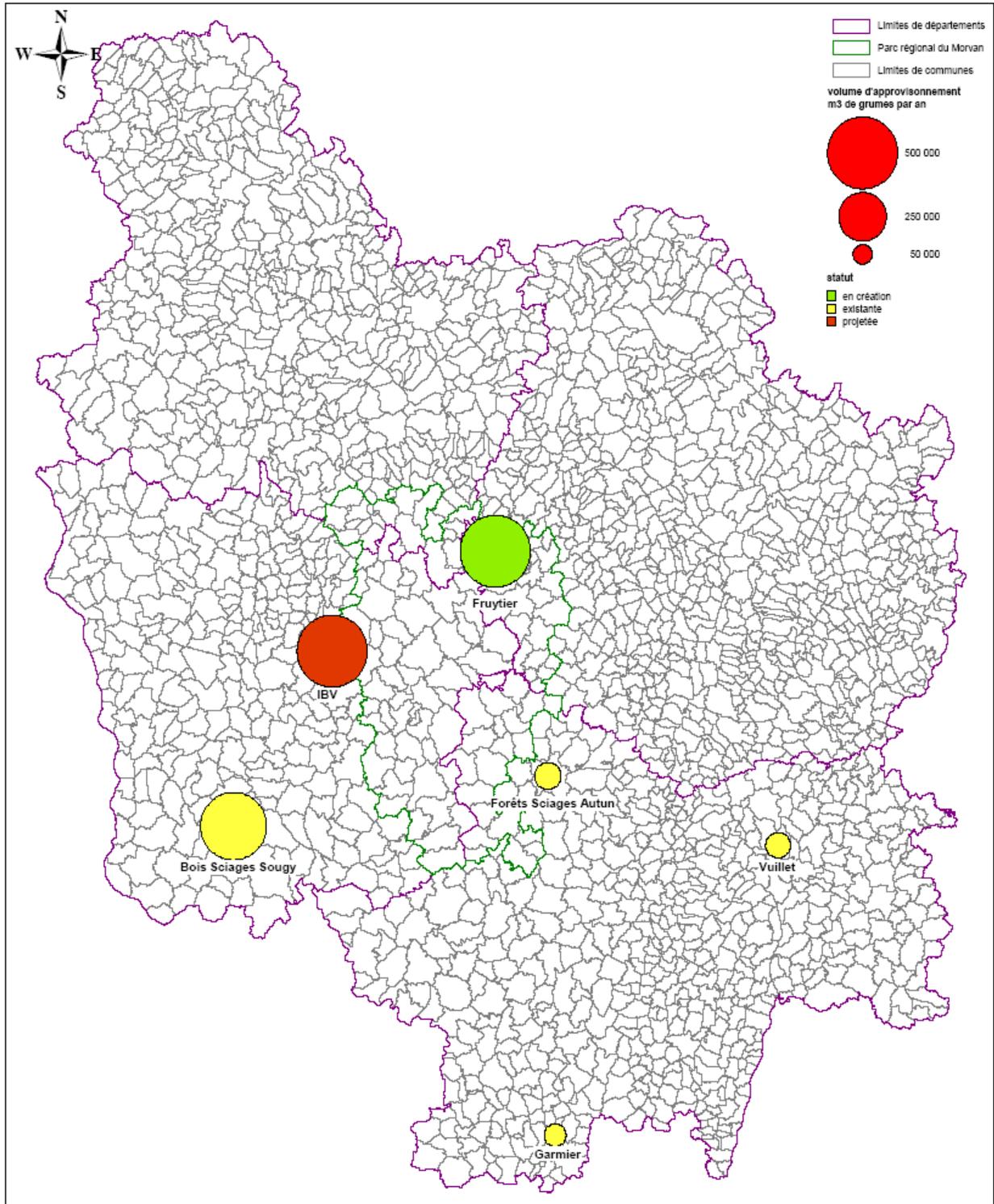
Dans ces sols bruns alluviaux, l'hydromorphie (durée, profondeur) sera le facteur déterminant pour la différenciation des sols.



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Direction Régionale
de l'Alimentation,
de l'Agriculture
et de la Forêt
de Bourgogne

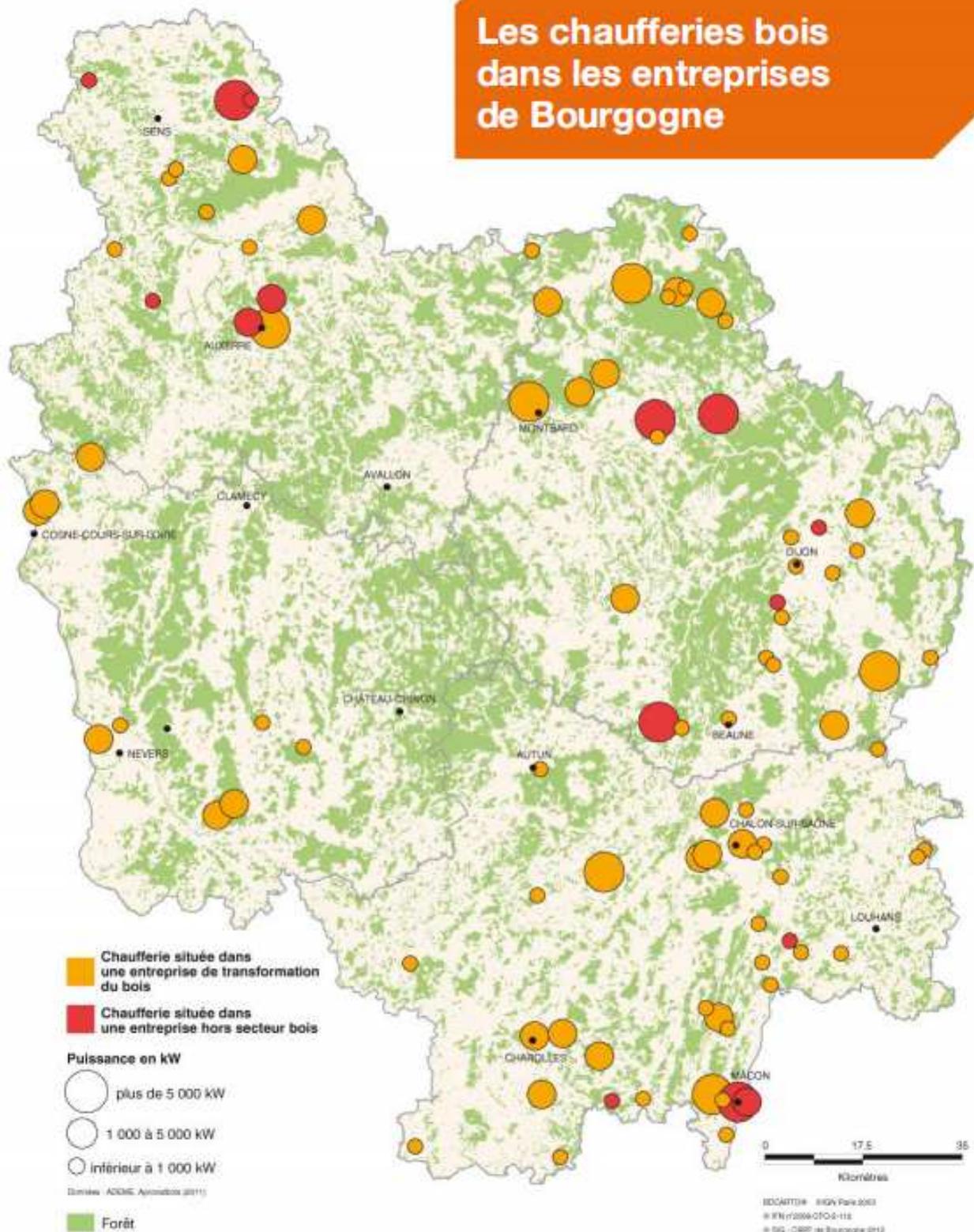
Localisation des scieries résineuses industrielles de Bourgogne



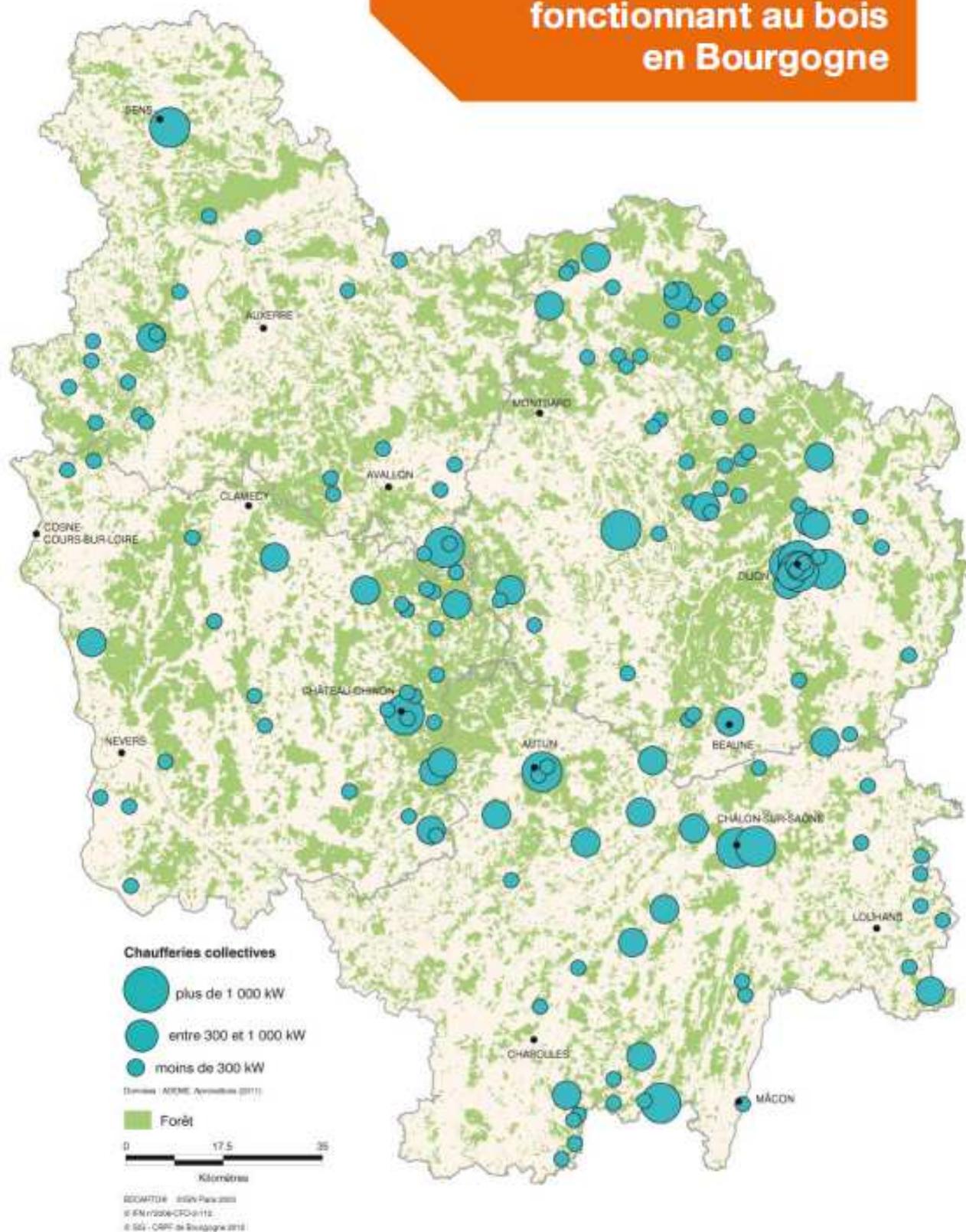
Date de réalisation : 06 juillet 2009
Sources : ©IGN-BDCarto®, DRAAF Bourgogne

0 20 40 60 80 100
Kilomètres

Les chaufferies bois dans les entreprises de Bourgogne

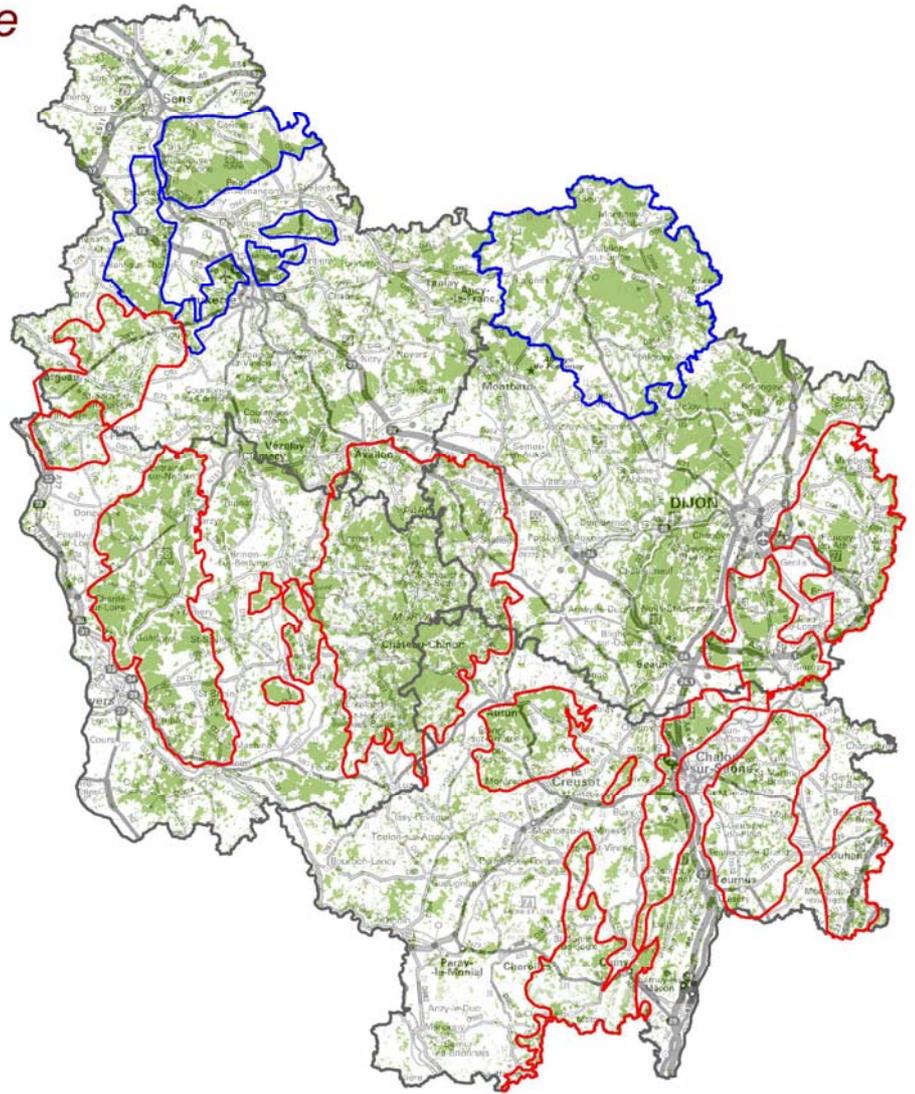


Les chaufferies collectives fonctionnant au bois en Bourgogne



PPRDF Bourgogne

Massifs prioritaires



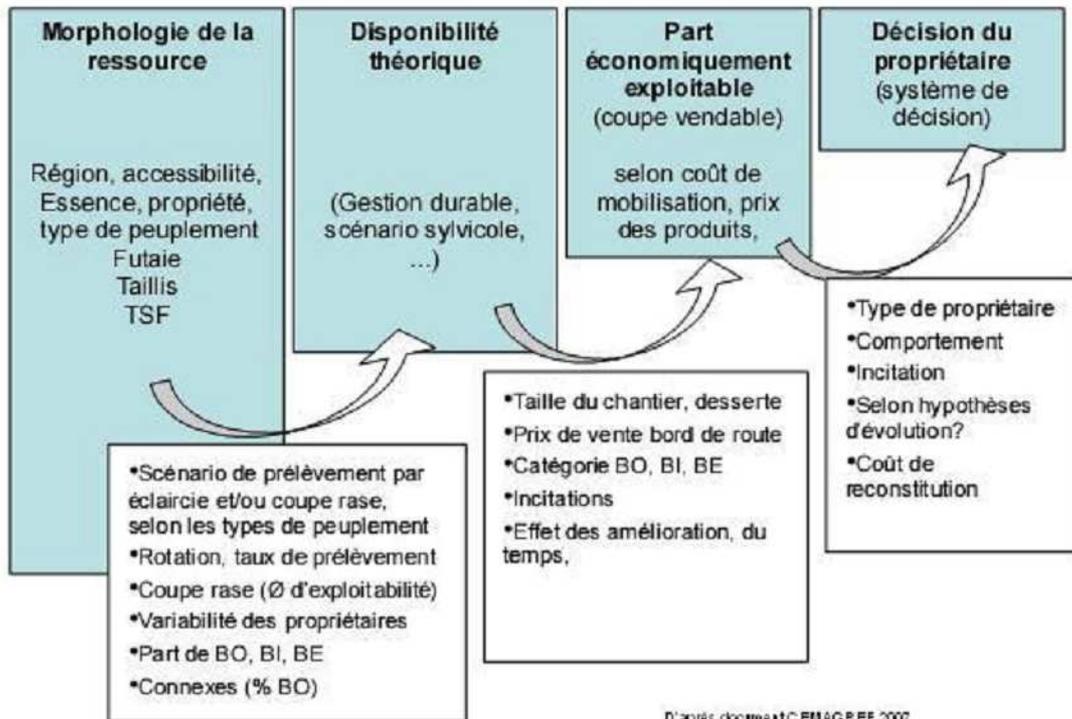
Priorités des Massifs

-  Massifs priorités 1
-  Massifs priorités 2

Échelle: 1:1 300 000

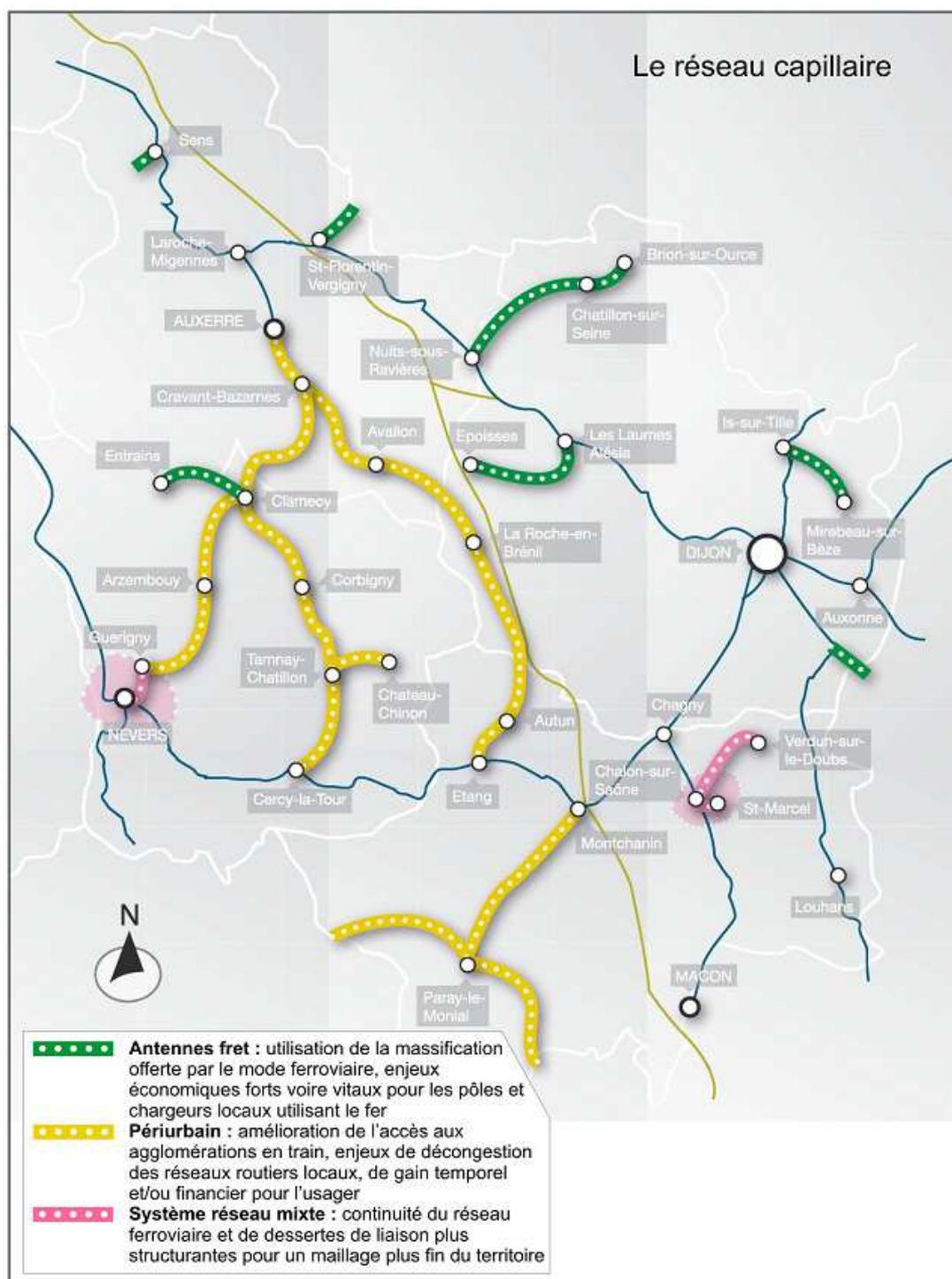
Scan1000® ©IGN Paris 2003
BDCARTO® ©IGN Paris 2003
© SIG - CRPF Bourgogne 2012

Les déterminants d'une augmentation de la récolte forestière



« Bourgogne : vers un réseau durable des petites lignes ferroviaires ? »

Source DREAL Bourgogne / RFF / Conseil régional - novembre 2011



Le plan ci-dessus présente le réseau capillaire en fonction du type de lignes, tandis que le plan ci-après synthétise la stratégie d'actions à mettre en œuvre. Il a été établi et validé par la DREAL, RFF et le Conseil régional. Note : les lignes bleues représentent le réseau structurant, tandis que la ligne à grande vitesse Paris-Lyon est tracée en beige.

Synthèse du plan d'actions





Ils y ont travaillé...

MEMBRES DE LA COMMISSION N° 1 « AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, AGRICULTURE »

Président : Christophe MONOT (Jeunes agriculteurs de Bourgogne),

Vice-président : Gérard MOTTET (Organismes culturels - patrimoine),

Secrétaire : Claire MOUSSET-DECLAS (CGT),

Membres : Gilles ABRY (CRA de Bourgogne), Jean-Bernard BOURDOT (Coordination rurale),

Jean-Michel BROCHERIEUX (UNAPL), Dominique CHAMBRETTE (CRA de Bourgogne), Noël

GILIBERT (URAF), Pierre GUEZ (Pôle de compétitivité VITAGORA et FRCA), Evelyne GUILLON

(FRC de Bourgogne), Christine JORIS (CGT-FO), Philippe KOENIG (CFTC) et Charles SCHNEIDER (personnalité qualifiée en matière d'environnement).

MEMBRE ASSOCIÉ

Pierre MAILLARD (CNL).

CABINET

Nicolas HUGUET, chargé d'études, Brigitte DUCHANOY, assistante.

Un lien entre vous et nous...

<http://www.ceser-bourgogne.fr>

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne représente la société civile dans sa diversité.

Des hommes et des femmes échangent leurs idées, confrontent leurs points de vue,

pour formuler des propositions d'actions sur les grands projets bourguignons.

Retrouvez l'ensemble des avis et publications du CESER ainsi que toutes les dates des séances plénières sur son site internet.

Elles sont publiques, vous pouvez y assister.



CESER de Bourgogne

Conseil économique, social
et environnemental régional

Conseil économique, social et environnemental régional

17 boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 Dijon - Tél. : 03 80 44 34 32 - Mél : ceser@cr-bourgogne.fr
www.ceser-bourgogne.fr - www.cesdefrance.fr